



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Eur.

511

8

1793,12

Eur. 511⁵ - 1793, 12 Mercure

<36631580380016

<36631580380016

Bayer. Staatsbibliothek

Digitized by Google

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

(N°. 123.)

*Septidi, 17 Frimaire,
l'an deuxième de la République.*

(Samedi 7 Décembre 1793, vieux style.)

M E R C U R E
F R A N Ç A I S,
HISTORIQUE, POLITIQUE
ET LITTÉRAIRE.

Tous les Livres, Cartes, Estampes, Musique,
& Arts divers, doivent être adressés au Citoyen
la Harpe, rue du Hasard, n°. 2.

*Le prix de l'Abonnement est de 36 livres
sans de port.*

CALENDRIER

RÉPUBLICAIN.

FRIMAIRE.

La Lune de mois a 30 jours. Du premier au 22,
les jours décroissent, matin & soir, de 28 minutes.

Ere Républicaine.	Ere Vulgaire	J. de L.	PHASES de la LUNE.	Temps moyen au Midi vrai.		
				H.	M.	S.
1 primidi 1 ^{re} Décade.	21 je. N.	18		II	44	30
2 duodi	22 vend.	19		II	44	22
3 tridi	23 sam.	20		II	44	15
4 quartidi	24 Dim.	21		II	44	9
5 quintidi	25 lundi	22	☾ D. Q.	II	44	3
6 sextidi	26 mardi	23	le 6, à 5	II	45	58
7 septidi	27 merc.	24	h. 56 m.	II	45	54
8 octodi	28 jeudi	25	du soir.	II	45	50
9 nonodi	29 v. De.	26		II	45	48
10 Décadi	30 sam.	27		II	45	46
11 primidi 2 ^{re} Décade.	1 Dim.	28		II	45	45
12 duodi	2 lundi.	29		II	45	45
13 tridi	3 mardi	30	☉ N. L.	II	45	46
14 quartidi	4 merc.	1	le 13, à	II	45	48
15 quintidi	5 jeudi	2	h. 33 m.	II	45	50
16 sextidi	6 vend.	3	du soir.	II	45	53
17 septidi	7 sam.	4		II	45	57
18 octodi	8 Dim.	5		II	44	2
19 nonodi	9 lundi.	6		II	44	8
20 Décadi	10 mardi	7	☾ P. Q.	II	44	14
21 primidi 3 ^{re} Décad.	11 merc.	8	le 20, à 0	II	44	21
22 duodi	12 jeudi	9	h. 53 m.	II	44	30
23 tridi	13 vend.	10	du mat.	II	44	39
24 quartidi	14 sam.	11		II	44	48
25 quintidi	15 Dim.	12		II	44	59
26 sextidi	16 lundi.	13		II	45	19
27 septidi	17 mardi	14	☉ P. L.	II	45	23
28 octodi	18 merc.	15	le 27, à 8	II	45	36
29 nonodi	19 jeudi.	16	h. 55 m.	II	45	50
30 Décadi	20 vend.	17	du soir.	II	46	5

(N^o. 127. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

DU SEPTIDI, 2^e. DÉCADE DE FRIMAIRE, l'an II^e. de la République.
(Samedi 7 décembre 1793, vieux style.)

P O É S I E.

JALOUX de plaisir, Ovide, Anacréon,
Dans leurs écrits, enfans de la paresse,
Célébrerent l'amour et sa riante ivresse,
Chacun sur un différent ton.
L'un abusa de tout, même de la tendresse ;
L'autre, au sein des plaisirs, conserva la sagesse ;
L'un chanta l'art d'aimer, et l'autre en eut le don.

Par le citoyen TALEYRÈS (1),

C H A R A D E.

PERMETTEZ mon premier à mon ardeur extrême,
Disais-je à la beauté que j'aime.
Je suis bien sûr que mon dernier
Excusera dans vous cette heureuse folie ;
Et je jure à vos pieds de voir finir ma vie
Sans jamais être mon entier.

Par J. VALERAN, homme de loi.

Explic. des Charade, Enigme et Logogriphe du N^o. 127.

Le mot de la Charade est *Possible* ; celui de l'Enigme est *Idole* ; celui du Logogriphe est *Imagination* ; où l'on trouve *gant*, *nain*, *nation*, *gain*, *non*, *Nina*, *matin*, *mignon*, *amant*, *ami*, *timon* et *mont*.

(1) L'auteur, en m'envoyant ces vers, y en a joint d'autres qui me sont adressés personnellement. Comme j'ignore sa demeure, je ne puis lui témoigner qu'ici la reconnaissance que je lui dois, et m'excuser auprès de lui de ne point faire usage de sa pièce, non plus que de plusieurs autres du même genre qu'on me fait quelquefois l'honneur de m'adresser. Je suis très-flatté, sans doute, du sentiment qui les a dictés ; mais leurs auteurs doivent comprendre aussi qu'ils ne conviennent pas qu'on lise dans un journal des vers qui ne contiennent que les louanges du rédacteur.

Tome VI.

CONTE.

LA DOUBLE ADOPTION.

EUDOXE et Léonce, nés tous deux dans une fortune médiocre, se distinguèrent par leurs vertus dès leur plus tendre jeunesse. Ils avaient fait ensemble leurs études, et se lièrent d'une amitié qui fut inaltérable jusqu'à la fin de leurs jours. Elle n'empêcha cependant pas que chacun d'eux ne prit dans la vie une route différente, et ne choisît celle à laquelle il était appelé par son penchant et par l'instinct de la nature. Eudoxe avait une âme entreprenante, active et pleine de sagacité, telle que l'exigent les grandes affaires : il se livra aux emplois politiques, et par une conduite habile autant que par son mérite il s'avança en peu de tems ; il parvint de degrés en degrés aux premiers honneurs et à la plus grande fortune. Léonce, doué d'une âme calme et paisible, ennemi du tumulte et des intrigues, et content de sa libre médiocrité, s'adonna tout entier à cultiver tranquillement les sciences, et y fit de si grands progrès qu'il fut mis au nombre des hommes les plus savans de son siècle.

Toujours amis, toujours aussi intimement liés, quoique séparés par leurs occupations et par leur rang dans le monde, ils vécurent jusqu'à plus de 40 ans sans unir leur sort à celui d'une épouse. Arrivés à cet âge, ils convinrent entr'eux de se marier. Si Eudoxe était fatigué du poids des affaires et du bruit des cours, Léonce l'était depuis long-tems du tumulte des villes : ils décidèrent donc de se retirer ensemble dans la paix et le silence des campagnes, et là, parmi les douceurs de l'amitié, sans que rien au monde pût désormais les séparer, de passer heureusement ce qu'il leur restait de tems à vivre.

Eudoxe avec ses immenses richesses acquit une terre d'un grand rapport, dans une position agréable et riante. Léonce en acheta près de lui une plus petite, dont ses soins eurent bientôt augmenté le prix. Ce fut là qu'ils se retirèrent tranquillement avec leurs femmes.

Toutes deux se trouverent enceintes presque en même tems : l'épouse d'Eudoxe mit au monde un beau garçon, et celle de Léonce une fille belle comme le jour. Les deux pères en eurent une joie impossible à exprimer, et ils la firent éclater ensemble par des fêtes. Mais elle fut bientôt troublée ; la femme de Léonce peu après ses couches fut saisie d'un mal violent, et enlevée par une mort cruelle dans la fleur de sa jeunesse.

Léonce fut long-tems inconsolable de cette perte, et sans les consolations, les tendres soins et les sollicitudes de l'amitié qu'Eudoxe lui prodigua dans sa douleur, sans les efforts

que ce fidele ami fit pour le distraire il n'aurait pu sans succomber en supporter si long-tems l'amertume.

Soutenu par les empressemens affectueux de son ami, il commença peu à peu à modérer ses regrets. Mais une triste pensée le poursuivait sans cesse : comment, se disait-il, pourrai-je élever ma fille lorsqu'elle sera en âge ? comment un homme seul lui donnera-t-il une éducation convenable à son sexe, et lui apprendra-t-il tout ce que doit savoir une fille bien née ? Ces reflexions renouvelaient toutes les peines de son cœur.

Un jour qu'il s'entretenait avec Eudoxe dans cette confiance qu'inspire une ancienne amitié, il en vint à lui découvrir l'inquietude qui déchirait son ame. Je vous prie, lui dit-il, de recommander d'avance ma fille à votre femme, et d'obtenir d'elle que lorsque le tems sera venu elle veuille bien la prendre auprès d'elle, et l'élever avec les bontés d'une mere. Eudoxe trouva cette idée heureuse, et promit de la faire réussir ; mais en retour, ajouta-t-il, je désirerais aussi un service de vous. Ce fils, que le ciel m'a donné, je voudrais qu'il devint un jour digne de la fortune qui l'attend, et qu'il sût en faire un bon usage. Mais habitué jusqu'à présent au fracas de la cour et au tourbillon des affaires, je n'ai jamais pu m'occuper de ce qui convient le mieux à une sage éducation, et je ne serais pas en état de la conduire moi-même. Je crains de plus, que si mon fils vient à connaître les richesses dont il sera un jour possesseur, il n'en conçoive de l'orgueil, et qu'il ne ressemble à tant d'autres qui croient qu'un homme né avec une grande fortune n'a pas besoin de cultiver son ame, ni d'acquérir aucun mérite personnel, et que la richesse supplée à tout. Je voudrais donc que pendant sa jeunesse il ignorât ce que le sort lui destine ; et puisque je ne pourrais à tous égards désirer ni obtenir pour lui un meilleur instituteur que vous, je voudrais que, tandis que nos enfans sont dans cet âge si tendre, et qu'ils s'ignorent eux-mêmes, nous en fissions un échange entre nous ; que vous prissiez mon fils, en me laissant votre fille, et que nous les élevassions comme s'ils étaient nos propres enfans.

Léonce accepta cette offre avec beaucoup de joie, et promit d'employer tous ses soins pour que le fils d'Eudoxe devint tel que le désirait son pere. Il ne nous reste maintenant, dit-il, que de faire agréer cet échange à votre femme, et de faire qu'elle puisse voir sans peine son fils séparé d'elle. Je me charge, répondit Eudoxe, de faire ensuite qu'elle en soit satisfaite. En effet, comme elle avait un esprit fort sage, il ne fut pas difficile de la persuader, d'autant plus qu'elle savait à quelles mains son fils allait être confié, et que les deux habitations étant très-voisines elle pourrait aisément aller s'entretenir avec lui toutes les fois qu'elle en aurait le desir.

Tout étant donc convenu entr'eux, ils ne voulurent pas

trader à exécuter leur projet ; ayant fait l'échange des deux enfans , chacun prit pour celui qu'il avait adopté une si grande affection et des soins si tendres qu'il eût été impossible, non-seulement de s'apperteveroir, mais même de soupçonner qu'il ne fût pas véritablement le pere de son élève. De leur côté, les deux enfans, à mesure qu'ils croissaient en âge, payaient ceux qu'ils prenaient pour leurs peres d'un égal amour et d'une égale tendresse ; ils profiterent si bien de l'excellente éducation qui leur étoit donnée qu'ils firent bientôt tout le bonheur et toutes les délices de ces heureux amis.

Le jeune Flavio sur-tout voyant la modicité de la fortune de Léonce, dont il se croyait fils, sentit de très-bonne heure qu'il devait mettre toute son espérance dans ses études et dans son industrie. Desirant d'ailleurs de se mettre promptement en état de récompenser par le fruit qu'il pourrait tirer de son travail les soins assidus d'un si bon pere ; il se livrait avec tant d'application à tout ce que lui enseignait Léonce, qu'il fut en peu de tems profondément versé dans tous les genres de science ; et devançant de bien loin son âge ; il devint l'admiration de tous ceux qui le connaissaient. Il allait fréquemment dans la maison d'Eudoxe : il y voyait la jeune Isabelle droître en graces et en beauté, et réunir tout ce qu'une éducation soignée donne de qualités et de talens. Aussi l'amour se glissa-t-il insensiblement dans son cœur ; la jeune fille de son côté sentait naître le même penchant, et bientôt tous les deux brûlerent du même feu ; mais l'un n'osait se flatter qu'une aussi riche héritiere pût jamais être à lui, dont la fortune était si médiocre ; et l'autre craignait de nourrir dans son ame une pensée qui pût déplaire à ses parens : ils brûlaient donc en secret, sans avoir le courage de s'avouer leur amour.

Ils étaient dans cette situation pénible, lorsqu'Eudoxe voyant que Flavio avait acquis toutes les vertus et toute l'instruction qu'un pere pouvait desirer dans son fils, impatient de le rappeler auprès de lui, et de l'instruire de son origine, ayant fait à Léonce les remerciemens les plus vifs, le pria de vouloir bien le lui rendre. Celui-ci qui l'aimait comme son propre fils, éprouva une grande peine à se voir séparé de lui et à se priver lui-même d'une si douce illusion. Cependant il sentit qu'il fallait faire ce sacrifice ; il appella le jeune homme, lui ordonna d'aller chez Eudoxe qui avait des choses très-importantes à lui confier. Les larmes qui remplirent ses yeux ne lui permirent pas d'en dire davantage : il le prit dans ses bras, l'embrassa plusieurs fois tendrement, s'en détacha avec effort, et se retourna tristement en lui disant adieu.

Le jeune homme étonné de ce mélange de pleurs, de tendresse et de douleur, n'en pouvait comprendre la cause ; agité de mille doutes et de pensées confuses, il alla trouver

Eudoxe. Le transport de joie et d'amour qu'Eudoxe fit éclater en courant l'embrasser commença à lui redonner du courage ; mais il était si loin de soupçonner que ce fût son pere , que lorsqu'il l'entendit de sa bouche , lorsqu'il apprit l'échange fait avec Léonce , il resta immobile et hors de lui-même.

Revenu de son étonnement , il tomba aux pieds d'Eudoxe , embrassa ses genoux , et lui dit : Les preuves de l'intérêt le plus tendre dont vous m'avez toujours comblé auraient pu me faire soupçonner ce que vous daignez m'apprendre aujourd'hui ; mais qui aurait jamais pu croire que les tendres soins de Léonce ne fussent pas les effets d'un amour paternel ? Quel pere fit jamais davantage pour son fils ? En jouissant du bonheur de reconnaître en vous celui à qui je dois la vie et à qui je la consacre désormais toute entière , je dois donc vous prier de permettre que je continue à regarder comme un second pere celui à qui j'ai de si grandes obligations. Tant que je vivrai , je dois être reconnaissant des peines et des soins qu'il s'est donnés pour m'élever , et je crois que la plus longue vie ne suffirait pas pour m'acquitter dignement.

Vous pourriez cependant , ô mon pere ! lui offrir une faible récompense qui serait pour moi le comble du bonheur. Isabelle qui jusqu'à présent vous a tenu lieu de fille , et dont la beauté suffirait pour m'inspirer de l'amour , m'est devenue plus chère encore par les qualités qu'elle tient de vous et de ma mere. Qui , je l'aimais de l'amour le plus ardent et le plus pur ; mais n'osant aspirer à sa main , parce que je croyais sa fortune trop au-dessus de la mienne , je me suis contenté de l'adorer au fond de mon cœur , sans jamais oser lui en faire l'aveu. Maintenant si vous consentez à récompenser le pere dans sa fille , c'est vous que je prie de lui découvrir mon amour , et de l'engager à s'unir à moi. Elle continuera ainsi de vous appartenir , et nous pourrions tous deux être à-la-fois les enfans de Léonce et les vôtres. Ah ! mon fils , reprit vivement Eudoxe , en l'embrassant avec un nouveau transport , tu as été jusqu'à présent l'objet de ma plus chère espérance ; tu me rends aujourd'hui le plus heureux des peres. Combien tu me fais sentir en ce moment tout ce que je dois à Léonce ! Si la vertu de cet homme incomparable desirait un autre prix que celui qu'elle porte toujours en elle-même , c'est-à-dire la douce satisfaction d'avoir fait le bien , il n'y a certes rien au monde que je ne fisse pour lui ; mais je veux au moins désormais qu'il dispose de mes biens comme moi-même. Quant à sa fille , que j'ai regardée jusqu'ici comme la mienne , tu fais encore plus pour moi que pour lui-même ; en demandant à t'unir avec elle , tu préviens mes desirs ainsi que ceux de sa mere ; elle est impatiente de t'embrasser. Allons : ne la privons pas plus long-tems de ce bonheur.

Cette tendre mere , à qui chaque moment paraissait un

siccle ; pensa , en voyant son fils , succomber à l'excès de sa joie : elle ne pouvait se rassasier de l'embrasser en répétant ce doux nom de fils. Sa satisfaction fut au comble quand elle apprit qu'en le retrouvant elle n'avait point perdu sa chère Isabelle , et qu'elle pourrait toujours , comme elle avait fait , la regarder comme sa fille.

Elle voulut l'instruire elle-même de tout ce qui était arrivé. Isabelle , après le premier moment de surprise , se sentit transportée de plaisir quand elle apprit que la fortune en lui conservait tout ce dont il lui avait été si doux de jouir jusqu'alors , lui donnait de plus un pere si respectable et un si cher époux.

Léonce , averti de cette scène touchante accourut embrasser sa fille , l'âme remplie de sentimens plus faciles à comprendre qu'à exprimer. Le mariage se fit avec une satisfaction générale. Tous réunis ensemble ils ne firent plus qu'une seule famille , où l'amour et l'amitié devinrent des liens aussi sacrés que ceux de la nature.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Voyage en Crimée et à Constantinople en 1786, par Myladi Craven.
1. vol. in-8°. nouvelle édition , avec cartes et gravures. Prix , 5 liv. br. A Paris , chez Matadan , libraire , rue du Cimetière Saint-André-des-Arcs , n°. 9 ; l'an second de la République Française.

Les Voyages de Myladi Craven sont l'objet d'une correspondance adressée au margrave d'Anspach : ils ne se bornent pas à la Crimée et à Constantinople : l'auteur a parcouru la plus grande partie de l'Europe , tant par terre que par mer , la France , l'Italie , l'Allemagne , la Pologne , la Russie. Elle se rend à la capitale de l'Empire Ottoman par la Crimée et la mer Noire , et va par les Dardanelles visiter les côtes de la Grèce et les isles de l'Archipel. De retour à Constantinople , elle se rembarque sur le canal du Bosphore et va descendre à Varna , d'où elle prend sa route pour Vienne par la Bulgarie , la Moldavie , la Valachie et la Hongrie. Ses lettres contiennent des détails sur ces différentes contrées , rapidement traversées ; et quoiqu'ils soient généralement assez superficiels , en raison du peu de tems qu'elle a pu mettre à observer , ils ne laissent pas d'être agréables par la manière de voir et de raconter particulière à l'auteur. Les arts sont ce qui l'intéresse le plus ; elle en parle avec une sensibilité qui suppose nécessairement un esprit très-cultivé ; et l'on voit même que ses connaissances sont plus étendues que ne le sont ordinairement celles de son sexe. On souhaiterait

seulement qu'elles l'eussent garantie d'une partialité également excessive, soit en faveur des Anglais, soit contre les Français. La nature apprend à chacun à aimer son pays ; mais la raison enseigne aux personnes instruites à rendre justice à tout le monde, et l'on rencontre avec peine dans ces lettres des traits d'une prévention outrée, que l'on n'attendrait pas d'un esprit aussi distingué que celui de Myladi Graven.

Je ne lui reprocherai pas une sorte d'orgueil national, qui est naturel à tous les Anglais, sur ce qui concerne leur marine. « Elle est (dit-elle) en partie composée de vaisseaux » de guerre pris sur nos ennemis, tandis qu'il n'y a pas » une seule puissance qui puisse se vanter d'avoir dans sa » marine un seul vaisseau de ligne pris sur les Anglais. »

Cela est fier, mais cela est vrai, et c'est ainsi qu'il convient d'être fier (1). Il en résulte que leurs flottes ont été mieux commandées et savaient mieux manœuvrer que les nôtres ; on peut encore ajouter que leurs plans de campagnes maritimes étaient mieux conçus, parce que leur conseil d'amirauté en savait plus que nos ministres de Versailles. Mais quand elle parle avec mépris des progrès prétendus qu'avait faits notre marine dans la guerre d'Amérique, il me semble qu'elle contredit en ce point l'opinion même de ses compatriotes : du moins puis-je assurer que j'en ai vu plusieurs frappés de la différence qui se faisait remarquer alors entre ce qu'avait été notre marine dans la honteuse guerre de 1746, et ce qu'elle était devenue en 1780 ; ils avouaient que dans les combats particuliers de vaisseau à vaisseau, ils n'avaient aucun avantage sur nous, et il est de fait que, même dans les actions générales, ils n'en eurent aucun sur Guichen et Suffren, et que ceux-ci au contraire eurent le dessus en toute rencontre, non pas à la vérité jusqu'à leur prendre des vaisseaux, mais assez pour les repousser et pour remplir l'objet de leur destination, ce qui est une véritable victoire ; et certes quand c'était une affaire capitale de les devancer au Cap et de mettre en sûreté les possessions hollandaises, quand l'amiral Suffren les rencontra aux îles du Cap Verd, et les maltraita de manière à les forcer de s'y réparer et de lui laisser le passage libre, n'est-ce pas lui qui fut le vainqueur ? On pour-

(1) En conséquence, il faut convenir, que les Anglais doivent aujourd'hui être fort humbles ; car lorsqu'on s'est permis la trahison, l'assassinat, la violation de toutes les lois des nations, comme à Toulon et à Gènes ; lorsque, dans la seule expédition qu'on ait tentée à force ouverte, on a éprouvé une défaite aussi complète que celle de Dunkerque, assurément il n'y a pas de quoi se vanter : aussi dit-on que la dernière adresse de Pitt aux Français n'est rien moins que fière. Un brave sans-culotte disait qu'elle sentait son homme battu.

gait citer plusieurs actions de la même guerre qui ont eu le même résultat ; mais je ne prétends pas écrire ici une histoire. J'observerai seulement , ce qui pourra être démontré ailleurs , que ce n'est pas à notre marine qu'il faut attribuer les revers qui n'étaient que la suite de la profonde imperitie du ministère ; que ce n'est pas notre faute , si le cabinet de Madrid qui dirigeait alors celui de Versailles l'engagea dans l'extravagante expédition de Gibraltar , qui paralysa nos forces pendant trois ans ; et si un homme ignorant et borné tel que Sartine força l'amiral d'Orvilliers à se promener dans la Manche pendant deux mois , avec 67. vaisseaux , à la suite de Hardy qui n'en avait que 32 , sous le prétexte ridicule qu'il ne fallait pas séparer nos forces , tandis que 30 de ces vaisseaux envoyés à la Jamaïque ou aux Indes , auraient pu frapper un coup décisif : encore une fois , c'est à l'histoire à faire justice , et Myladi Craven ne l'a pas faite.

Est-elle plus équitable , quand elle prononce cet arrêt si tranchant ? En France , la nature réclame en vain ses droits ; pendant plusieurs siècles ; les jardins et la poésie nous prouvent qu'ils y sont méconnus. Franchement , j'aurais cru que ce reproche de méconnaître les droits de la nature tomberait sur d'autres objets , et pourrait rendre la réponse embarrassante. Mais puisqu'il ne s'agit que de jardins et de poésie , j'abandonne volontiers les jardins (à peu d'exceptions près) comme de mal-adroites imitations des Anglais ; et quant à la poésie , pour ne pas répéter ici ce qui a été pleinement discuté ailleurs , je laisse aux autres nations à juger qui des Anglais ou de nous a mieux rempli le principe éternel qui fait de la poésie l'imitation de la belle nature.

Je défendrai encore bien moins notre supériorité dans les modes ; un homme sensé n'en peut faire cas que sous les rapports du commerce ; et comme la manière de s'habiller à la française a long-tems enrichi nos fabricans et nos marchands aux dépens des nations étrangères , je demanderai s'il n'y a pas un peu d'humour à Myladi , qui écrivait en 1786 : « Un mauvais goût règne universellement dans les habillemens français. » Ce n'est pas qu'en effet j'aie jamais trouvé de bon goût le costume des hommes , quoique tant de peuples l'eussent adopté ; mais il me semble que depuis 15 ans celui des femmes a généralement paru charmant. Il est clair que Myladi avait juré de disputer tout aux Français.

Peut-être aussi faut-il attribuer cette injustice à l'esprit assez souvent chagrin , jaloux et improbateur que l'on remarque dans les Anglais , comme Myladi elle-même semble le faire entendre dans cet endroit d'une de ses lettres. « J'ai oublié » de vous parler du seul objet qui ait attiré mon attention en » allant à Florence ; c'est la lune : elle me rappella ce mot » du marquis de Caraccioli , que *la lune de Naples valait bien » le soleil d'Angleterre*, Cependant notre soleil n'a qu'un défaut.

„ il le partage avec nous ; c'est de regarder trop souvent à travers un nuage. „

Quand on se reconnaît ce défaut, il convient de s'en défier, et de s'assurer de n'avoir pas la vue trouble, quand on veut juger ce qu'on a vu.

Au reste, si l'auteur est sévère jusqu'à l'excès sur quelques articles, elle porte l'enthousiasme au dernier degré sur les beaux arts, témoin cette saillie qui lui échappe à propos des merveilles de la fameuse galerie de Florence. « Il est heureux pour mes amis que j'aie un fils et d'autres enfans ; car de l'humeur dont je suis aujourd'hui je serais pres- que tentée de rester ici en prison pour la vie, à condition que la galerie serait mon cachot. Je n'y demanderais pas d'autre compagnie que ces célestes figures inanimées. Leur silence est plus éloquent que tous les discours ; leurs formes sont si harmonieuses !.. Je ne veux pas essayer de vous expliquer ce qui peut être senti, mais que l'on ne peut décrire. „

Un de ces virtuoses Italiens qui ont concentré toutes leurs facultés dans l'amour de l'art, ne s'exprimerait pas autrement, et il est bon que l'imagination fasse cette illusion à ceux qui en ont besoin. Quant à la réalité, on peut croire qu'il en serait comme de ce moine d'Italie qui habitait une chartreuse, d'où l'on jouissait de la plus superbe vue. *Que cela est beau !* disait un voyageur en extase. *Transeuntibus, dixit le chartreux pour les passans.* Ce mot est d'une grande vérité.

Si l'auteur ne s'est pas assez préservé des préjugés nationaux, elle paraît du moins s'être mise au-dessus de ceux du rang et de la naissance, moins difficiles à vaincre, il est vrai, quand on a autant de lumières qu'elle en montre. Voici un morceau qui fait beaucoup d'honneur à son caractère et à son jugement. « Je n'avais pas encore été assez heureuse pour faire connaissance avec des négocians ; mais si tous les marchands Anglais et leurs familles sont aussi instruits et aussi honnêtes que ceux qui demeurent ici (à Pétersbourg), je serai fort aise à Londres d'être admise chez eux pour converser au moins avec des hommes raisonnables, avantage que l'on rencontre si rarement à la cour. Les choses peuvent-elles être autrement ? Un peu de grec et de latin que l'on apprend dans les écoles de Westminster et d'Eton, et une habitude de débauches font de nos jeunes gens un composé de pédanterie et de vices qui ne peut produire que l'impudence et la folie. Ainsi ébauchés, on les confie, à l'âge de 16 ans, aux mains mercenaires de quelque malheureux instituteur qui doit les faire voyager dans les cours étrangères ; et si à leur retour on aperçoit quelque changement à leurs jeunes têtes, c'est qu'ils sont bien pour- drés, et rapportent des cheveux artistement tressés. Au

» contraire, le citoyen sage et prudent, qui sait que le com-
 » merce et les connaissances qu'il exige peuvent seuls faire
 » le bonheur de sa famille, y destine son fils. »

On a pu remarquer ces expressions, *je n'avais pas encore été assez heureuse, je serai fort aise d'être admise*, etc. Une lady qui parle ce langage est véritablement raisonnable. Je doute qu'aucune duchesse de notre ancien régime se fût exprimée ainsi. Les plus sages ne méprisaient pas les commerçans ; mais toutes auraient cru leur faire grand honneur en les recevant chez elles, et en allant chez eux. On peut en conclure que l'esprit public d'Angleterre était sur ce point bien plus avancé que le nôtre.

Le trait le plus frappant de cette espèce de malveillance pour les Français qui domine dans ces lettres, est celui-ci : « Croirait-on qu'un Français ait eu assez de goût pour passer dix ans de sa vie à faire une collection d'objets d'architecture ancienne, vraiment admirable ? » On peut répondre : croirait-on qu'une femme de sens pût s'exprimer, en parlant des Français, comme on pourrait le faire en parlant des Turcs ou des Tartares ? Car une pareille formule d'étonnement et d'admiration, à-propos d'un Français qui a eu assez de goût pour s'occuper des arts pendant dix ans et avec succès, ne peut certainement convenir qu'à des peuples renommés par leur ignorance et leur grossièreté, et chez qui un pareil homme serait un prodige. Les Français sont-ils au rang de ces peuples-là ? C'est-là, sans doute, voir à travers un nuage, et même un nuage fort épais.

Rien n'est plus commun, comme l'on sait, que de railler dans autrui des travers où l'on tombe soi-même : cet ouvrage en offre un exemple. L'auteur raconte en riant la naïveté d'un Cosaque qui la voyant monter à cheval de fort bonne grace, s'imagina rien de plus flatteur à lui dire, dans l'enthousiasme où il était, si ce n'est qu'elle était digne d'être Cosaque. Quelques pages après, à-propos d'un kan des Tartares, qui avait fait ériger près de son palais un monument à une de ses maîtresses, afin d'avoir toujours sous les yeux les cendres d'une femme qu'il avait chérie, elle s'écrie que *ce Tartare avait sans doute une ame digne d'être aimée par une femme chrétienne*. Ne dirait-on pas qu'il n'y ait que les chrétiennes qui sachent bien aimer, ou que le plus grand bonheur possible soit d'être aimé d'une chrétienne ? Je suis convaincu que les belles et les amans de toutes les nations que nous appelons si ridiculement infidèles, réclameraient contre cette prétention de mylady Craven, et qu'elles auraient raison. Il y a plus : cette sorte de présomption est beaucoup plus plaisante que celle du Cosaque ; car enfin il est reconnu que les Cosaques sont de tous les hommes du monde ceux qui montent le mieux à cheval ; et il ne l'est pas que les chrétiennes (quelque bonne opinion que j'aye d'elles) soient les plus

aimantes et les plus aimables des femmes. Tâchons que notre amour-propre national n'offense jamais gratuitement celui des autres, et souvenons-nous de ces vers de Voltaire :

Chacun se doit contenter de son bien

Tout uniment, sans se vanter de rien.

Il faut que myladi Craven n'admette pas ce principe, ou qu'elle soit bien sûre que son livre ne sera jamais lu dans la Grèce ; car sa lettre sur les bains d'Athènes suffirait pour la brouiller à jamais avec toutes les femmes de ce pays. On peut se rappeler une description très-agréable d'un bain de femmes Turques, dans les *Lettres de Myladi Montagu* : elle ne parle qu'avec ravissement des beautés qui s'offrirent à sa vue, et c'est-là qu'elle fait cette remarque (1), que si les femmes étaient habituellement nues, leur visage serait ce qu'on regarderait le moins. Cela peut se contester à toute force ; mais enfin cela prouve au moins que les femmes qu'elle vit sans vêtements étaient assez bien faites pour s'en passer. Il faut croire que myladi Craven ne rencontra pas si heureusement ou qu'elle est beaucoup plus difficile en beauté. Quoi qu'il en soit, voici comme elle parle de ces baigneuses, qui étaient environ au nombre de vingt : « En sortant du bain, » leur chair paraissait bouillie..... Je ne crois pas avoir » jamais vu autant de femmes grasses ensemble, ni même » d'aussi grasses que celles-là..... Elles portent nue espèce » de corset dont je n'avais pas d'idée, mais qui me parut » nécessaire à des femmes d'un embonpoint si considérable. » On nous fit mille instances pour nous engager à nous » déshabiller et à nous baigner ; mais j'avoue qu'une vue aussi » dégoûtante m'aurait détournée pour la vie de goûter avec » d'autres femmes le plaisir du bain. Peu d'entr'elles avaient » la peau délicate ou les formes gracieuses. Je pourrais même » dire qu'aucune n'avait cet avantage. »

Il y a loin de ce tableau à celui de cette célèbre Phryné, sortant de la mer sans autre voile que la longue chevelure qu'elle pressait de ses belles mains : ce fut, dit-on, le modèle de la Vénus Anadyomène. Si toutes les Grecques d'aujourd'hui ressemblent au portrait qu'en fait lady Craven, que seraient donc devenues ces formes si vantées, et qui sont encore, dans les statues antiques, le desespoir des artistes modernes et l'étude de tous les élèves ? Il est sûr, comme on l'avait remarqué avant l'auteur de ces lettres, que l'usage fréquent des bains chauds doit à la longue amollir les chairs et nuire à la peau.

(1) Lady Craven prétend que Lady Montagu n'a pas écrit un mot des *Lettres* qui ont paru sans son nom. Ces *Lettres* ont, il est vrai, une teinte romanesque ; mais je n'ai jamais ouï dire qu'elles aient été désavouées.

et l'on convient que c'est une des raisons qui vieillissent , avant le tems , les femmes Asiatiques. Mais enfin dans la fleur de la jeunesse , et au moins jusqu'à vingt-cinq ans , la taille et la peau peuvent , à moins d'accidens , se conserver dans leur éclat , et il est probable que le hasard a voulu que l'auteur n'ait vu que des baigneuses sur le retour.

Finissons par un récit assez singulier : « L'ambassadeur de France et le ministre Impérial m'ont sérieusement assuré qu'ils ne me laisseraient pas partir sans être accompagnée d'un tchouadar du visir , c'est-à-dire , d'une espece de premier serviteur ou créature du visir. Ils en demandèrent un pour moi ; mais comme on ne les emploie jamais à accompagner des voyageurs , et qu'on les envoie seulement avec des Français , officiers d'artillerie , lorsqu'il s'agit d'élever un fort ou de dresser une batterie , la sublime Porte fut extrêmement surprise de leur requête. On passa cinq jours à feuilleter tous les registres , pour voir si jamais un tchouadar avait escorté un voyageur. On n'en trouva pas d'exemple , et on répondit à mes deux amis que les annales de l'Empire ne faisaient mention de rien de pareil. Ils insisterent cependant pour que l'on m'en accordât un. Le visir fut si surpris de cette demande , qu'après en avoir nommé un , il l'envoya à Terrapia , pour juger si j'étais digne de tout l'embarras qu'on lui causait. Vous croyez peut-être qu'il le chargeait de s'informer de ma naissance ou de quelqu'autre particularité : point du tout : il ne l'envoyait que pour voir si j'étais jolie. »

Lady Craven ajoute qu'apparemment le rapport lui fut favorable , puisque le visir dit publiquement qu'il ne pouvait jamais assez faire pour elle. Il en résulte qu'elle est au moins fort jolie , et je le crois de tout mon cœur. Mais pourquoi s'étonner de l'espece de curiosité du visir ! le bon sens du Turc ne me paraît point ici en défaut. Si l'on admet des distinctions , assurément , quand il s'agit d'une femme , la beauté est un titre de préférence tout autrement essentiel que la naissance ou le rang , et j'imagine même que bien des femmes seraient de mon avis,

A N N O N C E S.

Inauguration du Buste de Marat au tombeau , qui a été élevé pour sa gloire et celle de Lazowsky , place de la Réunion , à Paris , l'an 2^e. de la République , estampe dessinée et gravée par Ransouette. A Paris , chez l'Auteur , rue Perdue , place Maubert , n^o. 3. Prix , 3 liv.

L'Albert Moderne, ou nouveaux secrets et procédés utiles et curieux , pour l'entretien de la beauté et de la santé , la guérison des maux et des maladies , la conservation et les diverses préparations des alimens et des boissons , les diverses parties de l'économie tant civile que rurale , les arts et métiers des villes et des campagnes : 4^e. édition , augmentée de conseils et avis pour apprécier ces secrets , et d'un 3^e. volume. A Paris, chez Duchesne, libraire, rue Saint-Jacques , n^o. 47. 3 vol. in-12. Prix , 7 liv. 20 sols brochés , et 10 liv. reliés.

S P E C T A C L E S.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA COMIQUE NATIONAL.

Ce théâtre, malgré son nom, donne aussi des comédies sans musique.

On y a joué, le tridi 3 frimaire, *la veuve du Républicain*, ou *le Calomniateur*, comédie en 3 actes et en vers.

L'action de cette pièce est fort simple. La veuve d'un officier tué sur le champ de bataille sollicite une pension pour pouvoir élever ses enfans ; elle n'a que cette ressource. Un vertueux militaire, ami de son mari, vient à Paris appuyer ses justes demandes ; mais un *merveilleux*, aussi méchant homme que mauvais citoyen, est amoureux de la veuve. Furieux d'avoir vu rejeter son hommage, il veut la forcer par la misère à se jeter dans ses bras ; il agit sourdement contre elle, et croise ses démarches en la calomniant. Enfin, l'intrigue est dévoilée, le coupable est confondu, et la veuve obtient, par l'entremise de son ami, la récompense des services de son époux.

Dans ce cadre favorable, l'auteur a fait entrer de fort beaux détails, et le développement très énergique des sentimens de liberté, de courage, de vertu, qui conviennent à des Républicains, et qui animent tous les Français.

On peut lui reprocher des tirades un peu trop longues, et des négligences dans la versification ; mais en général l'ouvrage est écrit avec chaleur ; le style en est ferme, hardi, quelquefois jusqu'à l'emphase. L'auteur, vivement demandé, est le citoyen Lesur, jeune homme de la première réquisition.

Un spectateur, encore plein de l'enthousiasme qu'a excité la pièce, a proposé qu'il fût envoyé à la Convention une députation, pour lui demander de déclarer que l'auteur, par son ouvrage, avait bien mérité de la patrie. Tout l'auditoire a accueilli cette proposition par des applaudissemens unanimes.

M E R C U R E

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 21 novembre 1793.

ON nous mande de Copenhague que la Suède et le Danemarck conservent toujours pour la République Française les dispositions qu'elle peut désirer. L'affaire de Toulon les a fait éclater avec plus de vivacité, particulièrement dans ce dernier pays, dont le commerce se trouve très-intéressé à ce que les Anglais ne puissent s'établir dans la Méditerranée. Au reste, la petite anecdote suivante, tout en prouvant l'affection des Danois pour les Français, prouve aussi la confiance qu'ils ont en leur bravoure. Dans l'un des principaux clubs de Copenhague, 54 personnes se sont inscrites pour parier que Toulon sera repris le premier janvier; 4 seulement ont osé souscrire pour le pari contraire.

Cependant il s'est fait dans cette capitale un service pompeux pour le repos de l'âme de Marie-Antoinette, veuve Capet. Mais il faut tout dire, c'est aux frais du ministre impérial qu'il a été célébré.

La meilleure intelligence regne entre les cours de Copenhague et de Stockholm. La première a fait publier un arrangement en vertu duquel dans tous les lieux où il n'y a point de consul de Suède, le consul Danois sera chargé des intérêts du pavillon de Suède, et y veillera avec le même soin que s'il s'agissait du pavillon Danois. En conséquence, le consul de Danemarck à Dublin est déjà chargé des affaires du consulat suédois.

Quant à notre ville, canal des marchandises et des nouvelles du Nord, et rendez-vous de presque toutes les nations, le magistrat va prendre des précautions rigoureuses contre la fièvre jaune qui fait tant de ravage à Philadelphie et à la Jamaïque : on a déjà arrangé un local pour servir de lieu où nos bâtimens feront la quarantaine.

Les avis reçus de Lisbonne nous apprennent que les corsaires Algériens qui ont passé dans l'Océan, grace au traité que les Portugais et les Hollandais ont fait avec la régence d'Alger, ont déjà conduit dans ce port plusieurs navires américains, et on craint qu'ils n'attaquent aussi les nôtres. Ce perfide traité, auquel l'Angleterre a présidé, est une sorte de déclaration de guerre à tous les états neutres ; et il est possible que les corsaires Algériens, peu faits aux lois des nations d'Europe, nous donnent en échange de leur

monstrueuse alliance , la communication du fléau qui régné sur l'Amérique septentrionale, et sur une partie des Antilles. Toutes ces considérations majeures ont ralenti déjà le commerce de notre ville.

Les banquiers d'Amsterdam vont être bien punis pour avoir , par leurs traites à découvert sur Paris , contribué à l'avilissement du change ; car comme leurs traites reviennent protestées , ils se trouvent obligés , à cause du rechange , de payer 19 gros pour 5 livres qu'ils avaient vendues à 19 : ils se sont fort agités pour être débarrassés de cet onéreux rechange , et être autorisés à ne payer aux propriétaires des lettres du change que leurs capitaux avec les intérêts ; mais le magistrat d'Amsterdam a décidé que les anciennes lois du change seraient observées dans toute leur force , nonobstant les circonstances actuelles.

De Francfort-sur-le-Mein , le 25 novembre.

On est dans une vive inquiétude à Vienne sur le parti que prendra la Porte Ottomane. Il y est arrivé dans les premiers jours de novembre trois courriers de Constantinople , tous porteurs , à ce qu'on assure , de dépêches importantes , mais dont rien ne transpire encore dans le public. On voudrait bien réussir auprès du divan comme on l'a fait auprès de l'ordre de Malthe , dont l'ambassadeur le comte de Herberstein a notifié à notre cour que le grand-maître et son conseil ne reconnaissent pas le gouvernement actuel de la France , et qu'en conséquence l'ordre avait fermé tous les ports aux vaisseaux de guerre français ; mais on ne se flatte pas d'avoir ce succès auprès des Turcs , car les Français sont parfaitement traités , sur-tout à Smirne , à s'en rapporter du moins à la lettre suivante , datée du 2 octobre :

« Le capitain-pacha , qui est dans cette rade , s'est prononcé de la manière la plus éclatante en faveur des Français. Il a , chose inusitée , visité notre commandant à bord de sa frégate ; et après avoir vu nos manœuvres et nos exercices tant sur mer que sur terre , il a distribué 2000 piastres à nos équipages , et a poussé l'attention jusqu'à faire acheter du vin et de l'eau-de-vie pour les régaler.

» En outre , lorsque les officiers Français vont visiter les caravelles turques , ils sont salués de canon : honneur qui n'est accordé qu'à eux seuls.

» Il y a plus encore , le capitain-pacha vient de rendre un service essentiel aux Français qui se trouvent dans cette échelle , en fournissant des passe-ports à tous les navires français qui sont désarmés dans ce port , pour aller transporter du blé de Salonique à Constantinople. Il leur paie un frêt convenable , et par ce moyen il donne de l'emploi à 120 ou 130 matelots qui étaient dans la misère. »

Sans doute il peut y avoir de l'exagération dans cette lettre ,

mais en supposant le fond vrai comme il y a tout à parier, il n'en reste pas moins constant qu'en général les Turcs ne sont pas disposés à rompre avec la République Française.

L'espece d'honneur qu'on attache à recevoir un envoyé de la Porte, et que l'on faisait sonner bien haut à la cour de Vienne relativement à l'envoi du célèbre Jussuf-pacha en Angleterre, au fond ne signifie pas grand chose, puisque la Porte est décidée à envoyer des ministres dans plusieurs des cours de l'Europe : c'est même une manière assez adroite d'ôter à cette distinction ce qu'elle pourrait avoir de flateur en la multipliant au point qu'elle cesse d'en être une. — L'impératrice de Russie a déjà reçu le sien ; il était convenu entre elle et le grand-seigneur que les ambassadeurs respectifs feraient le même jour leurs entrées. Ces parades diplomatiques n'empêchent pas que le divan ne prenne toutes les mesures convenables pour s'affranchir des vexations russes : on lui a demandé dernièrement le passage dans le détroit pour une flotte russe chargée troupes ; et quoiqu'on sache que cette flotte et ces troupes sont encore dans la Baltique, le passage n'est pas encore accordé.

Le bruit court ici, ajoutent les mêmes lettres de Vienne, que tous les ministres de sa majesté britannique ont eu ordre de présenter à différentes cours un mémoire où ils exposeraient le desir sincère qu'auraient les puissances coalisées de rétablir la tranquillité générale en Europe, à l'aide d'un traité de paix avec la République Française qu'il faudra bien enfin reconnaître, malgré les especes de promesses que se sont faites les puissances coalisées de ne pas mettre bas les armes avant d'avoir anéanti le gouvernement qui porte ombrage aux princes jaloux d'une puissance illimitée.

L'important allié de l'empereur, celui sans lequel il serait battu déjà depuis long-tems, Frédéric-Guillaume en un mot, est de retour à Berlin depuis le 8, après avoir fait sa tournée par Breslau.

La diète de Grodno s'étant enfin décidée à signer les articles relatifs aux acquisitions du roi de Prusse, on présume que le général Mollendorf recevra l'ordre de retirer ses troupes de dessus le territoire de la République dont le roi garantit l'indivisibilité et la souveraineté jusqu'à ce qu'il la divise et l'asservisse. L'issue pacifique de cette affaire semble ménager à Frédéric-Guillaume de puissantes ressources, particulièrement en hommes, pour la campagne prochaine ; aussi a-t-on grand soin de répandre le bruit, du moins les gazetiers allemands attachés à la cour de Vienne, qu'indépendamment des troupes que le roi de Prusse a déjà sur le Rhin, il compte y envoyer encore 40 bataillons tant cavalerie qu'infanterie. Cela n'est assurément pas impossible, mais cela n'est pas

pas non plus très-probables ; car disent les mêmes lettres , on ne voit aucun préparatif ici pour le départ de ces troupes. D'ailleurs , le ministre Hertzberg qui doit avoir d'autant plus de crédit sur l'esprit de son maître qu'on a besoin de lui puisqu'on y est revenu , le ministre Hertzberg insiste fortement pour que le roi rappelle ses troupes , en ne laissant à l'armée du Rhin que son contingent comme électeur de Brandebourg : on ajoute que le prince Henry est du même avis , et sur-tout très-favorablement disposé pour la nation française. Bientôt nous verrons plus clair. Je pense que notre ministère cherche à gagner du tems pour voir venir , et se décider suivant les événemens ; les succès ou les revers des armées républicaines lui serviront de thermomètre.

Il semble se préparer en Allemagne une crise que l'on veut prévenir par la tenue d'un congrès pacificateur à Nuremberg. Cette assemblée serait chargée de balancer les intérêts des diverses puissances belligérantes disposées , dit-on , à se prêter , parce qu'elles sentent , qu'épuisées comme elles le sont , leur premier intérêt , le plus pressant de tous , est de faire la paix , et de la faire promptement ; car si l'on y vient trop tard , les peuples éclairés , sur-tout ceux de Prusse pour qui Berlin forme un foyer de lumière , auront beau jeu contre leurs oppresseurs hors d'état de les contenir par une force militaire qui se sentira de l'affaiblissement produit par trois années de campagne. En effet , les Allemands commencent à s'apercevoir que les Français n'ont pas les torts que les rois leur supposent. Les rois de leur côté commencent à s'apercevoir que leurs peuples ouvrent les yeux. En conséquence , ils craignent une explosion dans les Pays-Bas et dans les frontières d'Allemagne qui avoisinent la France. C'est sur-tout d'arrêter les progrès de la fermentation révolutionnaire que l'on va s'occuper dans ce congrès de Nuremberg , peut-être actuellement réuni ; en attendant que les membres qui le composent aient trouvé cette pierre philosophale , l'électeur de Trèves qui redoute avec raison le nouveau jour dont l'Europe s'éclaire , vient de défendre , ainsi que plusieurs autres princes du corps germanique , toutes les sociétés littéraires et même de lecture. A Vienne , le gouvernement a donné l'ordre aux censeurs de ne laisser passer aucun ouvrage qui contint quoi que ce soit de contraire à l'état ecclésiastique. Il y est aussi question d'empêcher , par la surveillance la plus sévère , l'introduction de toutes les gazettes françaises dont on trouve qu'il n'a déjà que trop passé.

La Grande-Bretagne qui ne veut pas moins que les autres puissances coalisées se ménager des conditions avantageuses , sent que pour les obtenir il faut faire le plus de mal possible à sa rivale , et que pour le faire aux moindres frais possi-

bles pour elle-même ; il faut faire faire les plus grands efforts à ses associés. Aussi M. Pitt n'envoie-t-il pas seulement des agens dans l'intérieur de la France pour y allumer la guerre civile , mais il a aussi des agens secrets dans les différentes cours d'Allemagne , qu'il veut gouverner au gré de son ambition : Milord Porchester a fait un séjour à Dresde , et l'on croit qu'il y a rempli une mission secrète qu'il a reçue de la cour de Saint-James : il s'est rendu ensuite à Vienne ; ce sont toujours les affaires de Pologne , l'attitude menaçante de la Porte Ottomane et les projets secrets de la cour de Pétersbourg qui portent la défiance et presque la terreur dans les cabinets coalisés. La cour de Vienne vient d'expédier un courrier pour Pétersbourg. Les dépêches dont il est porteur sont , dit-on , le nouveau traité avec l'Angleterre , et le plan d'opérations pour la campagne prochaine : on craint que l'impératrice n'y entre , que pour des proclamations et des promesses comme elle a fait jusqu'à ce jour.

On va répartir les prisonniers Français dans la Haute et Basse-Autriche , apparemment pour être plus à portée de faire les échanges , et peut être aussi dans l'intention de s'épargner les frais considérables de transport. Ces prisonniers seront exactement surveillés de peur qu'ils ne fassent adopter les principes révolutionnaires aux peuples parmi lesquels ils vivront. Toutes les précautions nécessaires pour éviter cette inoculation ont été prises ; elles pourraient néanmoins se trouver insuffisantes et donner un jour de grands sujets de repentir au jeune empereur que des nouvelles récentes , mais qui ont besoin d'être confirmées , annoncent comme dangereusement malade. Au reste sa faible santé rend ce bruit assez probable.

PROVINCES UNIES ET BELGIQUE.

La position des Autrichiens dans la Belgique n'est pas brillante. C'est pour l'améliorer qu'il y arrive journellement , ainsi que dans le Luxembourg , des troupes fraîches de l'Autriche. Il faut avouer qu'on en a grand besoin ; car les pertes des alliés ont été très-considérables dans le cours de cette campagne : ils ont perdu plus de 6000 hommes à la seule attaque des lignes de Weissenbourg. Les troupes qui se trouvent sur notre frontière n'ont pas fait des pertes moins considérables. En moins de six affaires , elles ont perdu plus de 12,000 hommes , sans compter les prisonniers et les blessés. L'artillerie légère des Français fait les plus grands ravages , et paralyse les efforts de la cavalerie autrichienne.

Le 2 et le 3 novembre , les Français sont venus avec de nouveaux renforts par Beaumont et Arvalcourt , attaquer , à différentes reprises , tous les postes de l'armée sous les ordres de Beaulieu entre Sambre et Meuse. Ces postes ont été obligés de se retirer jusqu'à Charleroy , dans lequel un corps

Français a même pénétré , mais sans y prendre poste. Le général Beaulieu s'étant mis en marche par Florennes , pour aller au secours de ses troupes en déroute , c'est probablement ce qui a décidé les Français à faire retraite. L'armée de Beaulieu s'est approchée de Namur ; tous les paysans sont venus chercher un asyle dans cette ville. On leur a distribué 25,000 fusils pour les aider à faire résistance.

Dans le même-tems les Français avaient rassemblé des forces considérables près de Givet et de Charlemont ; après avoir brûlé le riche prieuré d'Astier , ils s'avancèrent le 4 vers le pays de Liège et attaquèrent avec beaucoup de bravoure un corps Autrichien très-avantageusement posté devant Dinant , où il fut forcé de se replier à la suite d'une affaire très-chaude & très-meurtrière ; ce qui effraya les habitans au point qu'ils se sauvèrent à Bruxelles avec leurs effets les plus précieux.

Le duc d'York inquiet pour l'armée de Cobourg après la journée du 16 octobre , s'est porté d'abord en diligence à Angleurfontaine , laissant à Cisoing le général d'Alvinzy : après avoir gardé ce poste jusqu'au 25 pour empêcher le prince Cobourg d'être tourné par son flanc droit , prit une seconde position qui n'a pas peu contribué à tenir en respect l'armée Française et l'empêcher de pousser ses avantages ; en voici une idée : il appuya sa droite composée de quelques escadrons de cavalerie de la brigade des gardes , du 37^e régiment d'infanterie et d'un petit détachement d'artillerie , sur le Quesnoy. Quant à la gauche , consistant en infanterie Hanovrienne ; il l'appuya sur Landrecy : Cambray , avec un pays rempli de bois occupés par un corps de houlans et d'autres troupes Autrichiennes , lui faisait front , tandis qu'il avait à dos la forêt de Mormal , garnie d'infanterie Impériale du côté de la Sambre pour en défendre les différens passages , principalement ceux de Pont-sur-Sambre et de Barlemont.

Les mêmes lettres de Bruxelles , en date du 20 novembre , ajoutent que le quartier-général du duc d'York était le 4 novembre à Cambray ; les Français occupant en force les postes de Cprimmes et de Poperingues , inquiétaient chaque jour du côté de Cisoing les Anglais , disposés à prendre des quartiers d'hiver.

Les attaques continuelles des Français ont apporté quelques changemens dans nos plans : nous allons prendre nos quartiers d'hiver à Tournay ; le prince de Cobourg est campé avec la plus grande partie de son armée entre Cambray et Landrecy.

Qu'il nous soit permis d'ajouter une réflexion à ces aveux de l'ennemi : la manière dont il rend compte des différentes attaques ne laissent point le moindre doute sur la défaite de Beaulieu. On connaît la jactance des Autrichiens au moindre avantage qu'ils remportent , et lorsque ces braves font les

modestes, on peut être sûr que c'est qu'ils ont de très-bonnes raisons.

On sait aujourd'hui que les Etats de Brabant ont accordé à l'empereur 4 millions de florins, somme trop peu considérable pour être d'un grand secours. L'archevêque de Malines, voulant le rendre plus efficace, a permis la foite des saints d'argent et leur conversion en numéraire; mais le peuple superstitieux de ce diocèse s'y est opposé, et a même menacé de se porter à des excès dont la crainte a retenu ce haut clergé.

Les armées qu'on paie mal se dégarnissent, et l'on a le chagrin de voir force déserteurs passer tous les jours du côté des Français, et pour se procurer une meilleure nourriture, et pour se soustraire aux coups de bâton. — Les Hollandais naturellement peu guerriers sont aussi prêts d'abandonner la partie.

La cour de Londres ayant fait donner aux Etats-Généraux connaissance du manifeste adressé par George III aux Français de Toulon, voici la réponse qu'ils ont faite :

« Qui le rapport de MM. J. E. N. de Lynden et autres députés de L. H. puissances pour les affaires étrangères, ayant en conséquence de leur résolution commissoriale d'hier, examiné un mémoire de M. Eliot, ministre plénipotentiaire de S. M. le roi de la Grande Bretagne, ayant pour annexé une déclaration de sadite majesté, relative à la situation présente des affaires de France : sur ce délibéré a été résolu et arrêté que le sieur Eliot sera remercié de la susdite communication, et prié en outre de donner à connaître au ministère britannique, que les causes de la présente guerre ont été les mêmes pour sadite majesté et L. H. puissances, qui se trouvent unies par les liens d'une étroite alliance, de même que le but que les états généraux se sont proposé, et la continuant, n'a jamais été autre que celui qui est exprimé dans ladite déclaration ; savoir, de leurs alliés, et d'obtenir une paix honorable et solide, de même qu'une juste indemnisation des frais immenses, occasionnés à la République et à ses alliés par la violence de leurs communs ennemis. En conséquence, les états-généraux partagent pleinement les sentimens de S. M. britannique, et éprouveront la plus vive satisfaction à l'époque, où la nation française rendue à elle-même, et réunie sous un gouvernement qui respecte les liens sacrés de la société civile et les droits des autres nations, se trouvera à même de faire renaître ses relations de paix et d'union avec d'autres états, et d'en assurer le maintien.

» Et sera remis extrait de la présente résolution de L. H. P. au sieur Elliot, par l'agent van Hees, en réponse au susdit mémoire, et pareil extrait envoyé au sieur Nagel, envoyé extraordinaire et plénipotentiaire de L. H. P. à la cour de Londres, pour lui servir d'information, »

ITALIE ET SUISSE.

Une lettre de Turin du 2 novembre, annonce des combats très-fréquens : il y eut entr'autres trois affaires consécutives les 17, 18 et 19 octobre, les Piémontais ayant tenté d'enlever le camp de la Gilette : après une apparence de succès ils furent repoussés avec perte de 112 hommes tués, blessés ou prisonniers. Parmi ces derniers se trouve le prince de Marsiconovo, fils de l'ambassadeur de Naples près S. M. Sarde.

La république de Gênes n'a encore pris aucune détermination sur la demande que lui font les puissances alliées de renoncer à sa neutralité. Elle cherche à gagner du tems pour se dispenser de rompre. Nous devons beaucoup, écrit un bon patriote de cette ville, au zèle de Jean Serra, frère de notre ministre à Paris. Il a prouvé facilement au conseil que le moment où nous aurions la lâcheté de souscrire aux demandes du gouvernement anglais serait le moment de notre perte et de notre avilissement ; nous deviendrions les esclaves de la coalition, ou nous tomberions avec elle... Dans les deux cas, a-t-il dit, ç'en est fait de la république de Gênes.

On mande de Gênes, en date du 10 novembre, que l'on a vu passer à la hauteur de Cagliari un vaisseau anglais de 74 canons, qui se ressentait d'avoir essuyé le feu de quatre frégates françaises. Ces frégates se sont réfugiées elles-mêmes de Tunis dans le golfe de Saint-Florent en Corse : elles composaient avec un vaisseau de guerre l'escorte de 30 navires marchands richement chargés, venant du Levant où ils avaient été arrêtés par le dey de Tunis, que les Anglais ont su faire entrer dans la coalition contre la République Française, mais qui se hâtera de l'abandonner dès que les Anglais auront perdu Toulon ; ce qu'on juge ne pas devoir tarder encore long-tems. — On verra sortir de cette ligue le grand-duc de Toscane qui ne pouvant fournir ni troupes, ni vaisseaux a été taxé à un million de contingent, pour la levée duquel il a fallu établir un impôt extraordinaire.

Les Anglais ont échoué dans l'attaque de Saint-Florent en Corse, effectuée par une division de leur armée navale de Toulon. Les trois vaisseaux qui avaient serré la place de plus près ont eu plusieurs hommes de tués, et ont été endommagés dans leurs agrès. Cependant ils ne se le tiennent pas pour dit, et l'on parle d'une nouvelle attaque qui doit bientôt avoir lieu.

Voici ce qu'on écrit de Lausanne : La majeure partie des émigrés qui avaient quitté la Suisse pour se rendre à Toulon, sont obligés de retrograder ; ils reviennent dans la plus extrême misère. Ce qui confirme ce que l'on dit que l'amiral Hood refuse absolument de les recevoir : il ne leur reste donc aucun asyle. Il y a même plus, le corps helvétique vient de

nommer le colonel Weiss, son ministre plénipotentiaire auprès de la République française. Ce citoyen est avantageusement connu chez nous par des écrits qui respirent l'amour de la liberté, font preuve de beaucoup de connaissances, et sont d'ailleurs extrêmement recommandables par la pureté de leur morale ; les opinions républicaines y sont très-prononcées ; en conséquence, ce choix démontre que malgré toutes les intrigues les Suisses sont résolus à conserver, à resserrer même les traités.

ANGLETERRE. De Londres, le 19 novembre.

Le cabinet de Saint-James songe sérieusement à faire une chose impossible, c'est de conserver la ville de Toulon. Il assure aux négocians, les seuls à qui il puisse avoir recours pour des fonds, que grâce à la possession de ce port tout le commerce du Levant passera dans les mains de l'Angleterre. Mais les gens sensés savent à quoi s'en tenir. En effet, lors même qu'on parviendrait à réunir 25,000 hommes de garnison dans cette ville, ne faudrait-il pas qu'elle cédât à la fin à 150,000 assaillans ; et qui doute que la France avec sa population, la France dont aujourd'hui tous les citoyens sont soldats, puisse mettre une pareille armée sur pied. Le fait est que les nouveaux Républicains, maîtres d'un fort qui domine la ville, incommode déjà beaucoup les vaisseaux anglais dans le port. Ils craignent l'effet des boulets rouges qu'ils ont déjà éprouvés.

Le bruit court qu'il a été signé une convention particulière avec la cour de Turin, par laquelle celle de Londres s'engage à lui livrer la république de Gènes qui fait depuis long-tems l'objet de sa convoitise. C'est en partie dans cette intention que notre cabinet vient de prendre à sa solde 5000 Autrichiens qui seront employés dans le Piémont et sur les côtes d'Italie les plus exposées à l'invasion des Français.

Il faut beaucoup de provisions quand on se propose d'employer beaucoup d'hommes. Aussi le ministère vient-il de passer des contrats avec les négocians de Dublin pour des fournitures considérables en bœuf fumé, et pour 9000 cochons destinés pour les armées.

L'office du bureau de la guerre est déterminé à changer l'uniforme de l'artillerie irlandaise qui ressemble trop à l'uniforme française. Dans les dernières affaires de la Flandre, le duc d'York ordonna aux artilleurs de porter un mouchoir blanc au bras ; mais malgré cette précaution on craint encore des surprises.

Il y a toujours de tems en tems des mouvemens insurrectionnels dans différentes provinces. Par exemple, les derniers troubles qui ont eu lieu à Birmingham, sont venus de ce qu'on voulait pas payer la taxe imposée à la suite de la précé-

dente éminente. On voit que dans les circonstances critiques où nous nous trouvons les effets deviennent causes à leur tour, et qu'il n'y a pas de raison pour que cela finisse; sur-tout depuis qu'on a perdu l'espoir de ranimer nos manufactures, dont les ouvriers sont sans pain. La plupart pour en avoir prennent parti dans l'armée qu'on augmente de 30,000 hommes; et pour faire vivre ce qui reste, les dames de Norwich ont déclaré qu'elles se borneraient aux étoffes du pays. Celles de Londres font des bas, des camisoles et des pantalons pour nos soldats qui en auront grand besoin si la campagne se prolonge dans l'hiver. De plats flagorneurs font valloir infiniment cette dernière ressource, et prétendent qu'elle allégera beaucoup les frais de la guerre. Le ministre qui voudrait bien le faire croire, le laisse au moins dire.

Il est fort embarrassé ce ministre. La proclamation royale fabriquée à Toulon, et imprimée ici, n'a pas produit sur les Anglais le bon effet qu'il en attendait. Il craint le compte sévère que lui demandera le parlement. En conséquence, pour se donner le tems de gagner les chefs de l'opposition qu'il cherche à séduire, il recule autant qu'il est en lui la rentrée. Le parlement est prorogé au 11 de décembre, et l'on ne croit pas qu'il s'assemble avant le 16 janvier. Mais à cette époque, lors même qu'il reviendrait des prétextes pour différer, on ne le pourrait pas sans danger, et d'ailleurs on manquerait du nerf de la guerre, les finances. Elles courent grand risque d'être ébranlées, ainsi que le crédit public à qui elles servent de base, par la fabrication des faux billets de banque que commencent à répandre des coquins, entreprises pour ainsi dire à contrefaire les assignats, mais qui se dégoutent de cette branche devenue trop peu lucrative. Heureusement plusieurs de ces faussaires ont été arrêtés, leur procès ne sera pas long.

En attendant que la paix raccommode un peu les affaires du commerce, car elle ne les rétablira jamais, les négociants gémissent et murmurent même des pertes qu'ils apprennent tous les jours, et qui sont causées par les nombreux corsaires que les Français entretiennent dans les parages de l'Amérique, où ils font beaucoup de prises.

Le 13 on a reçu la nouvelle officielle de la prise des isles Bahama par les troupes de la République, qui ont effectué un débarquement de 1000 hommes : ce débarquement était protégé par deux vaisseaux de 74 et par plusieurs frégates.

Tandis que nos troupes ont échoué à Sainte-Lucie, poste essentiel par sa position, on espère vraisemblablement se dédommager par les expéditions que tentera dans les Indes M. Grey, qui doit partir au plutard le 20 du mois, et dont les premiers efforts se porteront sur l'isle de Bourbon.

La flotte de l'amiral Howe, forcée plusieurs fois par les vents contraires de rentrer à Torbay, et dont quelques vaisseaux ont même été cruellement maltraités, est enfin dehors : elle porte un secours de 4000 hommes aux rebelles qui se sont portés de la Vendée dans d'autres départemens, et cherchent à s'emparer de la mer pour assurer leur subsistance et même leur retraite en cas de besoin. Cette armée catholico-royaliste et les traîtres de Toulon, du crime desquels nous profitons tout en les méprisant, font la dernière espérance des rois coalisés.

Il arrive ici presque tous les jours des couriers de Vienne. Qu'ils ne viennent pas chercher notre argent, car nous n'en avons point à donner.

Nous avons reçu de mauvaises nouvelles des Pays-Bas, et il faut pourtant prendre des quartiers d'hiver. Celui du duc d'York sera transporté à Bruges. Nous aurons de grands efforts à faire; car les Hollandais sont dégoûtés et hors d'état d'être utiles : ils ont perdu un grand tiers et même une petite moitié de leurs 30,000 hommes, et leur artillerie a été entièrement renouvelée.

Le 10, le paquebot, le *Hallway*, venant de Philadelphie en 27 jours, et le *Martin*, venant de Norfolk en Virginie, sont entrés à Falmouth. Ils ont été assujettis à la quarantaine ordonnée; leurs dépêches confirment la diminution de la fièvre jaune épidémique, qui a fait tant de ravages à Philadelphie, où la plupart des magasins ont été fermés assez long-tems.

L'amirauté vient de mettre en commission un vaisseau neuf, le *Glory*, de 98 canons. On arme à Plymouth les deux vaisseaux, l'*Argonaute* et l'*Africa*, de 64 canons, ainsi que la *Duchesse*, de 44, et l'*Héroïne*, de 32. A Chatham on met en état les vaisseaux le *Zealous*, le *Thunderer*, l'*Arrogant*, le *Vénérable*, le *Theseus* et le *Victorinus*, tous de 74, et le *Dictateur* et l'*Inferible*, de 64.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE ROMME.

Séance du sextidi de la 1^{re}. décade de Frimaire.

La section des Invalides s'est présentée dans le sein de la Convention. Les habitans de cette section ont appris avec indignation l'insubordination criminelle de quelques-uns de leurs jeunes gens de la première réquisition, faisant partie du onzième bataillon de Paris. Les pères et mères de ces enfans rebelles ne connaissent point de sentiment plus élevé que celui qui nous attache tous à la patrie. Ils demandent à l'Assemblée la punition des traîtres. — Les pétitionnaires sont invités aux honneurs de la séance; et l'Assemblée rend commun à la section des Invalides, le décret rendu en l'honneur des sections des Tuileries et des Champs-Élysées.

Des députations de communes sont venues apporter les dépouilles de leurs églises. Un ci-devant prêtre venait d'abjurer ses fonctions, lorsque Danton a pris la parole pour une motion d'ordre : Il y a un décret, a-t-il dit, qui porte que les prêtres qui abdiqueront, iront porter leurs renonciations au comité. Je demande l'exécution de ce décret; car je ne doute pas qu'ils ne viennent successivement abjurer l'imposture. Il ne faut pas tant s'extasier sur la démarche d'hommes qui ne font que suivre le torrent. Nous ne voulons nous engouer pour personne. Si nous n'avons pas honoré le prêtre de l'erreur et du fanatisme, nous ne voulons pas plus honorer le prêtre de l'incrédulité : nous voulons servir le peuple. Je demande qu'il n'y ait plus de mascarades anti-religieuses dans le sein de la Convention. Que les individus qui voudront déposer sur l'autel de la patrie les dépouilles des églises ne s'en fassent plus un jeu ni un trophée. Notre mission n'est pas de recevoir sans cesse des députations qui répètent toujours les mêmes mots. Il est un terme à tout, même aux félicitations. Je demande qu'on pose la barrière.

« Il faut que les comités préparent un rapport sur ce qu'on appelle une conspiration de l'étranger. Il faut nous préparer à donner du ton et de l'énergie au gouvernement. Le peuple veut, et il a raison, que la terreur soit à l'ordre du jour; mais il veut que la terreur soit reportée à son vrai but, c'est-à-dire, contre les conspirateurs, contre les aristocrates, contre les égoïstes, contre les traîtres amis de l'étranger. Le peuple ne

vent pas que celui qui n'a pas reçu de la nature une grande force d'énergie, mais qui sert la patrie de tous ses moyens, quelque faibles qu'ils soient, non, le peuple ne veut pas qu'il tremble.

„ Un tyran, après avoir terrassé la Rigue, disait à un des chefs qu'il avait vaincus, en le faisant suer : « Je ne veux pas d'autre vengeance de vous. » Le temps n'est pas venu où le peuple pourra se montrer clément. Le temps de l'inflexibilité et des vengeances nationales n'est point passé ; il faut un nerf puissant, un nerf terrible au peuple. Ce nerf est le sien propre, puisque d'un souffle il peut créer et détruire ses magistrats, ses représentans. Nous ne sommes, sous le rapport politique, qu'une commission nationale que le peuple encourage par ses applaudissemens.

„ Le peuple, après avoir fondé la République, veut que nous essayions tous les moyens qui pourrout donner plus de force et d'action au gouvernement républicain.

„ Que chacun de nous médite donc tous les jours ces grands objets. Il faut que le comité de salut public se dégage de beaucoup de détails, pour se livrer tout entier à ces importantes méditations. Donnons enfin des résultats au peuple. Depuis long-temps c'est le peuple qui fait toutes les grandes choses. Certes, il est beau que ses représentans s'humilient devant la puissance souveraine. Mais il serait beau qu'ils s'associassent à sa gloire, qu'ils prévinsent et dirigeassent ses mouvemens immortels.

„ Je demande que le comité de salut public, réuni à celui de sûreté générale, fasse un prompt rapport sur la conspiration dénoncée et sur les moyens de donner une action grande et forte au gouvernement provisoire.

Les propositions de Danton ont été décrétées au milieu des applaudissemens.

La Convention a ensuite rendu un décret dont les dispositions sont relatives à l'exécution de la loi des 27 février et 14 août 1793 (vieux style) concernant les indemnités à accorder aux citoyens qui ont éprouvé ou qui éprouveront des pertes par l'invasion de l'ennemi.

La Convention nationale renvoie à son comité des marchés, toutes les réclamations des comptes qui n'ont été présentées à la commission créée pour les affaires de la Belgique, que relativement aux indemnités accordées par le décret du 8 avril dernier, rapporté le 11 brumaire. — Il sera nommé trois nouveaux membres pour remplacer ceux de cette commission qui sont absens. Ils instruiront sur la dénonciation en péculat faite contre l'ex-ministre Lebrun, et connaîtront de toutes les dilapidations commises dans la Belgique, conformément au décret du 18 août dernier.

On a fait lecture de plusieurs lettres. (Voyez le n.º. dernier.)

Une députation de la section de Mucius-Sœvola est venue inviter la Convention à s'occuper incessamment de l'organisation de l'instruction publique.

La Convention a décrété qu'à compter du primidi de la décadi prochaine, elle s'occupera sans interruption de l'instruction publique.

« Dans ce moment, a dit Danton, où la superstition succombe pour faire place à la raison, vous devez donner une centralité à l'instruction publique comme vous en avez donné une au gouvernement. Sans doute vous disséminerez dans les départements des maisons où la jeunesse sera instruite dans les grands principes de la raison et de la liberté; mais le peuple entier doit célébrer les grandes actions qui auront honoré notre révolution. Il faut qu'il se réunisse dans un vaste temple, et je demande que les artistes les plus distingués concourent pour l'élevation de cette édifice, où à un jour indiqué seront célébrés des jeux nationaux. Si la Grèce eut ses jeux olympiques, la France solémnisera aussi ses jours sans-culotides. Le peuple aura des fêtes dans lesquelles il offrira de l'encens à l'Etre suprême, au maître de la Nature; car nous n'avons pas voulu anéantir la superstition pour établir le regne de l'athéisme.

« Citoyens, que le berceau de la liberté soit encore le centre des fêtes nationales. Je demande que la Convention consacre le Champ-de-Mars aux jeux nationaux, qu'elle ordonne d'y élever un temple où les Français puissent se réunir en grand nombre. Cette réunion alimentera l'amour sacré de la liberté et augmentera les ressorts de l'énergie nationale; c'est par de tels établissemens que nous vaincrons l'univers. Des enfans vous demandent d'organiser l'instruction publique; c'est le pain de la raison, vous le leur devez; c'est la raison, ce sont les lumières qui font la guerre aux vices. Notre révolution est fondée sur la justice, elle doit être consolidée par les lumières. Donnons des armes à ceux qui peuvent les porter, de l'instruction à la jeunesse, et des fêtes nationales au peuple. »

La proposition de Danton est décrétée. Le comité d'instruction publique présentera ses vœux sur cet objet.

Séance du septidi, 7 frimaire.

Mertin de Douay, au nom du comité de législation, a fait un rapport et proposé un projet de décret relatif à une insurrection arrivée à Vire, département du Calvados, en 1792, à l'occasion de la rareté des grains. Comme cette insurrection avait été provoquée par les manœuvres des aristocrates, et n'était véritablement qu'une résistance légitime à l'oppression, la Convention, sur la demande de Levasseur, a prononcé une amnistie pour ceux qui ont eu part à ce mouvement, et a étendu cette faveur à tous les citoyens saisis dans des émeutes populaires occasionnées par la disette des grains.

On a fait lecture d'une lettre du représentant du peuple dans les hautes, basses Alpes et la Drôme. En voici l'extrait : « Spécialement chargé de la levée des chevaux dans ces départemens, j'ai cependant cru devoir m'occuper d'autres objets. Je me suis principalement attaché à Gap, ville connue, sinon par un incivisme fortement prononcé, du moins par sa légèreté politique, plus funeste que l'aristocratie qui se montre à découvert. Les gens suspects se promenaient paisiblement dans les hautes Alpes; ce département était le refuge des sectionnaires des basses Alpes, de l'Isère et d'ailleurs : à mon arrivée, j'ai établi des comités de surveillance. La loi s'exécute; et si cela continue, je crois que dans peu nous ne trouverons pas de logemens pour tous les gens suspects qui seront saisis. Tranquillisez-vous sur le sort et l'esprit des hautes Alpes. Le peuple, comme par-tout ailleurs, y est bon. Il ne lui manque que des instructions pour être encore meilleur. Des sociétés populaires s'établissent dans les cantons pour y porter la lumière. Elle y parviendra; et je crois pouvoir assurer que les habitans de ces contrées, qui n'ont pas craint de voler aux frontières pour repousser les Piémontais et défendre leurs propriétés, auront le courage de défendre aussi la liberté et la République. »

Une députation de l'assemblée électorale du département de Paris est admise à la barre. Persuadée que son devoir est de surveiller les citoyens à qui elle a accordé sa confiance, elle dénonce des faits qui lui sont parvenus contre le citoyen Boursaut, membre de la Convention. Ces faits sont consignés dans une lettre signée par le citoyen Colmet, commissaire de police de la section des Lombards. D'après cette lettre on voit que Boursaut qui était en faillite il y a environ 4 mois, a payé ses créanciers; qu'il a acheté une maison à Paris, estimée 400,000 liv.; qu'il a fait un remboursement considérable à son père; qu'il a fait une acquisition aux environs de Brunoy; qu'il a la propriété pleine et entière du théâtre dit des Sans-culottes; qu'il vient de faire obtenir à son père une place importante. Voici maintenant les places que Boursaut occupait. Il a eu l'inspection de la nouvelle salle de la Convention nationale; il a été chargé de la remonte des chevaux pour l'armée; il a eu une place dans l'équipement des troupes de la République; il est chargé de la surveillance du château de Versailles.

La Convention renvoie cette dénonciation au comité des marchés.

Séance d'octodi, 8 Frimaire.

Une députation des comités révolutionnaires des sections de Bonconseil et de Bondi, annonce à l'Assemblée la découverte de plus de 500 marcs d'argent et une boîte de bijoux

précieux, chez un particulier. La Convention décrète la mention honorable de la surveillance de ces comités.

Une députation de la section de la Fontaine de Grenelle, présente la pétition suivante : « Mandataires du peuple, vous avez, par une loi salutaire, établi des comités révolutionnaires dans toutes les parties de la République; vous avez ordonné l'arrestation des gens suspects, et par une disposition de ce décret, vous avez déclaré que les personnes détenues seraient obligées de se nourrir à leurs frais; mais, citoyens, il reste encore, à ces ennemis de notre révolution, des moyens de nous nuire par la corruption. Plusieurs de ces détenus, au moyen de certificats de résidence, touchent leurs revenus, et peuvent ainsi disposer de sommes considérables. La section de la Fontaine de Grenelle vous demande 1°. que l'agence des domaines nationaux soit chargée du recouvrement des revenus de personnes arrêtées par mesure de sûreté générale; 2°. que sur le produit de ces revenus il soit prélevé les sommes nécessaires à la nourriture des détenus et de leurs enfants, et à l'acquittement de leurs dettes; après tout cela que les créanciers aient justifié de leurs créances, et que le surplus soit versé dans le trésor public. » — Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

Poultier, l'un des représentans du peuple, envoyé dans les départemens méridionaux a présenté à la Convention le résultat de ses opérations. Nous avons, a-t-il dit, établi partout la religion de la Montagne, le culte sublime de la liberté et de l'égalité. Dans le Gard, nous avons levé en dix jours dix-sept mille volontaires; les fédéralistes ont été chassés des fonctions publiques, et remplacés par des sans-culottes. Dans le département de Vaucluse nous avons tout créé : autorités constituées, fonderies de canons et de boulets, salpêtreries, hôpital militaire; enfin nous avons imprimé au tribunal d'Avignon le mouvement révolutionnaire; déjà plusieurs conspirateurs ont expié leurs forfaits sous le couteau national; par-tout dans ces contrées le patriotisme long-temps comprimé, respire et se propage. — Poultier a ensuite dénoncé quelques abus qui se commettent dans ces départemens. Il s'est formé des associations pour l'achat des biens nationaux; les associés remplissent le lieu des enchères et ne permettent à personne d'y pénétrer. Si quelqu'un viole cette étrange consigne, on le menace: s'il persiste, on se défait de lui. Les citoyens qui veulent acquérir des biens nationaux sont obligés de les prendre de la seconde main, en donnant aux associés un bénéfice proportionné à l'importance de l'acquisition. « Les chefs de cette association, a ajouté Poultier, ont pris les grandes livrées du patriotisme pour intimider ceux qui voudraient les démasquer, et à l'instant où j'ai voulu attaquer cette troupe de voleurs publics, ils ont demandé mon rappel, ils l'ont obtenu. J'ai obéi;

mais je me suis proposé, à mon retour, de vous engager à sevir rigoureusement contre les accapareurs des domaines de la République. » L'Assemblée a ordonné l'impression de ce rapport.

Thibaut, évêque du Cantal, a prié la Convention d'agréer sa démission à l'épiscopat. — La société populaire de Valence a demandé qu'il fût mis à la disposition des départemens une somme de 25,000 liv., destinée à acquitter les frais des députations civiques sorties du sein des sociétés républicaines, pour aller prêcher l'amour des lois et de la constitution, et que cette somme fût imposée sur les riches. — Renvoyé au comité des finances.

Les administrateurs du district de Gannat annoncent qu'ils ont achevé la vente des biens nationaux de cet arrondissement, qui ont produit plus de 30 millions; que la vente des biens des émigrés, d'une plus grande valeur encore, touchait à sa fin; mais que tout-à-coup le concours des acquéreurs a cessé entièrement par l'effet des taxes révolutionnaires faites par les comités de surveillance du district. — La lecture de cette lettre, a rappelé à quelques membres que déjà il avait été proposé d'interdire toute taxe qui ne serait pas faite en vertu d'un décret de la Convention. Leurs observations et la lettre du district de Gannat ont été renvoyées aux comités de sûreté générale et d'aliénation.

Carrier, représentant du peuple, écrit de Nantes, le 17 brumaire : « Toutes les autorités constituées ont été ici régénérées; une société anti-populaire dissoute; les conciliabules clandestins, appelés *chambres littéraires*, dispersés. Les fédéralistes, les feuillans, les royalistes, sont sous la main de la justice nationale, ainsi que les accapareurs. Des commissaires révolutionnaires exercent la vigilance la plus active et la justice la plus prompte contre tous les ennemis de la République. L'apostolat de la raison éclairant tous les esprits, les élève au niveau de la révolution; préjugés, superstitions, fanatisme, tout se dissipe devant le flambeau de la philosophie. Minée, naguère évêque, aujourd'hui président du département, a attaqué dans un discours très-éloquent, les erreurs et les crimes du sacerdoce, et a abjuré sa qualité de prêtre: cinq curés ont suivi son exemple, et ont rendu le même hommage à la raison.

« Un événement d'un autre genre semble avoir voulu diminuer le nombre des prêtres; quatre-vingt-dix de ceux que nous désignons sous le nom de réfractaires, étaient renfermés dans un bateau sur la Loire; j'apprends à l'instant, et la nouvelle en est très-sûre, qu'ils ont tous péri dans la rivière. »

Séance du nonodi, 9 Frimaire.

Après la lecture d'un grand nombre d'adresses de félicita-

tion, l'Assemblée, sur le rapport des comités des finances et des secours, a mis à la disposition du ministre de l'intérieur 150.000 liv. pour venir au secours des patriotes Belges et Liégeois réfugiés.

Le décret suivant a été rendu : « La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation et la lettre du ministre de la justice, concernant François Meur, prêtre insermenté, arrêté dans le département du Finistère, et condamné à mort par jugement du jury militaire du 17 septembre dernier (vieux style), sur lequel jugement le jury a prononcé le lendemain un sursis ;

« Considérant qu'il résulte de la lettre du ministre et de la procédure jointe, que Meur n'est point sorti du territoire de la République, et qu'aux termes de l'article V. de la loi des 21 et 23 avril dernier, la peine de mort n'est prononcée que contre ceux qui rentrent, décide que Meur est sujet à la déportation, conformément à la loi du 30 vendémiaire dernier, en conséquence, le jugement du 17 septembre dernier est cassé et annulé. Le présent décret sera envoyé manuscrit au département du Finistère. »

Après quelques discussions de détail, l'Assemblée a adopté un projet de décret sur la contribution mobilière de 1793.

Billaud-Varennes, au nom du comité de salut public, se présente à la tribune : « Je viens, dit-il, soumettre à la Convention nationale, le mode de gouvernement provisoire révolutionnaire, qu'elle avait renvoyé à son comité de salut public, pour y insérer les amendemens qui ont été faits dans une précédente séance. Je viens vous proposer de nouveaux articles qui donnent à ce gouvernement provisoire plus de précision et d'unité.

« Il faut d'abord vous prévenir que le zèle des représentans du peuple envoyés dans les départemens, les a portés à créer des institutions qui, par leur défaut de combinaison, pourraient devenir funestes à la liberté. L'une de ces institutions est celle des commissions centrales, dont l'esprit est naturellement fédéraliste. Une autre a encore de plus grands inconvéniens, c'est la formation des armées révolutionnaires : sans doute les représentans du peuple, fatigués par les circonstances et les besoins du moment, n'ont vu que l'intérêt du peuple dans l'adoption de ces mesures ; ils n'ont pas senti que la vraie force d'un représentant du peuple est dans son caractère, et sur-tout dans l'opinion publique dont il doit s'investir. Celui qui n'est pas pénétré de cette vérité, est indigne de la représentation nationale.

« Il est encore une chose à laquelle on a à remédier. L'action des lois est souvent paralysée par des agens secondaires, qui ne sont point responsables. Le comité a cru devoir les envelopper dans la responsabilité. Par ce moyen

l'exécution des lois est assurée et n'éprouvera plus aucunes entraves.

„ Enfin, après l'adoption du gouvernement provisoire que le comité vous propose, et dont les observations que je viens de vous faire ont dû vous faire sentir la nécessité, le comité vous présentera le code révolutionnaire enfoui dans une foule de décrets qui se contraient. Ce code révolutionnaire sera l'arme du peuple contre les malveillans ; c'est avec lui qu'il consolidera sa liberté ; car, après l'avoir conquise, il ne lui reste plus qu'à envoyer à l'échafaud les conspirateurs qui tenteraient de l'abattre. „

Billaud a ensuite lu un projet de décret dont plusieurs articles ont été successivement adoptés. Nous le ferons connaître après la rédaction définitive.

Séance du décadi, 10 Frimaire.

Une députation des sociétés populaires d'Orange, d'Avignon, et de l'administration du département de Vaucluse, est admise à la barre. « Citoyens représentans, dit l'orateur, nous venons exprimer dans le sein de la Convention, nos regrets sur la mort d'un des plus intrépides défenseurs du peuple. Gasparin n'est plus... Tous les patriotes ont versé des larmes sur la tombe de Gasparin ; nous avons tous pensé que sa mémoire vous était chère, et que vous receviez avec plaisir ses précieux restes. Nous vous apportons son cœur : qu'il soit placé sur le sommet de la Montagne. Les patriotes en le voyant, se rappelleront tout ce qu'ils doivent à la République, et seront animés du même zèle pour ses intérêts. „ — Un membre a demandé que le cœur de Gasparin fût porté au Panthéon Français. Cette proposition a été renvoyée au comité d'instruction publique.

Les représentants du peuple, en commission à Marly, écrivent du 5 frimaire, qu'ils ont fait arracher des entrailles de la terre une quantité de métaux qui seuls suffiraient pour exterminer tous les satellites des tyrans. Ils envoient cinq voitures de meubles précieux, de galons et de broderies d'or et d'argent, destinées à augmenter la masse du numéraire. — Le résultat des fouilles s'élève à 1,335,727 liv. pesant de plomb, de cuivre et d'étain.

Au nom du comité des finances, un membre proposait un projet de décret relatif à l'arrestation des ci-devant receveurs généraux des finances. Ce décret exceptait de l'arrestation ceux d'entre eux qui ont rendu leurs comptes. Mais Montant a demandé la question préalable. Les receveurs généraux, a-t-il dit, ont volé la nation. C'est à la nation qu'ils doivent rendre leurs comptes et non à d'autres voleurs nommés par nos anciens despotes. — La proposition de Montant a été adoptée.

Le président annonce qu'il vient de recevoir une lettre de l'armée

l'armée de la Moselle qui ne roule que sur des préparatifs militaires dont le résultat doit être d'un extrême intérêt, mais qu'on ne peut encore publier. La lettre est renvoyée sans être lue au comité de salut public. « J'observe à cette occasion, a dit Ruamps, que c'est à tort qu'on a répandu le bruit de la prise du fort-Vauban. Landau fut bombardée pendant quelques jours; mais quatre personnes ayant ouvert l'avis de capituler, furent sur-le-champ fusillées; deux autres qui tenaient le même langage ont été poignardées dans les rues par les soldats de la garnison, et depuis ce tems là, il n'a plus été question de se rendre. Le commandant vient de faire une sortie vigoureuse, qui a procuré à cette forteresse des approvisionnemens abondans. La Convention peut être tranquille sur le sort de ces deux places; elles ne tomberont au pouvoir de l'ennemi que lorsque toutes les fortifications en seront détruites. »

Le représentant du peuple Cavaignac écrit d'Auch, le 3 Frimaire : « La levée extraordinaire des chevaux s'opère avec activité; je les réunis à Auch, où ils seraient déjà tous en dépôt si les localités l'eussent permis. Nos ressources se multiplient : la terre enfante de nouveaux guerriers, le patriotisme s'exalte, et la raison publique nous mène à pas de géans vers l'entier affranchissement du peuple.... Le dernier jour de la 3^e. décade fut fixé pour célébrer à Auch la fête de la raison et l'abolition totale du fanatisme. Ce jour solennel arrive; le peuple entier s'assemble sur un boulevard champêtre, et là dans un banquet fraternel, il fit éclater les premiers transports de sa joie. Après ce repas lacédémonien, il parcourt l'enceinte de la ville, arrache et foule aux pieds tous les signes fanatiques qu'il rencontre. De retour sur la place consacrée à la Liberté, il s'assemble autour d'un bûcher, convert de titres féodaux, et se fait amener dans un tombereau deux vierges à miracles dans ce pays, et les saints qui naguère recevaient l'encens des superstitieux, et ces ridicules idoles y sont précipitées aux acclamations d'une foule innombrable. La carmaguole dura toute la nuit autour de ce brâsier philosophique, qui consumait à-la-fois tant d'erreurs. »

Les autorités constituées et le comité de surveillance de Mont-Luçon offrent à la République une somme de 100,000 liv. en or.

Le reste de la séance a été employé à entendre des pétitions particulières.

Séance du primidi, 11 Frimaire.

Une députation du club des Cordeliers, admise à la barre, présente une pétition par laquelle elle demande la proscription de l'or et de l'argent monnayé jusqu'à la paix.

Cette pétition est renvoyée au comité de salut public.

On reproduit à la discussion le projet de décret du co-

Tome VI.

C

mité d'agriculture, sur le dessèchement des étangs. Plusieurs articles sont décrétés, sauf rédaction.

Une lettre du général de brigade Sarret annonce que les Piémontais viennent d'être chassés de la vallée de Barcelonnette ; leur camp a été pillé.

Une députation des canonniers marins de Brest apporte à la Convention nationale les pavillons de la frégate anglaise la *Tamise*, prise par la frégate française la *Carmagnole*. Ces citoyens félicitent l'Assemblée de ses glorieux travaux, et l'invitent, au nom de leurs compatriotes, à rester à son poste jusqu'à la paix. L'Assemblée décrète la mention honorable du courage et du patriotisme de l'équipage de la *Carmagnole*. Les pavillons anglais seront suspendus aux voûtes du salon de la Liberté.

Les représentans du peuple envoyés dans la Commune-Affranchie envoient à la Convention nationale le buste de Charlier. « C'est la liberté, disent-ils, qu'on a voulu assassiner en immolant Charlier ; ses bonnieux en ont fait l'aveu avant de tomber sous le glaive de la justice. On a entendu de leur propre bouche qu'ils mouraient pour leur roi, qu'ils voulaient lui donner un successeur. Jugez de l'esprit qui animait cette ville corrompue ; jugez des hommes qui la maîtrisaient par leur fortune ou par leur pouvoir ; jugez si on peut accorder impunément un sursis. Point d'indulgence, citoyens collègues, point de délai, point de lenteur dans la punition du crime, si vous voulez produire un effet salutaire. Les rois punissaient lentement, parce qu'ils étaient faibles et cruels ; la justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance, de manière à servir de leçon à tous les rebelles.

» Nous ne vous parlerons point des prêtres ; ils n'ont pas le privilège de nous occuper en particulier. Nous ne nous faisons point un jeu de leurs impostures ; ils dominaient la conscience du peuple, ils l'ont égarée ; ils sont complices de tout le sang qui a coulé : leur arrêt est prononcé.

» Nous saisissons chaque jour de nouveaux trésors ; nous avons découvert chez Tolosan une partie de sa vaisselle, tachée dans un mur. Il y a ici beaucoup d'or et d'argent que nous vous enverrons successivement. »

Le 11^e. bataillon de Paris, première requisition, à la Convention nationale.

« Citoyens représentans, le 11^e. bataillon de Paris, dit des Tuileries, vient déposer dans votre sein ses regrets et ses inquiétudes, espérant avec confiance que vous ne regarderez pas comme un crime ce qui ne fut l'effet que d'une erreur involontaire. Le bataillon parti de Paris avec l'ordre du ministre

de se rendre à Cherbourg , venait de passer à Saint-Lo. Il y avait rencontré le représentant du peuple le citoyen Laplanche et le général Sepher , qui lui avait laissé poursuivre sa route. Arrivé à Carentan , il fut requis par le général Dutaux et le district de se rendre à Coutances. Le bataillon était persuadé que Cherbourg était le poste où l'appellait le danger de la patrie ; on lui avait dit en partant : « Sans doute vous défendrez Cherbourg mieux que Toulon ne l'a été. » Les fatigues d'une longue route, l'état où se trouvait le bataillon et la plupart des volontaires blessés aux pieds , tout le confirmait dans cette idée , et lui faisait desirer d'arriver à sa destination.

» Le bataillon se trouva tout à coup sans chef pour diriger ses mouvemens ; les administrateurs du district prirent l'alarme. Des bruits imprudemment répandus que l'on avait donné l'ordre de tirer sur le bataillon , servirent à augmenter la confusion de 600 hommes livrés à eux-mêmes , et à leur faire desirer plus impatiemment de prendre la route de leur destination. Dans ce désordre , plusieurs de ses mouvemens ont été faussement interprétés. On a pris pour l'intention d'attaquer la ville , le mouvement de quelques volontaires qui ont ramassé des cartouches d'une caisse apportée par ordre du général pour être distribuées au bataillon , et qui s'était brisée en tombant : on a pris pour des menaces faites au commandant de la place les gestes de quelques volontaires qui lui exprimaient d'une manière animée l'assurance qu'il n'avait rien à craindre. Lorsqu'il demanda s'il était en sûreté , c'est alors qu'un de ceux mis en état d'arrestation , lui présentant de l'eau-de-vie , lui dit : *Ne crains rien , tu es avec tes frères* ; le second , lui prenant la main , lui jura qu'il se ferait massacrer pour sa défense. Ces faits , le commandant les a ensuite reconnus vrais dans la société populaire de Carentan. Il est à remarquer que le bataillon sortit de la ville , sous les ordres de ce même commandant.

» Citoyens représentans , la plupart des faits consignés dans le procès-verbal qui vous a été envoyé , ont été exagérés ou dénaturés par les alarmes et la situation critique où se trouvait la ville de Carentan. La seule faute à reprocher au bataillon , c'est le refus d'obéir à l'ordre du général Dutaux ; cette faute , fruit d'une erreur involontaire , occasionnée par l'ordre du ministre , et par l'espece d'autorisation qu'il avait reçue la veille du représentant du peuple Laplanche et du général Sepher ; il l'a déjà réparée en obéissant sur-le-champ à l'ordre du citoyen Laplanche , en partant de Cherbourg sans souliers , après quinze jours de marche , et après avoir passé deux nuits sur la paille.

» Le citoyen Seguaing , chargé de venir le chercher à Cherbourg jusqu'à Vire , le citoyen le qui commande , le général Hainaut qui en a fait la revue , tous attesteront sa bonne

conduite, sa soumission, son empressement à exécuter les ordres qui lui sont transmis; son ardent amour pour la liberté, et sa vive impatience d'être bientôt en état de remplir le serment qu'il a fait de la défendre.

» Citoyens représentans, le bataillon n'a pas cessé un seul instant d'être les enfans de la République; qu'on le mène à l'ennemi, il brûle du désir de combattre pour la liberté, et de prouver qu'il est toujours digne de mourir pour elle. *Vive la République une et indivisible !* »

Après la lecture de ces lettres, Cambon est monté à la tribune pour soumettre à la discussion de l'Assemblée un projet du décret relatif au numéraire. Voici l'extrait de son rapport.

» La société populaire de Toulouse pressa, il y a quelque tems, l'administration du département de Haute-Garonne de prendre un arrêté sur les matières d'or et d'argent; cette administration arrêta qu'elle ordonnait à tous ceux qui possédaient des objets d'or ou d'argent, de les porter aux caisses de leurs districts dans un tems donné, pour y être échangés contre des assignats, et de là renvoyés à la trésorerie nationale. Cet arrêté vous fut dénoncé par les commissaires de la trésorerie qui, n'ayant point d'ordre pour effectuer l'échange, vous en déférèrent. Vous crûtes de votre sagesse de le casser, et vous renvoyâtes au comité des finances l'examen des principes qui l'avaient dicté. Cet arrêté a produit jusqu'à ce jour, dans les caisses de Toulouse, environ quinze ou seize cent mille livres en or ou en argent, pour lesquelles il faudra envoyer une somme égale en assignats.

» L'exemple donné par Toulouse a été suivi par Montauban, qui cru rendre service à la République en adoptant la même mesure. Plusieurs de nos collègues envoyés dans les départemens ont aussi cru que cette impulsion pouvait être utile au crédit public. Ils ont pris un arrêté semblable à ceux de Toulouse et de Montauban, et ont même décerné la peine de mort contre ceux qui n'apporteraient pas leur or et leur argent dans un tems donné.

» Ces mesures relatives aux matières d'or et d'argent ont été suivies d'un autre mouvement qui a aussi influé directement sur elles. On s'est empressé tout-à-coup de porter dans les coffres de la Nation tous les objets d'or et d'argent qui servaient aux cérémonies religieuses. L'opinion publique a seule donné cette impulsion. Je dirai en passant que nous nous sommes particulièrement occupés de mettre de l'ordre dans la réception et la comptabilité des nombreuses offrandes qui vous sont faites; que jusqu'à présent le désir de venir les déposer dans le lieu de vos séances, les a fait payer cherement à la Nation, puisque les frais de transport ont quelque fois excédé la valeur de l'objet offert. Il était donc important de prendre quelques mesures pour empêcher qu'on ne dépensât plus

qu'on ne portait. Le projet que je dois présenter les renferme. »

Cambon a ensuite considéré son sujet sous un point de vue politique. Il en a conclu qu'il faut faire tout ce qui est nécessaire pour le salut du peuple, et s'arrêter là où finit la nécessité; qu'il était inutile de dépouiller les individus pour former un riche trésor; que la mesure qui conduirait à ce dépouillement pourrait, par ses conséquences, devenir nuisible à la liberté, et utile à nos ennemis; nuisible à la liberté en ce que ceux qui seraient dépouillés éprouveraient des mécontentemens; utiles à nos ennemis, en ce que la réunion de tant d'or et d'argent dans une même ville, pourrait exciter la cupidité des agens de l'étranger, leur inspirer des desseins perfides, et mettre dans leurs mains une arme nouvelle pour déranger le succès de la révolution.

Passant à d'autres détails, le rapporteur a observé qu'il devenait très-important de bien définir la loi sur les dépôts cachés, afin d'éviter qu'il ne s'exercât des vexations particulières, comme il était essentiel de bien faire sentir l'inconséquence de la peine de mort décernée dans certains endroits contre ceux qui n'apportent pas aux échanges leurs effets d'or et d'argent; car, dans l'un et l'autre cas, il est sûr que personne en France ne serait à l'abri d'une accusation.

« Nous avons examiné, a continué Cambon, s'il était nécessaire d'avoir une monnaie d'or et d'argent, et nous nous sommes décidés pour la négative. Nous vous proposons en conséquence de ne plus reconnaître comme monnaie que les assignats, les pièces de cuivre et de bronze, et les assignats métalliques dont la fabrication est décrétée. Mais en démontrant l'or et l'argent, devons-nous le rendre purement une marchandise? Si nous en permettions la vente, nous rendrions à l'agiotage sa dangereuse activité; d'un autre côté, si nous portons une loi prohibitive, et que la prohibition ne soit pas étayée de moyens coercitifs, on éludera la loi, et toute loi éludée devient nuisible; nous avons donc cru devoir obliger les citoyens à faire la déclaration des quantités d'or et d'argent qui se trouvent entre leurs mains. Par ce moyen, il devient inutile de former un si gros trésor à Paris, et d'y amener à grands frais de l'or et de l'argent. Si l'on en a besoin, il sera toujours tems de les mettre en requisition. Ce n'est pas tout: nous avons voulu offrir aux propriétaires des facilités pour se défaire de ces métaux. Nous leur accordons la faculté de les apporter pour leur valeur monétaire actuelle, en acquittement des domaines nationaux, de l'emprunt forcé, de tous les paiemens dus à la République, de les offrir même en anticipation sur les contributions; enfin, de les faire inscrire sur le grand livre.

» Nous excepterons la déclaration des bijoux d'or qui ne

pesent pas deux onces , et qui servent presque à tous les citoyens. Nous excepterons encore tous les bijoux d'argent qui pèsent moins de deux marcs , comme couverts , anneaux , croix : la déclaration de ces objets n'est pas même obligée. »

Le rapporteur a parlé ensuite de la comptabilité à établir pour les dons qu'on fait journellement à la patrie. Il a proposé de décréter que toutes les offrandes seront portées à une caisse générale établie auprès de la monnaie de Paris. Ainsi l'or et l'argent recevront non de l'activité, mais un écoulement facile ; ainsi tout l'excédent viendra naturellement et sans effort à la caisse nationale, et l'on avisera ensuite aux opérations à faire sur ces matières quand elle en renfermera une certaine quantité.

En attendant , nous pouvons déclarer que si des diverses parties de l'Europe on nous porte des objets de première nécessité, au cas que nos moyens d'échange industriels ne suffisent pas à la balance , nous solderons en or et en argent ; par ce moyen , nous donnons une grande entrée à ceux dont l'excédent nous serait nécessaire , par la concurrence que nous établissons entre le marchand étranger et le marchand intérieur ; nous bouleverserons complètement le système des accaparemens ; nous offrons encore un appât et un encouragement à l'industrie nationale ; enfin , nous vivifions les marchés de la République dans les objets de première nécessité pour notre usage.

Ces bases étant adoptées , la valeur monétaire de l'or et de l'argent étant détruite ; ces métaux seront fondus en lingots ; et en dernière analyse , ces mesures peuvent nous conduire à établir , sans effort , le commerce par échange pur et simple ; ce qui bannirait à jamais l'agiotage.

Toutes ces mesures , a dit Cambon , en terminant son rapport , tiennent à des vues politiques et commerciales. Nous pouvons nous tromper , nous pouvons avoir été égarés par quelques idées qui nous aient séduits au premier aspect ; mais ce qu'il est sur-tout important de ne pas laisser subsister , c'est l'abus que je vous ai dénoncé en commençant. Il faut de l'uniformité dans la législation. Je vous demande de décréter en principe que tous les arrêtés partiels qui ont été pris pour ordonner l'échange des matières d'or et d'argent , sont nuls , à casser , et n'ont force de loi nulle part.

Cette dernière proposition a été décrétée. Cambon voulait lire son projet de loi. Plusieurs membres ont demandé qu'il fût préalablement imprimé. Nous avons , a dit Danton , assez d'or pour acquérir du pain et des armes , autant que le commerce neutre pourra nous en fournir. Examinons à loisir et méditons mûrement la théorie du comité. N'oublions jamais qu'en pareille matière des résultats faux compromettent la liberté ; Cambon nous a rapporté des faits. Des représentants du peuple ont rendu des lois de mort pour de l'argent. Tout homme qui se fait ultra-révolutionnaire donnera des résultats

aussi dangereux que pourrait le faire le contre-révolutionnaire décidé.

Declarons que nul n'a le droit de faire arbitrairement la loi à un citoyen ; défendons contre toute atteinte ce principe : que la loi n'émane que de la Convention, qui seule a reçu du peuple la faculté législative ; rappelons ceux d'entre nos commissaires qui, avec de bonnes intentions sans doute, ont pris les mesures qu'on nous a rapportées, et que nul représentant du peuple ne prenne désormais d'arrêts qu'en concordance avec nos décrets révolutionnaires, avec les principes de la liberté, et d'après les instructions qui lui seront transmises par le comité de salut public. Rappelons-nous que si c'est avec la pique que l'on renverse, c'est avec le compas de la raison et du génie qu'on peut élever et consolider l'édifice de la société. Le peuple nous félicite chaque jour sur nos travaux ; il nous a signifié de rester à notre poste : c'est parce que nous avons fait notre devoir. Rendons-nous de plus en plus dignes de la confiance dont il s'empresse de nous investir ; faisons seuls la loi, et que nul ne nous la donne. J'insiste sur le rappel et l'improbation des commissaires qui ont pris l'arrêté qui vous a été dénoncé.

Enfin, je demande que le comité de salut public soit chargé de notifier à tous les représentants du peuple qui sont en commission, qu'ils ne pourront prendre aucune mesure qu'en conséquence de vos lois révolutionnaires, et des instructions qui leur seront données.

Toutes ces propositions ont été renvoyées au comité de salut public.

Un représentant du peuple écrit de Cherbourg que l'on a trouvé chez le directeur de la poste quatre cents livres pesant de lois et rapports imprimés, de bulletins et d'autres papiers que la Convention ou le conseil exécutif faisait passer dans l'arrondissement : ce fonctionnaire criminel vendait ce papier 7 sols la livre ; on en a trouvé chez différents particuliers qui le lui avaient acheté. Le prévaricateur se nomme Leroy.

L'Assemblée envoie cet administrateur au tribunal révolutionnaire, et décrète que tout fonctionnaire qui aura arrêté ou retardé l'envoi des bulletins ou des journaux patriotiques, y sera traduit.

Séance du duodi, 12 Frimaire.

La lecture de la correspondance a donné lieu à un membre de demander la suspension du brûlement des papiers et parchemins, contenant des contrats ou des titres féodaux annulés, jusqu'à ce qu'il fût fait un rapport sur l'usage des procédés découverts pour faire disparaître sur le parchemin et le papier toute trace d'écriture. Adopté.

Au nom du comité de salut public et de la guerre, Gos-

snin a fait décréter qu'aucun déserteur étranger ne sera plus admis à servir dans les armées de la République, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Les lois relatives aux avantages accordés aux officiers et soldats des troupes étrangères sont rapportées. La Convention nationale charge le comité de salut public de proposer les moyens d'occuper utilement ces militaires étrangers.

Bourdon de l'Oise fait adopter le décret suivant : « Les bureaux du département des affaires étrangères, tant à Versailles qu'à Paris, le bureau central des douanes et les trois régisseurs, sont supprimés. Tous les bureaux de ce département seront réunis et distribués dans deux divisions, douanes nationales et correspondances étrangères.

La Convention s'est ensuite occupée à prononcer deux décrets sur des restitutions à faire par les ci-devant compagnies de finances. Plusieurs autres discussions et décrets particuliers ont occupé le reste de la séance.

PARIS, 15 Frimaire.

La société des Jacobins, jalouse de n'avoir dans son sein que des membres irréprochables et d'un patriotisme éprouvé, s'occupe d'un scrutin épuratoire qui se fait à la tribune avec toute la publicité et la franchise qui conviennent à des Républicains. Les membres qui composent le comité sont les premiers qui subissent cette épreuve ; très-peu ont été rayés ; on passera ensuite à l'épurement général de la société. Un citoyen a proposé d'engager toutes les sociétés populaires à faire un semblable scrutin.

Dans la séance du 8 frimaire, après avoir communiqué à la société plusieurs faits et plusieurs lettres interceptées que le général Pichegru a fait passer au comité de salut public, relatif à la faction dont quelques chefs ont déjà péri sur l'échafaut, a dénoncé avec force une classe d'hommes ennemis du peuple, bien adroits et qu'on ne peut plus reconnaître qu'à l'espece d'affection avec laquelle ils exagèrent les mesures de patriotisme, et rendent nulles les mesures les plus sages, en emportant au delà du but la marche révolutionnaire.

Il a dévoilé les intentions et les manœuvres de ces aristocrates qui, en portant au milieu de farces ridicules les dépouilles des églises, semblaient se faire un mérite de cette offrande, tandis qu'ils allaient dire au peuple : « Voyez vous ce qui vous est arrivé. Quand nous vous avons dit que la Convention était un rassemblement d'athées, que les Jacobins sont des impies, voyez-vous jusqu'où il ont porté leur audace et leurs desseins criminels ?

» Les rois de l'Europe, a-t-il ajouté, ont vu qu'au Nord,

près de la Moselle, au Rhin, leurs armées étaient vaincues, qu'elles ne pouvaient plus avancer, ils se sont dit : La liberté triomphera, périssons ou exterminons les Français.

Ils ont connu le grand parti qu'ils pouvaient tirer de l'opinion religieuse ; ils ont dit : les catholiques vont servir nos projets, et sur-tout les protestans plus attachés encore à leur religion ; si nous savons les alarmer à propos, et ils ont peint la Convention comme complice de toutes ces horreurs ; ils leur ont dit : voyez-vous les Français avaient juré la tolérance universelle, la liberté des cultes, ils persécutent toutes les religions ; il faut croire à la leur, c'est-à-dire, à l'obéissance. Nous avions fait une révolution politique, ils ont voulu n'en faire qu'une querelle religieuse ? Robespierre a invité le peuple à se défier de ces imposteurs qui ne tarderont de porter la peine de leur perfidie.

Il s'est plaint avec amertume de ce qu'on calomniait les membres du comité de salut public. « Si ce comité vous déplaît, a-t-il dit, venez prendre nos places, nous verrons comment vous manierez les rênes du gouvernement. Nous, nous viendrons à la tribune. Si vous commettez des erreurs, ne trouvez pas mauvais que nous ayons un peu plus d'indulgence que vous ne nous en rémoigniez ; mais si vous commettez des crimes, si vous mettez, à la place de l'intérêt du peuple celui de quelques particuliers ; nous vous dénoncerons. »

Nous regrettons de ne pouvoir rapporter le discours de Robespierre dans toute son étendue. Il a fini par ces mots ; « Si le comité de salut public trompait le peuple, je le jure, à la face de l'univers, je m'en apercevrais, je le dénoncerais ; mais il marche droit dans la révolution, et il apparaît au peuple comme il est du peuple, et ne veut servir que le peuple. »

Hébert s'est élevé également dans cette séance contre un nouveau genre de superstition. « Il est des hommes, a-t-il dit, qui voudraient faire croire que nous ne voulons que substituer un culte à l'autre. Il font tous des processions, et des cérémonies religieuses pour Mara comme on en faisait pour les Saints. »

« Ce sont eux qui pendant quatre ans forcerent Marat à se cacher dans une cave, qui rendent aujourd'hui des honneurs si éclatans à sa mémoire ; Marat, s'il eût vécu, aurait comme vous méprisé et conspué les adorations. »

« Plusieurs sections s'empressent de lui rendre des hommages ; l'on voit autour de sa statue des hommes qui furent ses plus ardens persécuteurs. »

« Déjà nous avons empêché cette profanation ; continuons une surveillance vigoureuse. Il faut vous dire que c'est un nouveau piège des ennemis du peuple pour discréditer la révolution et lui donner un vernis ridicule. Déjà l'on a dit

que les Parisiens étaient sans foi, sans religion, qu'ils avaient substitué Marat à Jésus; déjouons ces calomnies. »

Dans la séance du 9, Guirault a dénoncé entr'autres circonstances un rassemblement secret qu'il a dit se tenir toutes les nuits à la mairie, et qui inconnu aux administrateurs de police n'est composé que de citoyens de sections qu'on y appelle. Il a ajouté que dans ce rassemblement il est fait des rapports d'après lesquels on circonviendrait des patriotes, et on en calomnie beaucoup d'autres.

Robespierre a sommé Guirault de le suivre au comité de salut public pour éclaircir cette dénonciation. Dufourny et Hébert ont démenti formellement ce fait. Ce dernier a demandé que la force armée accompagnât Guirault au comité. Il est à remarquer, d'après le journal des débats de la société, que Guirault venait d'être vivement inculpé lors de son scrutin épuratoire.

Les principes de tolérance et de liberté des cultes professés par Robespierre à la tribune des Jacobins, ont fourni à Chaumette, procureur de la commune, l'occasion de développer les siens sur la même matière, dans un réquisitoire plein d'éloquence et de philosophie. Après avoir rappelé la déclaration des droits sur la liberté des opinions religieuses, et l'acte constitutionnel qui garantit à tous les Français la liberté, l'égalité et le libre exercice des cultes, il s'est transporté à l'époque de l'établissement du christianisme : « Les premiers Nazaréens ou Chrétiens, a-t-il dit, persécutés par des agens aussi insensés qu'eux, transportaient leurs cérémonies dans des cavernes, dans des souterrains : leur esprit s'aigrit contre leurs persécuteurs ; excités par les *trépidations* de leurs prêtres ambitieux, ils conspirèrent ; le gouvernement les punit ; ils se dirent des martyrs, et leur secte qui se répandit sur une grande portion de terre se fit anéantir d'elle-même si, comme elle paraissait le désirer, elle n'eût été que méprisée. »

A la suite de ce réquisitoire, le conseil général a arrêté « qu'il n'entendra aucune proposition, pétition ou motion sur aucun culte, ni sur aucune idée métaphysique ou religieuse ; le conseil déclare en outre que l'exercice des cultes étant libre, il n'a jamais entendu et n'entendra jamais empêcher les citoyens de louer des maisons et de payer des ministres pour quelque culte que ce soit, pourvu qu'il ne nuise point à la société ; que du reste il fera respecter la volonté des sections qui ont renoncé au culte catholique pour ne reconnaître que celui de la raison, de la liberté et des vertus républicaines. »

Dans une séance subséquente le comité général de la commune, d'après un réquisitoire de Chaumette, avait arrêté que

dix membres de chaque comité révolutionnaire des 48 sections seraient appelés pour concerter des mesures qui remédient à l'arbitraire résultant des pouvoirs confiés à ces comités. Le requisitoire et l'arrêté ont été dénoncés à la Convention aux noms des comités de salut public et de sûreté générale. La Convention les a annulés. On en verra les motifs dans les détails des séances prochaines.

Des inquiétudes mal fondées sur les subsistances occasionnant toujours de la presse autour des boulangers, le conseil arrête que les comités de bienfaisance des sections seraient invités à accélérer le recensement qu'ils sont chargés de faire, et l'émission des cartes avec lesquelles les citoyens se procureront le pain nécessaire, sans être obligés de se morfondre pendant deux heures à la porte des boulangers.

On écrit du Havre que le 2 frimaire il est arrivé dans ce port un navire danois chargé de 35 mille fusils, et un autre portant 180 tonneaux de bled. Les jours précédens d'autres navires venant de Copenhague et d'Altona sont arrivés avec huit greniers de froment qu'ils ont déchargés dans le même port.

Le 3 frimaire, il est entré à Calais deux bâtimens danois, dont l'un est chargé de bled, et l'autre de beurre et de poisson.

L'amiral Hood avait détaché une division de son escadre de Toulon pour aller attaquer dans les ports d'Afrique nos frégates la *Minerve*, la *Melpomène*, la *Fortunée* et la *Flèche*, qui devaient escorter un convoi de grains; le représentant Salicetti écrit que ces quatre frégates ont échappé à la poursuite de la division anglaise, ainsi qu'à la trahison d'un capitaine qui avait projeté de les livrer à l'ennemi, et qu'elles sont entrées heureusement dans le golfe de Saint-Florent en Corse.

Un officier Anglais de l'armée du duc d'York a fait insérer dans les papiers publics le fait suivant dont il a été témoin, et dont sa loyauté est indignée. « Je voyageais, dit-il, avec un hussard Autrichien qui conduisait un hussard Français prisonnier. L'Autrichien me dit de demander au Français, qui suivait en silence, s'il n'entendait pas l'allemand : je le lui demandai; il me répondit en allemand qu'il parlait cette langue. Pourquoi, reprit alors l'Autrichien en fureur, ne me réponds-tu pas ? Parce que, dit le Français, je ne crois pas qu'un guerrier républicain et libre doive lier conversation avec le satellite esclave d'un despote : mais, ajouta-t-il, encore une heure, et mes camarades te feront danser la carmagnole. A ces mots, dont l'énergie me toucha, ajoute l'officier Anglais, le féroce Autrichien répliqua en fureur : Eh bien, tu ne le verras pas,

et au même instant il tua d'un coup de sabre son généreux prisonnier. Cette scène de cannibale me détermina à l'instant, dit l'officier Anglais, à m'éloigner sous quelque prétexte de ce féroce compagnon de voyage. »

L'on écrit de Saint-Malo en date du 30 brumaire, qu'il venait d'y arriver un bâtiment parlementaire anglais pour traiter de l'échange des prisonniers. Si comme on pouvait le craindre, le but était d'examiner l'état de la place, le rapport ne pourra être qu'alarmant pour un ennemi.

La veille il était arrivé dans cette commune un volontaire qui s'était échappé comme par miracle des mains des brigands. Après l'affaire de Pontorson il avait été pris avec dix autres; ils ont été amenés tous devant le général des brigands; il les a rasés lui-même; ensuite il les a envoyés chez un prêtre, qui leur a demandé s'ils voulaient se confesser. Il leur a demandé ensuite s'ils aimaient mieux les prêtres assermentés que les réfractaires : ils ont répondu qu'ils ne se servaient ni des uns ni des autres. Sur ces réponses, on les a conduits à la mort. Lorsqu'ils ont été arrivés au lieu où ils devaient être fusillés, on les a faits tourner dos à dos, et on les a fusillés sur-le-champ. Celui qui est ici, est tombé sur le coup entre les jambes de son camarade. Mais comme il a eu le bonheur de n'être frappé qu'au bras, il a fait le mort. Les brigands l'ont déponillé, et ont jeté sur lui ses camarades morts, à mesure qu'ils les déponillaient. Il est resté quelque tems dans cet état; et n'ayant plus entendu, ni vu personne, il s'est dégagé de dessous ses malheureux amis, et après avoir échappé à tant de dangers, il est arrivé à Saint-Malo.

La mémoire des infortunés Bordier et Jourdain a été réhabilitée à Rouen, sur le lieu même où ils furent judiciairement assassinés. Une colonne sera élevée au lieu de leur supplice, et les deux quais, désignés sous le nom de Jourdain et de Bordier, consacreront la mémoire de ces deux malheureuses victimes de l'aristocratie. On a célébré à cette occasion une fête civique, à laquelle ont assisté les autorités constituées et les sociétés populaires. La commune de Rouen s'est chargée de l'éducation des enfans de ces deux victimes de la révolution.

L'on écrit d'Angers que Lescure, l'un des chefs les plus renommés des brigands de la Vendée, est mort de ses blessures à Fougeres. Son corps a été embaumé et traîné par quatre chevaux à la suite de l'armée chrétienne.

Chauvelin, ex-ministre de la République Française à Florence, a été arrêté par ordre de sa Section.

Claude-Maximilien Sainte-Foi et Antoine-Pierre-Léon Dufresne ont été traduits à la Conciergerie.

Parmi les émigrés qui ont été arrêtés et conduits à l'Orient, on a reconnu la ci-devant duchesse de Rohan-Chabot,

Diétrich, ancien maire de Strasbourg, a été arrêté par ordre du comité de salut public.

Balbut, qui commandait le fort de Bitche, a été conduit à l'Abbaye, ainsi que le général Duhon et l'ex-ministre Servan.

Dans le nombre des personnes condamnées par le tribunal révolutionnaire, à la peine de mort, nous citerons Antoine-Nicolas Cellier Lamarlière, ci-devant général en chef de la première division de l'armée du Nord, convaincu d'être l'auteur ou le complice d'un complot tendant à favoriser les progrès des ennemis sur le territoire français, notamment à leur livrer la place de Lille et autres places de la frontière du Nord.

Ce tribunal a condamné à la même peine Louis-François Dupont du Tertre, ex-ministre de la justice et accusateur public près le tribunal criminel du département, et Antoine-Pierre-Joseph Barnave, ex-député à l'Assemblée constituante, convaincus d'avoir conspiré contre la liberté, la souveraineté du peuple et la sûreté générale de l'Etat.

Barthelemy Soudre et Jean-Guillaume Flamant, cordonniers, convaincus d'avoir fait des fournitures infidèles de souliers aux armées de la République, ont été condamnés à la peine de mort. — Nombre d'autres conspirateurs ont subi la même peine.

Le tribunal révolutionnaire a acquitté F. A. Laussel, ci-devant prêtre, et procureur de la commune du Lyon; Elisabeth Laussel, sa femme, et Marie-François Clerc, secrétaire du procureur de la commune de Lyon : le premier était accusé d'avoir prévariqué dans ses fonctions ; les deux autres, d'avoir coopéré à cette prévarication. Les témoins qui ont déposé à charge dans cette affaire, ont été recommandés aux autorités constituées de Commune Affranchie.

NOUVELLES.

ARMÉE DU NORD. *Cassel, le 12 Feimaire.* « Un bruit court que le tyran d'Autriche ne laissera pas reposer les Français pendant l'hiver, et cette menace semble être vraisemblable, parce que chaque jour, et plus fréquemment que jamais, nos avant-postes sont attaqués. Nos braves défenseurs connaissent le projet, et une nouvelle ardeur les conduit.

Détendi dernier, entre Commipies et Warwick, il y a eu un combat dont on ne parlera pas dans la gazette de Bruxelles. Nos avant-postes se sont réunis au 1^{er} coup de canon, et ce que l'ennemi voulait prendre pour un jeu, lui est devenu funeste. La gendarmerie a traversé la Lys; quelques détachemens d'hussards et d'infanterie ont suivi, et le régiment d'Ét de Laudon esclave, a été taillé en pièces. Nos braves frères ont conduit à Lille 140 prisonniers et 5 chevaux. Encore quelques leçons de la sorte, et les despotes feront rentrer dans leurs cabanés les esclaves : leurs projets n'inquiéteront jamais les soldats de la liberté. Si l'hiver est commode à Cobourg, nous nous chargeons de le chasser sur les frontières du Nord d'une manière dont il se souviendra.

Signé, ISORÉ.

ARMÉE DE LA MOSELLE. *Bitch.* Dans la nuit du 26 au 27 brumaire à minuit quelques minutes, 6 mille Prussiens sont venu faire une tentative pour enlever par un coup forcé. L'ennemi a dirigé son attaque sur plusieurs points à la fois. Déjà il avait escaladé les glacis, brisé les palissades, fait tomber le pont-levis de l'avancée; par-tout il a été repoussé par un feu croisé des plus actifs : 250 Prussiens qui remplissaient l'escalier qui communique à la caponnière sous le pont de la Petite-Tête, ont été arrêtés et obligés de crier grace. Ils ont été faits prisonniers. L'ennemi ne s'est porté sur la ville que lorsque son attaque sur la forteresse a été formée; alors il a paru en force aux quatre portes qu'ils ont brisées sur le feu des postes qui les gardaient, ils se sont répandus dans la ville, ont fait quelques prisonniers; mais ils ont été obligés de se retirer. Le feu de la garnison et l'affaire ont cessé demi-heure avant le jour. L'ennemi, dans sa retraite, a perdu encore beaucoup de monde par le feu de l'artillerie. En parcourant les ouvrages on a trouvé 15 hommes faits prisonniers et on a levé 120 morts, parmi lesquels se sont trouvés un capitaine et un lieutenant.

Quand à la garnison sa perte se monte à 13 hommes morts, 20 prisonniers, du nombre desquels sont 15 malades, pris dans l'hôpital de la ville. On a pris, sur les Prussiens, 252 fusils avec une quantité considérable d'outils et d'instrumens de siège. Pour soutenir une attaque aussi vigoureuse, la garnison n'était composée que du deuxième bataillon du Cher, au nombre de 673 hommes et d'une compagnie de canonniers de 64 hommes. — Il a été rapporté par des citoyens de la ville que le général qui commandait l'armée Prussienne, est un prince, et qu'il a été blessé à la jambe.

SARQUEMINE. La société populaire de cette ville a annoncé à celle des Jacobins que l'armée de la Moselle, forte de 25

mille hommes, s'est précipitée sur les ennemis qui étaient entrés sur notre territoire, et qu'elle est entrée à son tour sur le leur, on doit beaucoup d'éloges aux carabiniers et au 3^e. régiment de hussards. Le général Décius, qui a péri, mérite tous les regrets des patriotes. Les Prussiens ont été si vigoureusement repoussés dans un endroit qu'ils ont été obligés de brûler leur camp. Ils se retirent maintenant par l'Alsace; les Français sont à leur poursuite.

ARMÉES DES ALPES. *Du quartier général de l'Arche, 25 brumaire.* « D'après les différens rapports et les mouvemens de l'ennemi, jugeant qu'il se disposait à faire sa retraite, tout occupé de l'inquiéter, je me suis transporté avec de forts détachemens des différens bataillons qui se trouvent sous mes ordres, le 23^e. jour du 2^e. mois, en avant de Merone et sur les hauteurs de Malamare. Les Croates qui formaient les avant-postes de l'ennemi, renforcés depuis quelques jours pour mieux couvrir sa retraite, ont été repoussés avec succès; les villages de l'Arche, Malboisset, Maison-Miane ont été évacués, ainsi que les redoutes de droite et de gauche en avant du camp de la Magdeleine, où l'ennemi, couvert par une chaîne de retranchemens presque inaccessibles, s'est replié. Craignant les approches de la nuit, et n'ayant pas d'ailleurs assez de monde pour forcer ce camp redoutable par sa position, et les ouvrages qu'on y avait élevés, je me suis contenté d'occuper le terrain dont l'ennemi avait été chassé.

» Le 24, après avoir assuré mes derrières et renforcé la troupe que j'avais portée en avant, je me suis avancé sur deux colonnes; une de gauche, qui, précédée de quelques compagnies d'éclaireurs, devait s'avancer par les hauteurs de Levrier et du Bec-de-Lievre, était commandée par le citoyen Malin Larivoire, chef du quatrième bataillon de l'Isère; celle du bas, commandée par le citoyen Fivrecia, chef du premier bataillon de l'Isère, sous les ordres du général Gouvion, était chargée de suivre la ligne des côtes, et de soutenir les compagnies de tirailleurs portées en avant, qui formaient depuis l'escarpement jusqu'au pied de la montagne, une ligne de feu contre laquelle le canon de l'ennemi avait peu de prise.

» Un corps de réserve, commandé par l'adjutant-général chef de brigade Gomin, précédé par deux pièces de canons, s'avancait 300 pas en arrière des colonnes, en prenant des positions.

» L'ennemi assailli dans ses postes, effrayé de l'ardeur républicaine de nos braves soldats qui, sans s'amuser à tirer, fondaient sur lui la bayonnette en avant, a abandonné précipitamment ses retranchemens de la Magdeleine; son camp, où il avait pratiqué une espèce de ville, a été pillé; la

troupe se divisant sur 3 colonnes, et suivant toujours la ligne des hauteurs, enfonçant dans la neige jusqu'à la ceinture, a poursuivi avec vigueur les Piémontais, qui se sont sauvés dans les différentes redoutes qu'ils avaient construites sur les hauteurs qui dominent l'Argentiere; là, soutenus par les feux croisés de leur artillerie, favorisés par un tems pluvieux, ils ont balancé quelque tems l'ardeur de nos soldats, qui enfin allaient fondre sur ces redoutes exhaussées, quand la pluie mêlée de neige et de glace a redoublé.

» La nuit approchant, j'ai eu devoir modérer cette ardeur; et le tems ne me permettant pas de garder les postes avancés, on, par le froid rigoureux, le soldat ne pouvait bivouaquer, je me suis replié sur le camp de la Magdeleine, d'où, après avoir fait ruiner la majeure partie des ouvrages dirigés contre nous, je suis venu occuper les villages enlevés à l'ennemi. »

Le reste de la lettre qui est du chef de brigade Sarret contient l'éloge de nos braves Républicains, celui du représentant du peuple d'Herbès-Latour, présent à cette affaire, et annonce que la perte de l'ennemi a été considérable, et que nous n'avons perdu qu'un seul homme et eu très-peu de blessés.

(N^o. 124. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS.

DU QUARTIDI , 24 FRIMAIRE , l'an II^e. de la République.

(Samedi 14 décembre 1793 , vieux style.)

POÉSIE.

Hymne religieux et patriotique fait pour être chanté dans les fêtes et cérémonies nationales.

SUR L'AIR : *Allons, enfans de la Patrie, etc.*

ÊTRE infini , que l'homme adore
Sous des noms , des cultes divers ,
Entends d'un peuple qui t'implore
Les vœux et les pieux concerts.

Que toute la terre fléchisse
Devant ta sainte volonté :
Nous espérons en ta bonté ,
Même en redoutant ta justice.

Brise par-tout les fers de la captivité :

Dieu bon (*bis*) , donne aux mortels la paix , la liberté.

En faisant l'homme à ton image ,

Tu le fis libre comme toi :

Vouloir le mettre en esclavage ,

C'est donc attenter à ta loi.

Dieu vengeur ! défends ton ouvrage

Des entreprises des tyrans.

Tous les hommes sont tes enfans ;

Toi seul mérites leur hommage.

Brise par-tout les fers de la captivité :

Dieu bon (*bis*) , donne aux mortels la paix , la liberté.

Approchez , enfans de tout âge :

Jeunes filles , venez aussi ,

Venez présenter votre hommage

Au Dieu qui nous rassemble ici :

Tom. VI.

D.

D'une bouche innocente et pure,
Demandez-lui que ses bienfaits
S'étendent sur tous les Français,
Comme sur toute la nature.

(*Cœur d'enfant et de jeunes filles.*)

Brise par-tout les fers de la captivité :
Dieu bon (bis) donne aux mortels la paix, la liberté.

Dieu créateur, suprême essence,
Le ciel, plein de ta majesté,
Le ciel atteste ta puissance ;
La terre atteste ta bonté.
Des autres les dieux sublimes
Roulent sous tes pieds glorieux,
Et les éclairs de tes cent yeux
Percent les plus profonds abîmes.
Brise par-tout les fers de la captivité :
Dieu bon (bis), donne aux mortels la paix, la liberté.

Par le citoyen BENOIT LAMOTHE.

CHARADE à une nouvelle Actrice.

Tu n'as voulu, tu n'as voulu la scène,
Les sifflets ont vengé l'autel de Melpomène ;
Il valait mieux vivre avec mon premier,
Que d'aller sans succès essayer mon entier ;
Tu voulais t'enrichir : tu manquas mon dernier.

ÉNIGME.

ON me trouve en tous lieux, à la ville, en campagne,
Au fond d'une vallée, au pied d'une montagne :
Mais dans les bois pourtant je n'habite jamais ;
Car, quoique j'aime assez l'ombrage,
J'ai grand soin d'éviter le frais.
Dans trois des élémens volontiers je me plais ;
C'est en terre sur-tout que je suis davantage.
L'air me convient pas, pourtant c'est grand dommage ;

Car je suis sûr que j'y rencontrerais
 Le sylphe qui m'appelle en son léger nuage.
 Dans les quatre saisons tour à tour je parais;
 Au déclin de l'hiver, à la fin de l'automne;
 Du doux printems j'en sers à former la couronne;
 L'été ne peut finir, ni commencer sans moi.
 Sans moi, nul orateur ne finit sa harangue;
 Mais je finis la mienne; aussi-bien j'apperçois,
 Lecteur, que tu me tiens sur le bout de ta langue.

(BENOIT LAMOTHE.)

LOGOGRIPE.

DANS la plus haute antiquité
 Et dans le sein de l'indigence
 On dit que j'avais pris naissance.
 Depuis ce tems, honoré, respecté,
 Je cachais l'oisive opulence
 Sous l'habit de la pauvreté.
 On me croyait inébranlable
 Autant que je le suis sans chef.
 Eh bien ! voilà que sans bulle, ni bref,
 Malgré mon pouvoir redoutable,
 On a détruit en peu d'instans
 Ce que pendant mille ans
 On avait cru si respectable.

Explication du mot de la Charade du n^o. 123.

Le mot de la Charade est *Volage*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Solitude considérée relativement à l'esprit et au cœur. Ouvrage traduit de l'allemand de Zimmermann, conseiller aulique et médecin de S. M. Britannique, par M. J. B. Mercier. A Paris, chez Leroy, libraire, rue Pavée St.-André; et Maradan, libraire, rue du Cimetière-Saint-André, n^o. 9. In-12.

ZIMMERMANN est depuis long-tems connu et distingué, non-seulement comme médecin, mais comme philosophe. Il se plaint que ses ennemis l'accusent de misanthropie dans ses écrits : celui-ci du moins ne porte aucune teinte de cette maladie morale, quoiqu'il paraisse l'avoir composée dans des circonstances bien propres à noircir l'imagination. Il déplore la perte prématurée d'une femme et d'une fille qu'il adorait ; il reproche à la nature de lui avoir donné une constitution sujette à des maux habituels dont il fait une peinture effrayante, et qui le faisaient souffrir d'autant plus que les occupations laborieuses de sa profession de médecin ne lui ont pas permis le repos dont il aurait eu besoin, et que souvent la sensibilité de son ame était à-la-fois affectée des douleurs d'autrui et des siennes. Il se représente lui-même se traînant avec peine au lit d'un malade à l'agonie, tandis que ses propres souffrances faisaient de sa vie une autre espèce d'agonie plus longue et une mort continuée. C'est là le tableau d'un ami et même d'un martyr de l'humanité, et non pas d'un misanthrope. Son livre confirme cette idée : quoiqu'il prêche la retraite, il n'y invite que par des considérations morales qui ne tiennent en rien à la haine des hommes. Mais le véritable inconvénient de ce livre, c'est qu'il n'est, comme tant d'autres du même genre, qu'un amas de lieux communs rebattus, une répétition très-affaiblie de tout ce que les philosophes et les poètes anciens et modernes ont dit en prose et en vers sur les avantages de la retraite, sur les charmes de la solitude, sur les vanités sociales, la dissipation, etc, etc. Ceux qui font de ces sortes de livres ne s'apperçoivent pas qu'ils manquent leur but : s'ils n'en avaient d'autre que de s'amuser dans leur loisir à rassembler tout ce qu'ils ont lu sur un sujet quelconque, s'ils n'avaient même d'autre illusion que de s'imaginer qu'ils ont pensé tout ce qu'ils ont lu, il n'y aurait pas de mal ; mais ils se flattent de produire plus d'effet avec un volume sur la solitude, que Lafontaine, Horace, Montagne et tous les moralistes Anglais, avec des passages frappans, dictés par une imagination vive et un sentiment vrai ; et c'est

tout le contraire. L'ame saisit vivement ce que ces écrivains éloquens lui font sentir comme sans dessein , et sans autre art que de réveiller en nous des idées vraies et des dispositions naturelles ; mais on ne peut lire de suite un long traité sur la solitude , parce que ce n'est pas le sujet d'un traité ni la matière d'un livre. Quelques pages , quelques vers suffiraient à celui qui aurait là-dessus quelques pensées nouvelles , quelques aperçus intéressans. Mais un ouvrage , un livre suppose toujours un objet d'instruction qui a ses difficultés , des questions à éclaircir , des vérités à établir , des erreurs à combattre , etc. ; et que peut-on nous apprendre sur la solitude ?

« Un livre sur le mérite de la solitude me paraît très-propre » à faciliter aux hommes la recherche du vrai bonheur. »

Je n'en crois rien du tout : ce qu'il y a d'utile à savoir sur ce point (je le répète) se trouve en mille endroits. Vous me dites que tous les hommes qui ont joué un grand rôle dans le monde , ont commencé par cultiver et aggrandir dans la retraite les forces de leur esprit , et là-dessus vous multipliez les exemples et les citations. C'est comme si vous me prouviez que pour apprendre il faut étudier ; et qui doute que le travail d'esprit ne demande de la retraite ? Qui peut ignorer que ceux qui ont voulu se distinguer dans la politique , dans les sciences , dans les arts , n'aient connu le besoin de puiser dans les bonnes sources , c'est-à-dire dans les bons livres , le besoin de réfléchir et de méditer , et par conséquent d'être souvent seul et retiré ?

S'il s'agit seulement du plaisir de jouir d'une belle nature , d'un beau site , des douceurs de la vie champêtre et domestique , ces goûts tiennent au caractère et aux dispositions de l'ame : la solitude est pour tel homme un attrait et une consolation , pour tel autre un ennui et un poison. Tout cela est d'une vieille expérience , et peut être rajeuni en quelques lignes par le talent qui saura les placer , et tout cela ne saurait faire un livre.

Savoir jouir des hommes et des choses , et savoir , quand il le faut , s'en passer autant qu'il est possible , et se suffire à soi-même autant qu'on le peut , c'est là sans doute l'abrégé de la philosophie-pratique ; et si j'aimais à citer , je rapporterais cent choses excellentes à ce sujet , depuis Aristote jusqu'au bon homme *Richard* ; mais il faut dans les citations de la sobriété et de l'à-propos , et c'est ce que j'étudie sans cesse , sur-tout en parlant au public ; car il ne faut pas plus abuser de l'esprit des autres que du sien ; l'un est d'un pédant , l'autre d'un rhéteur.

« Il est noble , j'en conviens , de se rendre indépendant » des hommes et de se suffire à soi-même ; mais il est certainement aussi beau de vivre au milieu de la société , de savoir s'y rendre utile et aimable à tout le monde. »

Cela est certainement beaucoup plus beau. Nous avons tous plus ou moins besoin les uns des autres ; mais il faut tâcher que les autres aient encore plus besoin de nous que nous n'avons besoin d'eux : c'est le propre de la vertu et du talent.

« Les ministres de l'évangile et les philosophes feraient sans doute une mauvaise réputation à la sagesse et à la vertu, s'ils se dérobaient entièrement à la société. »

Ces évangélistes et ces philosophes n'auraient en effet ni sagesse, ni vertu : il n'y en a point à être toujours seul. La raison en est bien simple ; c'est que les mots même de sagesse et de vertu supposent des relations de lumières et de bienfaisance. Quand Démosthène veillait dans un souterrain, à la lueur d'une lampe, c'était pour méditer les éloquentes leçons qu'il devait donner aux Athéniens, pour les animer à défendre leur liberté contre Philippe. Il y avait de la sagesse dans ce travail, et de la vertu dans ce dévouement. Mais sans la tribune aux harangues, où était le mérite du souterrain ?

« La solitude seule offre des plaisirs durables et un bonheur constant. »

L'auteur n'y pensait pas, quand il a hasardé cette assertion ; lui-même la dément en vingt endroits de son livre. La solitude est un repos pour une âme fatiguée et un corps malade, et l'on peut présumer que telle était la situation de l'auteur, quand il a écrit cette phrase. Mais il n'est pas plus vrai que la solitude donne un bonheur constant et des plaisirs durables, qu'il ne l'est que le lit, si nécessaire au sommeil et à la maladie, soit d'ailleurs par lui-même un bonheur constant et un plaisir durable.

« Si l'amitié et l'amour ont toujours soin de nous, nous portent sans cesse dans leurs bras, nous y oublions bientôt la faculté de nous mouvoir nous-mêmes, de marcher nous-mêmes à travers les adversités de la vie. C'est pourquoi il faut aussi vivre solitaire et abandonné à ses propres forces ; alors l'âme acquiert une nouvelle vigueur, etc. »

Voilà qui est vrai et bien exprimé : un certain nombre de passages dans ce goût demanderait grâce pour les éternelles redites et la profusion de vérités banales dont ce livre est rempli. En effet, la solitude, sous ce point de vue, est pour l'âme un régime fortifiant, comme de temps en temps l'abstinence et les privations pour le corps. *Est modus in rebus.*

L'auteur, quoique médecin, se moque de ceux de ses confrères « qui tâtent le pouls avec un sérieux grotesque, en agitant gravement la tête, et faisant les autres simagrées d'usage ; qui ont toujours la rage de voir ce qui n'est pas, et malheureusement ne voyent rien où il y aurait tant à voir, etc. »

Molière n'est pas le plus grand ennemi qu'ait eu la médecine : c'est le médecin Guy Patin, dans le dernier siècle,

et dans celui-ci le médecin Lamétrie. L'un était un homme d'esprit, et l'autre un fou. Ce qu'on peut dire actuellement de cette science, c'est qu'elle a eu le sort de la philosophie, dont elle fait partie ; elle s'est perfectionnée à mesure qu'on s'en est défilé. On sait aujourd'hui que l'une et l'autre ne sont et ne peuvent être que l'expérience mise en méthode. La médecine a beaucoup gagné, depuis qu'elle avoue que la nature seule guérit, et que l'art consiste à ne pas la contrarier et à la seconder. Quant aux médecins, il faut leur pardonner un peu de charlatanisme : tout homme, a-t-on dit, est un peu charlatan dans son métier ; mais le médecin est obligé de l'être ; cela est de l'essence du sien. Les médecins ont aussi plus de droit que les autres hommes de se moquer des ridicules qu'on veut leur donner : ils ont un avantage qu'ils ne peuvent pas perdre ; ce sont des marchands d'espérance, et cette denrée-là sera toujours de débit ; si elle est nécessaire à tous les hommes, que sera-ce de ceux qui souffrent ! Si le médecin n'est pas le dieu guérisseur, il est le dieu consolateur ; et n'est-ce rien ?

Bouvard allait voir un des seigneurs de l'ancienne cour, qui avait depuis quinze jours une maladie grave. Comme il entra : *bon jour, M. Bouvard*, lui dit le malade. *Je suis bien aise de vous voir. Je suis beaucoup mieux ; je crois que je n'ai plus de fièvre. Voyez. — J'en suis sûr*, dit le docteur ; *je m'en suis aperçu à votre premier mot. — Comment cela ? — Oh ! rien n'est plus simple. Dans les premiers jours de votre maladie, et tant qu'il y a eu du danger, j'étais votre cher ami : vous ne m'appelliez pas autrement. La dernière fois, que vous étiez déjà un peu mieux, je n'ai plus été que votre cher Bouvard. Aujourd'hui, je suis M. Bouvard. Il est clair que vous êtes guéri.*

Ce Bouvard était un peu caustique, et même un peu brusque ; mais sa remarque était juste et très-philosophique.

Zimmermann fait un portrait des mœurs de quelques petites républiques ou soi-disant telles, qui ressemble parfaitement à ce qu'étaient nos petites villes de province, et le morceau mérite d'être cité : « Le tout-puissant et suffisant magistrat
 « regarde sa petite ville comme l'univers ; c'est lui qui décide entièrement de tout ce qui se passe à l'hôtel-de-ville.
 « Son ame n'est occupée que de la manutention de son autorité sur l'opinion de ses concitoyens..... Après Dieu,
 « il est dans sa petite ville le plus grand homme du monde.
 « L'honnête citoyen ne paraît qu'avec crainte et tremblement devant cette redoutable majesté, parce qu'il sent
 « qu'elle pourrait lui nuire dans le premier procès. La colère d'un sénateur est plus terrible que la foudre du ciel ;
 « car celle-ci se dissipe bientôt ; l'autre est éternelle. Mesdames les conseilleres se rengorgent, regardent par-dessus
 « les épaules, gouvernent, ordonnent, blâment et injurient
 « à tort et à travers ; leur faveur ou leur disgrâce fixent la

» réputation, le crédit, le bien-être. La plus grande passion
 » des habitans est ordinairement celle des procès ; un avocat
 » est pour eux un génie ; pour eux la saine raison n'est
 » qu'un mot. Elle parle en vain ; ils ne croient que ce qui
 » se prouve en justice , etc. »

A la place du magistrat, du bourgmestre, etc., mettez un président de bailliage ou d'élection, et ce sera l'histoire de nos villes du troisième ordre dans l'ancien régime. On y était sur-tout aussi strict sur les rangs et les conditions que dans ces assemblées allemandes dont Zimmermann se moque en philosophe, et qui sont, suivant l'expression du pays, *sans œuvre mêlée*. Il nous apprend « qu'en style de noblesse
 » allemande, c'est une assemblée dans laquelle on n'admet
 » non seulement aucun roturier, mais même personne dont
 » la noblesse soit suspecte. »

Ce bon sens qui élève l'auteur au-dessus des préjugés de la naissance, ne se retrouve pas dans le passage suivant, où, à propos de Lavater, (dont il estime avec raison le livre *sur la Physionomie*, autant qu'il fait peu de cas de ses rêveries sur d'autres sujets,) il s'exprime ainsi : « L'approbation que
 » Lavater présentait, malgré toutes les injures dont on l'accablait en France et en Allemagne, son livre *sur la Physionomie* l'aura. Mais si Cicéron n'avait été que consul et
 » Lavater que thaumaturge, il resterait peu de l'un et de
 » l'autre dans les archives du tems. »

Un pareil rapprochement est inconcevable. Quel rapport entre les chimériques merveilles d'un illuminé et le consulat de Cicéron, qui suffisait seul pour l'immortaliser comme le sauveur de son pays ?

Il fait le plus grand éloge d'un comte de Buckebourg, général Allemand, qui paraît avoir été un homme de beaucoup de mérite, mais qui certainement poussait jusqu'à la manie l'envie de se singulariser, et le goût des choses extraordinaires. En voici une preuve : « Dans la guerre de 1756,
 » où il commandait l'artillerie du duc de Brunswick contre
 » les Français, il invita un jour à dîner dans sa tente quelques officiers d'Hanovre. Lorsque toute la compagnie commençait à se mettre en gaité, plusieurs boulets de canon
 » passèrent par-dessus la tente. Les officiers dirent : il faut
 » que les Français ne soient pas éloignés. Non, répliqua le
 » comte, les Français sont loin de nous, et il pria ces
 » messieurs de continuer de manger. Bientôt il vint encore
 » quelques boulets qui raserent le haut de la tente. Les officiers se leverent alors, en disant, les Français sont-là. Non,
 » dit le comte, les Français ne sont pas-là : ainsi restez assis,
 » messieurs, et croyez-moi sur ma parole. Les boulets revinrent toujours. Les officiers mangeaient et buvaient tranquillement, et faisaient tout bas leurs spéculations sur cette
 » fête singulière. Enfin le comte se leva et leur dit : mes-

„ sieurs , j'ai voulu vous montrer combien je puis compter
 „ sur mes gens d'artillerie ; car je leur avais ordonné , tant
 „ que nous serions à table , de tirer à boulets sur le bouton
 „ de notre tente ; et ils l'ont fait avec la plus grande
 „ justesse. „

Justesse, tant qu'il vous plaira : voilà une très-mauvaise plaisanterie. Si ce conte n'est pas apocryphe , (car il est à peine croyable) Buckebourg était très-repréhensible. Quand on s'amuse de folies si gratuites , il faut au moins ne les faire qu'à ses risques et périls ; et de quel droit exposait-il la vie de ses officiers ? Je veux croire qu'ils aient été aussi patients et aussi tranquilles que l'auteur le prétend ; mais enfin , quand on les avait invités à dîner , ils n'avaient pas cru venir à la tranchée ; et si l'on s'arrange sur un danger nécessaire , on ne brave pas de même un danger inutile. Et où était la nécessité de faire un essai d'artillerie sur une tente remplie de monde ? Si quelque chose pouvait troubler les canonniers et les empêcher de tirer juste , c'était l'idée qu'ils tiraient sur la tente de leur commandant et de leurs officiers. Ce passe-tems pouvait être du goût de Charles XII ; mais aucun homme raisonnable ne le prendra pour modèle.

Je n'adopterai pas plus tous les jugemens de l'auteur en littérature. Selon lui , « Pétrarque écrivait mieux sur l'amour » que tous les hommes du monde avant et après lui , en langue grecque , latine ou toscane. »

C'est beaucoup , et l'on voit que Pétrarque est son héros sous tous les rapports , car il le cite à toutes les pages et à tout propos. On ne contestera pas le mérite de ce poëte Italien , sur-tout pour son pays , où il est encore classique au bout de trois cents ans. Il est même recommandable aux yeux de ceux qui connaissent son histoire , par d'autres talens que ceux de la poésie. Mais il est permis de penser que Tibulle n'a pas moins de délicatesse de sentimens , avec plus de délicatesse de goût , et qu'il ne donne jamais dans les écarts d'imagination qu'on peut reprocher à Pétrarque.

Au reste , le style de cette traduction paraît assez négligé : il y a même des fautes choquantes. « Il me semble que l'on » confond le style du commerce avec celui des livres. » C'est le traducteur qui confond lui-même le style de la conversation , le langage de la société , (car c'est-là ce qu'il veut dire) avec le style du commerce ; qui signifie en français le style des négocians , comme on dit style de notaire , style de palais , etc.

« Dans tout son extérieur , dans son attention sur sa » mise ,.... » Un homme un peu instruit peut-il se servir de ce mot pour dire habillement , parure , vêtement , etc. ? Une mise , en français , ne signifie que la part que l'on met dans une affaire d'intérêt , l'argent que l'on met au jeu , à la loterie. On pourrait dire aussi que cette expression du tra-

dictateur n'est pas de mise ; car dans cette phrase faite , de mise , veut dire ce qui est convenable , ce qui est d'usage , ce qui est à propos. On remarque cette faute plutôt que d'autres , parce qu'elle devient fort commune parmi ceux qui semblent prendre à tâche de faire de notre langue un jargon.

ANNONCES.

Guillaume Tell , drame en trois actes , en prose et en vers ; par le citoyen Sédaine , musique du citoyen Grétry , représenté au mois de mars 1791 , sur le ci-devant théâtre Italien. Prix , 30 sols.

A Paris , chez Maradan , libraire , rue du Cimetiere-Saint-André , n^o. 9.

Inauguration du Buste de Marat , au tombeau , qui a été élevé pour sa gloire et celle de Lazowsky , place de la Réunion , à Paris , l'an 2^e. de la République ; estampe dessinée et gravée par Ransonnette. A Paris , chez l'Auteur , rue Perdue , place Maubert , n^o. 3. Prix , 3 liv.

L'Albert moderne , ou nouveaux secrets et procédés utiles et curieux , pour l'entretien de la beauté et de la santé , la guérison des maux et des maladies , la conservation et les diverses préparations des alimens et des boissons , les diverses parties de l'économie tant civile que rurale , les arts et métiers des villes et des campagnes : 4^e. édition , augmentée de conseils et avis pour apprécier ces secrets , et d'un 3^e. volume. A Paris , chez Duchesne , libraire , rue Saint-Jacques , n^o. 47. 3 vol. in-12. Prix , 7 liv. 20 sols brochés , et 10 liv. reliés.

SPECTACLES.

THÉÂTRE DE L'OPÉRA NATIONAL.

ENFIN , voici un ouvrage de circonstances qui joint beaucoup de mérite littéraire et musical à celui d'un patriotisme ardent ! L'amatour , bon citoyen , ne sera donc plus obligé de faire à son amour pour la patrie le sacrifice de son esprit , de son goût et de ses oreilles. L'opéra de *Milliade à Marathon* aurait encore ravi tous les suffrages quand la France aurait été calme , paisible , et qu'il n'aurait pas été nécessaire , comme aujourd'hui , d'y ranimer dans les cœurs attiédis l'enthousiasme de la liberté. Les noms de Guillard et de Lemoine , auteurs de cet opéra , en avaient donné déjà la présomption la plus

favorable. Cette présomption n'a point été démentie : il semble au contraire que le patriotisme des auteurs ait réchauffé leur muse, et l'ait rendue capable des plus grands efforts. Le style de Guillard a paru encore plus élégant et plus soigné que celui de ses autres ouvrages, et l'on a trouvé dans la musique de Lemoine un feu, une originalité, une expression supérieurs encore à ce qu'on avait admiré dans *Phedre* et dans *Nephthé*. Ce feu qui embrasait l'ame des acteurs a rendu l'exécution parfaite, et en se communiquant rapidement aux spectateurs, a procuré à tout l'ouvrage le plus brillant succès.

L'analyse de cet ouvrage doit être plus courte que l'éloge qu'il mérite. Les armes de Darius, guidées par Hyppias, fils du dernier tyran Pisistiate, menacent toute la Grèce, et particulièrement Athènes. Tous les citoyens de cette ville en danger prennent les armes, jusqu'au fils de Callimaque jeune enfant qui n'a pas l'âge encore prescrit par les lois, et que sa mère, sachant immoler la tendresse maternelle aux besoins de la patrie, encourage elle-même au combat. Ils sont conduits par Miltiade, à qui son rival de gloire, le juste Aristide, défère lui-même le commandement.

Au second acte, Cléonice, femme de Callimaque, inquiète sur le sort de son fils moins que sur celui de l'armée, donne des ordres pour en avoir des nouvelles. Quelques fuyards viennent annoncer une défaite, et l'approche de l'ennemi. L'intrépide Cléonice propose d'embraser la ville pour ne lui laisser qu'un monceau de cendres. On est prêt d'exécuter cet ordre rigoureux, lorsque le jeune fils de Callimaque vient annoncer la victoire.

Ce sujet intéressant par lui-même, sur-tout dans les circonstances où nous sommes, n'avait pas besoin d'épisodes, ni de complication : il a produit tout son effet, et les détails de style ajoutent encore à l'intérêt. Il faudrait citer tous les morceaux de musique pour rappeler ceux qu'on a distingués et applaudis avec enthousiasme. La citoyenne Maillard est sublime, sur-tout dans son monologue du second acte, et la chaleur brûlante de Lainez dans le rôle de Miltiade est au-dessus de toute expression.

M E R C U R E

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E .

De Hambourg , le 28 novembre, 1793.

ENFIN, la Czarine, dont on connaissait en général les vues ambitieuses, laisse percer particulièrement celle d'établir sur le trône de Pologne le prince Constantin, le second de ses petits-fils. C'est un pis-aller, un faible dédommagement, si l'on veut, du trône impérial de Constantinople, sur lequel elle s'était flattée de le placer à l'aide des Grecs à qui ce nom de Constantin et l'identité de croyance pouvaient inspirer le désir et le courage de briser le joug ottoman pour relever un empire qui semblait d'autant moins difficile à rétablir, que sa chute ne remonte pas à quatre siècles. Ce n'est pas que l'ambitieuse Catherine ait entièrement abandonné ce projet; elle y reviendra sans doute, sur tout si l'Autriche et la Prusse, aveuglées sur leurs véritables intérêts (car le Danemarck et la Suède ne s'y tromperont jamais à ce point) paraissent vouloir le lui laisser réaliser. Mais quoique la splendeur du trône de Pologne soit infiniment diminuée, c'est pourtant encore un trône; et sous ce rapport l'impératrice de Russie se complait dans l'idée de joindre à ses vastes domaines un pays qui peut lui fournir une cavalerie propre à balancer celle des Turcs, puisqu'elle combat à-peu-pres de la même manière, et qu'elle a de plus l'avantage de connaître et de pouvoir employer la tactique européenne.

Ce projet qui peut rendre à la Pologne presque toute son intégrité, puisque Catherine en avait eu il y a vingt ans dans le premier partage les parties les plus importantes, et qu'elle n'a pas été moins bien traitée dans le second, a semé des germes de défiance entre la cour de Petersbourg et le cabinet de Berlin. Déjà les agens de la Russie reprochent à Frédéric-Guillaume d'avoir employé la force et la violence pour faire signer le traité de partage; ce reproche doit paraître étonnant de la part de l'impératrice, mais telle est la politique de cette femme astucieuse, qu'elle a su jusqu'à présent couvrir ses démarches du voile de la modération, et qu'elle a suscité dans la diète qui lui est dévouée des querelles et des altercations qui pourraient dans la suite devenir le prétexte des hostilités contre la Prusse, qui a toujours été, comme on sait, opposée aux intérêts de l'empire de Russie: on peut facilement par-là expliquer l'empressement que l'impératrice a mis en apparence à se déclarer contre les Français, et la lenteur qu'elle met d'un

autre côté à fournir son contingent de guerre. Cette conduite a beaucoup alarmé le cabinet de Berlin ; on assure que ce cabinet a fait les plus vives instances auprès des cours coalisées, pour les engager à presser l'armement de la Russie. La cour de Saint-James s'est servie dans cette occasion de la nouvelle influence qu'elle a acquise par son dernier traité avec la cour de Pétersbourg. L'impératrice qui ne risque rien de promettre des secours qu'elle ne donnera pas, a promis d'aider la coalition, la campagne prochaine, de toutes ses forces de terre et de mer. Ceux qui connaissent les intentions toujours hostiles du divan, savent apprécier de pareilles promesses. La cour de Berlin commence à sentir l'abyme où elle a été entraînée par l'Autriche. Depuis le retour du roi de Prusse à Berlin, on agit dans son conseil la question de la guerre actuelle, à laquelle il y a beaucoup d'opposition ; on croit que cette cour pourra se borner à fournir son contingent pour la campagne prochaine. Des lettres de Vienne nous apprennent que l'empereur est très-malade..... Les négociations au sujet de la Pologne sont en activité entre les deux cours impériales ; on n'a encore aucune donnée pour expliquer les projets de l'empereur dans cette affaire. Le prince de Schwarzenberg est parti ces jours derniers avec une mission qu'on dit très-importante pour la Russie ; il a dû se rendre en passant à Grodno, et sonder les dispositions de la diète.

Des nouvelles seulement un peu plus récentes de Varsovie et de Vienne annoncent néanmoins des différences dans l'état des choses, et ne sont pas parfaitement d'accord avec les considérations précédentes. Voici ce qu'elles portent, en date du 12 novembre :

« Le départ du marquis de Luchesi pour Vienne est encore différé ; on croit qu'il va se former dans cette capitale une réunion de généraux et de ministres employés par les puissances coalisées ; on doit prendre des mesures pour la campagne prochaine. Les partisans des cours publient avec beaucoup de complaisance que l'impératrice de Russie est décidée à faire marcher un corps de 20 mille hommes vers le Rhin. Il paraît par les dernières nouvelles reçues de Pologne, que la cour de Russie domine entièrement dans cette malheureuse contrée. Siewers, soutenu de toutes les bayonnettes russes, vient enfin d'engager la diète actuelle à des mesures qui compromettent à-la-fois l'honneur de la Pologne et celui de la France ; mais il arrivera bientôt le jour où les Polonais patriotes et persécutés tireront une vengeance éclatante de cet acte odieux du despotisme. Tous les arrêtés de la confédération de Targowits ont été annulés ; et dans la séance du 6 de ce mois, la diète a pris un arrêté dont voici les dispositions ;

» 1^o. Les généraux commandans sur les frontières, refuseront aux Français l'entrée sur le territoire de la République,

à moins qu'ils ne soient munis de certificats suffisants qu'ils ne-sont pas jacobins.

» 2°. Tous les Français errans, qui ne seront pas munis de certificats dignes de foi, seront arrêtés.

» 3°. Les Français domiciliés en Pologne seront tenus d'abjurer les principes actuellement dominans en France, de reconnaître *Louis XVII*, et de promettre de n'entretenir aucune correspondance avec les clubistes. Ceux qui refuseront de prêter ce serment, seront tenus de quitter le pays. Ceux qui y contreviendront seront entachés d'infamie, et leurs biens confisqués. On les conduira au-delà des barrières.

» 4°. La circulation des nouveaux livres français, des journaux et gazettes, ainsi que l'impression de tout écrit choquant, sont défendues, sous peine de 6000 florins d'amende. »

L'horison politique s'obscurcit dans le Nord, mande-t-on de Copenhague. La contenance, la fermeté de Bernstorff et la résolution qu'il semble avoir prise de faire respecter la nation danoise, ajoutent beaucoup à la probabilité d'une rupture prochaine et d'une alliance septentrionale qui ne manqueront pas d'avoir lieu aux premières instances, ou pour mieux dire aux nouvelles injonctions de l'impérieux et tranchant ministre de la Grande-Bretagne qui semble prendre plaisir à provoquer cette désunion. On répandait ici, ajoutent les mêmes lettres, un bruit qui, quoiqu'il ne soit pas confirmé jusqu'à présent, peut faire présumer les dispositions du Danemarck, c'est que les ministres Autrichiens, Prussiens et Anglais s'étaient retirés simultanément de cette capitale, à la suite d'une déclaration que le roi d'Angleterre venait de faire remettre par M. Hailes, qu'il ne reconnaissait plus de neutralité d'aucune espèce, et que tout ce qui n'était pas contre la France était son ennemi personnel.

On verra par la pièce suivante que la manière de voir est à-peu-près la même à Stockholm.

La ligue des grandes puissances de l'Europe contre la France, en appelant à elle de gré ou de force les petits états qui étaient hors de mesure pour lui résister, les a cruellement trompés sur le véritable but de cette association; il ne s'agissait pas pour ces puissances de rendre la France au despotisme, mais de prendre ce prétexte pour cimenter le leur, pour l'aggrandir. Les premiers mouvemens de la guerre ont annoncé cette grande vérité que les petits états reconnaissent aujourd'hui trop tard. L'Autriche et la Prusse ont réprouvé d'abord l'assistance des émigrés Français, et ce n'est passûrement comme traitres à leur patrie que ces puissances ont refusé leur secours. Pitt, d'un autre côté, a envoyé des secours faibles aux rebelles de l'intérieur de la France; enfin, pendant que la division était soufflée dans l'intérieur de la République par ces puissances, elles se partageaient entre elles la souveraineté des pays que

leur ambition convoitait. Il fallait d'abord affaiblir ces pays ; elles l'ont fait en attaquant leur population par des levées extraordinaires de troupes auxiliaires , en retranchant quelque chose des subsides convenus , en suscitant ailleurs des divisions intestines. Le véritable but de cette guerre se développe aujourd'hui , c'est celui de faire disparaître tous les petits états de l'Europe et de les ranger sous le despotisme de quatre puissances devenues colossales , à l'aide de la perfidie la plus machiavélique dont l'histoire ait à conserver le souvenir.

L'assujettissement d'un grand peuple devenu libre , et qui veut continuer à l'être , n'est qu'un objet secondaire , et qui sera vraisemblablement bientôt abandonné par la coalition , désormais certaine de ne pas y réussir.

Mais l'assujettissement de la Pologne à la Russie ; mais l'asservissement de l'Italie à la maison d'Autriche ; mais l'enclavement projeté de quelques états dans la monarchie prussienne ; mais enfin la suprématie universelle des mers pour l'Angleterre , sont des projets que la coalition ne dissimule plus , et qui semment la terreur dans toute l'Europe étonnée de la facilité avec laquelle elle a conivé à la destruction de sa propre liberté.

Pourquoi donc , dira-t-on , la coalition fait-elle mine de vouloir détruire le nouveau gouvernement français ? pourquoi ? C'est pour que l'exemple de la liberté n'ouvre pas les yeux des peuples , pour qu'ils ne songent pas qu'un grand peuple libre est le patron naturel de tous les peuples opprimés , pour qu'ils ne s'adressent pas à la République Française dans leur désespoir , pour apprendre d'elle comment on secoue les chaînes des tyrans.

C'est une pareille , c'est cette commune terreur qui tourmente tous les despotes ; c'est elle qui leur fait semer la trahison autour et dans l'intérieur de la nouvelle République , afin de donner le change aux nations qu'elles veulent soumettre , sur la saveur des fruits de la liberté.

Mais déjà les vœux généraux de l'Europe contrarient ces vues ambitieuses et perfides , et bientôt le cri de la liberté retentira aux oreilles des tyrans qui veulent la proscrire. Une nouvelle campagne , aussi infructueuse que la dernière , rendra ce cri général ; et il restera sans doute à la France la gloire d'avoir affranchi l'Europe des mêmes chaînes qui ont si longtemps pesé sur elle-même.

Ceci est extrait d'un nouvel ouvrage publié en anglais , en allemand et sur-tout en français , à Stockholm , le 20 d'octobre.

De Francfort-sur-le-Mein , le 1^{er} décembre.

Toutes les lettres de Berlin s'accordent à dire que depuis le retour du roi , le comte de Hertzberg , vieilli dans le ministère , d'où il n'a été écarté que passagèrement , a repris l'ascendant qu'il n'aurait jamais dû perdre sur l'esprit de ce

prince. Les vues politiques qu'il avait puisées dans le commerce intime du grand Frédéric, l'estime non interrompue du prince Henry, plus attaché au caractère français qu'à la cour de France, tout a concilié à cet homme d'état la vénération du roi, qui sent le besoin qu'il a de ses conseils et paraît vouloir les suivre. Il a profité, dit-on, de ce retour de faveur pour faire sentir que la Prusse doit se hâter d'abandonner la coalition, puisque son but évident est d'abandonner l'Autriche, qui n'est déjà que trop puissante en Allemagne où elle menace les libertés du corps Germanique. Ni la Prusse qui doit en être la conservatrice, ni les autres États de ce corps ne doivent prendre ombrage de voir la France devenir république; la France, au contraire, ramenée à la monarchie par l'entremise de la maison d'Autriche, serait encore l'alliée de cette maison, et tous les maux de cette funeste alliance se feraient sentir plus vivement que jamais. On n'a pas dû oublier la politique constante de Vienne; elle a toujours été de se ménager pour amis les États dont elle a cru pouvoir faire servir les moyens à sa grandeur. La Grande-Bretagne lui offre aujourd'hui des subsides considérables, et le mariage d'une princesse avec l'archiduc Charles. Le jeune François, héritier des vues ambitieuses de son oncle Joseph II, en faisant séculariser par le pape, que la peur rend complaisant, les évêchés de Liege, d'Osnabruck, de Munster, etc., ne se donne pas même la peine de cacher l'envie qu'il a d'enclaver dans un nouveau royaume formé pour une branche de sa maison, ces évêchés, les Pays-Bas et peut-être la Bavière; de sorte qu'un tel plan finirait par enclaver la Prusse dans les États Autrichiens. En un mot l'empereur essaie, à l'instar de la Czarine son alliée, qui veut placer un de ses petits-fils sur le trône de Pologne, pour attacher ce pays à la Russie et se ménager les moyens d'attaquer avec plus de succès l'Empire Ottoman, de se ménager dans la Basse-Allemagne un trône qui serve d'appui à l'autorité dont il jouit dans la haute.

Ces considérations fortement présentées par Hertzberg, touchent, dit-on, déjà puissamment Frédéric-Guillaume, d'ailleurs, averti par l'épuisement de ses trésors; il est probable qu'elles vont le faire sortir d'une ligue où il n'aurait jamais dû entrer; et pour peu que les armes de la République Française aient de succès, cet exemple sera bientôt suivi par les petits princes d'Allemagne.

Au reste, d'autres lettres, tout en convenant que Frédéric-Guillaume cherche à rétablir sa réputation, et veut sur-tout acquérir celle d'un prince appliqué, tout en disant que Hertzberg, le prince Henry et la pacifique maîtresse mademoiselle de Voys sont rentrés en faveur, au point qu'on chasse les illuminés d'une cour où ils ont été si long-temps les maîtres, soutiennent qu'à Berlin les gens éclairés ne sont point dupes de cette ruse,

et

et qu'en sa qualité de roi , et de roi fort entêté , Frédéric-Guillaume ne peut ni ne veut se corriger. — Il y a peut-être plus d'humeur que de justesse dans cette manière de voir ; c'est ce que le tems nous apprendra.

En attendant , la Prusse est plutôt bien qu' mal avec l'Angleterre à qui elle s'est unie il n'y a pas long-tems par les liens du sang , à moins que les choses n'aient beaucoup changé depuis le 14 juillet, où s'est conclu , au camp devant Mayence , le traité suivant entre le roi de Prusse et le roi d'Angleterre ; piece dont on n'avait point encore de copie authentique , quoiqu'il en eût déjà percé quelque chose.

« S. M. Britannique et S. M. Prussienne , par une suite des liaisons d'amitié et de l'alliance qui subsistent entre eux , animées du desir de former une union plus étroite et plus intime , sur tout ce qui a rapport à la guerre *injuste* et *crUELLE* , que les personnes qui exercent aujourd'hui la souveraine puissance en France , ont déclarée à plusieurs grandes puissances , et se sont portées à des démarches également injustes contre d'autres puissances et états , lesquelles sont incompatibles avec le repos et la *sûreté des états indépendans* , et mettent même en danger l'existence de tout ordre social , ont cru devoir se concerter sur les moyens de prévenir les dangers dont toute l'Europe est menacée , et de mettre des bornes aux principes , projets et procédés d'un ennemi si dangereux. Ils ont pour cet effet autorisé , en qualité de plénipotentiaires , leurs ministres respectifs ; savoir , le roi de la Grande-Bretagne , le comte de Beauchamps , le roi de Prusse , le marquis de Luchesini ; lesquels , après s'être communiqués leurs pleins pouvoirs , sont convenus des articles suivans :

„ 1^o. Les deux majestés donneront tous leurs soins à établir entre elles la plus parfaite intelligence et la confiance la plus entière sur tout les objets appartenans aux opérations de cette guerre : elles voient du même œil la nécessité indispensable de se communiquer leurs vues et leurs opérations pour atteindre le but d'une paix juste et équitable , dans laquelle toute l'Europe puisse trouver sa sûreté et sa tranquillité : elles continueront d'employer leurs forces respectives , autant qu'il sera en leur pouvoir , à la poursuite d'une guerre si juste et si nécessaire.

„ 2^o. Elles se promettent réciproquement de ne mettre bas les armes que d'un commun accord , pas avant que d'avoir obtenu le retour des conquêtes que la France pourrait avoir faites sur l'un ou l'autre des deux contractans , ou des puissances auxquelles on pourra trouver à propos d'étendre cette garantie , lorsqu'elles viendront à s'en entendre avec elles.

„ 3^o. Comme elles ont déjà pris la résolution de fermer leurs ports aux navires français , et de ne pas permettre qu'il en sorte , dans aucun cas , pour la France , ni munitions de guerre ou navales , ni blé , ni grain , ni viandes salées ou autres provisions de bouche ; elles se promettent réciproquement la

continuation de ces mesures, et d'employer toutes leurs forces pour causer du dommage au commerce de France, et l'amener à des conditions équitables de paix.

„ 4°. Elles s'engagent à réunir toutes leurs forces pour empêcher que dans cette circonstance, également importante pour tous les états civilisés, les autres puissances qui n'ont pris aucune part à cette guerre, en conséquence de leur neutralité, ne fournissent ni directement, ni indirectement, au commerce de France, ou à ses propriétés, aucune sorte de secours, soit par mer, soit dans leurs ports.

„ 5°. La ratification de ce traité se fera dans six semaines, ou plus tôt, s'il est possible. „

Quoiqu'il y ait quelque refroidissement avec la cour de Vienne, on continue néanmoins à se concerter pour les plans de la prochaine campagne que l'on suppose toujours devoir avoir lieu, et pour laquelle Frédéric-Guillaume, lors même qu'il se retirerait de la coalition serait obligé de fournir son contingent assez considérable, et peut-être même, ou pour mieux dire très-vraisemblablement les 20 mille hommes auxquels il est engagé par le dernier traité. Aussi attend-on à Berlin le comte de Lehrbach chargé d'une mission relative aux opérations militaires.

L'empereur fait de son côté les derniers et les plus puissans efforts pour le succès de cette campagne, d'autant plus importante qu'elle doit décider définitivement de sa honte ou de sa gloire, de sa prépondérance ou de sa nullité, puisque les moyens pécuniaires et la population de ses états également épuisés ne lui permettront sûrement pas de déployer encore dans une autre campagne que la prochaine des forces vraiment dignes de ce nom, quand bien même des alliés du second ordre n'en viendraient point à se basser et à faire leur paix particulière pour se retirer; chance désavantageuse qui n'est pourtant que trop probable.

Les hommes dont l'empereur espère le plus sont les nobles et les prêtres qui sentent que leurs titres et leurs richesses vont leur échapper si une fois le bandeau tombe dans le reste de l'Europe des yeux de leurs égaux, comme il est tombé en France. Mais le peuple est las d'une guerre entreprise et soutenue pour ceux qui le vexent ou le trompent; et que peut-on sans le peuple? Y a-t-il sans lui de véritables forces? Non, certes; et c'est ce qui est si bien senti qu'au moins les princes qui lui ordonnaient autrefois impérieusement de se sacrifier, commencent aujourd'hui à tâcher de le séduire. Mais en général cette séduction ne réussit pas; d'ailleurs, elle ne pourrait tenir contre les maux incalculables de la guerre, qui faite par le peuple n'est pas encore un coup pour le peuple, mais bien plutôt contre lui. Or, si les nobles oppresseurs et les prêtres, accoutumés à vendre cher leur prétendue intercession

auprès de la divinité, font cause commune, s'entendent et fraternisent par tout le globe; les opprimés, ceux qui ouvrent enfin les yeux, font aussi cause commune, et fraternisent comme leur intérêt l'exige: intérêt d'autant plus noble, plus sacré, que c'est celui de la multitude contre une minorité usurpatrice.

On espère suppléer au recrutement qui va mal par 20 mille hommes que l'Autriche et la Grande-Bretagne ont enfin, dit-on, déterminé la Russie à fournir. Mais 20 mille hommes sont bien peu de choses contre une nation qui en leve encore plus facilement 100 mille, et qui d'ailleurs vient de trouver et trouvera encore des ressources incalculables. Plusieurs millions sont de puissans alliés, il faut l'avouer; et c'est pourtant ce que viennent de trouver les Français. On craint fort qu'ils ne prennent leurs quartiers d'hiver dans le duché de Deux-Ponts où ils sont déjà, et dans le Palatinat où ils ne tarderont pas de s'établir.

Le général Wallis va, dit-on, rassembler en conséquence un corps considérable de troupes dans le dessein de passer le Rhin un peu au-dessus de Strasbourg, et de prendre les Français par derrière. D'un autre côté, les Prussiens avaient conduit à Hamfeld leur grosse artillerie employée au siège de Landau. Ils redoutaient une attaque du côté de la Sarre; mais depuis, les choses ont changé de face. On s'attendait aussi à une vive action à Brumt. L'on dit aujourd'hui qu'elle a eu lieu à l'avantage des alliés.

Le général Würmser a publié une relation datée du quartier-général de Bruma, le 15 novembre. En voici les principaux traits: Le 12 à midi un fort incendie s'est manifesté à Fort-Louis, dans les environs de l'église des Capucins. Le feu de l'ennemi a été moins vif que les jours précédens. Le 13, le général Lauer a fait élever une nouvelle batterie à l'aile droite, qui a mis le feu à une partie de la ville; celle de Selligen a démonté trois canons aux Français, sans en avoir reçu de dommage, quoique la veille ils eussent tiré plus de 200 coups: un caporal et dix volontaires de Wurtemberg se sont emparés de sept grands pontons entre Entenkepf et Werth. Suivant un rapport du major de Hotz, les Français étant venus reconnaître la position de l'aile gauche à 9 heures du matin, du côté de Dossenheim et de Hatmat, il y a eu une légère escarmouche, à une heure après-midi, un adjudant apporta une lettre pour demander 24 heures de trêve et n'en obtint que 4: à 5 heures deux chefs de brigade vinrent comme otages, en promettant la capitulation pour le lendemain; ils furent reçus, et M. de Lauer envoya également deux otages. — Le 14 à 5 heures du matin la capitulation eut effectivement lieu. La garnison a dû sortir le 16 à 8 heures du

matin avec les honneurs de la guerre, mais en déposant ses armes au pied du glacis, et en restant prisonniers : elle est de près de 4000 hommes, et l'on a trouvé 110 canons dans la place.

Il est permis, d'après le nombre de soldats et de canons, de soupçonner de la perfidie dans ceux qui commandaient.

A la même époque les Prussiens étaient cantonnés du côté de la Sarre qui est près de Saint-Jean, et les Français retranchés de l'autre côté de cette rivière près de Saarbrück. Les Impériaux s'étendaient depuis Merzig jusqu'au-dessus de Saar-Louis, et un autre corps était posté près de Blankenstein vers Merzig. D'après l'intention de faire prendre aux Prussiens leurs quartiers d'hiver, on avait dû construire des baraques de bois dans les endroits où campaient les troupes, et l'armée devait occuper alternativement ces baraques par moitié, tandis que l'autre se reposerait plus commodément dans les villes voisines, pour s'y refaire de ses fatigues. Les cantonnemens de l'armée du duc de Brunswick étaient déjà réglés, et l'on avait déjà choisi Pirmasens pour quartier-général. Mais d'après les divers mouvemens militaires qui se sont exécutés depuis, ces dispositions ont dû changer. Au reste on se plaignait de la rareté et de la cherté des vivres dans tous les environs.

PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

La gazette des Pays-Bas rend compte de la manière suivante de la reprise de Marchiennes par les Impériaux. Le 30 octobre, à la pointe du jour, le Gén. Otto s'avança sur plusieurs colonnes. Les conventionnels (c'est le nom qu'ils donnent aux soldats de la République) résisterent long-tems au point même qu'il y eut un combat meurtrier qui dura plus de six heures. Mais enfin, forcés de tous les côtés par le nombre, puisqu'ils n'étaient que 4000, ils se retirèrent, toujours en combattant, dans les rues de Marchiennes, où les Impériaux entrèrent avec eux. « Là, continue la relation, ils se défendirent encore avec la rage du désespoir. Les avenues, les rues et la place publique de Marchiennes étaient obstrués par l'énorme quantité de morts et de mourans entassés les uns sur les autres; et des ruisseaux de sang coulaient jusques dans les fossés de la place. Cette scène d'horreur, qui s'est renouvelée plusieurs fois depuis le commencement de cette cruelle guerre, ne paraît pas devoir être la dernière de cette nature, tant les troupes sont animées d'un esprit de haine et de vengeance. De 4,000 Français, qui se trouverent à Marchiennes, il en a été tué près de 2,000; tous les autres, en partie blessés, ont été faits prisonniers. La vigoureuse résistance de l'ennemi a rendu aussi notre perte considérable, quoiqu'elle ne soit pas comparable à la sienne. Nos troupes se sont emparées dans

cette occasion de plusieurs piéces de canon, obus, caissons et bagages. »

« Pendant son séjour dans la West-Flandre, l'ennemi a forcé les habitans à lui livrer la moitié de toute la récolte tant en grains que fourrages, de même que la moitié des bestiaux de toute espèce, ce qui lui a procuré des vivres pour longtemps. »

Le bruit court que l'empereur, qui viendra décidément avant peu dans les Pays-Bas, et se mettra peut-être à la tête de son armée, a su se concilier enfin l'affection de la majeure partie des Belges par la joyeuse entrée, où ces peuples croient reconnaître leur grande chartre. Cependant on s'accorde à dire qu'il s'en faut bien que ces dispositions soient les mêmes par-tout. En général, il ne peut pas compter sur les Gantois, les Anversois, etc.

Quant aux Hollandais, c'est toute autre chose; il s'en faut de beaucoup que le Stathouder leur en impose aussi aisément. Les dignes Bataves soupirent après la liberté. L'adresse d'Anacharsis Cloots a été traduite en Hollandais; et l'on a sérieusement menacé le gazetier d'Utrecht pour l'avoir insérée en Français dans sa feuille.

Il est arrivé à la Haye dans la soirée du 22 novembre un courier de Pétersbourg, et le lendemain matin l'ambassadeur de cette cour a eu une conférence avec L. H. P., et particulièrement le grand pensionnaire Van-der-Spiegel. Depuis, la nouvelle se répand que Catherine II s'est engagée à déployer toutes ses forces en faveur des puissances coalisées.

On tient des conférences très-fréquentes entre les membres du gouvernement dévoués à la stathoudéricenne, et les ministres de Russie, d'Autriche et d'Angleterre, auxquelles celui de Prusse n'assiste que fort rarement; ce qui fait soupçonner une certaine méfiance entre cette dernière puissance et les autres confédérés.

Pitt est perdu, de l'avis de tous les bons politiques, en cas qu'on reprenne Toulon avant la rentrée du parlement. Aussi fait-il tout ce qu'il peut pour y accumuler une forte garnison. Celle des Autrichiens sera commandée par le feld-maréchal Wenckheim.

ITALIE ET ESPAGNE.

Les Genoïs, sommés à plusieurs reprises par Drake d'abandonner la neutralité, ont enfin répondu par un décret solennel qui la confirme et proclame leur indépendance. Un comité délivre des armes à tous les citoyens; le fort St-Bénigne, qui domine la ville, et le port sont occupés par une nombreuse garnison; de tous les côtés les mesures sont prises: le sénat délibère sur les moyens de se procurer l'argent dont il a besoin; et il en trouvera, puisque c'est la cause de la liberté qu'il défend, et qu'il s'adresse aux mêmes hommes qui en 1746 écrasèrent

les hordes autrichiennes qui régnaient dans les murs de Gênes, et que les Français aidèrent alors à chasser. — Un secrétaire de la légation de Turin avait fait imprimer une diatribe contre les *Jacobins au nom d'un vrai Gênois, ami de la religion et de la patrie*. Les vrais peres de la patrie, les sénateurs ont désavoué par un décret cette imposture; le gouvernement en a défendu la publication sous les peines les plus sévères, tandis qu'il a comme adopté une espèce de manifeste au nom du peuple Gênois, que l'on attribue au citoyen Villetard, secrétaire de la légation française et qui, dit-on, a été lu dans le petit conseil, et se répand déjà dans le reste de l'Italie.

Nous ferons connaître plus particulièrement cette pièce, ou par extrait, ou même en la donnant en entier, dès que nous en trouverons la place.

Les lords Hood et Hervey pressent un second envoi de Napolitains à Toulon : il faut avoir bien besoin d'hommes pour demander de pareils soldats. — Des commissaires Anglais et Espagnols à Milan pressent aussi le départ de 5000 Autrichiens pour cette même ville; au moins ces troupes là serviraient-elles à quelque chose.

On mande de Livourne, que l'Angleterre et l'Autriche vont tâcher de forcer l'accession des Vénitiens à la ligue des puissances coalisées en menaçant, leur commerce; mais indépendamment du mal réel que Venise ferait à ce commerce, elle se déshonorerait si elle montrait moins de fermeté que Gênes, qui prend une généreuse résolution en présence de quinze vaisseaux de guerre anglais. — Au reste, il faut attendre des nouvelles ultérieures, car toutes celles de ces deux paragraphes sont de la fin d'octobre.

Les dernières nouvelles de Toulon, c'est-à-dire du 25 novembre, annoncent de la mésintelligence entre les habitants de la ville, les Anglais et les Espagnols. Don Juan de Langara qui avait cherché à recruter dans les environs, en promettant 50 liv. aux déserteurs, n'a point eu de succès, pas plus qu'aux Pyrénées le général Ricardos en évaluant à la même somme l'échange de la liberté contre le service des despotes.

Les Anglais, sur l'or desquels comptent pour la prochaine campagne les Autrichiens et les Prussiens, en cas que ces derniers restent dans la coalition, comptent eux-mêmes sur l'or du Mexique, que le ministre Espagnol destinait à d'autres usages, et qu'il voudrait bien ne pas donner, du moins en entier; mais quand on a pris des maîtres il faut leur obéir; c'est ce que les Espagnols auraient bien dû apprendre des Portugais, aujourd'hui menés à la bannette par ces dominateurs insolens et avides, qui sans être des *Spartiates* ont pourtant des *Ilotes*, dont les Espagnols courent grand risque d'augmenter le nombre : il faudra peut-être qu'un jour les Républicains Français, qu'ils aident à combattre, les aident eux-mêmes, en leur tendant une main généreuse et puissante,

à secouer le joug de ces Anglais, plus convaincus d'aspirer à la monarchie universelle que ne le fut jamais ce Louis XIV, dont tout le secret de la grandeur consista à être né Français, et à employer des bras français, devenus plus redoutables sous l'empire de la liberté. — Le commerce espagnol commence à souffrir de la présence de beaucoup de navires anglais dans la Méditerranée et même dans l'Océan, depuis Cadix jusqu'aux Açores. En conséquence, les cours de Londres et de Madrid sont déjà moins d'accord, et l'on parle dans cette dernière de rappeler une partie des forces employées à Toulon au service d'alliés ingrats et égoïstes.

ANGLETERRE. De Londres, le 25 novembre.

Il paraît certain que le parlement ne s'assemblera pas avant le 16 janvier. Cette époque, impatientement attendue par l'opposition, est également redoutée par le ministère et le roi, qui sentent l'impossibilité de retarder plus long-tems leur apparition à cette barre redoutable; car quoique Georges III y soit sur un trône, ce trône est toujours un *fautcuil*: il le sera du moins si Fox qu'on vient de nommer président du club des Whigs ou Jacobins d'Angleterre, si Sheridan, si Grey, si tant d'autres noms chers à la liberté et à l'éloquence remplissent les hautes attentes d'un peuple fier, impatient du joug, et d'autant plus près de le briser qu'on le rend plus pesant. C'est ce que Pitt ne peut dissimuler; aussi fait-il des efforts incroyables pour nationaliser la guerre contre la France, et inspirer ainsi au peuple trompé la longanimité qui seule pourrait encore lui en faire supporter pendant quelques tems les maux. Il fait commenter la déclaration de Whitehall, adressée à tous les bons Français et aux Anglais: il dit que le roi veut la paix, que : sont les Français qui s'obstinent à continuer la guerre. On fait aussi insinuer adroitement que les bons citoyens doivent s'abstenir, dans les circonstances critiques où l'on se trouve, de parler d'une réforme parlementaire; qu'elle viendra en tems et lieu: on promet également une expédition majeure dans l'Inde contre les possessions françaises, et cela en dédommagement de ce que l'entreprise sur les colonies d'Amérique est ajournée, vu le peu de succès des premières tentatives. C'est ainsi qu'on veut masquer les mauvaises nouvelles reçues de Toulon. Cent mille Français vont y attaquer 25,000 hommes tout au plus; et quels 25,000 hommes encore? Un ramassis de différentes nations qui ne peuvent s'entendre, se concerter, vivre en bonne intelligence, frapper avec ensemble. Il n'est que trop évident que le dieu des armées, qui est aussi le dieu de la liberté, va confondre cette tour de Babel, quoiqu'on ait l'absurdité de vouloir en faire croire une, en prétendant que l'on a, ou que l'on va avoir, une armée de 60,000 hommes dans la Pro-

vence , à la tête de laquelle se mettra *Monsieur* , attendu de jour en jour à Toulon , où il signera les brevets des officiers du corps le Royal-Louis , composé de traîtres Toulonnais et d'émigrés rentres.

Au reste , on arme tout ce qui peut s'armer : la presse se fait avec une rigueur incroyable , sur-tout depuis l'apparition de la flotte française. Elle est rentrée , on le sait ; mais c'est aussi ce qu'aura de mieux à faire celle de l'amiral Howe , endommagée au cap Lezard par des coups de vent. Il a été donné de nouveaux ordres à Plymouth et à Portsmouth pour des armemens , dont le but est , dit-on en général , de tenter un débarquement sur les côtes de Bretagne. Tout le monde blâme ce projet deraisonnable : il serait bien plus sage de se borner à protéger celles d'Angleterre que les Français ne viendront peut-être visiter que trop tôt , et avec des forces vraiment redoutables ; car l'escadre de Brest est de trente-six vaisseaux. Il est vrai que ces armemens offrent une occupation aux ouvriers des manufactures absolument sans pain. Mais plusieurs ne veulent pas prendre ce parti et émigrent ; on a ouvert un registre de souscriptions destinées à pourvoir à leurs besoins et à les retenir , afin de les retrouver à la paix. On fait aussi sonner bien haut aux oreilles des nombreux catholiques les remerciemens du pape , rapportés par M. Erskine : en même-tems on sevit contre les improbateurs du gouvernement ; un certain M. Winterbome a été sévèrement réprimandé aux assises d'Exeter , pour avoir parlé dans une assemblée religieuse contre la guerre actuelle , et le parlement qui n'a pas empêché ce fléau. Hamilton-Rowan , député d'un club Irlandais à la convention Ecossaise pour la réforme parlementaire , a été obligé de donner caution de 5000 liv. sterling.

On dit en Irlande , et on le dit avec humeur , que l'addition sur les taxes des trois royaumes , déjà si pesantes , montera à un million sterling. Il regne dans ce pays , parmi les troupes rassemblées à Coike , une fièvre très-maligne assez semblable à celle qui a emporté tant de monde dans les Etats-Unis. Heureusement cette fièvre jaune a cessé ses ravages dans la république du nouveau monde. On l'attribue en partie à ce que les fosses d'aisance et les puits sont trop contigus , et l'on dit que Francklin en avait menacé Philadelphie. A New-Yorck , la saison pluvieuse a entièrement délivré les habitans de cette maladie. — Le célèbre Hancock , membre du premier congrès , vient de mourir à Boston. On s'accorde à dire que les Etats-Unis doivent la conservation de la paix à la sagesse de Washington , d'Adams et de Say. — Les corsaires français dans ces parages fatiguent beaucoup le commerce de la Grande-Bretagne ; ils mettent une activité prodigieuse dans leurs expéditions.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE ROMME,

Séance du tridi, 13 Frimaire.

Plusieurs communes sont venues déposer sur l'autel de la patrie des effets d'argenterie. L'une d'elles a demandé que tous les agens domestiques des ci-devant seigneurs ne pussent être, pendant un tems, admis à remplir des fonctions publiques. Il est en effet scandaleux, a ajouté Merlin de Thionville, de voir les agens des ci-devant seigneurs, des émigrés, singler à tel point le patriotisme, qu'ils ont l'air de surpasser les vrais patriotes, pour obtenir les places et tuer encore la liberté. Je demande que le comité de salut public examine la motion que je fais de déclarer tous ces individus incapables de remplir aucunes fonctions publiques. — Ce renvoi est décrété.

Le Tribunal révolutionnaire de la commune Affranchie à la Convention nationale.

« Citoyen président, chaque jour le glaive de la loi fait tomber par trentaine la tête des conspirateurs de Ville-Affranchie. La nation sera étonnée de la profondeur et de l'étendue du complot que les scélérats avaient tramé contre la République. Les deux tribunaux, occupés sans relâche des fonctions qui leur sont confiées, ont envoyé déjà plus de deux cents contre-révolutionnaires à la mort.

« La plupart affectent, au moment de l'interrogatoire, un amour véhément pour la République; mais après nous avoir entretenus, sur la sellette, de leurs vertus civiques, ces hypocrites de patriotisme se démentent tout-à-coup; ils reprennent bien vite leurs sentimens habituels. Plusieurs d'entre eux, à peine condamnés, ont signé qu'ils mouraient pour leur roi; d'autres, en montant à l'échafaud, ont crié à diverses reprises, et dans l'intention sans doute d'exciter le peuple : *Je meurs pour Louis XVII; vive Louis XVII!* Mais le peuple indigné de ces croassemens impies, les couvrait du cri souverain, du cri vertueux : *Vive la République! vive la Convention! périssent les rois et les traîtres qui leur ressemblent!*

« Ainsi le peuple est désabusé, citoyen président, ainsi les rois n'ont plus d'amis qu'à la potence. Nous nous dépêchons d'expédier les satellites, en attendant les maîtres. »

Signé DORFUEILLE, président; BAIGNE, juge; MERLE, accusateur public.

Le représentant du peuple, Hérault-Séchelles, écrit de Plotzheim, le 7 frimaire : « J'ai pris toutes les mesures possibles pour élever le département du Haut-Rhin au niveau de la République. L'esprit public y était entièrement corrompu. Partout des intelligences avec l'ennemi, l'aristocratie, le fanatisme, le mépris des assignats, l'agiotage et l'inexécution des lois. J'ai combattu tous ces fléaux, j'ai suspendu le département, créé une commission départementale ; j'ai obligé la société populaire à se régénérer ; j'ai cassé les comités de surveillance dont les moins mauvais étaient feuillans, et je les ai remplacés par des Sans-Culottes ; j'ai organisé ici le mouvement de terreur, qui seul pouvait consolider la République : j'ai créé un comité central d'activité révolutionnaire, une force révolutionnaire détachée de l'armée et qui parcourt tout le département : un tribunal révolutionnaire, enfin, qui mettra le pays à la raison. » — Hérault-Séchelles termine sa lettre en demandant d'être remplacé dans ses fonctions.

Un membre annonce que le département de l'Yonne vient de supprimer une grande quantité de cures, et que leurs dépouilles arrivent au trésor national. Il demande la mention honorable : l'Assemblée passe à l'ordre du jour.

Conthon, de retour de sa mission, annonce qu'il a un rapport à faire, et il demande si l'Assemblée veut l'entendre, ou si elle l'autorise à le faire imprimer. — La Convention en décide l'impression.

Bourdon de l'Oise fait adopter le reste du projet de décret sur le dessèchement des marais.

Séance du quartidi, 14 frimaire.

Au nom du comité de salut public et de sûreté générale, Billand-Varennes a dénoncé un arrêté pris par le conseil général de la commune de Paris, d'après un réquisitoire du procureur de cette commune. Par cet arrêté, le conseil appelle auprès de lui, pour le quartidi de la seconde décade de frimaire, dix membres de chaque comité révolutionnaire des 48 sections, afin de concerter des mesures qui remédient à l'arbitraire résultant des pouvoirs confiés à ces comités. « Vous ne pouvez, a dit Billand, laisser subsister un arrêté et un réquisitoire absolument contraires à la loi du 17 septembre dernier ; loi qui charge les comités révolutionnaires, sous la surveillance immédiate du comité de sûreté générale, de toutes les arrestations des gens suspects. Lorsque le nombre des conspirateurs est si grand, il n'est pas étonnant que les prisons en soient pleines. Les comités de salut public et de sûreté générale, en rendant justice à l'esprit qui anime le conseil général de la commune, vous proposent d'annuler le réquisitoire et l'arrêté qui en a été la suite. »

Barrère. « Ce n'est point assez de casser le réquisitoire et l'arrêté, il faut ici reconnaître un point important d'où résulte

le plus grand danger. L'arrêté tend à rassembler auprès de la commune dix membres de chaque comité révolutionnaire. En aucun cas, sous aucun prétexte, les autorités constituées n'ont le droit de devenir la centralité de ces comités. Sans doute, les mesures administratives appartiennent aux conseils généraux des communes ; c'est sous ce rapport qu'il ne faut point en séparer, en isoler les comités révolutionnaires. Mais les mesures révolutionnaires peuvent aisément devenir des mesures contre-révolutionnaires, alors qu'une autre autorité que la représentation nationale veut les influencer. Vous l'avez senti en décrétant, le 17 septembre, que les comités révolutionnaires des sections seraient sous la surveillance immédiate du comité de sûreté générale, c'est-à-dire, de la Convention. Vous devez remarquer avec quel art funeste on a cherché à paralyser une mesure salubre, nécessaire pour rendre plus active la marche du gouvernement, pour détruire les brigands et les conspirateurs et assurer la liberté. Si l'on permettait à la sensibilité d'un conseil général de commune de déroger aux dispositions de la loi, alors naîtrait l'arbitraire qu'il aurait voulu prévenir. La faute encore de la commune est d'avoir cherché à populariser l'autorité communale aux dépens de l'autorité de la Convention.

» En appuyant la proposition de Billaud-Varennes, je demande que la Convention défende à toute autorité constituée de convoquer, de réunir, sous aucun prétexte, les comités révolutionnaires, sauf aux autorités constituées à correspondre par écrit avec eux. »

Les propositions de Billaud et de Barrère ont été adoptées. L'Assemblée y a ajouté la peine de 10 années de fers contre les administrations qui n'obéiraient pas à ce décret.

Couthon a ensuite pris la parole pour communiquer quelques faits relatifs à sa mission. « Lorsque nous sommes sortis de Lyon, Maignet et moi, a dit Couthon, nous sommes allés dans le département du Puy de Dôme. Nous y avons jeté le levain révolutionnaire, en renouvelant toutes les autorités constituées. Nous avons également remporté une victoire complète sur le fanatisme. Toutes les églises ont été dépouillées des richesses qui servaient de luxe aux prêtres et qui maintenaient le peuple dans l'erreur. Les idoles de pierre ont été brisées, celles de bois brûlées, et le peuple du département du Puy-de-Dôme croit maintenant que l'autel le plus pur que l'on puisse élever à la Divinité, doit être placé dans le cœur du vertueux républicain ami de la patrie.

» Nous aurions pu vous apporter plus de trois voitures de brevets de charlatanisme, que l'on désignait autrefois sous le nom de lettres de prêtrise. Nous avons préféré d'en faire un autodafé. J'aurais pu également vous apporter plusieurs millions provenant de l'argenterie des églises, mais je n'ai voulu me charger que de quelques croix de St. Louis, une sainte mule du pape que j'ai trouvée chez un cordon-bien de

l'ordre des Cordeliers, et une petite relique qui faisait de grands miracles. Cette relique passait pour renfermer du sang de Jésus-Christ ; elle guérissait radicalement les boiteux, les sourds, les muets, etc., etc., etc. Par sa merveilleuse opération, les femmes stériles qui se confiaient aux prêtres dépositaires de cette boîte à miracles, devenaient fécondes ; mais elle punissait aussi les sacrilèges qui osaient y porter une main profane. Je me suis fait apporter ce reliquaire, je l'ai touché, et ma main ne s'est point desséchée ; mais aussi elle ne m'a point guérie ma paralysie. J'ai voulu savoir ce que c'était que ce sang qui y était renfermé. J'ai appelé près de moi un habile chimiste, qui l'a décomposé, et il s'est trouvé que ce prétendu précieux sang qui enrichissait toute une commune, n'était qu'une gomme térébenthine, délayée dans de l'esprit-de-vin. Je dépose cette relique sur le bureau, et je demande que ce fait soit consigné dans le bulletin, il éclairera les habitans des campagnes. Cette proposition est décrétée.

Billand-Varennes a soumis à la discussion la suite du projet de gouvernement révolutionnaire. Tous les articles ont été définitivement décrétés.

Le comité d'agriculture a fait rendre un décret par lequel les propriétaires sont invités à recueillir et lessiver les salpêtres de leurs caves et bâtimens. Ils en seront indemnisés par la République.

Sur la proposition de Barrère, l'Assemblée a approuvé l'adresse envoyée par la société populaire de Bastia contre Lacombe-Saint-Michel, et elle a décrété que ce représentant, calomnié parce qu'il a défendu Saint-Florent contre les trahisons de Paoli, n'a jamais cessé de bien mériter de la patrie.

Une lettre de la commission des subsistances à la Convention nationale, lui apprend que les agens de cette commission à Marseille ont saisi 611,000 livres de savon dans les seules maisons d'émigrés. Les mêmes commissaires en ont trouvé une quantité beaucoup plus considérable dans les magasins de commerce.

Les représentans du peuple à Rochefort annoncent que la justice du peuple vient de frapper les scélérats qui s'étaient rendus dans ce port, pour en préparer l'entrée aux Anglais et le leur livrer comme ils avaient contribué à leur livrer Toulon. Le tribunal révolutionnaire a condamné à mort dix officiers de ce vaisseau.

Un instant avant l'exécution, la plupart des coupables s'exaspéraient contre le tribunal : *Vous avez tort, s'est écrié Crassons, commandant en second, nous méritons ce jugement et vous devez vous le rappeler que je vous ai prédit à Toulon que notre conduite ne pouvait nous mener qu'à l'échafaud.* Ces paroles mémorables, ajoutent les représentans, sont les meilleures

preuves que le tribunal a bien jugé ; deux autres officiers sont condamnés à la déportation , et huit à six mois de détention.

Séance du quintidi , 15 Frimaire.

Au nom du comité de sûreté générale , Amar annonce que Rabaud-Saint-Etienne , l'un des députés mis hors de la loi , et son frère Rabaud-Pommier , ont été arrêtés à Paris dans le fauxbourg Poissonnière. « Nous avons , dit le rapporteur , fait saisir leurs personnes , leurs effets , et leurs papiers. Leur argent n'est rien pour la République , à quelque somme qu'il se monte ; mais leurs papiers sont tout... Rabaud et son frère n'étaient point , comme l'ont dit des journaux , sans doute stipendiés , à Lyon , à Bordeaux , ect. Ils n'ont point quitté Paris , et nous acquérons la preuve que c'était d'ici qu'ils écrivaient , et qu'on faisait imprimer leurs écrits dans les départemens pour y corrompre l'esprit public. Nous devons le dire , il est important de prendre des mesures pour arrêter ces folliculaires aux gages des ennemis de la République , ces hommes perfides et ambitieux qui , par des opinions exagérées dans les tribunes , aux sociétés populaires , cherchent à se mettre entre le peuple et vous. Ces audacieux seront démasqués ; ils tremblent aujourd'hui. »

Le ministre de la guerre rend compte des mesures qu'il a prises pour l'exécution du décret relatif à l'échange des prisonniers. Il résulte des démarches déjà faites , qu'au Nord , Cobourg refuse toute espèce d'échange , jusqu'à ce que la garnison de Valenciennes le soit par un cartel. Du côté du Rhin , les représentans du peuple , instruits par l'expérience que les communications avec les ennemis étaient dangereuses , ont pris un arrêté en vertu duquel les deux armées ne pourront communiquer que d'une rive à l'autre , de manière que l'échange est difficile. Au Midi , les généraux Castillans consentent à l'échange , mais ils prétendent faire passer les émigrés Français , pris les armes à la main , pour des sujets du roi d'Espagne , de manière qu'il s'est établi des conférences.

Je connais , a dit Bourbon de l'Oise , un moyen bien simple de presser l'échange des prisonniers , sans compromettre les intérêts de la République , vous avez près l'armée du Rhin deux représentans du peuple revêtus de votre confiance ; autorisez les à faire les échanges , et rapportez-vous-en aux mesures qu'ils prendront. Cette proposition est décrétée.

Au nom du comité de salut public , Robespierre a présenté , et la Convention a adopté une réponse aux manifestes des rois ligués contre la République. Cette adresse sera imprimée par les ordres des administrations de district pour être répandue et affichée dans l'étendue de chaque district.

Les administrateurs du département de l'Yonne avaient pris une délibération , portant établissement , dans la ville d'Auxerre , d'un comité central qui tiendrait dans ses mains les subsistances

de tout le département. La Convention, sur le rapport de son comité de salut public, a cassé cet arrêté. Elle fait défense aux administrateurs de former aucun établissement, comités ou commissions, pour quelque objet et sous quelque dénomination que ce soit, et leur enjoint de se renfermer dans l'exercice des fonctions qui leur sont désignées.

Voulland, au nom du comité de sûreté générale, a fait lecture d'une lettre du comité de surveillance de Cette, datée du 4 frimaire. Elle porte que le vent d'est a poussé dans le port de Cette un vaisseau anglais. Le capitaine de ce navire a déposé qu'il allait, au moment où les vents l'ont contrarié, porter des bœufs et des moutons à Toulon ; il était aussi porteur d'une correspondance qu'il a jetté à la mer aussi-tôt qu'il s'est vu pris. Les matelots français se sont empressés d'aller la chercher dans les eaux et l'ont remise au comité de surveillance qui l'adresse à la Convention. — Cette correspondance est une lettre de Calonne. Dans cette lettre, datée de Gibraltar, est adressée au général qui est dans Toulon ; Calonne dit qu'il a toujours cru que la contre-révolution se ferait par le Midi. Il demande s'il ne serait pas nécessaire de faire approcher un prince français prêt à se montrer dans une circonstance favorable. Il propose ensuite comme un moyen sûr de mettre à la disposition de l'étranger les habitans du Midi, et sur-tout ceux de la ci-devant Provence, la menace de brûler tous leurs oliviers.

Après la lecture de cette lettre, Robespierre a fait un discours dont le but est d'anéantir les influences étrangères dans l'intérieur, de comprimer les fanatiques, de rassurer les citoyens sur les idées religieuses, et de les inviter à ne plus s'occuper que du salut de la patrie. Les propositions de Robespierre ont été renvoyées au comité de salut public pour les représenter à la Convention dans la séance du lendemain.

Séance du samedi, 16 frimaire.

Robespierre a présenté, au nom du comité de salut public, le décret suivant, relatif aux mesures réclamées hier pour le maintien de la tranquillité publique.

La Convention nationale considérant ce qu'exigent d'elle les principes qu'elle a proclamés au nom du peuple français et le maintien de la tranquillité publique, décrète : 1°. défend toutes violences ou menaces contraires à la liberté des cultes. 2°. La surveillance des autorités constituées et l'action de la force publique se renfermeront à cet égard, chacun pour ce qui les concerne, dans les mesures de police et de sûreté publique. 3°. La Convention, par les dispositions précédentes, n'entend déroger en aucune manière aux lois répressives, ni aux précautions de salut public contre les prêtres réfractaires ou turbulens, et contre tous ceux qui tenteraient d'abuser du prétexte de la religion pour compromettre la cause de la liberté. Elle n'entend pas non plus fournir à qui que ce soit, aucun

prétexte d'inquiéter le patriotisme et de ralentir l'essor de l'esprit public.

» La Convention invite tous les bons citoyens, au nom de la patrie, à s'abstenir de toutes disputes théologiques ou étrangères aux grands intérêts du peuple Français, pour concourir de tous leurs moyens au triomphe de la République et à la ruine de ses ennemis. »

Barrère est à la tribune. Il donne lecture des dépêches reçues par le comité de salut public. Aux armées de la Moselle et du Rhin, bravoure soutenue, succès retardés; au Nord, succès réels; à la Vendée, les brigands cherchent à rentrer dans leurs anciens repaires; mais ils sont poursuivis par les armées de la République: au Midi, avantages remportés sous les murs de Toulon. (*Voyez les détails, article Nouvelles.*)

Nota. Il y a eu une séance du soir destinée au renouvellement du bureau. Vouland a été élu président.

PRÉSIDENCE DE VOULAND.

Séance du septidi, 17 Frimaire.

La séance s'est ouverte par la lecture de la correspondance. En voici l'extrait :

Dans la dernière action, écrit Châle, représentant à l'armée du Nord, un de nos cavaliers a trouvé dans la poche d'un soldat Antrichien des cartouches d'un nouveau genre. La balle sabottée est enveloppée d'un linge trempé d'une liqueur dont l'effet est tel que le cavalier l'ayant approchée de ses lèvres, a éprouvé à l'instant une cuisson très-vive et une démangeaison insupportable. On ne doit pas être surpris d'après cela que beaucoup de nos soldats, légèrement blessés en apparence, éprouvent les accidens les plus graves.

Les juges du tribunal révolutionnaire de la Commune-Affranchie à la Convention nationale, le 14 Frimaire.

« Citoyen président, je vous envoie la seconde liste des guillotins de Commune-Affranchie. Le nombre total est jusqu'à ce jour de 113. La Convention nationale verra sans doute avec plaisir l'activité que le tribunal a mise à venger les mânes des patriotes égorgés dans cette nouvelle Sodôme. Un plus grand acte de justice se prépare encore : quatre ou cinq cents contre-révolutionnaires dans les prisons sont remplis, vont expier l'un de ces jours et tous leurs crimes; le feu de la foudre en purgera la terre d'un seul coup. Puissent tous leurs semblables, foudroyés bientôt comme eux, donner un grand exemple à l'univers ! Puisse ce mouvement électrique se communiquer par-tout ! Puisse cette fête imprimer à jamais la terreur dans l'ame des scélérats et la confiance dans le cœur des républicains !

„ Je dis fête , citoyen président ; oui , fête est le mot propre ; quand le crime descend au tombeau , l'humanité respire , et c'est la fête de la vertu. *Vive la République ! vive la Convention !* „

Laplanche écrit de Caen , le 13 frimaire : „ Je vous ai mandé que je vous ferais passer incessamment 500 marcs d'argent provenant des vases et ornemens d'église. L'envoi va surpasser de beaucoup votre attente et la mienne. A ce produit opulent , conquis par la raison et la vérité , je joindrai une valeur bien plus considérable encore. Les Barbaroux , les Buzot , les Wimpfen , n'eurent pas le tems d'emporter avec eux les caisses des départemens de l'Eure et du Calvados. Je viens heureusement de les découvrir. Le total est de 1,028,255 liv. Par la même occasion , la trésorerie nationale recevra en numéraire 174,633 liv. , provenant de la caisse du nommé Housset , ex-payeur fugitif de la guerre , à Caen ; plus en assignats 2600 liv. , montant d'un dépôt de Saint-Front , aide-de-camp de Wimpfen. Je vais livrer cet aide-de-camp contre-révolutionnaire à la sévérité des lois. — Le bon esprit commence à renaître à Caen. La stupeur y enchaîne peut-être encore quelques citoyens peu prononcés ; mais le courage abattu des vrais patriotes se relève , et j'espère que bientôt cette commune et le reste du Calvados seront à la hauteur des vrais principes de la révolution. „

Des lettres de Cherbourg annoncent qu'une flotte anglaise de 40 voiles a été signalée pendant deux jours par la garnison du Fort-National , mais qu'elle s'est ensuite éloignée en cinglant vers les isles d'Aurigny et de Guernesey. Le longre le *Républicain* , de Cherbourg , s'étant courageusement lancé à la découverte de cette escadre , s'est emparé , à la vue des Anglais , d'un gros bâtiment chargé de rhum , de biscuit , de morue et de harengs.

Le général Rossignol annonce l'entrée de son armée dans Angers ; ce qui a obligé les brigands à se retirer , après avoir assiégé la ville pendant 48 heures.

Une pétition de la commune d'Amboise , pour réclamer l'élargissement du maire de cette ville , a donné lieu à une discussion sur l'établissement d'un mode à l'aide duquel on pût rendre justice et faire droit aux réclamations de ce genre. Voici le décret qui en est résulté :

„ La Convention nationale décrète que par rapport aux individus non compris littéralement dans la loi du 17 septembre sur les gens suspects , contre lesquels les comités révolutionnaires ou de surveillance auraient cru ou croiraient devoir prendre , par la suite , des mesures de sûreté , les comités seront tenus d'insérer sur un registre qu'ils tiendront à cet effet , les motifs de ces mesures. Ces registres seront rapportés dans les 24 heures aux représentans du peuple qui se trouveront sur les lieux , pour statuer définitivement

sur

sur la légitimité des mesures ; et dans le cas où il ne se trouverait pas de représentans sur les lieux , les comités enverront extrait de leur registre , dans le même délai de 24 heures , au comité de sûreté générale de la Convention , pour prononcer.

„ Les comités révolutionnaires et de surveillance sont autorisés de faire exécuter provisoirement les mesures de sûreté qu'ils auront arrêtées. „

Après la rédaction de ce décret , Danton a observé que des nobles extrêmement riches , qui ont leurs fils chez l'étranger , se trouvent seulement arrêtés comme suspects et jouissent d'une fortune qu'il est juste de faire servir à la défense de la liberté. Cette observation est juste , a ajouté Couthon , car tout individu qui a eu des enfans impubères , depuis émigrés , a eu assez de puissance pour s'opposer à cette émigration. Je demande donc que les biens de ceux dont les enfans sont émigrés avant leur majorité , soient dès l'instant acquis à la République , et qu'à l'égard de ceux dont les fils étaient majeurs et ont pu user , malgré leurs parens , de leurs droits , la République ne s'assure de leurs biens qu'après leur avoir donné la faculté de prouver qu'ils ont fait tout ce qui dépendait d'eux pour empêcher l'émigration de ces enfans. — Le proposition de Danton a été décrétée et le mode d'exécution renvoyé au comité de salut public.

Séance d'octodi , 18 Frimaire.

Dans une des séances précédentes , l'Assemblée a décrété des mesures de tranquillité publique relativement aux cultes. L'art. III porte : « Le Convention n'entend pas , par le présent , fournir à qui que ce soit aucun prétexte d'inquiéter le patriotisme , etc. „ Le comité de salut public a vu que cette disposition n'avait pas assez de latitude , et Barrère a fait ajouter par amendement au décret , que la Convention n'entend pas improuver les arrêtés pris par les représentans du peuple.

Sur le rapport du comité des finances , il a été décrété que les assignats à face royale , démonétisés par le décret du 30 août dernier , seraient remplacés par 500 millions en assignats de 25 liv. , 10 liv. , 50 sous et 15 sous.

On a fait lecture d'une lettre qui dénonce le citoyen Mojean , parce qu'il impose lui-même , ou par ses agens , dans le département de la Moselle , des contributions révolutionnaires. La Convention a décrété que ce particulier qui n'est point connu et dont personne n'est caution , sera mis en état d'arrestation jusqu'à l'appurement de ses comptes.

Dans l'ancienne Vendée , a dit Barrère , il se manifeste quelques mouvemens. On croit qu'ils sont provoqués par des administrateurs mal intentionnés ou faibles. Lequinio et

Tome VI.

F

Laignelot sont dans la Charente inférieure ; le comité vous propose de leur donner des pouvoirs pour aller dans la Vendée prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables. — Cette proposition est décrétée. Bärtere a ensuite proposé d'envoyer Maulde à Cherbourg, Hentz, à Dunkerque, et Noël Lecointre dans le département du Cher. — Adopté.

Séance du honodi, 19 Frimaire.

Le vérificateur des assignats annonce à la Convention qu'il en sera brûlé aujourd'hui pour 4 millions, lesquels joints aux 968 brûlés, formeront 972 millions. Il reste en caisse 43 millions, dont 17 provenant de la vente des biens nationaux et 26 des échanges.

Les membres de la municipalité de Neuf-Brissack avaient été inculpés, lors de l'invasion des lignes de Weissenbourg, d'avoir occasionné le retard d'un convoi de l'armée pendant 24 heures. Louis, au nom du comité de sûreté générale, a justifié la conduite des officiers municipaux de Neuf-Brissack en leur rendant la liberté, l'Assemblée leur a accordé à chacun une indemnité de 500 liv.

La discussion s'est ouverte sur l'éducation publique ; Fourcroy a présenté un travail relatif à l'établissement des écoles secondaires qui a été très-applaudi, et dont l'Assemblée a ordonné l'impression.

L'accusateur public informe la Convention que Clavière, ex-ministre des contributions publiques, dont le jugement aurait eu lieu aujourd'hui, s'est jugé lui-même, sur la notification de l'acte d'accusation et de la liste des témoins, aux termes de la loi. « Ce conspirateur et ministre infidèle, écrit Fouquier, s'est donné hier, vers 9 heures du soir, un coup de couteau dans la chambre où il était détenu et sur son lit. » Voici les dernières paroles qu'il a proférées : « Il est inutile que je monte sur la selette pour entendre les témoins, ils ne seront que trop contre moi. » Cambon, assigné dans cette affaire, et témoin de ces faits, l'a été en même-tems d'un jugement rendu par le tribunal. Cinq personnes de Lille occupaient le fauteuil redoutable. Elles étaient accusées d'avoir fait la motion d'établir une société populaire dans chaque section de Lille. Après avoir entendu les témoins, les jurés convaincus de leur innocence l'ont proclamée unanimement ; aussi-tôt la salle a retenti des cris mille fois répétés de *vive la République !* Les accusés se sont précipités dans les bras de leurs juges qui les ont embrassés. « Ce spectacle, a ajouté Cambon, a fait verser des larmes à tous les assistans ; que n'étiez-vous-là, vils calomnieux, vous eussiez été obligés de rendre justice à l'impartialité de ce tribunal ? Tout le monde est sorti de l'audience en faisant éclater les marques de la plus grande joie et en criant : *vive la République ! vive la Loi !* »

Barrere se présente à la tribune : « La calomnie, dit-il, s'acharne plus que jamais contre les représentans du peuple dans les départemens et près des armées. Une lettre que votre comité a reçue hier dans la nuit, l'a effrayé ; et de suite il a pris des mesures pour anéantir les complots qui pourraient se former. Bientôt il a découvert le piège, et il a cru que cette lettre n'était qu'une nouvelle manœuvre de nos ennemis pour avilir la Convention nationale aux yeux du peuple Français. En effet, cette lettre, qui semblait écrite par les représentans du peuple à Marseille, Barras et Freron, annonçait au comité de salut public que l'armée était dénuée de tout, qu'elle était fermée par les débordemens de la Durance ; que l'ennemi était au nombre de 30,000 hommes à Toulon, et que pareil nombre y arrivait encore ; que la famine se faisait sentir dans tout le pays, qu'on ne pouvait plus tirer de bled par mer. Cette lettre enfin conseillait au comité de salut public de délibérer, s'il ne serait pas utile d'abandonner à l'Anglais tout le territoire jusqu'à la Durance. — Le comité, dit Barrere, ayant donc reconnu que l'écriture et les signatures de cette lettre n'étaient point celles de nos collègues, a cru devoir vous en demander l'impression ; c'est le seul moyen de déjouer cette manœuvre comme toutes les autres. La Convention décrète l'insertion de cette lettre et du rapport de Barrere au bulletin, et l'envoi de l'original aux représentans Barras et Freron.

Décret du 14 Frimaire, sur le mode de Gouvernement provisoire et révolutionnaire.

SECTION PREMIERE.

Envoi et promulgation des Loix.

Art. I^{er}. Les lois qui concernent l'intérêt public, et qui sont d'une exécution générale, seront imprimées séparément dans un bulletin numéroté, qui servira désormais à leur notification aux autorités constituées. Ce bulletin sera intitulé : *Bulletin des Loix de la République.*

II. Il y aura une imprimerie exclusivement destinée à ce bulletin, et une commission composée de 4 membres pour en suivre les épreuves, et pour en expédier l'envoi. Cette commission, dont les membres seront personnellement responsables de la négligence et des retards dans l'expédition, est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public.

III. La commission de l'envoi des lois réunira dans ses bureaux les traducteurs nécessaires pour traduire les décrets en différents idiômes encore usités en France, et en langues étrangères pour les lois, discours, rapports et adresses dont

La publicité dans les pays étrangers est utile aux intérêts de la liberté et de la République Française ; le texte français sera toujours placé à côté de la version.

IV. Il sera fabriqué un papier particulier pour l'impression de ce bulletin, qui portera le sceau de la République : les lois y seront imprimées telles qu'elles sont délivrées par le comité des procès-verbaux ; chaque numéro portera de plus ces mots : *Pour copie conforme*, et le contre-seing de deux membres de la commission de l'envoi des lois.

V. Les décrets seront délivrés par le comité des procès-verbaux à la commission de l'envoi des lois, et sur sa requête, le jour même où leur rédaction aura été approuvée ; et la lecture de cette rédaction sera faite, au plus tard, le lendemain du jour où le décret aura été rendu.

VI. L'envoi des lois d'une exécution urgente aura lieu le lendemain de l'approbation de leur rédaction. Quant aux lois moins pressantes ou très-volumineuses, leur expédition ne pourra être retardée plus de trois jours après l'adoption de leur rédaction.

VII. Le bulletin des lois sera envoyé par la poste aux lettres. Le jour du départ et le jour de la réception seront constatés de la même manière que les paquets chargés.

VIII. Ce bulletin sera adressé directement, et jour par jour, à toutes les autorités constituées, et à tous les fonctionnaires publics, chargés, soit de surveiller l'exécution, ou de faire l'application des lois. Ce bulletin sera aussi distribué aux membres de la Convention.

IX. Dans chaque lieu, la promulgation de la loi sera faite dans les 24 heures de la réception, par une publication au son de trompe ou de tambour ; et la loi deviendra obligatoire à compter du jour de la promulgation.

X. Indépendamment de cette proclamation dans chaque commune de la République, les lois seront lues aux citoyens dans un lieu public, chaque décadi, soit par le maire, soit par un officier municipal, soit par les présidents des sections.

XI. Le traitement de chaque membre de la commission de l'envoi des lois sera de 8000 liv. Ces membres seront nommés par la Convention, sur une liste présentée par le comité de salut public.

XII. Le comité de salut public est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution des articles précédents, et d'en rendre compte tous les mois à la Convention.

SECTION II.

Exécution des Lois.

Art. 1^{er}. La Convention nationale est le centre unique de l'impulsion du gouvernement.

II. Tous les corps constitués et les fonctionnaires publics sont mis sous l'inspection immédiate du comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, conformément au décret du 19 vendémiaire; et pour tout ce qui est relatif aux personnes et à la police générale et intérieure; cette inspection appartiendra au comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre dernier. Les deux comités sont tenus de rendre compte, à la fin de chaque mois, des résultats de leurs travaux, à la Convention nationale. Chaque membre de ces deux comités est personnellement responsable de l'accomplissement de cette obligation.

III. L'exécution des lois se distribue en surveillance et en application.

IV. La surveillance active relativement aux lois et mesures militaires, aux lois administratives, civiles et criminelles, est déléguée au conseil exécutif, qui en rendra compte par écrit, tous les dix jours, au comité de salut public, pour lui dénoncer les retards et les négligences dans l'exécution des lois civiles et criminelles, des actes de gouvernement, et des mesures militaires et administratives, ainsi que la violation de ces lois et de ces mesures, et les agens qui se rendront coupables de ces négligences et de ces infractions.

V. Chaque ministre est en outre personnellement tenu de rendre un compte particulier et sommaire des opérations de son département, tous les dix jours, au comité de salut public, et de dénoncer tous les agens qu'il emploie, et qui n'auraient pas exactement rempli leurs obligations.

VI. La surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public dans les départements, est exclusivement attribuée aux districts, à la charge d'en rendre compte exactement tous les dix jours au comité de salut public, pour les mesures de gouvernement et de salut public, et au comité de surveillance de la Convention; pour ce qui concerne la police générale et intérieure, ainsi que les individus.

VII. L'application des mesures militaires appartient aux généraux et aux autres agens attachés au service des armées; l'application des lois militaires appartient aux tribunaux militaires; celle des lois relatives aux contributions, aux manufactures, aux grandes routes, aux canaux publics, à la surveillance des domaines nationaux, appartient aux administrations de départements; celle des lois civiles et criminelles, aux tribunaux, à la charge expresse d'en rendre compte tous les dix jours au conseil exécutif.

VIII. L'application des lois révolutionnaires et des mesures de sûreté générale et de salut public est confiée aux municipalités et aux comités de surveillance ou révolutionnaires, à la charge pareillement de rendre compte, tous les dix jours

de l'exécution de ces lois, au district de leur arrondissement, comme chargé de leur surveillance immédiate.

IX. Néanmoins, afin qu'à Paris l'action de la police n'éprouve aucune entrave, les comités révolutionnaires continueront de correspondre directement et sans aucun intermédiaire, avec le comité de sûreté générale de la Convention, conformément au décret du 17 septembre dernier.

X. Tous les corps constitués enverront aussi, à la fin de chaque mois, l'analyse de leurs délibérations et de leurs correspondances à l'autorité qui est spécialement chargée, par ce décret, de les surveiller immédiatement.

XI. Il est expressément défendu à toute autorité et à tout fonctionnaire public de faire des proclamations, ou de prendre des arrêtés extensifs, limitatifs ou contraires au sens littéral de la loi, sous prétexte de l'interpréter ou d'y suppléer.

À la Convention seule appartient le droit de donner l'interprétation des décrets; on ne pourra s'adresser qu'à elle seule pour cet objet.

XII. Il est également défendu aux autorités intermédiaires, chargées de surveiller, l'exécution et l'application des lois, de prononcer aucune décision, et d'ordonner l'élargissement des citoyens arrêtés. Ce droit appartient exclusivement à la Convention nationale, aux comités de salut public et de sûreté générale, aux représentans du peuple dans les départemens et près des armées, et aux tribunaux, en faisant l'application des lois criminelles et de police.

XIII. Toutes les autorités constituées seront sédentaires, et ne pourront délibérer que dans le lieu ordinaire de leurs séances, hors les cas de force majeure, et à l'exception seulement des juges-de-peace et de leurs assesseurs, des tribunaux criminels des départemens, conformément aux lois qui consacrent leur ambulence.

XIV. A la place des procureurs-syndics de district, des procureurs de commune, et de leurs substitués, qui sont supprimés par ce décret, il y aura des agens nationaux spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois, ainsi que de dénoncer les négligences apportées dans cette exécution, et les infractions qui pourraient se commettre. Ces agens nationaux sont autorisés à se déplacer et à parcourir l'arrondissement de leur territoire, pour surveiller et s'assurer plus positivement que les lois sont exactement exécutées.

XV. Les fonctions des agens nationaux seront exercées par les citoyens qui occupent maintenant les places de procureurs-syndics de district, de procureurs de commune et de leurs substitués, à l'exception de ceux qui sont dans le cas d'être destitués.

(La suite au numéro prochain)

PARIS, Duodi , 22. Frimaire.

Les membres des comités révolutionnaires des sections, convoqués par l'arrêté du 11 de ce mois, se sont réunis dans la salle du conseil général. Le 14, Chaumette leur a dit : « Citoyens, nous vous avions invité à vous réunir aujourd'hui, pour vous concerter avec le conseil, non pas sur les fonctions qui vous sont attribuées par la loi, mais bien sur les mesures de sûreté et de police de Paris. Aujourd'hui la loi nous le défend, et je vous invite à vous retirer. Les journalistes ont rapporté de différentes manières le requisitoire que je fis à cette occasion; presque tous l'ont rendu selon leur façon d'entendre. Voyez la Gazette nationale de France. J'y reconnais à-peu-près mes expressions; les voici : « Il faut que les comités révolutionnaires s'entendent avec le conseil général pour tout ce qui regarde les mesures de police et de sûreté de Paris. Ces comités doivent être composés d'hommes purs et vertueux, qui sacrifient leurs intérêts particuliers au bien général, et qui verraient d'un œil sec périr leurs plus proches parens s'ils avaient trahi la patrie, et qui ne se livrant pas aux sentimens de vengeance personnelle, ne suivent que la justice et non les passions. » Voilà pourquoi nous les éprouons, poursuit Chaumette, et tous les membres des comités révolutionnaires pensent là-dessus comme le conseil et moi. » (Oui, s'écrie-t-on d'une seule voix....) Plusieurs membres des comités révolutionnaires demandent la parole. Le président leur dit : « Citoyens, je voudrais pouvoir vous accorder la parole à tous; mais le conseil général, strict observateur des décrets, doit obéir à celui rendu aujourd'hui, portant que les comités révolutionnaires ne se concerteront qu'avec le comité de sûreté générale de la Convention. Si nous ouvrons une discussion, les malveillans ne manqueraient pas de dire que nous n'exécutions pas les décrets. Citoyens, ôtons à ceux qui cherchent à nous diviser, les moyens de calomnier les patriotes; soyons toujours unis, embrassons-nous, et vive la République ! » — Ce cri est unanimement répété, et les membres des comités révolutionnaires, par un mouvement spontané, descendent de leurs places et se précipitent au bureau où ils donnent et reçoivent du président, du maire et du procureur de la commune le baiser d'union au milieu des plus vifs applaudissemens.

Dans la même séance, le secrétaire-greffier a donné lecture de la pièce suivante.

« Ce jourd'hui, 13 frimaire, l'an 2 de la République Française; Nous, commissaires de la commune de service au Temple, sur l'avertissement à nous donné par le cit. Simon, que Charles Capet avait à dénoncer des faits qu'il nous im-

portait de connaître sur le salut de la République, nous nous sommes transportés à quatre heures de relevée, dans l'appartement dudit Charles Capet, qui nous a déclaré ce qui suit :

„ Que depuis environ quinze jours ou trois semaines, il entend les détenues frapper tous les jours consécutifs, entre 6 et 9 heures du soir, environ l'espace de deux heures; que depuis avant-hier ce bruit s'est fait un peu plus tard; et a duré plus long-tems que les jours précédens; que ce bruit paraît partir de l'endroit correspondant au bûcher; que de plus, il connaît à la marche qu'il distingue de ce bruit que pendant ces tems-là les détenues quittent la place du bûcher par lui indiqué, pour se transporter dans l'embrasure de la fenêtre de leur chambre à coucher, ce qui lui fait présumer qu'elles cachent quelques objets dans cette embrasure. Il pourrait se faire qu'elles fissent passer par la fenêtre, à des personnes du dehors, de faux assignats.

„ Ledit Charles nous a également déclaré que, dans le tems qu'il était avec les détenues, il a vu un morceau de bois garni d'une grande épingle crochue, et d'un ruban avec lequel il suppose que les détenues ont pu communiquer par lettre avec feu Capet.

„ Et de plus, que ledit Charles se rappelle qu'il lui a été dit, que s'il descendait avec son père, il lui feroit souvent de passer tous les jours, à huit heures et demie du soir, dans le passage conduisant à la tourelle, qui se trouve à une fenêtre correspondante à une pareille fenêtre de l'appartement des détenues.

„ Que notamment, hier, il a entendu un bruit comme si on limait un barreau de fer, et que ce bruit paraissait correspondre à l'embrasure de la croisée de la chambre des détenues.

„ Qu'il est fortement persuadé qu'elles ont des intelligences ou correspondances avec quelqu'un.

„ En outre, qu'il a entendu lire dans une lettre, que Cléry avait proposé à feu Capet, le moyen de correspondance présumé par lui déclarant; que Capet avait répondu à Cléry, que cela ne pouvait se pratiquer, et que cette réponse n'avait été faite à Cléry, qu'afin qu'il ne se doutât pas de l'existence de ladite correspondance.

„ Déclare de plus, qu'il a vu les détenues fort inquiètes, parce qu'une de leurs lettres était tombée dans la cour.

„ Ayant demandé au citoyen Simon, s'il avait connaissance du bruit énoncé ci-dessus, il a répondu qu'ayant l'ouïe un peu dure, il n'avait rien entendu; mais la citoyenne Simon, son épouse, a confirmé les dires dudit Charles Capet, relativement au bruit.

„ Ledit citoyen Simon nous a dit que, depuis environ huit jours, ledit Charles Capet le tourmentait pour faire sa déclaration aux membres du conseil.

„ D'après la déclaration ci-dessus, les commissaires ont fait une visite très-exacte dans l'appartement des détenues; ils n'y ont rien trouvé qui puisse donner de l'inquiétude. Ils ont cependant remarqué que dans le cabinet de garde-robe, à la fenêtre qui fait face à la porte, il y a deux barreaux de traverse qui sont descendés des deux bouts, et qui paraissent l'être depuis long-tems; et à l'autre croisée du même cabinet, le barreau de traverse du haut est également descendé des deux bouts, et paraît aussi l'être depuis long-tems. „

Le conseil renvoie les deux procès-verbaux à l'administration de police.

Le tribunal révolutionnaire a condamné à la peine de mort Kersaint, ancien officier de marine, ex-député à la Convention nationale; Rabaud-Saint-Etienne et Noël, ex-députés; ces deux derniers étaient mis hors de la loi.

Le même tribunal a condamné à la même peine Jeanne Vaubernier, femme Dubarry, et Jean-Baptiste Vandenyer, Edme-Jean-Baptiste Vandenyer et Antoine-Augustin Vandenyer leur père, banquiers à Paris.

Réponse de la Convention nationale aux manifestes des rois ligues contre la République Française.

« La Convention nationale répondra-t-elle aux manifestes des tyrans ligues contre la République Française? Il est naturel de les mépriser; mais il est utile de les confondre; il est juste de les punir. Un manifeste du despotisme contre la liberté, quel bizarre phénomène! Comment ont-ils osé prendre des hommes pour arbitres entre eux et nous? Comment n'ont-ils pas craint que le sujet de la querelle ne révélât le souvenir de leurs crimes, et ne hâtât leur ruine? De quoi nous accusent-ils? de leurs propres forfaits. Ils nous accusent de rébellion! Esclaves révoltés contre la souveraineté des peuples, ignorez-vous que ce blasphème ne peut être justifié que par la victoire? Mais voyez l'échafaud du dernier des tyrans, voyez le peuple Français armé pour punir ses pères, et voilà notre réponse. Les rois accusent le peuple Français d'immoralité! Peuples, prêtez une oreille attentive aux leçons de ces respectables précepteurs du genre humain! La morale des rois, juste ciel! et la vertu des courtisans! Peuples, célébrez la bonne-foi de Tibère et la candeur de Louis XVI! Admirez le bon sens de Claude et la sagesse de Georges! Vantez la tempérance et la justice de Guillaume et de Léopold! Exaltez la chasteté de Messaline, la fidélité conjugale de Catherine et sa modestie! Louez l'invincible horreur de tous les despotes passés, présents, et futurs, pour les usurpations et

La tyrannie, leur respect religieux pour les droits de l'humanité ! Ils nous accusent d'irreligion, ils publient que nous avons déclaré la guerre à la divinité. Qu'elle est édifiante la pitié des tyrans, et combien doivent être agréable au ciel les vertus qui brillent dans leurs cœurs, et les bienfaits qu'ils répandent sur la terre ! De quel dieu nous parlent-ils ! en connaissent-ils d'autres que l'orgueil, que la débauche et tous les vices ? Ils se disent des images de la divinité ! est-ce pour forcer l'univers à désertier ses autels ? Ils prétendent que leur autorité est son ouvrage : non, Dieu a créé les tygres..... et les rois sont les chefs-d'œuvres de la création humaine ; ils invoquent le ciel pour usurper la terre ; ils nous parlent de la divinité pour se mettre en sa place ; ils lui renvoient les prières du pauvre et les gémissemens des malheureux ; ils sont eux-mêmes les dieux des riches, des oppresseurs et assassins du peuple. Honorer la divinité et punir les rois, c'est la même chose. Quel peuple rendit jamais un culte plus pur que la nature à l'Être suprême, sous les auspices duquel nous avons proclamé les principes immuables de toute la société humaine ? L'arrêt de mort du tyran dormait oublié dans les ames abattues et timides des mortels, nous l'avons mis à exécution. Le monde appartenait à deux ou trois grands tyrans, comme les déserts d'Afrique aux tygres et aux serpens ; nous l'avons restitué au genre humain. Les lois de la justice éternelle étaient appelées dédaigneusement les lois des gens de bien ; nous en avons fait d'imposantes réalités. La morale était dans les livres des philosophes ; nous l'avons mise dans le gouvernement des nations.

« Peuples, s'il ne vous est donné de faire valoir les titres que nous vous avons rendus, gardez-vous du moins de violer nos droits, ou de calomnier notre courage. Les Français ne sont point atteints de la manie de rendre aucune nation heureuse et libre, malgré elle. Tous les rois auraient pu végéter ou mourir sur leurs trônes ensanglantés, s'ils avaient su respecter l'indépendance du peuple Français : nous ne voulons que vous éclairer sur leurs impudentes calomnies.

« Vos maîtres vous disent que la nation Française a pros crit toutes les religions, qu'elle a substitué le culte de quelques hommes à celui de la divinité ; ils nous peignent à vos yeux comme un peuple idolâtre ou insensé ; ils mentent : la République Française et ses représentans respectent la liberté de tous les cultes, et n'en proscrivent aucun ; ils honorent la vertu des martyrs de l'humanité sans engouement et sans idolâtrie ; ils abhorrent l'intolérance et la persécution, de quelque prétexte qu'elle se couvre ; ils condamnent les extravagances du philosophisme comme les folies de la superstition, et comme les crimes du fanatisme. Vos tyrans nous imputent quelque irrégularités inséparables des mouvemens orageux d'une nation grande ; ils nous imputent les effets de leurs propres

intrigues , et les attentats de leurs émissaires. Tout ce que la révolution Française a produit de sage et de sublime est l'ouvrage du peuple Français ; tout ce qui porte un caractère différent appartient à nos ennemis. Les hommes raisonnables et magnanimes sont du parti de la République ; tous les êtres perfides et corrompus sont de la faction de vos tyrans. Calomnie-t-on l'astre qui anime la nature pour des nuages légers qui glissent sur son disque éclatant ! L'anguste liberté perd-elle ses charmes divins , parce que les émissaires de la tyrannie cherchent à la profaner ! Vos malheurs et les nôtres sont les crimes des ennemis communs de l'humanité ; est-ce pour vous une raison de nous haïr ? Non , c'est une raison de les punir. Les lâches osent vous dénoncer les fondateurs de la République. Les Tarquins modernes ont osé dire que le sénat de Rome était une assemblée de brigands. Les valets même de Porsenna traitèrent Scévola d'assassin. Suivant les manifestes de Xerxès , Aristide avait pillé le trésor de la Grèce les mains pleines de sang et teintes du sang des Romains. Octave , Antoine et Lepidus ordonnent à tous les Romains de les croire seuls cléments , seuls justes et seuls vertueux. Tibère et Séjan ne voient dans Brutus et dans Cassius que des hommes de sang , et même des frippons. Français , hommes de tous les pays , c'est vous qu'on outrage en insultant la liberté dans la personne de vos représentans , de vos défenseurs. On a reproché à plusieurs membres des faiblesses , à d'autres des crimes. Qu'a de commun avec cela le peuple Français ? Qu'a de commun la représentation nationale , si ce n'est la force qu'elle imprime aux faibles , et la peine qu'elle inflige aux coupables ? Toutes les armées des tyrans de l'Europe repoussées malgré cinq années de trahison , de corruption et de discordes intestines. L'échafaud des représentans du peuple infidèles à côté de celui de celui de l'ancien tyran ; les tables immortelles , où la main des représentans du peuple grava , au milieu des orages , le pacte social des Français ; tous les hommes égaux devant la loi ; tous les grands coupables tremblans devant la justice.

Malgré tous les vices des esclaves , malgré toute la perfidie de nos ennemis , le peuple , énergique , et sage , redoutable et juste , se ralliant à la voix de la sagesse , et appartenant à distinguer les ennemis sous le masque même du patriotisme ; le peuple Français courant aux armes pour défendre le magnifique ouvrage de son courage et de la raison ; voilà le tableau que nous présentons au crime. S'il le faut , nous prouverons encore d'autres titres : notre sang a coûté aussi pour la patrie ; la Convention nationale peut montrer aux amis et aux ennemis de la France des honorables cicatrices , de glorieuses mutilations. Ici deux illustres adversaires de la tyrannie sont tombés à ses yeux sous les coups parricides d'une faction criminelle ; là un digne émule de leurs vertus républicaines , renfermé dans une ville assiégée , a pré formé la résolution gé-

néreuse de se faire, avec quelques compagnons, du passage à travers les phalanges ennemies : noble victime d'une odieuse trahison, il tombe entre les mains des satellites de l'Autriche, il expie dans de longs tourmens son dévouement sublime à la cause de la liberté ! D'autres représentans pénètrent à travers les contrées du Midi, échappent avec peine à la fureur des traitres, sauvent l'armée Française, livrée par des chefs perfides, et reportent la terreur et la fuite aux satellites des tyrans de l'Autriche, de l'Espagne et du Piémont. Dans cette ville exécrable, l'opprobre du nom Français, Bayle et Beauvais rassasiés des outrages de la tyrannie, sont morts pour la patrie et pour ses saintes lois. Devant les murs de cette cité sacrilège, Gasparin dirigeant la foudre qui devait la punir, Gasparin enflammant l'ardeur républicaine de nos guerriers, a péri victime de son courage et de la scélératesse de nos ennemis.

« Le Nord et le Midi, les Alpes et les Pyrénées, l'Escaut et le Rhin, la Loire, la Moselle et la Sambre, ont vu nos bataillons républicains se rallier à la voix des représentans du peuple sous les drapeaux de la liberté et de la victoire. Les uns ont péri, les autres triomphent.

« La Convention toute entière affronte la mort, et brave les fureurs de tous les tyrans.

« Illustres défenseurs de la cause des rois, princes, ministres, généraux, courtisans, citez-nous vos vertus civiques ; racontez-nous les importans services que vous avez rendus à l'humanité. Parlez-nous des forteresses que vous avez conquises par la force de vos guirées, vantez-nous les moyens de vos émissaires et la promptitude de vos soldats à fuir devant les défenseurs de la République ; vantez-nous votre noble mépris pour les droits des gens et pour l'humanité, nos prisonniers égorgés de sang-froid, nos femmes mutilées par vos émissaires, les enfans massacrés sur le sein de leur mère, et la dent meurtrière des tigres autrichiens déchirant leurs membres sanglans ; vantez-nous vos exploits d'Amérique, de Gênes et de Toulon ; vantez-nous votre suprême habileté dans l'art des empoisonnemens et des assassinats : tyrans, voilà vos vertus !

« Illustre parlement de la Grande-Bretagne, citez-nous vos héros ! Vous avez un parti d'opposition chez vous ! le patriotisme s'oppose, donc le despotisme triomphe. La minorité s'oppose, la majorité est donc corrompue. Peuple insolent et vil, ta représentation est donc vénale sous tes yeux, et de ton aveu, tu adoptes toi-même leur maxime favorite ; toi qui possèdes des députés dont les talens sont un objet d'industrie, comme la laine de tes moutons et l'acier de tes fabriques, et tu oses parler de morale et de liberté ! Quel est donc cet étrange privilège de raisonner sans pécuniér, que la patience stupide du peuple semble accorder aux tyrans ? Quoi ! ces petits hommes, dont tout le mérite consiste à connaître la tarif des conférences britanniques, qui s'effor-

vent de transplanter en France les vices et la corruption de leur pays, résister aux vertus du peuple Français !

Peuple généreux, nous jurons que tu seras vengé : la maison d'Autriche périra plutôt que la France ; Londres sera libre avant que Paris redevenue esclave : que les traîtres tremblent, que le dernier des lâches émissaires de nos ennemis disparaisse ; que le patriotisme triomphe, et que l'innocence se rassure. Combattez, votre cause est sainte, vos courages sont invincibles, vos représentans savent mourir, ils peuvent faire plus, ils savent vaincre. »

NOUVELLES.

ARMÉES DU NORD ET DU RHIN. *Au quartier général d'Avesnes,*
le 14 Frimaire.

Les troupes du général Souhans ont attaqué quelques avant-postes de l'ennemi. On leur a tué beaucoup de monde, et fait 140 prisonniers. Le commandant de Landrecy a fait rentrer dans la place beaucoup de grains, de fourrages et de bestiaux qui étaient dans le fauxbourg d'Happeygardhe. Cela s'est opéré sans tirer un coup de fusil.

Strasbourg, 12 Frimaire. L'armée s'est battue toute la journée du 10. Notre droite a repoussé les ennemis au-delà de Gansheim, leurs redoutes ont été enlevées la bayonnette aux reins, ainsi que les hauteurs qu'ils occupaient, et d'une si rude manière qu'il n'y en a pas d'exemple. L'ennemi a perdu considérablement de monde. Tous les enfans de la République étaient animés de la même ardeur et du même courage. La gauche a aussi gagné du terrain et deux divisions qui étaient séparées par quelques espaces se sont réunies.

Schomberg, 11 et 12 Frimaire. Des lettres écrites par les représentans du peuple, Soubrani et Michot, contiennent les détails d'une affaire qui a eu lieu entre les troupes de la République, commandées par le général Hoche et les Prussiens dans laquelle ces derniers, beaucoup plus forts, ont obligé nos braves Républicains à se retirer sur Limbach, Deux-Ponts, Hornebach.

Nos troupes se sont battues pendant trois jours avec un courage au dessus des éloges. La retraite s'est faite avec le plus grand ordre.

Nous n'avons pas perdu une seule pièce de canon, pas même une voiture de transport.

TOULON. Du quartier-général d'Onibulles, le 10 Frimaire.

« Cette journée a été chaude, mais heureuse. Depuis deux jours, une batterie essentielle à notre plan faisait feu sur Malbosquet, et inquiétait beaucoup vraisemblablement ce poste et ses environs. Ce matin à 5 heures, l'ennemi a fait une sortie vigoureuse qui l'a rendu maître d'abord de tous nos avant-postes de la gauche, et de cette batterie. A la première fusillade, je me transportai avec célérité à l'aile gauche; je trouvai presque toutes les forces en déroute. Le général Garnier se plaignant de ce que ses troupes l'avaient abandonné, je lui ordonnai de les rallier, et de se porter à la reprise de notre batterie.

» Je me mis à la tête du troisième bataillon de l'Isère pour me porter de même par un autre chemin à la même batterie; nous avons eu le bonheur de réussir. Bientôt ce poste est repris; les ennemis vivement poussés, se replient de tous côtés en laissant sur le terrain un grand nombre de morts et de blessés; cette sortie enlève à leur armée plus de 1200 hommes, tant tués que blessés et faits prisonniers; parmi ces derniers, plusieurs officiers d'un grade supérieur, et enfin leur général en chef, M. O'hara, blessé d'un coup de feu au bras droit.

Signé, DUCOMMIER.

P. S. Dans ce moment on vient d'amener un parlementaire anglais qui portait une lettre du commandant des forces anglaises dans Toulon.

Cette lettre adressée au général Français par les scélérats qui ont acheté Toulon, réclamaient l'indulgence de la nation en faveur du général O'hara. Le comité de salut public a pris les mesures convenables.

On écrit de Marseille que la redoute dite la Convention, de notre camp sous Toulon, est achevée et garnie de six bouches à feu.

On travaille avec activité à réparer les chemins qui conduisent à ce camp, où de nouvelles troupes arrivent journellement. La division est à un tel point parmi les prétendus alliés qu'il y a eu des fusillades entre les postes anglais et les espagnols dans Toulon.

On mande de Nice en date du 10 Frimaire, que l'ennemi s'est totalement retiré du district de Puget-de-Tenieves vis-à-vis Entrevaux, et que la plus grande misère règne toujours dans les troupes Piémontaises qui manquent de subsistances et de vêtements.

ARMÉE DE L'OUEST. Nantes, le 18 Frimaire.

Le 14, notre avant-garde a battu complètement Charette devant Beauvoir, et s'est mise en possession de cette commune. La retraite précipitée des rebelles a été dirigée sur l'isle de Bouin, que le général Haxo a fait attaquer le 16 sur deux colonnes, l'une partant de Beauvoir, et l'autre du bois de Cenet; les attaques ont été vigoureuses: l'ennemi, sur deux fronts de bataille, n'a pu les soutenir; il s'est mis dans une déroute complète: il eût été entièrement exterminé, si la nature du terrain ne se fût opposée à sa poursuite: nous leur avons pris quatre pièces de quatre et une de dix-huit, des chevaux, une quantité étonnante de subsistances, de fourrages, et nous sommes en possession de l'isle de Bouin.

Angers, le 17 Frimaire. Les défenseurs et les habitants d'Angers ont fait bravement leur devoir. L'esplanade, le faubourg et les chemins qui y aboutissent sont jonchés des cadavres des rebelles; ils ont été repoussés de même au Pont-de-Cé, où ils s'étaient présentés en force. Pendant ces attaques qui ont duré deux jours, une partie de notre cavalerie, que les poursuivait depuis Laval, harcelait sans cesse leur derrière, et leur tuait beaucoup de monde.

Le général Marigny, qui la commandait, a été emporté d'un boulet de canon. Nos tués ou blessés, dans les attaques des 13 et 14, sont en petit nombre. Les rebelles se sont retirés en désordre en apprenant l'approche de l'armée qui a fait 30 lieues de poste en deux jours.

Dès mon arrivée à Angers, j'ai envoyé à leur poursuite un corps de cavalerie avec quelques pièces d'artillerie volante. Elle leur a tué environ 1200 hommes; elle fait continuellement des prisonniers que je fais expédier aussitôt.

Signé, ROSSIGNOL.

AVIS AUX SOUSCRIPTEURS.

Nos Abonnés ont dû se convaincre des efforts continuels & des soins que nous avons pris pour rendre ce Journal aussi intéressant qu'utile. C'est le seul qui dans le cours de la révolution ait conservé constamment une place à la littérature, à la critique & aux beaux-arts. On sait que cette partie est confiée aux talents d'un écrivain aussi recommandable par son goût que par son amour pour la liberté & les principes républicains.

La politique étrangère n'est point un simple recueil

de faits diplomatiques & isolés. Elle offre, dans un tableau précis & raisonné, la marche des événemens les plus importants de l'Europe, & les combinaisons astucieuses & perfides de tant de puissances liguées pour tromper les Peuples dont ils ont usurpé les droits & opprimer une nation qui a recouvré les siens. Le rapprochement de ce tableau avec la politique franche & loyale d'un Peuple libre, n'est pas un des caractères qui contribue le moins à donner au *Mercur* Français une physionomie particulière & distinctive.

Ce rapprochement se trouve naturellement dans le récit des travaux & des opérations de la Convention nationale, dans celui des actions glorieuses & mémorables de tant de braves Républicains qui combattent pour la liberté contre les mercenaires de la tyrannie, & dans le concours des efforts inépuisables de tous les bons citoyens pour faire triompher la République des ennemis du dedans & du dehors. Ces objets continueront d'être traités avec exactitude & précision.

C'est ainsi que le *Mercur* a été & continuera d'être un des ouvrages le plus varié & le plus instructif, & qui lui assignera entre toutes les productions de ce genre, un caractère particulier. Il n'en est point qui avec un prix aussi modique & des frais aussi énormes, offre autant d'intérêt à la curiosité des lecteurs.

Si contre notre gré l'envoi des numéros éprouve quelquefois des retards, c'est par une suite de circonstances qui tiennent à la révolution, & qu'il n'est pas en notre pouvoir de maîtriser. C'est souvent pour rendre compte d'événemens, qui perdraient trop de leur intérêt, s'ils étaient renvoyés à un autre numéro. Nous n'épargnerons ni sacrifices, ni soins pour satisfaire à l'empressement de nos lecteurs.

MERCURE FRANÇAIS

DU PRIMIDI, 1^{er}. DE NIVOS, l'an deuxième de la République.
(Samedi 21 décembre 1793, vieux style.)

P O É S I E.

Vers à ma plus fidelle amie.

Quoi ! dans mes vers, interprètes du cœur,
Je ne chanterais point ma plus fidelle amie,
Ma Mimi, le trésor, le charme de ma vie !

A ce début, vous croyez, cher lecteur,
Qu'ici je veux parler d'une jeune maîtresse :
Non, je parle d'un être un peu moins séducteur,
Qui surpasse vraiment une femme en tendresse,
Et sur-tout en fidélité ;

Cette Mimi, cet objet si vanté,
C'est ma chienne, ne vous déplaist.

O vous ! qui loin de la société,
Dans la peine et dans le mal-aise,

Trainez des jours tristes et languissans,

Je vous prends à témoin, dites ce que je sens ;

Dites, oui, dites-nous vous-même,

Si pour l'homme isolé, solitaire et souffrant,

Un chien fidèle et caressant

N'est pas un don du ciel, n'est pas un bien suprême.

Qu'est-ce, quand il nous vient d'une main que l'on aime !

Mimi, chere Mimi, ce n'est point ta beauté,

Tes graces et ta gentillesse

Qui me charment dans toi, c'est ta fidélité,

Ton zele, ta docilité,

Ton retour caressant sous la main qui te blesse ;

Voilà ce qui, dans toi, fait ma félicité.

Le jour, la nuit, sans cesse à mon côté,

Elle veille sans cesse ; ou quand elle repose

D'un sommeil inquiet, moi seul j'en suis la cause ;

Elle droit qu'un voleur menace son ami ;

Tremblante, elle se leve ; éveillée à demi,

Tome VI.

G

Elle vient à ma couche en savoir quelque chose.

Rassure-toi , trop sensible Mimi.

Lecteur , vous le voyez ; c'est l'ami véritable

Que le bon Lafontaine a peint dans quelque fable.

Pendant le jour , cette tendre Mimi

Aime mieux , à mes pieds , reposer sur la dure ,

Que d'être , un pen plus loin de son maître chéri ,

Sur une molle couverture.

Mallebranche , qu'avez-vous dit ?

Quoi ! cet être si bon , qu'un zèle pur enflamme ,

Qui connaît l'amitié , dont l'instinct vaut l'esprit

De tant de gens hélas ! qui m'honorent de blâme ;

Quoi ! cet aimable objet , dont je suis occupé ,

Serait une *machine* , et n'aurait point une ame ! . . .

Mallebranche , ah ! pardon : vous vous êtes trompé.

Par le citoyen BENOIST LAMOTHE.

CHARADE.

IL faut dans un concert avoir bien mon premier ;

Plus encor que du mal on se plaint du dernier ,

Et le luxe en bijoux se sert de mon entier.

ÉNIGME.

COMMENT te peindre , ami , la tragique existence

A laquelle on m'a condamné ?

Assez obscurément à peine suis-je né

Qu'on vient à tous les yeux me mettre en évidence.

D'un air bien noble , et d'un pas orgueilleux

On me traîne dans la poussière ,

Et je passe ma vie entière

Au milieu des poisons , des poignards et des feux.

Notre fidélité pourtant est singulière ,

Mon frère et moi d'une forte manière

Tenons aux lieux où nous sommes liés...

Mais on m'appelle , allons , j'entre dans la carrière ;

La princesse m'attend , et je vole à ses pieds.

Explic. des Charade , Enigme et Logogriphe du N^o. 124.

Le mot de la Charade est *Début* ; celui de l'Enigme est la lettre *E* ; celui du Logogriphe est *Frère* ; où l'on trouve *rec*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Histoire des Femmes, depuis la plus haute antiquité jusqu'à nos jours, avec des anecdotes curieuses et des détails très-intéressans sur leur état civil et politique, chez tous les peuples barbares et civilisés, anciens et modernes : traduite de l'anglais par M. Cantwel : 4 vol. in-12, avec quatre gravures en taille-douce. A Paris, chez Briand, libraire, quai des Augustins, n^o. 50.

L'OBJET de l'auteur est d'examiner quel a été dans tous les siècles et chez tous les peuples, et quel est encore aujourd'hui l'état des femmes; sujet intéressant en morale et en politique, et qui demandait non seulement une grande connaissance de l'histoire, mais encore beaucoup de critique et de philosophie. L'une et l'autre paraissent ici dans un degré fort médiocre. L'auteur est diffus, parce qu'il pense peu, et il a fait quatre volumes longs et froids : un seul aurait suffi à un homme de talent, qui aurait su mettre plus de choix dans les faits et plus de précision dans les idées. Il était fort inutile et même fort déplacé de nous rapporter de vieilles absurdités de la mythologie orientale et les fables anté-diluviennes. Tant que l'on s'occupera moins à remplir et berner un sujet qu'à grossir des volumes, le progrès de l'instruction sera en raison inverse de la multiplicité des livres.

« Dans tous les tems et chez toutes les nations, les hommes
 „ ont totalement négligé l'éducation des femmes, ou ne leur
 „ ont donné que des instructions propres à corrompre et à
 „ gâter l'esprit, etc. »

Cette assertion est beaucoup trop générale. Les Romains seuls (sans parler de quelques autres) pourraient y faire une exception, que l'auteur lui-même est obligé de reconnaître dans la suite de son ouvrage. Il est constant que, pendant les six premiers siècles de Rome, l'éducation des femmes y fut très-bien entendue, c'est-à-dire qu'elle était dirigée de manière à les former à toutes les vertus domestiques et républicaines : les premières appartiennent particulièrement aux femmes dans tout gouvernement; les secondes tiennent à la constitution des Etats libres. Les Romains paraissent avoir atteint parfaitement l'un et l'autre but : cette vérité est prouvée par une foule d'exemples que l'histoire a consacrés. La retenue, la modestie, l'observance de tous les devoirs, les soins de la maternité ont distingué les femmes Romaines jusqu'à l'époque des guerres civiles; et des traits fréquens de dévouement à la patrie attestent que leurs vertus civiques égalaient pour l'énergie celle des femmes Spartiates, sans en

avoir la férocité. Les lettres et les arts y joignirent encore un nouveau mérite et un nouvel attrait, après la conquête de cette partie de l'Italie, nommée la Grande-Grece, qui donna la première le goût des études littéraires aux Romains conquérans, avant qu'ils eussent passé la mer d'Epire. On sait que la célèbre Cornélie était assez instruite pour que les Gracques n'eussent pas d'autre instituteur que leur mère : elle leur enseigna les lettres latines et grecques. Quand tout se corrompait à Rome, par l'excès et l'abus de la puissance, les femmes suivirent le torrent ; car il est essentiel de remarquer (et c'est une vérité que l'auteur aurait dû établir et développer) que les femmes ne sont par-tout que ce que les hommes les font. On a dit dans une très-mauvaise pièce, jouée à Versailles (1) il y a environ 15 ans :

Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs.

Ce vers fut cité et répété, je ne sais pourquoi : il n'est pas bon, comme vers, et la pensée est très-fausse : c'est le gouvernement sur-tout qui fait les mœurs, et ce sont les hommes qui gouvernent. De plus, le premier intérêt du sexe le plus faible est nécessairement de plaire au plus fort, et les femmes ont une disposition merveilleuse à être tout ce qu'il faut pour plaire. Aussi voit-on dans l'histoire qu'elles se sont toujours prêtées à tous les goûts de ceux qui commandent. Elles étaient guerrières jusqu'à l'intrépidité avec les barbares du Nord, qui les entraînaient à la suite de leurs armées ; voluptueuses jusqu'à la débauche avec les crapuleux Sâtrapes de l'Orient ; et si l'on regarde plus près de nous, elles furent sévères, lorsque l'esprit de chevalerie donnait du prix à leur refus ; très-complaisantes, lorsque la cour de Henri III et les mœurs de la ligue eurent fait de leurs faveurs un moyen de puissance. Dans la jeunesse de Louis XIV, son exemple mit à la mode les sentimens délicats ; sa vieillesse bigote fit régner l'hypocrisie ; sous la régence, le débordement fut général ; et dans nos jours, quand la littérature et la philosophie donnerent le ton, elles voulurent toutes avoir de l'esprit. On pourrait étendre ces résumés beaucoup plus loin ; mais c'est assez d'indiquer de quelle manière il eût fallu s'y prendre pour donner des résultats réfléchis, des apperçus justes et précis, appuyés sur les faits, au lieu de se perdre, comme a fait l'auteur, dans des recherches oiseuses d'érudition, et de délayer des notions vagues, superficielles et hasardées, dans un amas de citations.

« L'histoire du monde entier démontre que chez tous les
 » peuples qui ne considèrent les femmes que comme des
 » êtres inférieurs, créés pour les servir ou pour satisfaire
 » leur ubricité, on s'occupe très-peu de cultiver leur esprit
 » ou de parer leur personne. »

(1) Le comte de Bourbon.

Le premier fait est vrai : le second est formellement démenti par tout ce que nous connaissons de plus avéré sur les mœurs des Asiatiques. Ce sont certainement de tous les peuples ceux qui méprisent le plus les femmes ; ce mépris même est fondé chez eux sur la religion ; et ce sont ceux qui les parent avec le plus de soin, de recherche, avec la plus grande affectation de vanité. L'homme de la dernière classe, chez les Turcs, chez tous les Orientaux, se pique de donner à sa femme les plus beaux habits et le plus de bijoux qu'il lui est possible ; et l'émulation de la parure est entre ces femmes, plus encore que par-tout ailleurs, la première de leurs prétentions, après la beauté.

Pour ce qui est de la dépendance naturelle des femmes, fondée sur ce qu'elles ont généralement moins de force physique et morale que les hommes, et qu'elles ne peuvent que perdre à prétendre en avoir autant, il résultera de l'examen des faits que cette dépendance, chez les nations éclairées, doit se borner à un échange de reconnaissance et de docilité contre la protection et les bienfaits, parce que le sexe qui a le moyen d'acquiescer partage ses propriétés pour prix d'un attachement qui fait la douceur de sa vie ; mais que cette même dépendance est devenue un esclavage plus ou moins dur en proportion de la grossièreté et de la barbarie des peuples, quelquefois aussi en raison d'une jalousie tyrannique, comme chez les Persans. Il est tout simple que l'ignorance place avant tous les autres droits celui de la force, et que l'orgueil despotique aime mieux régner par la crainte que par l'amour. Il faut des lumières pour sentir que si la force était un droit, ce serait encore le plus dangereux de tous à exercer, à cause de la réciprocité et des représailles ; qu'il est toujours impossible de prévenir. Il faut des lumières pour sentir qu'il vaut mieux être préféré que redouté, puisque celle qui vous préfère résistera à toutes les puissances, et qu'aucune puissance ne peut empêcher que la femme qui vous redoute ne trouve l'occasion de vous trahir, dût-elle avoir recours à ses eunuques.

S'il s'agit de la chasteté et de la fidélité, qu'on appelle proprement la vertu dans les femmes, tout ce qu'on a dit sur ce sujet a presque toujours été une déclamation vide de sens. Ce sont toujours les hommes qui accusent, et c'est pourtant aux hommes qu'il faut s'en prendre ; car il est évident que s'il n'y avait pas de séducteurs, il n'y aurait point de femmes séduites. Il faut en revenir au principe que j'ai établi : tout dépend des hommes. A Rome, les femmes étaient généralement sages, non qu'elles fussent renfermées comme en Asie ; mais les mœurs exigeaient qu'elles ne vécussent pas en société avec les hommes. Elles ne voyaient que des femmes et leurs proches parens, et jamais seules. Les cercles mêlés des deux sexes étaient une chose inconnue dans les

six premiers siècles. Ce moyen est l'unique garant raisonnable de la pureté des mœurs ; et si en Angleterre et dans quelques cantons de la Suisse il y a moins de dérèglement qu'ailleurs, c'est parce qu'un des deux sexes y est plus habituellement séparé de l'autre. Mais qu'est-il arrivé chez tous les peuples d'Europe , et principalement chez les Français ? moins sérieux et moins occupés que les Romains , nous nous sommes ennuyés de vivre entre nous , et nous avons voulu vivre avec les femmes , qui dès-lors se sont trouvées , par un attrait irrésistible , entourées d'adorateurs , et n'ayant d'embarras que le choix. Dès ce moment , tout ce qu'on a pu dire contre la sagesse des femmes est devenu , aux yeux de la raison , une de ces ridicules inconséquences de l'esprit des modernes , dont les anciens n'ont pas eu l'idée. Qui jamais a imaginé rien de plus absurde que de mêler ensemble à tous les momens et de rapprocher de toutes les manières deux sexes entraînés l'un vers l'autre par tous les penchans de la nature , et de prétendre en même tems que les yeux , les oreilles , le cœur resteront insensibles , et que chacun s'en tiendra fidèlement à ce que la loi lui permet ? Il n'y a que la force de l'habitude qui ait pu nous cacher combien cette morale était insensée. La première loi , celle du bon sens , défend de prescrire des lois inexécutables. Il n'y a point de milieu : ou sachez vous passer de la société des femmes , ou prenez le bénéfice avec les charges. Dire à une femme ; vous serez toute la journée environnée d'hommes occupés à vous plaire , et pourtant vous n'aimerez jamais que celui qu'on vous a donné pour mari , et qui le plus souvent ne songe pas à vous , c'est véritablement un jeu pueril , un badinage insultant , auquel jamais je n'ai pu penser sans rire. Je suis là-dessus de l'avis de cet envoyé de Maroc que je vis à Paris il y a quelques années. Il venait de souper avec une vingtaine de femmes et autant d'hommes , et avait été frappé de la liberté des propos et des manières qui avaient régné entre les deux sexes , dans la gaieté ordinaire du repas du soir. Il demanda de la meilleure foi du monde si tous ces hommes allaient passer la nuit avec toutes ces femmes. On lui répondit que la plupart ne se connaissaient même pas , ne se reverraient peut-être pas , et que tout ce qu'il avait vu et entendu était sans conséquence. *Cela peut-être* , dit-il , *et je le crois , puisque vous me le dites ; mais il me semble qu'il est toujours dangereux d'approcher le beurre de la poêle.* La familiarité triviale de ce dicton ne nuit en rien à la vérité.

Dans cet état de choses , tout ce que l'on peut espérer c'est un peu de décence extérieure ; et du moins nous n'en sommes plus depuis long-tems à cette dissolution publique et avouée , qui dominait en Europe , et notamment en Angleterre vers le seizième siècle : c'est l'auteur anglais qui nous apprend que dans le palais du cardinal Volsey , ministre de

Henri VIII , on lisait sur une porte , en grosses lettres :
Appartement des concubines de Monseigneur.

A l'égard des objets d'instruction , certainement les femmes n'ont pas moins d'intelligence ni d'esprit naturel que les hommes ; mais elles ont et doivent avoir moins de force de conception et d'attention , et c'est cette force qui en tout genre fait les grandes choses : elle tient à l'organisation animale , essentiellement plus robuste dans un sexe que dans l'autre. Il convient donc de faire entrer dans leur éducation , suivant leurs dispositions et leurs facultés individuelles , toutes les connaissances utiles et agréables qui peuvent orner l'esprit , embellir la vie , et affermir en elles les principes du patriotisme. Mais ceux qui en voudraient faire des savans , des philosophes , des politiques , des administrateurs , de grands orateurs et de grands poètes , sont des flatteurs maladroits qui défigureraient l'idole qu'ils encensent ; semblables à ce peintre de l'antiquité qui s'imaginait embellir sa Vénus en la surchargeant d'or et de diamans , et qui ne réussit qu'à la gâter. Ne dénaturons rien , et laissons à chacun son partage. En donnant aux femmes ce qui nous est propre , nous leur ferions un mauvais présent : nous leur ôterions seulement ce que la nature leur a donné pour plaire , et ce qu'elles voudraient y substituer ne vaudrait sûrement pas ce qu'elles perdraient.

S P E C T A C L E S .

T H É A T R E D E L A R É P U B L I Q U E .

La carrière dramatique s'aggrandit et s'honore , lorsqu'on y combat les vices et les préjugés avec les armes de la raison et du sentiment. Un préjugé atroce , celui du point d'honneur et des duels , survit parmi nous à tant d'autres ; et peut-être était-il difficile de l'attaquer de front devant des spectateurs qui désormais sont tous soldats.

Les auteurs de la nouvelle comédie , en un acte , intitulée : *La vraie Bravoure* , l'ont fait avec beaucoup d'adresse et d'énergie.

Ils ont présenté le tableau d'un vrai Brave , d'un bon officier , qui reçoit un soufflet de son ami , et refuse de se battre contre lui. Il est vrai que c'est son ami d'enfance et presque un frère pour lui ; que le coupable était ivre , égaré d'ailleurs par les conseils d'un mauvais sujet , emporté par la débauche , par la fureur du jeu , irrité par la défense que son ami ose lui faire de remettre les pieds dans une maison où il va perdre

son argent, sa santé, ses principes et sa réputation. A peine le coup fatal est donné, qu'il se jette aux pieds de l'offensé. Celui-ci déclare à ses camarades qu'il ne se battra pas. Déjà le préjugé va le frapper; mais heureusement l'ennemi arrive; une affaire s'engage; le vrai Brave fait des prodiges de valeur, enlève un drapeau à l'ennemi, et sauve la vie à celui qui a eu le malheur de l'insulter. Au lieu d'être renvoyé du corps, il est fait capitaine, et tous les soldats du régiment jurent qu'il ne sera plus question de duel parmi eux, et que le premier qui provoquera un de ses camarades, sera chassé ignominieusement.

Cette pièce, au mérite d'une intention louable, joint celui d'une bonne exécution. Elle est très-dramatique, bien conduite; et l'intérêt qu'elle inspire ne fait que mieux ressortir les traits gaïs et spirituels dont elle est semée. Les directeurs de troupes, dans les villes de garnison, feront un acte très-patriotique en la faisant représenter. Elle doit y avoir du succès et y donner une leçon utile. Telle est cependant encore la force du préjugé, que le héros de cette pièce ne refuse pas le duel par principe, mais par sentiment; il ne veut point égorger son ami; mais on voit et il dit lui-même qu'il se battrait contre un autre, ensorte que son exemple offre moins une règle qu'une exception: les auteurs l'ont bien senti, sans doute; mais ils auront pensé qu'il fallait encore composer en quelque sorte avec le préjugé pour l'attaquer avec succès: ce n'est pas leur faute; c'est la nôtre. Quand serons-nous assez forts pour qu'on puisse nous montrer au théâtre la vérité sans ménagement, sans être obligé de transiger avec les principes de la raison et du véritable honneur, qui, pour des républicains, ne peut être autre que l'amour de la patrie?

La pièce a complètement réussi. Elle est du citoyen Picard, déjà connu par des succès sur nos différens théâtres, et du citoyen Duval, qui a eu cette fois l'occasion de montrer, comme auteur, un véritable talent qu'on ne pouvait reconnaître, lorsqu'il n'avait, comme acteur du théâtre de la Nation, que des bouts de rôles à remplir.

M E R C U R E

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 5 décembre 1793.

L'AUTRICHE écrasée sous le faix de la guerre présente, sent qu'elle ne doit négliger aucun de ses plus petits avantages. En conséquence, elle songe à entrer en possession du faible lot que ses co-partageans lui ont laissé dans la Pologne. La ville de Cracovie et son territoire vont être occupés par provision, sauf les réclamations que l'empereur se réserve probablement de faire dans des tems plus favorables contre l'injustice distributive du roi de Prusse et de la Czarine, d'autant moins disposés à lui céder, que dans le fait la cour de Vienne s'est très-peu mise en frais pour cette expédition.

En attendant, les négociations continuent toujours entre les trois cours impériales; trois courriers de suite venant de la Turquie ont passé avec des dépêches très-importantes, et ont suivi leur route pour Pétersbourg. Jussuf-Pacha, envoyé extraordinaire de la Porte Ottomane à la cour de Londres, a aussi passé ces jours derniers par la capitale de l'Autriche; il a été obligé de faire un grand détour en prenant la route de Silistrie et de Bukarest, attendu que la tranquillité n'est point encore rétablie dans ces contrées. — Peut-être entre-t-il pour quelque chose dans ces mouvemens diplomatiques de proposer au grand-seigneur, pour prix de son accession à la coalition contre la France, de le débarrasser de la guerre incommode et même inquiétante que lui fait le pacha de Scutari; il court du moins un bruit qu'on veut employer ce moyen de le gagner. C'est au divan à prendre garde que les cours de Vienne et de Pétersbourg ne lui vendent trop cher ce service, quelque important qu'il soit en lui-même. Le conseil ottoman doit avoir appris par expérience combien il est dangereux pour lui de laisser les puissances chrétiennes voisines s'immiscer dans ses affaires. Une seule peut lui être utile, sans pouvoir lui nuire, et cette seule est la France, également intéressée à l'affaiblissement de la maison d'Autriche. L'alliance de l'empire ottoman avec la France n'a été durable que parce que la nature elle-même l'avait formée, et que les alliances de la nature ont en elles-mêmes le principe de leur conservation, tandis que celles de la politique recèlent un principe contraire qui ne tarde pas à les dissoudre; on finit par asservir une des parties contractantes à l'autre. La nature a assez séparé la Turquie et la France pour ne pas permettre

à l'une d'empiéter sur l'autre : la nature les a assez rapprochées par les mers pour qu'elles puissent se rendre des services réciproques.

C'est pourtant ce que semble trop oublier le ministère ottoman, dans les dispositions duquel on dit, et il paraîtrait, que la crainte et la corruption ont amené beaucoup de changement depuis quelques semaines. L'influence de la Russie se fait particulièrement sentir à Constantinople, et l'influence de la Russie, sans avoir précisément le même but que la coalition, n'en est pourtant pas éloignée : elle a intérêt de la servir jusqu'à un certain point, pour arriver à ses fins. L'habileté du négociateur Descorches, son courage luttent avec quelque succès contre le ton impérieux de l'ambassadeur Kutusow, et les menées sourdes des envoyés des autres cours. Mais il faut le dire, depuis quelque tems ses efforts sont moins heureux, et le parti des patriotes, sans être absolument vexé, jouit pourtant de moins de considération. C'est à quoi se réduisent les bruits exagérés qu'on a fait courir, que le traître Chalgrin, secrétaire d'ambassade du plat Choiseul, avait présenté et fait recevoir ses lettres de créance au nom de *Monsieur*, et que la Porte avait exigé que tous les Français résidans en Turquie, ou se reconnussent sujets du grand-seigneur, ou se rangeassent sous la protection de son *excellence monseigneur le Chalgrin*.

Il est vrai aussi que le grand-seigneur et la Czarine se sont fait remettre par leurs envoyés de magnifiques présens. On écrit de Pétersbourg qu'au nombre de ceux faits à Catherine se trouve une tente très-riche dont l'intérieur est garni de perles fines.

On fournit à l'ambassadeur et à sa suite beaucoup de comestibles en nature ; il reçoit en outre 1,300 roubles par jour. — On compte que cette ambassade et celle envoyée à Constantinople coûteront 2,000,000 de roubles.

Une chose qui balance pourtant un peu ces témoignages d'amitié réciproque, c'est que le capitán-pacha, connu par son aversion pour la Russie, a fait, le 24 octobre, son entrée de cérémonie dans la capitale. Cet officier général a eu lieu de se convaincre que sa faveur auprès du sultan n'a pas diminué par son absence ; il paraît qu'il va se livrer avec beaucoup de zèle aux détails du gouvernement confié à ses soins.

La Turquie ne saurait mieux faire que de se préparer à une vigoureuse défense, si le projet suivant qu'on ne garantit pas, mais qui est assez probable, est réellement masqué sous les perfides démonstrations d'amitié de Catherine II ; il faut qu'il ait transpiré en Saxe ; car voici ce qu'on mande de Dresde, en date du 20 novembre :

Il paraît que l'impératrice de Russie veut profiter de la paralysie de toutes les puissances de l'Europe, pour exécuter son grand projet de régner sur Bysance. Tout paraît disposé

à la guerre contre la Porte. Le domaine immense de la Pologne, usurpé par Catherine, lui fournira les soldats qui manquent dans ses déserts, et elle y trouvera encore de quoi les entretenir. Maîtresse de la forteresse de Kaminiék, elle en fera l'arsenal, d'où elle lancera les foudres qu'elle dirigera à sa volonté sur la Moldavie, la Valachie, et même sur la Galicie, si l'Autriche montrait la moindre opposition à son dessein; la Pologne fournira encore les chevaux qu'on ne saurait se procurer en Russie : les généraux qui doivent commander l'armée russe sont déjà nommés. Nassau et Clucksakow dirigeront les forces par mer, Repnin et Souwarow celles de terre. Au printemps prochain toutes les opérations se commenceront avec une grande activité.

De Francfort-sur-le-Mein, le 8 décembre.

Les mouvemens diplomatiques entre la cour de Prusse et celle de Vienne reprennent plus d'activité que jamais. Suivant des lettres de cette dernière ville, le lord Porchester y est aussi arrivé depuis la fin d'octobre. On croit qu'il travaille, en vertu d'une mission secrète, à mettre encore plus d'harmonie entre l'Autriche et la Grande-Bretagne; et l'on n'attend plus que l'arrivée de Berlin du marquis de Lucchesini pour agiter un nouveau plan d'opérations qui doit différer beaucoup de l'ancien, si l'on veut avoir des succès marquans, puisque le premier n'en a pas produit de ce genre. Au reste, on assure aujourd'hui que Frédéric-Guillaume aime mieux compromettre les intérêts de la Prusse que sa gloire. Toutes les gazettes Allemandes publient qu'il va renforcer son armée de 18 mille hommes comme électeur de Brandebourg et de 12 mille comme protecteur des états d'Allemagne, ce qui portera ses forces à 90 mille hommes. On ajoute même que ce roi a envoyé à la diète de Ratisbonne une déclaration dans laquelle il assure que non-seulement il ne prétend pas retirer aucune partie de son armée de la coalition, mais encore qu'il veut la renforcer de dix-huit bataillon.

Quelques personnes prétendent que le roi de Prusse ne s'est ainsi réchauffé sur les intérêts de la coalition, malgré les sages avis de Hertzberg, du prince Henri, son oncle, et même de mademoiselle de Woss sa maîtresse, que parce que la Grande-Bretagne qui sent combien il est important de le retenir dans la ligue, trop faible s'il venait à s'en détacher, lui a promis des secours pécuniaires dont il a un très-grand besoin, besoin moins grand pourtant que celui qu'éprouve l'Autriche absolument épuisée, à moins que le riche clergé des Pays-Bas ne sacrifie l'argenterie entassée par la superstition dans ses églises. Une chose a pu donner naissance à ces conjectures, c'est la note suivante remise le 15 novembre

à la diète de Ratisbonne par le ministre électoral de Hanovre.

« Sa majesté ne peut pas différer plus long-tems à rappeler au souvenir des états la créance considérable qu'elle a sur l'empire d'Allemagne depuis la guerre de la succession au trône d'Espagne, et à en presser le paiement. Elle provient d'avances pécuniaires faites à l'empire pour sa défense contre ses ennemis; elle a été liquidée en 1733, portée à la somme de 1,934,990 florins 40 creutzers, et recommandée à la diète par un décret commissorial du 13 novembre 1734, comme une prétention légitime et sacrée de la maison électorale de Brunswick. »

Il est trop évident par cette note que l'Angleterre a besoin de ramasser toutes ses ressources, et cela même devrait diminuer jusqu'à un certain point la confiance que paraissent y mettre les alliés. Mais ils sont accoutumés à regarder la Grande-Bretagne et la Hollande comme des pays immensément riches, et cet ancien préjugé rend leurs espérances bien plus inépuisables que les fonds sur lesquels ils les placent.

La puissance belligérante la plus embarrassée, parce qu'elle est relativement la plus pauvre, c'est l'Autriche. C'est d'elle néanmoins qu'on attend les plus grands efforts, parce que la cause pour laquelle on verse tant de sang est plus particulièrement la sienne. Elle manque autant d'hommes que d'argent; témoin la négociation de l'empereur pour en avoir à sa solde environ 3000 de Bamberg et de Wurtzbourg. Ces hommes qu'on aura de la peine à payer si on les obtient, ne serviront qu'à boucher, et pour peu de tems, une des trouées que fait l'artillerie des Français dans les armées combinées. La meilleure réfutation d'un mensonge des papiers allemands à cet égard, c'est l'arrivée récente de plusieurs chariots de blessés à Berlin. Cet argument sans réplique devrait bien détruire dans l'esprit de Frédéric-Guillaume les sophismes par lesquels on essaye de lui persuader qu'il est de son intérêt de ne pas se séparer de la coalition, ou dans son cœur la mauvaise honte qui l'y retient.

L'empereur lui-même devrait cesser de s'opiniâtrer à continuer une guerre qui le ruine et l'affaiblit encore plus que la République Française. — On fait courir le bruit très-in vraisemblable que les Vénitiens lui ont offert un million de ducats à la place du nombre d'hommes qu'au dire des gazetiers ils seraient obligés de fournir. On ne reconnaîtrait guères-là les sages Vénitiens, très-fondés à garder leur argent et leurs hommes, malgré les rodomontades espagnoles des Anglais, qui menacent tous les peuples disposés à se tenir dans la neutralité. Gènes a bravé leur colère : Venise est encore plus en état de le faire dès qu'elle le voudra sérieusement, et qu'elle ne s'en laissera point imposer par l'impérieuse arrogance de cette cour, qui fait croire qu'elle a plus de moyens

qu'elle n'en a effectivement, en assurant qu'elle les a. Sans doute les Anglais possèdent beaucoup de vaisseaux ; mais il leur manque un nombre suffisant de bras expérimentés pour les manœuvrer ; et Venise , quoique déchu de son ancienne splendeur , conserve assez d'un commerce qui lui a valu autrefois des richesses prodigieuses pour compter encore parmi les peuples de l'Europe , et n'être point réduite à la honte d'obéir en tremblant aux ordres d'un gouvernement , dont la puissance factice va se trouver au premier jour anéantie sous les ruines de la fortune publique.

D'un autre côté , l'on ne voit pas trop comment l'empereur pourrait assujettir les Vénitiens à ce tribut , lui qui n'a point de marine , et dont les forces de terre en Italie ne sont redoutables ni par leur nombre , ni par leur bravoure. Il y a donc tout à parier que ces 12 millions tournois , si généreusement donnés par les gazetiers , n'épargneront pas un sou à l'empereur : il a dû ressentir bien vivement un désavantage de ses alliés , qui par contre-coup retombe sur lui. Voici l'aveu consigné dans la gazette de Manheim , du 25 novembre , à ce sujet :

Le mauvais succès que les Prussiens ont eu à l'attaque de Bitsch a été principalement occasionné , dit-on , par un stratagème de l'ennemi. Informé que le prince Louis méditait un coup hardi pour prendre la place d'assaut , il fit parvenir , par un espion , la parole du jour dans le camp des Prussiens , pour leur inspirer plus de confiance. Ceux-ci s'approchèrent en effet de la place avec sécurité , et firent usage de la parole , pour tromper les avant-postes , ce qui eut d'abord le succès qu'ils s'en promettaient ; mais à peine étaient-ils arrivés à la portée de la mousquetterie , qu'ils furent tout-à-coup assaillis par une grêle de balles et par un feu terrible à mitraille et à cartouches. Il ne resta plus alors d'autre parti que de faire la retraite , qui s'effectua en bon ordre , mais non sans quelque perte. L'armée prussienne s'est retirée jusqu'à Lautern , où est maintenant le quartier-général. Le prince Louis a été blessé au bras ; cependant on assure que sa blessure est heureusement de peu de conséquence. Plusieurs Français émigrés , entrés au service de la Prusse , ont été aussi tués ou faits prisonniers dans cette occasion.

Le général Wurmser ayant jugé à propos de retirer l'aile droite de son armée , qui n'est plus appuyée par les Prussiens , elle occupe maintenant les bords du Rhin. Les Prussiens possèdent encore Pirmasens.

Il ne s'est rien passé devant Landau. Les chevaux-légers palatins sont cantonnés dans les villages près de Haguenau. Les escarmouches sont toujours fréquentes entre le corps de Condé et l'ennemi. On a amené hier plusieurs officiers de ce corps qui avaient été blessés.

Depuis quelques jours il arrive successivement ici une foule de malheureux fugitifs , avec le peu d'effets qu'ils ont pu

sauver. Ils viennent pour la plus grande partie des Deux-Ponts et des environs ; cette ville se trouvant de nouveau au pouvoir des Français depuis jeudi dernier. Les différens corps prussiens qui étoient de ces côtes, ont dû se retirer vers Lautern, tant par crainte de ne pouvoir plus à la fin résister à la supériorité excessive des Français, que pour occuper les passages par où l'ennemi eût pu venir au secours de Landau, ce qui eût pu mettre l'armée prussienne, et même celle du général Wurmsér, dans une position très-précaire. On nous assure maintenant qu'une partie de la première armée a été détachée de Lautern vers la vallée de Neustadt, et une autre partie du côté de Bergzaben. Comme les Français menacent aussi de faire une irruption du côté de Kussel et de Messenheim, il est probable que le reste de l'armée prussienne s'est porté de ces côtes.

D'autres avis peignent encore mieux l'embarras et l'inquiétude où se trouvait le général Wurmsér, en disant qu'il avait envoyé le 13, dans le Brisgaw, des ordres pour armer en 24 heures 15,000 paysans. On ne croit pas que cette levée se soit exécutée ; elle est plus facile à ordonner qu'à faire : il n'appartient qu'à l'amour de la patrie et de la liberté de réaliser ces prodiges ; et les Français sont encore le seul peuple chez lequel ils se soient vus de nos jours.

Les dernières nouvelles qui nous arrivent de Vienne et de Berlin parlent d'une réciprocité d'ambassades : il paraît constant que le marquis Lucchèsini est enfin parti de la capitale de la Prusse pour celle de l'Autriche avec le titre de ministre d'Etat, et que le comte de Lehbach a dû partir à-peu-près dans le même-tems de la capitale de l'Autriche, pour se rendre dans celle de la Prusse ; il y trouvera Frédéric-Guillaume assez mécontent, et sur-tout ne sachant trop quel parti prendre. Sa majesté serait moins embarrassée, si elle eût été plus battante ou plus battue. En effet, dans le premier cas, rien de plus naturel que de continuer, avec le doux espoir que les victoires passées sont des gages de victoires futures : dans le second, rien de plus naturel et de plus sage que de se retirer tranquillement chez soi pour reprendre des forces qu'on s'est bien convaincu n'être pas égales, après les avoir mesurées.

Les fêtes continuent à Berlin en l'honneur du roi : cependant toutes les acclamations des courtisans ne l'empêchent pas de réfléchir sur la campagne prochaine, où il sent qu'il n'est question de rien moins que de l'existence des rois. Aussi dit-on qu'il prend très-peu de part aux amusemens de sa cour. Il doit bien jouir du moins du plaisir de se moquer intérieurement de celle de Vienne ; et la rentrée de Frédéric dans la coalition n'a plus rien d'étonnant, si les dernières nouvelles de Hambourg sont vraies.

Elles portent que l'empereur a renoncé à la portion qui

lui était échue dans le partage de la Pologne ; il a garanti en même-tems les nouvelles possessions de la Prusse ; pour obtenir cette garantie , Frédéric-Guillaume a menacé de se retirer de la coalition. Il est facile maintenant d'expliquer la dernière mission que Lucchèsini vient de recevoir auprès de la cour de Vienne ; ce ministre dévoué à la cause de la coalition , est chargé de dissiper les nuages dont la défiance avait converti les rapports d'amitié qui unissaient les deux cours.

François II va sans doute se hâter de profiter de sa nouvelle ferveur dans le service de la coalition , zèle qui n'est après tout ni désintéressé ni gratuit , d'après les sacrifices de l'Autriche , afin de se faire donner promptement les renforts de troupes que les généraux Autrichiens , tant en Flandres que sur le Rhin , demandent avec instance pour opposer aux forces innombrables développées sur tous les points par les Français. On ne néglige pourtant pas la ressource des recrues , mais ce moyen est presque épuisé ; elles se font avec tant de lenteur et de peine en Hongrie , en Autriche et dans tous les pays héréditaires , qu'on a jugé convenable d'offrir un nouvel appât à ceux qui s'enrôleront ; on leur promet la jouissance entière du butin qu'ils pourront faire sur l'ennemi.

Mais comme ils sont sûrs aussi d'avoir la jouissance entière des coups qu'ils pourront en recevoir , et que la première perspective n'est pas moins éventuelle que l'autre , cela refroidit infiniment l'ardeur , et au total cette promesse de butin n'a produit presque aucun effet. — On attend plus de secours réel des troupes russes ci-devant employées en Pologne , et qui , si elles ne le sont pas au printemps prochain contre les Turcs , se rendront , dit-on , vers le Rhin en vertu d'un nouveau traité conclu entre la Russie , l'Angleterre et la cour de Vienne. Les difficultés pour les subsistances deviennent si grandes en Allemagne , qu'on songe déjà à prendre des mesures pour faire subsister ces troupes pendant leur voyage. Au reste , peut-être aussi n'affecte-t-on de parler de l'arrivée de ces troupes que pour effrayer les Français par l'idée vraiment inquiétante d'avoir à combattre une espèce de soldats qui ne sait pas avancer , c'est-à-dire attaquer ou charger avec l'impétuosité française , mais qui ne sait pas non plus reculer ; en sorte qu'une ligne d'infanterie Russe est une muraille qu'on ne peut battre en brèche avec succès que par le canon , et dont il faut pour ainsi dire ouvrir la tranchée.

PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

Les puissances coalisées avaient espéré tirer plus de parti des forces et sur-tout de l'argent des Hollandais qu'elles n'en tirent effectivement. Les envoyés des diverses cours s'en sont plaints avec amertume , et les ennemis , furieux de voir si mal

servir leur cause, ne se sont pas gênés pour témoigner aux officiers Hollandais tout leur mépris. Cette inertie n'a rien d'étonnant. Des passions, fortes, telles que la soif de la vengeance ou l'amour de la patrie, peuvent seules inspirer du courage; témoin celui qu'ont su déployer, en dépit du climat qui n'y est pas favorable, les aïeux de ces mêmes Hollandais, lorsqu'ils conquirent et exécutèrent le noble dessein de se soustraire au joug de l'Espagne. Ce feu sacré vit encore dans le cœur des généreux Bataves, indignés de la tyrannie qu'exerce le *statthouder*, et dont les vœux appellent les Français auxquels ils ne manqueraient pas de se réunir pour délivrer une seconde fois leur patrie. Les dispositions morales qui produisent le vrai courage dépendent donc de la cause que l'on sert, et les Hollandais ne sauraient en servir une plus détestable. Leurs succès, s'ils en avaient, ne feraient qu'accroître et consolider l'usurpation tyrannique d'une famille, dans laquelle le généralat devenu héréditaire s'est transformé en une espèce de royauté.

Les plaintes des alliés, les sarcasmes des émigrés, n'ont donc pu ranimer les Hollandais, au moins par le sentiment de la honte. Plusieurs régimens, tant cavalerie qu'infanterie, ont quitté les frontières de la Belgique pour retourner prendre chez eux leurs quartiers d'hiver. Le jeune prince d'Orange vient d'en donner connaissance aux États-Généraux par la lettre suivante, datée du quartier général à Nivelles, le 24 novembre :

« J'ai l'honneur d'informer leurs hautes-puissances que, d'après les ordres de mon père et les dispositions prises par le prince de Cobourg, l'armée de l'Etat retourne en partie dans la République, et le reste prendra son quartier d'hiver dans l'évêché de Liège. A cette fin deux escadrons de Hesse-Cassel, un des carabiniers, un d'Orange-Frise, deux de Tuyl, deux bataillons de Stokkart, deux de May, les bataillons grenadiers de Raesveld, Reusset, Plettenberg, et le corps de Damas se mettent en route demain. »

Condé, que les gazettes avaient tué, vient de passer par la Haye, disent des lettres du 29 novembre. Il s'est abouché plusieurs fois avec le *statthouder* et le grand pensionnaire, qui affecte de jouer le rôle de Pitt sans en avoir les talens. Il a dû prendre la route d'Angleterre pour aller à Toulon ou à Saint-Malo; car on espérait que cette place serait aussi livrée aux Anglais.

D'autres mouvemens coïncident avec celui-là; des troupes partent d'Ostende pour passer à Jersey, et de là en France. Cependant les Anglais qui craignent une descente sur leurs propres côtes ne se dissimulent pas la difficulté d'en exécuter une en Bretagne. Les coalisés se méfient de leurs forces au point que, quoiqu'ils n'aient pas beaucoup d'argent, ils le prodiguent

dignent en Suisse, en Danemarck, en Suede et en Italie à tous ceux qui ont quelque influence dans les affaires pour qu'ils détachent ces pays de la neutralité. Le cabinet statthoudérien suit la même marche.

De son côté, l'empereur n'est pas médiocrement embarrassé sur l'article des finances. Les prêtres Belges crient contre le dépouillement de leurs églises demandé par l'archevêque de Malines pour les frais de la guerre; ils maudissent le tréscathédrique François II, qui prêt à venir à Bruxelles, peut-être pour prendre le commandement d'une de ses armées, et voulant y être bien reçu, a cherché à capter la bienveillance du peuple en lui promettant plus qu'il ne tiendra, promesses contenues dans une belle déclaration, où l'empereur s'engage de tout laisser dans le même état que sous Marie-Thérèse.

On avait dit que ce prince mécontent du maréchal de Cobourg le rappelait à Vienne, et le remplaçait par le vieux Lascy; mais il n'en est rien. Il a fait transporter les arsenaux à Ath. On s'attend en général dans la Belgique à être attaqué par les Français en masse, et l'on ne sait trop quel corps leur opposer; les Hessois auxiliaires sont des enfans de quinze à seize ans, qui ne manquent pas de courage mais de forces, et d'ailleurs n'entendent rien au métier de la guerre qu'ils n'ont pas encore eu le temps d'apprendre.

Il paraît que les derniers combats ont été très-sanglans, et que la fatigue a cruellement maltraité les troupes impériales; car les églises et les couvens de Bruxelles sont pleins de blessés et de malades. Il y reste si peu de place, qu'il a fallu en envoyer dans la maison de Wiltvorden.

Une preuve à ajouter aux cent mille qui existaient déjà, qu'on aime la trahison, mais qu'on deteste les traîtres, c'est que ce coquin de Thouvenot, qui pousse l'audace du crime jusqu'à l'effronterie, a été emprisonné à Luxembourg pour avoir demandé avec hauteur le prix des magasins français livrés par lui dans la Belgique, lors de la defection de l'infâme Dumourier.

Il vient d'être décidé que le quartier général de Cobourg sera établi à Mons, celui de Beaulieu à Namur, celui du duc d'York à Tournay, celui de Clairfait à Dinan, celui de Colloredo à Nivelles, et celui d'Alvinzi à Charles-sur-Sambre; on a établi des communications entre ces divers quartiers, afin qu'ils puissent se réunir dans le cas que l'armée française de Jourdan vint en attaquer quelqu'un.

ITALIE ET SWISSE.

Toute la Suisse est extrêmement contente du décret de la Convention. On avait été un peu alarmé ici par les bruits, qui se répandaient sourdement, d'une malveillance des Français envers nous; on attribuait ces bruits à une foule d'émigrés

protestans , et l'événement nous prouve que nous avions raison. En effet , parmi ces hommes qui voulaient nous préparer à une rupture , on a distingué MM. Meynier , ex-constituant de France et maire de Nîmes ; Trélis de la Bedose , Vincent Rocho , ex-législateur ; Vincent Saint-Laurent , Chabot , Rabaut-du-Puy , frère de Rabaut-Saint-Etienne , Griolet , ci-devant procureur-général du Gard ; Blanc-Pascal et plusieurs autres , tous disséminés en Suisse et s'y apitiant beaucoup. On a vu que leurs artifices et leurs calomnies tendaient à nous peindre les Français comme voulant détruire la morale et la religion. Ce qui a servi à nous faire concevoir des soupçons contre ces nouveaux débarqués , c'est leur joie et leur agitation plus précipitée , lorsque la nouvelle de la spoliation des églises d'autour de Paris nous est parvenue. Il n'est pas difficile de voir que ces messieurs s'attendaient à cet acte de philosophie , qui tient lui-même à quelque autre plan , auquel ils n'ont pas l'air d'être étrangers.

Il a transpiré de leurs secrets , que Rabaut de St.-Etienne et Rabaut-Pommier devaient arriver dans ce canton ; qu'ils n'y resteraient que peu de tems ; que Rabaut-Pommier passerait dans le Valais , et Rabaut de St.-Etienne rentrerait en France avec des notes positives sur notre pays , pour aller les communiquer aux frères de la Rochelle , de Bordeaux , et successivement de Montauban , de Cahors , des Cévennes , où le zèle paraît , à leur dire , fort ralenti , et de là passer à Marseille ; ce qui semble annoncer quelque grand plan nouveau à exécuter dans le midi de la France.

On mande de Lausanne , en date du 1^{er} décembre , que le bailli vient de faire chasser plus de 150 émigrés , qui déclamaient contre la neutralité des cantons , avec l'outrageante témérité de leur âge ; la plupart étaient des jeunes gens. Cette expulsion ne tardera pas d'être suivie d'une autre. Le corps Helvétique , décidé à vivre en bonne intelligence avec la République Française , peut bien tolérer des émigrés sur son territoire , mais ce n'est qu'autant qu'ils s'y comporteront avec décence.

La proclamation du roi d'Angleterre a été disséminée en Suisse avec un soin tout particulier ; mais personne n'est la dupe de cette manœuvre de Pitt. D'ailleurs la politique perverse de ce machiavel est puissamment combattue par les papiers-nouvelles de France. Quelques aristocrates ont bien proposé dans le conseil de Berne d'en empêcher l'entrée , mais ils ont échoué. — En général on peut juger de la disposition des Suisses par le trait suivant : Le roi d'Espagne a témoigné le désir d'en avoir 6000 à sa solde ; ils ont déclaré ne vouloir servir que dans l'intérieur , et non contre la France.

Le roi de Naples à qui son entrée dans la ligue contre la France rendait tous ses moyens plus nécessaires que jamais ,

vient d'essuyer des pertes cruelles par un tremblement de terre, qui a causé des dégâts considérables à Reggio dans la Calabre. Des maisons se sont écroulées, les arbres ont été déracinés, la terre s'est entr'ouverte dans plusieurs endroits, au point que les habitans ne reconnaissaient plus les bornes de leurs héritages; plus de 300 personnes ont péri par ce cruel fléau. Cependant ce prince fait un second envoi de troupes à Toulon, où il passera aussi des Portugais. En conséquence plusieurs navires anglais, partis de ce port, ont été chercher des comestibles, dont il faut une grande quantité pour une garnison aussi forte : ils ont chargé entr'autres des bœufs et des moutons pris en Sardaigne.

On mande de Madrid que l'on est dans les plus vives inquiétudes sur la flotte de Buenos-Ayres, qui doit apporter le trésor du Mexique, et au-devant de laquelle on a envoyé, il y a plus de deux mois, quatre vaisseaux de Cadix, pour protéger son arrivée depuis Madere.

Le comte de l'Union va remplacer le général Ricardos, qui paraît ne pas avoir rempli les espérances de sa cour dans le commandement dont il est chargé contre la France. On trouve, que cette guerre va mal et est fort onéreuse; en conséquence il est question d'intéresser le clergé à faire des sacrifices; mais le haut clergé d'Espagne, aussi estimable par la pureté de ses mœurs que celui des autres pays l'est peu, a d'ailleurs tout le fanatisme de sa profession et y joint beaucoup d'ignorance, desorte qu'il tient beaucoup plus à l'église qu'à l'Etat, et regarderait comme un sacrilège de laisser dépouiller ses temples pour venir au secours de la chose publique.

Les négocians se montrent plus généreux. Ceux de Cadix ont donné une forte contribution volontaire, et l'on a imprimé, avec l'approbation du gouvernement, que la ville de Mexico a offert de prêter au roi 20 millions de piastres, remboursables en 20 années, qui ne lui coûteront que deux pour cent d'intérêt.

Cinq bâtimens américains ont été déjà pris par les corsaires algériens qui croisent vers le détroit de Gibraltar. Ces corsaires ont fixé le prix de rançon de la manière suivante : pour un capitaine en premier 6000 piastres, pour un en second 4000, et pour un matelot 2000. Voilà l'effet des perfidies de Pitt, qui, redoutant les Américains, et n'ayant pas le courage de les attaquer de front, leur suscite secrètement des ennemis : que les nations polices de l'Europe s'étaient pour ainsi dire interdit d'employer en qualité d'allies, comme on s'abstenait autrefois dans les guerres où l'on voulait conserver un reste de respect pour l'humanité, de certains moyens trop destructeurs, tels que les boulets rouges, le feu grégeois, etc.

Entraîné par les mêmes intrigues, le bey de Tunis vient de déclarer la guerre à la France, et en conséquence de s'emparer de tous les vaisseaux français qui étaient dans ce port :

on ajoute que les pirates Tunisiens ont capturé un grand nombre de vaisseaux marchands français dans la Méditerranée.

ANGLETERRE. De Londres , le 3 décembre.

C'est le 19 du mois dernier que sont arrivés à Portsmouth les ordres pour le départ de l'armement qui devait se porter sur les côtes de Bretagne , afin de seconder les efforts des royalistes. En cas de succès , le parlement devait se rassembler avant le 16 janvier. Il y a eu des paris considérables pour et contre cette expédition. Une des vues qui la déterminaient étaient de prévenir les Français ; car on craignait , et l'on craint encore une descente de leur part ; c'est sur-tout à Aberdeen en Ecosse que cette crainte s'est le plus fait sentir , parce qu'on a cru appercevoir des bâtimens de cette nation s'approchant vers la côte. Mais il paraît que l'on s'est ravisé depuis des deux côtés. Quoique le ministère compte beaucoup sur les intelligences qu'il prétend avoir à St.-Malo ou dans le voisinage , il n'a pas moins pris , et en cela il a très-bien fait , la précaution d'établir à Lewes , dans le comté de Sussex , un parc d'artillerie pour être transportée sur telle partie de la côte qui pourrait être attaquée par les Français. En cas qu'on les attaque eux-mêmes , la personne qui commande le débarquement est un certain comte de Moyra , nom très-inconnu , mais qui en revanche amène avec lui quatre officiers Français très-connus , MM. d'Hervilly , de la Châtre , Conway et O'Connel ; il conduit aussi trois médecins , quatre chirurgiens et quatre apothicaires. C'est sur-tout des chirurgiens qu'il aura besoin : il ferait bien d'en augmenter le nombre aux dépens de celui des autres officiers de santé. Ses soldats n'auront pas de maladies longues , et sûrement encore moins le tems de prendre des apozèmes. Les Français ne le leur laisseront pas.

On s'est plu à répandre dans cette capitale , continuent les lettres de Londres que l'ordre de Malthe était aussi entré dans la coalition : cela est faux , du moins jusques à présent , et le sera probablement toujours. Cette espèce de société de moines militaires a trop d'intérêt de ménager toutes les puissances marquantes , sur-tout celles qui ont une marine. — Une chose qui n'est pas plus vraie , mais qu'il faut faire connaître , parce qu'elle est propre à faire juger le cabinet de Saint-James , c'est le bruit également répandu à *bonnes intentions* dans la gazette de la cour d'un traité avec la République de Gènes dont voici les clauses secrètes , que cette même gazette a la bonté de rendre publiques ; 1°. qu'une garnison Autrichienne occupera la ville de Gènes , et couvrira le territoire de la République ; 2°. que les altercations entre la République et le roi de Sardaigne seront mises de côté durant toute la guerre ; 3°. que les puissances coalisées , garantiront réciproquement à la République l'intégrité de son territoire , etc. — Il se trouve que la nouvelle du do

gratuit , et assurément très-gratuit fait par la République de Venise pour tenir lieu du contingent d'hommes et de vaisseaux qu'elle n'a jamais dû , est aussi de la même fabrique. On ne sait pas si Venise a été sollicitée , mais on sait bien qu'elle n'a pas été sommée d'entrer dans la coalition. Ce qu'il y a de sûr c'est que Gênes a exigé la retraite des envoyés des puissances étrangères , et qu'elle se prépare à une vigoureuse défense contre l'amiral Cella , qui sera , dit-on , chargé de la bombarder. Gênes ne devait et ne pouvait pas même prendre d'autre parti , presque toute la fortune de ses négocians étant dans les fonds publics de France. Il faudra que la République Française reconnaissante , généreuse ou seulement juste , vienne à son secours ; car le 28 novembre la cour de Londres a expédié à celle de Turin un courrier extraordinaire pour aviser aux dernières mesures à prendre contre Gênes , dont le roi de Sardaigne a toujours été l'ennemi ; il est probable qu'elles seraient d'après cela très-hostiles si les forces de ce prince n'étaient entièrement occupées par les Français. L'Angleterre a donné l'ordre d'arrêter les navires Génois et Américains chargés d'approvisionnement maritimes , ce qui pourrait amener la rupture avec les Etats-Unis.

Monsieur a dû partir le 20 novembre de Hamm en Westphalie pour se rendre à Toulon , tandis que son frère cherchera à pénétrer dans la Vendée et à ranimer les royalistes par sa présence. — Ce n'est plus simplement une forte garnison que les puissances coalisées veulent mettre dans Toulon , c'est une espèce d'armée qu'elles se proposent d'y concentrer pour faire des excursions dans la Provence ; mais on ne croit pas que les Français leur laissent le temps de réaliser ce projet. Il faut que les habitans se jugent eux-mêmes dans un grand danger , et craignent de porter bientôt la peine de leur perfidie , puisqu'ils sollicitent la liberté d'abandonner la place pour aller s'établir en Italie , en Espagne ou en Angleterre ; on doute que cela leur soit accordé. — L'armée Française qui forme l'attaque de cette ville est très-considérable ; elle occupe d'ailleurs des postes avantageux d'où elle chauffe vivement à boulets rouges les vaisseaux Anglais qui sont dans le port ; elle les a forcés de prendre une autre position. La seule chose qui rassure un peu M. Pitt , c'est qu'il paraît que cette armée ne reçoit pas d'approvisionnements proportionnés à sa consommation prodigieuse , ce qui ralentira ses opérations ; on pourrait même , à la rigueur la contraindre de les abandonner. — Quant à l'intérieur des trois royaumes on ne peut que répéter ce qui est vrai depuis long-temps , qu'en général la nation soupire après le retour de la paix nécessaire à son agriculture et sur-tout à son commerce , mais M. Pitt a dit qu'il ne traiterait jamais avec la France dans son gouvernement actuel ; il faudra donc que la France se résolve à en changer ou M. Pitt à se retirer. L'un est plus aisé que l'autre , et M. Pitt devrait bien vouloir ce qui fera plus

ment le bonheur de ses concitoyens ; il n'a pourtant pas l'air de vouloir prendre ce parti ; au contraire , il ne travaille qu'à s'assurer par la corruption le plus de voix qu'il peut dans le parlement ; il a quelque succès à cet égard , mais il faut avouer aussi que les papiers qui lui sont vendus exagèrent beaucoup les pertes du parti de l'opposition et adulent bassement ce ministre. Au reste , c'est un exemple que suit l'amiralité ; car pour lui faire sa cour, elle a refusé le commandement d'un vaisseau à M. Williamson , officier d'un mérite distingué , mais coupable du crime impardonnable d'estimer M. Fox et d'en avoir fait l'éloge.

Il est aujourd'hui bien constaté que l'action que l'on prétendait avoir eu lieu le 18 entre la flotte Anglaise et la Française et dont on assurait que l'avantage était resté à la première , se réduit à l'échange de quelques bordées. On se prend aussi de part et d'autre quelques bâtimens marchands , et les Français sont à cet égard en perte , mais rien de tout cela n'est décisif ; ce qui le serait davantage , c'est une descente , et comme il faut beaucoup de monde pour en assurer le succès , l'Angleterre a plus à craindre que la France. Cependant M. Pitt affecte de faire croire qu'il va incessamment en exécuter une. Mais la nation le tient quitte de l'exécution de cette promesse , pourvu qu'il la préserve elle-même de ce dont il menace ses voisins.

Voici quelques détails sur la Convention nationale d'Ecosse , à laquelle le ministère a pris une attention plus grave qu'on ne croit.

Il ne s'est rien passé d'intéressant dans la première séance : tout le jour a été employé à la vérification des pouvoirs des députés , qui étaient au nombre de 160 à 170 , et à présenter les motions qui devaient être discutées pendant la session. — Le deuxième jour , sur la motion de Callender , on discutait la grande question du *suffrage universel et des parlemens annuels* : après un débat fort animé de plus de quatre heures , il fut arrêté à l'unanimité , que le droit de suffrage pour élire et être élu représentant du peuple , appartenait à tout habitant mâle de ce pays , qui aurait atteint l'âge de 21 ans , excepté dans le cas où il le perdrait pour cause de démençance ou de crime ; et que les parlemens actuels étaient nécessaires à l'existence de l'Ecosse , comme nation libre et indépendante. — Après avoir employé le troisième jour à examiner le meilleur moyen d'obtenir promptement ces deux grands objets , il fut décidé à l'unanimité , que la convention présenteroit une pétition à la chambre des communes à cet effet. — Le quatrième et dernier jour il fut arrêté , comme la seule mesure qui pût sauver ce pays de sa destruction , qu'on protesterait contre la guerre actuelle , qui ne peut être que ruineuse , et qu'on inviterait la nation à présenter en masse une pétition au roi , à l'effet d'obtenir la paix. — La convention s'ajourna ensuite au 29 avril 1794 , à moins qu'il ne devint utile de se rassembler plutôt.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

Fin du décret du 14 Frimaire , sur le mode de gouvernement , provisoire et révolutionnaire.

XVI. Les agens nationaux attachés aux districts, ainsi que tout autre fonctionnaire public, chargé personnellement par ce décret, ou de requérir l'exécution de la loi, ou de la surveiller plus particulièrement, sont tenus d'entretenir une correspondance exacte avec le comité de salut public et de sûreté générale. Ces agens nationaux écriront aux deux comités tous les dix jours, en suivant les relations établies par l'article X de cette section, afin de certifier les diligences faites pour l'exécution de chaque loi, et dénoncer les retards, et les fonctionnaires publics négligens et prévaricateurs.

XVII. Les agens nationaux attachés aux communes sont tenus de rendre le même compte au district de leur arrondissement, et les présidens des comités de surveillance et révolutionnaires entretiendront la même correspondance, tant avec le comité de sûreté générale, qu'avec le district chargé de les surveiller.

XVIII. Les comités de salut public et de sûreté générale sont tenus de dénoncer à la Convention les agens nationaux et tout autre fonctionnaire public, chargé personnellement de la surveillance ou de l'application des lois, pour les faire punir conformément aux dispositions portées dans le présent décret.

XIX. Le nombre des agens nationaux, soit auprès des districts, soit auprès des communes, sera égal à celui des procureur-syndics de district et de leurs substitués, et des procureurs de commune et de leurs substitués actuellement en exercice.

XX. Après l'épuration faite des citoyens appelés, par ce décret, à remplir les fonctions des agens nationaux près les districts, chacun d'eux fera passer à la Convention nationale, dans les vingt-quatre heures de l'épuration, les noms de ceux qui auront été ou conservés ou nommés dans cette place; et la liste en sera lue à la tribune, pour que les membres de la Convention s'expliquent sur les individus qu'ils pourront connaître.

XXI. Le remplacement des agens nationaux près les districts qui seront rejetés, sera provisoirement fait par la Convention nationale.

XXII. Après que la même épuration aura été faite dans les

communes, elles enverront dans le même délai, une pareille liste au district de leur arrondissement, pour y être proclamée publiquement.

SECTION III.

Compétences des autorités constituées.

ART. I. Le comité de salut public est particulièrement chargé des opérations majeures en diplomatie ; et il traitera directement ce qui dépend de ces mêmes opérations.

II. Les représentans du peuple, correspondront tous les dix jours avec le comité de salut public. Ils ne pourront suspendre et remplacer les généraux que provisoirement, et à la charge d'en instruire, dans les vingt-quatre heures, le comité de salut public ; ils ne pourront contrarier ni arrêter l'exécution des arrêtes et des mesures de gouvernement pris par le comité de salut public ; ils se conformeront, dans toutes leurs missions, aux dispositions du décret du 6 frimaire.

III. Les fonctions du conseil exécutif seront déterminées d'après les bases établies dans le présent décret.

IV. La Convention se réserve la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer. Quant aux autres officiers-généraux, les ministres de la guerre et de la marine ne pourront faire aucune promotion, sans en avoir présenté la liste ou la nomination motivée au comité de salut public, pour être par lui acceptée ou rejetée. Ces deux ministres ne pourront pareillement destituer aucun des agens militaires nommés provisoirement par les représentans du peuple envoyés près les armées, sans en avoir fait la proposition écrite et motivée au comité de salut public, et sans que le comité l'ait acceptée.

V. Les administrations de département restent spécialement chargées de la répartition des contributions entre les districts, et de l'établissement des manufactures, des grandes routes et des canaux publics, de la surveillance des domaines nationaux. Tout ce qui est relatif aux lois révolutionnaires, et aux mesures de gouvernement et de salut public, n'est plus de leur ressort. En conséquence, la hiérarchie qui plaçait les districts, les municipalités, ou toute autre autorité, sous la dépendance des départemens, est supprimée, pour ce qui concerne les lois révolutionnaires et militaires, et les mesures de gouvernement, de salut public et de sûreté générale.

VI. Les conseils-généraux, les présidens et les procureurs-généraux-syndics des départemens, sont également supprimés. L'exercice des fonctions de président sera alternatif entre les membres du directoire, et ne pourra durer plus d'un mois. Le président sera chargé de la correspondance, et de la réquisition et surveillance particulière dans la partie d'exécution confiée aux directoires de département.

VII. Les présidens et les secrétaires des comités révolutionnaires et de surveillance seront pareillement renouvelés tous les quinze jours, et ne pourront être réélus qu'après un mois d'intervalle.

VIII. Aucun citoyen déjà employé au service de la République, ne pourra exercer ni concourir à l'exercice d'une autorité chargée de la surveillance médiate ou immédiate de leurs fonctions.

IX. Ceux qui réunissent ou qui concourent à l'exercice cumulatif de semblables autorités, seront tenus de faire leur option dans les vingt-quatre heures de la publication de la présente loi.

X. Tous les changemens ordonnés par le présent décret seront mis à exécution dans les trois jours à compter de la publication de ce décret.

XI. Les règles de l'ancien ordre établi, et auquel il n'est rien changé par ce décret, seront suivies jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné. Seulement les fonctions du district de Paris sont attribuées au département, comme étant devenues incompatibles, par cette nouvelle organisation, avec les opérations de la municipalité.

XII. La faculté d'envoyer des agens appartient exclusivement au comité de salut public, aux représentans du peuple, au conseil exécutif et à la commission des subsistances. L'objet de leur mission sera énoncé en termes précis dans leur mandat.

Ces missions se borneront strictement à faire exécuter les mesures révolutionnaires et de sûreté générale, les réquisitions et les arrêtes pris par ceux qui les auront nommés.

Aucun de ces commissaires ne pourra s'écarter des limites de son mandat; et, dans aucun cas, la délégation des pouvoirs ne peut avoir lieu.

XIII. Les membres du conseil exécutif sont tenus de présenter la liste motivée des agens qu'ils enverront dans les départemens, aux armées et chez l'étranger, au comité de salut public, pour y être par lui vérifiée et acceptée.

XIV. Les agens du conseil exécutif et de la commission des subsistances sont tenus de rendre compte exactement de leurs opérations aux représentans du peuple qui se trouveront dans les mêmes lieux. Les pouvoirs des agens nommés par les représentans près les armées et dans les départemens, expireront dès que la mission des représentans sera terminée, ou qu'ils seront rappelés.

XV. Il est expressément défendu à toute autorité constituée, à tout fonctionnaire public, à tout agent employé au service de la République, d'étendre l'exercice de leurs pouvoirs au-delà du territoire qui leur est assigné, de faire des actes qui ne sont pas de leur compétence, d'empiéter sur d'autres autorités, et d'outrepasser les fonctions qui leur

sont déléguées, ou de s'arrogé celles qui ne leur sont pas confiées.

XVI. Il est aussi expressément défendu à toute autorité constituée d'altérer l'essence de son organisation, soit par des réunions avec d'autres autorités, soit par des délégués chargés de former des assemblées centrales, soit par des commissaires envoyés à d'autres autorités constituées. Toutes les relations entre tous les fonctionnaires publics ne peuvent plus avoir lieu que par écrit.

XVII. Tous congrès ou réunions centrales établies, soit par les représentants du peuple, soit par les sociétés populaires, sous quelque dénomination qu'elles puissent avoir, même de comité central de surveillance, ou de commission centrale révolutionnaire ou militaire, sont révoquées et expressément défendues par ce décret, comme subversives de l'unité d'action du gouvernement, et tendantes au fédéralisme; et celles existantes se dissoudront dans les 24 heures, à compter du jour de la publication du présent décret.

XVIII. Toute armée révolutionnaire, autre que celle établie par la Convention, et commune à toute la République, est licenciée par le présent décret, et il est enjoint à tous citoyens incorporés dans de semblables institutions militaires, de se séparer dans les 24 heures, à compter de la publication du présent décret, sous peine d'être regardés comme rebelles à la loi, et traités comme tels.

XIX. Il est expressément défendu à toute force armée quelle que soit son institution, sa dénomination, et à tous chefs qui la commandent, de faire des actes qui appartiennent exclusivement aux autorités civiles, constituées, même des visites domiciliaires, sans un ordre écrit et émané de ces autorités; lequel ordre sera exécuté dans les formes prescrites par les décrets.

XX. Aucune force armée, aucune taxe, aucun emprunt forcé ou volontaire, ne pourront être levés qu'en vertu d'un décret. Les taxes révolutionnaires des représentants du peuple n'auront d'exécution qu'après avoir été approuvées par la Convention, à moins que ce soit en pays ennemi ou rebelle.

XXI. Il est défendu à toute autorité constituée de disposer des fonds publics, ou d'en changer la destination, sans y être autorisée par la Convention ou par une réquisition expresse des représentants du peuple, sous peine d'en répondre personnellement.

S E C T I O N I V.

Réorganisation et épuration des autorités constituées.

ART. I. Le comité de salut public est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires pour procéder au chan-

gement des autorités constituées , portées dans le présent décret.

II. Les représentans du peuple dans les départemens sont chargés d'en assurer et d'en accélérer l'exécution ; comme aussi d'achever sans délai l'épuration complète de toutes les autorités constituées , et de rendre un compte particulier de ces deux opérations à la Convention nationale , avant la fin du mois prochain.

SECTION V.

De la pénalité des fonctionnaires publics et des autres agens de la République.

ART. I. Les membres du conseil exécutif , coupables de négligence dans la surveillance et dans l'exécution des lois pour la partie qui leur est attribuée , tant individuellement que collectivement , seront punis de la privation du droit de citoyen pendant six ans , et de la confiscation de la moitié des biens du condamné.

II. Les fonctionnaires publics salariés et chargés personnellement par ce décret de requérir et de suivre l'exécution des lois , ou d'en faire l'application , et de dénoncer les négligences , les infractions , et les fonctionnaires et autres agens coupables placés sous leur surveillance , et qui n'auront pas rigoureusement rempli ces obligations , seront privés du droit de citoyen pendant cinq ans , et condamnés pendant le même tems à la confiscation du tiers de leur revenu.

III. La peine des fonctionnaires publics non-salariés , et chargés personnellement des mêmes devoirs , et coupables des mêmes délits , sera la privation du droit de citoyen pendant quatre ans.

IV. La peine infligée aux membres des corps judiciaires , administratifs , municipaux et révolutionnaires , coupables de négligence dans la surveillance ou dans l'application des lois , sera la privation du droit de citoyen pendant quatre ans , et une amende égale au quart du revenu de chaque condamné pendant une année pour les fonctionnaires salariés , et de trois ans d'exclusion de l'exercice des droits de citoyen pour ceux qui ne reçoivent aucun traitement.

V. Les officiers-généraux et tous agens attachés aux divers services des armées , coupables de négligence dans la surveillance , exécution et application des opérations qui leur sont confiées , seront punis de la privation des droits de citoyen pendant huit ans , et de la confiscation de la moitié de leurs biens.

VI. Les commissaires et agens particuliers nommés par les comités de salut public et de sûreté générale , par les représentans du peuple près les armées et dans les départemens , par le conseil exécutif et la commission des subsistances ,

coupables d'avoir excédé les bornes de leur mandat, ou d'en avoir négligé l'exécution, ou de ne s'être pas soumis aux dispositions du présent décret, et notamment à l'article XIII de la seconde section en ce qui les concerne, seront punis de cinq ans de fers.

VII. Les agens inférieurs du gouvernement, même ceux qui n'ont aucun caractère public, tels que les chefs de bureaux, les secrétaires, les commis de la Convention, du conseil exécutif, des diverses administrations publiques, de toute autorité constituée, ou de tout fonctionnaire public qui a des employés, seront punis par la suspension du droit de citoyen pendant trois ans, et par une amende du tiers de revenu du condamné pendant le même espace de tems, pour cause personnelle, de toutes négligences, retards volontaires, ou infractions commises dans l'exécution des lois, des ordres et des mesures de gouvernement, de salut public et d'administration dont ils peuvent être chargés.

VIII. Toute infraction à la loi, toute prévarication, tout abus d'autorité, commis par un fonctionnaire public, ou par tout autre agent principal et inférieur du gouvernement et de l'administration civile et militaire qui reçoivent un traitement, seront punis de cinq ans de fers et de la confiscation de la moitié des biens du condamné; et pour ceux non-salariés, coupables des mêmes délits, la peine sera la privation du droit de citoyen pendant six ans, et la confiscation du quart de leurs revenus pendant le même tems.

IX. Tout contrefacteur du bulletin des lois sera puni de mort.

X. Les peines infligées pour les retards et négligences dans l'expédition, l'envoi et la réception du bulletin des lois, sont, pour les membres de la commission de l'envoi des lois, et pour les agens de la poste aux lettres, la condamnation à cinq années de fers, sauf les cas de force majeure légalement constatés.

XI. Les fonctionnaires publics, ou tous autres agens soumis à une responsabilité solidaire, et qui auront averti la Convention du défaut de surveillance exacte, ou de l'inexécution d'une loi, dans le délai, de quinze jours, seront exceptés des peines prononcées par ce décret.

XII. Les confiscations ordonnées par les précédens articles seront versées dans le trésor public; après toutefois avoir prélevé l'indemnité due au citoyen lésé par l'exécution ou la violation d'une loi, ou par un abus d'autorité.

PRÉSIDENCE DE VOULAND.

Séance du décadi de la 2^e. décade 20 Frimaire.

On a fait lecture de la lettre suivante :

« Citoyen président , je te transmets copie d'une lettre du commissaire national près le tribunal du district de Saint-Hypolite , par laquelle il annonce que le conseil de Neuchâtel a consenti sans difficulté l'extradition d'un fabricant de faux assignats , condamné à mort au mois du mai dernier , et qui s'était réfugié en Suisse. Le succès de cette réclamation est sans doute un des premiers effets du décret aussi juste que sage , par lequel la Convention nationale a étendu aux monnaies étrangères les dispositions du code pénal contre les falsificateurs de monnaies nationales et de papiers nationaux. Tu y verras aussi sans doute avec satisfaction un gage certain des dispositions fraternelles et amicales des cantons helvétiques pour la République Française. » Le ministre de la justice ,
COHIER.

Une députation de la commune de Strasbourg est admise à la barre. Elle offre à la patrie les dépouilles de ses églises , et elle annonce que la raison a triomphé dans son sein du fanatisme , comme l'intérêt de la patrie a fait taire l'intérêt particulier et l'égoïsme.

Divers pétitionnaires sont admis ; un grand nombre réclame la liberté des citoyens en arrestation ; d'autres demandent des secours.

Des députés de Sarre-Libre demandent la suppression des annôniers des régimens , des épaulettes , et l'expulsion des ci-devant nobles des armées. Ces réclamations donnent lieu à des inculpations contre les bureaux de la guerre. Un membre dénonce l'état-major de l'armée révolutionnaire de Bourdeaux. Après quelques débats , la Convention autorise les représentans du peuple à casser cet état major , s'ils jugent que cette mesure soit nécessaire.

Une députation des sociétés populaires du faubourg Saint-Antoine demandent à la Convention de décréter que les boulangers des municipalités voisines de celle de Paris , seront tenus de cuire une quantité de pain suffisante pour nourrir leurs habitans , et qu'il sera vendu au même prix qu'à Paris. Renvoyé au comité de salut public.

Boursault , dénoncé comme dilapidateur des deniers de la République , pendant sa mission dans les départemens de l'Ouest , demande que le comité de sûreté générale fasse sous trois jours un rapport sur ce qui le concerne , et que sous trois jours ses dénonciateurs ou lui , perdent la tête sur l'échafaud. — Décrété.

Au nom du comité de sûreté générale , Vouland annonce

que ce comité toujours occupé à faire des recherches sur les auteurs et complices du vol du garde-meuble, a découvert le plus précieux des effets volés. C'est le diamant connu sous le nom de *Pitt* ou *Régent*, qui, dans le dernier inventaire de 1791, fut apprécié 12 millions. Pour le cacher, on avait pratiqué dans une pièce de charpente d'un grenier, un trou d'un pouce et demi de diamètre. Le voleur et le receleur sont arrêtés. Youland propose de décréter que ce diamant sera transporté à la trésorerie nationale, et que les commissaires seront tenus de venir le recevoir séance tenante. Décrété.

Les deux commissaires de la trésorerie se sont présentés; le président leur a fait remettre le paquet contenant le diamant le *Régent*, et il a été décrété que deux membres du comité de sûreté les accompagneront pour déposer ce diamant dans la caisse à trois clefs, ce dont il sera dressé procès-verbal.

Séance du primidi, 21 Frimaire.

Les fermiers généraux, en état d'arrestation à la maison du ci-devant Port-royal, adressent à la Convention une pétition par laquelle ils représentent que, tenus éloignés de leurs papiers, il leur est impossible de rendre leurs comptes, et qu'ils ne doivent pas subir la peine d'un retard qui n'est pas leur faute. Ils demandent qu'on les mette à portée, en les réunissant aux papiers de la ferme, d'exécuter la loi.

Après quelques débats, la Convention autorise les comités de l'examen des comptes des finances et de sûreté générale, à réunir les comptables à leurs papiers.

« Je profite de cette circonstance, a dit Cambon, pour vous faire part de ce qui se passe maintenant à l'égard des fermiers généraux. La commission que vous avez chargé d'examiner les comptes a déjà fait au comité des finances un rapport qui annonce la rentrée dans les coffres de la nation d'environ 300 millions qui ont été volés, et que l'on fera bien restituer aux voleurs. »

Sur la proposition du même membre, la Convention supprime les pensions qui ont été accordées pour suppression des bénéfices ecclésiastiques à des citoyens qui avaient moins de 24 ans, à l'époque de la suppression desdits bénéfices.

La délibération s'est ensuite portée sur les articles proposés par le comité des finances, pour compléter la loi du 24 août, sur la consolidation de la dette publique. Ce projet traite des titres à fournir par les délégataires pour un tems déterminé, ou par les usufructiers; des titres à fournir par les délégataires indéfinis; des titres perdus et du mode de les suppléer; des titres qui sont sous le scellé; de la notification du présent décret aux détenus; des titres appartenans aux émigrés condamnés ou déportés; des titres qui sont aux Indes ou aux Colonies; du paiement des arrérages dus aux pauvres et

aux hôpitaux; des inscriptions provisoires pour offices comptables et cautionnement; enfin, du paiement des acquisitions faites dans l'intervalle du 17 juillet au 24 août 1793. — Tous les articles ont été adoptés.

On a lu les deux lettres suivantes d'André Dumont.

Amiens, le 18 Frimaire. « Les rebelles de la Vendée ont ici des agens. On s'est, cette nuit, permis un attentat affreux, dont j'espère découvrir les auteurs : le temple de la Raison et l'arbre de la Liberté ont été profanés. J'ai mis la garnison sur pied; 7 mille hommes sont sous les armes; les 19 vingtièmes de la ville sont desolés qu'un tel crime ait été commis; la générale bat, les visites domiciliaires se font : depuis 3 jours les étrangers abondaient; j'ai donné l'ordre de les arrêter; tous les citoyens concourent à l'exécution de nos mesures. A quelque chose, malheur est bon; il en résultera punition des coupables : j'exterminerai ces pa-tisans de la Vendée. »

Amiens, le 18 Frimaire. « Ce dont je vous entretenais, il y a six heures, se découvre; ce sont des étrangers arrivés ici qui cherchaient à fomentier le trouble; mais j'ai tendu mon large filet, et j'y prends tout mon gibier de guillotine : je vous le répète, les citoyens de cette ville se montrent bien; soyez tranquilles. La punition suivra le crime; les scélérats ne s'attendaient pas à être encagés; patience, ça ira; ils voulaient frayer un chemin aux rebelles, mais ils ne leur fraieront que celui de la mort. Ne prenez aucun parti contre la ville, ce serait décourager les patriotes. Ce coup ne vient sûrement pas des citoyens d'Amiens. Comptez sur mon zèle, et demeurez certains que je déjouerai sans peine les nouveaux complots. Je ne combats qu'avec les armes du peuple, et il applaudit à mes opérations. Je méprise les prêtres, mais je ne les bats qu'avec le ridicule. Si le salut de la patrie dépendait d'Amiens et des départemens que je parcours, je dirais la République est sauvée. »

La société montagnarde de la commune de Foix écrit à la Convention nationale, que cette cité à la hauteur des vrais principes, et dépouillée des anciens préjugés, a fait disparaître tous les objets relatifs au culte catholique, et va consacrer sa ci-devant église au culte de la raison. Les métaux en ont été enlevés; le cuivre va être envoyé aux représentans à Toulouse pour faire des canons; le fer au district; les ornemens serviront pour habiller les pauvres et l'argenterie sera envoyée à la monnaie, à Paris — Mention honorable..

Roux Fazillac adresse la lettre suivante à la Convention.

Périgueux, le 14 Frimaire. « Les traîtres n'échappent pas tous au destin qu'ils méritent. Je viens d'en envoyer un au comité de sûreté générale qui sans doute l'enverra à son tour au tribunal révolutionnaire. C'est d'Abzac, ancien capitaine au régiment ci-devant la Marine. On a surpris sa correspondance avec les émigrés. Il avait résidé à Toulon quelque tems avant que cette cité se vendit à Pitt et à ses émissaires.

J'ai pensé que , transféré à Paris , il pourrait faire connaître quelques-uns de ses complices.

» Ce n'est pas tout ; informé que quelques-uns des conspirateurs qui siégerent trop long-tems , pour le malheur de la patrie , dans le sein de la Convention nationale , erraient dans ces contrées sous divers déguisemens ; de concert avec les comités de surveillance de ce département , j'ai fait faire des recherches dans les bois , les hameaux , et elles n'ont pas été sans succès.

» On a conduit aujourd'hui un homme devant moi , que malgré son déguisement , j'ai bientôt reconnu pour Izarn-Valady. Interrogé , il a dit qu'il avait resté quelque tems à Caen avec d'autres membres de la Convention ; qu'il en était sorti avec le bataillon du Finistère ; qu'il avait ensuite quitté ce bataillon , et que seul , toujours errant , cherchant à se rendre dans son département (l'Aveyron) , il était arrivé dans celui-ci. Il est livré au tribunal criminel ; son procès ne sera pas long , il est hors de la loi. »

On a repris la discussion sur l'instruction publique. La priorité a été accordée au plan présenté par Bouquier.

Séance du duodi, 22 Frimaire.

Une lettre de Laplanche , représentant du peuple à Caen , annonce à la Convention nationale que le grand œuvre de la régénération du département du Calvados , et de Caen en particulier , s'avance déjà ; la société populaire de cette ville a subi le scrutin épuratoire ; à leur tour , les fonctionnaires publics subissent en ce moment l'épreuve du creuset national. Le comité de surveillance vient d'être réorganisé révolutionnairement. Un comité central de bienfaisance a été institué en faveur des indigens , des vieillards , des infirmes et des parens nécessiteux des braves défenseurs de la patrie. « Je suis , ajoute Laplanche , d'une sévérité inflexible sur la loi des passe-ports ; les administrateurs me secondent , et je ne conseille pas aux intrigans de venir ici semer le trouble , ni aux perfides émissaires de la Vendée , de Pitt et de Coblourg , d'y prêcher la contre-révolution ; car , hier encore , un de ces scélérats nommé Bronnot , sapeur de la compagnie des canonniers du Conttat-Social , a subi la peine qu'il méritait un crime de ce genre. Ce nouveau *Simon* voyageait d'une armée à l'autre à la faveur de doubles passe-ports , débauchait nos soldats et en allait grossir l'armée des rebelles. La commission militaire l'a condamné à mort. — Depuis ma dernière annonce , le trésor que vous allez recevoir au premier jour s'est grossi considérablement des dépouilles des églises. Les communes de Mondrilles , de Gavrus et d'Evreux ont d'elles-mêmes apporté les vases et ornemens de leurs églises et ont expulsé leurs curés en déclarant que leur culte désormais

désormais serait celui de la patrie et de la probité. — Mention honorable.

On voit par une lettre du procureur-syndic du département de la Vendée, que les malheureux patriotes, qui depuis dix mois souffrent des persécutions horribles qu'exercent sur eux les brigands, n'ont rien perdu de leurs vertus et de leur énergie que la constitution a été acceptée à l'unanimité dans un district évacué par les rebelles ; que la raison fait de grands progrès dans ce pays naguère si fanatique, enfin que cinq citoyens dans un état de misère ont refusé de rendre la liberté à un émigré, qu'ils ont arrêté et qui leur promettait de faire leur fortune.

Louchet, représentant du peuple dans les départemens de la Seine-inférieure et circonvoisins, annonce la découverte d'une somme d'argent considérable, cachée dans le château de ci-devant abbé Carrey, émigré.

La discussion s'est ouverte sur l'instruction publique, elle s'est établie principalement sur l'article du projet, portant que les peres et meres *pourront à leur choix* envoyer leurs enfans aux écoles de première instruction. Après quelques débats il a été décrété que les parens seront tenus d'envoyer leurs enfans aux écoles publiques.

Barrère a fait un rapport sur la situation de Marseille. Depuis que cette ville avait été rendue à la République, beaucoup d'intrigans s'y étaient réfugiés et cherchaient à y exciter du tumulte. Ce fut dans ces circonstances que le comité de salut public prit l'arrêté suivant, en date du 14 brumaire :

« Le comité de salut public, instruit des manœuvres sourdes pratiquées dans Marseille, pour y réveiller l'esprit de rébellion et de trahison qui a livré quelque tems cette ville aux ennemis de la République, arrête ce qui suit : Il sera établi dans Marseille une garnison républicaine et imposante, dont le commandement sera confié au général Lapoype. Les représentans du peuple près l'armée d'Italie et dans le département des Bouches-du-Rhône, sont chargés de l'exécution de ces mesures. Ils feront punir sévèrement les chefs de la faction royaliste et fédéraliste. Ils empêcheront que l'aristocratie, même sous le voile des sociétés populaires n'usurpe l'autorité nationale, et ne tente de ressusciter le fédéralisme. Ils se déferont des dehors du patriotisme sous lesquels les contre-révolutionnaires et les intrigans de ces contrées savent déguiser leurs desseins criminels. »

Depuis cette époque, les intrigans agissaient plus sourdement, mais avec plus d'activité que jamais. Ils n'attendaient qu'un prétexte pour se montrer ouvertement : la déclaration de l'état de siège de la ville leur en fournit un. Des motions incendiaires furent faites ; la société populaire, égarée, se déclara permanente ; le commandant militaire fut mandé et insulté par des gens armés. Dans la nuit du 12 au 13 frimaire, la

municipalité délibéra de faire mettre en état d'arrestation le commandant qui n'avait fait que suivre les ordres des représentans. Elle délibéra aussi d'enjoindre aux bataillons des Sans-Culottes marseillais, à qui les représentans avaient ordonné de se rendre à Ollioules, de ne pas obéir, et le bataillon en reçut l'ordre.

Mais c'est ici que l'on retrouve une nouvelle preuve du bon esprit du peuple et de son véritable attachement à la liberté. Le mouvement que quelques scélérats, se disant patriotes, ont voulu faire, n'a pas eu lieu; et la masse générale s'est ralliée à la voix des représentans; leur énergie a déjoué les manœuvres des malveillans, et Marseille jouit maintenant de la tranquillité.

Le comité de salut public a saisi cette occasion de l'affaire de Marseille pour engager la Convention à faire une déclaration de la volonté nationale contre toutes les espèces d'ennemis de la révolution. La voici.

« La Convention nationale déclare qu'elle ne cessera de poursuivre avec toute la sévérité des lois, tous les fédéralistes, les intrigans, les agens déguisés des puissances étrangères, les fonctionnaires publics qui trahissent la confiance du Peuple, et tous ceux qui, quels que soient les dehors qu'ils empruntent, entravent ou veulent faire rétrograder la révolution républicaine. »

« Elle charge expressément les représentans du Peuple réunis à Marseille, de faire arrêter et punir tous ceux qui ont résisté ou qui pourraient résister à l'exécution des mesures prises par la Convention nationale, le comité de salut public et les représentans du Peuple. »

« La Convention nationale confirme l'arrêté pris par le comité de salut public et les représentans du Peuple Robespierre, Ricord, Barras, Freron et Salicetti, pour mettre la ville de Marseille en état de siège. »

Cette déclaration a été suivie d'un décret rendu en ces termes : « La Convention nationale décrète que tout général, officier, sous-officier en activité et soldat, qui ne serait pas à son poste au premier de nivôse prochain, sera destitué, et obligé de s'éloigner à 20 lieues au moins, soit des frontières, soit de Paris, sous peine d'être mis en état d'arrestation comme suspect. Les comités révolutionnaires et de surveillance sont chargés de l'exécution du présent décret. — Elle décrète en outre que les généraux, officiers, sous-officiers et soldats qui séjourneraient dans les autres villes de la République, au lieu d'être à leur poste, au 1^{er} nivôse prochain, seront arrêtés comme suspects. »

Séance du tridi, 23 Frimaire.

Un commissaire des guerres, resté à Mayence après la capitulation, se présente à la barre, et dit : « J'ai été envoyé

en France pour rendre compte de la situation malheureuse de nos freres d'armes restés en ôtages à Mayence jusqu'à l'entiere execution des conditions de la capitulation; un décret ordonnait au ministre de la guerre d'envoyer des fonds pour les ravoir. Je n'ai pu rien obtenir encore. On m'a promené de bureaux en bureaux. Les commis et les agens du ministre m'ont fait perdre 15 jours; j'ai été renvoyé a la tresorerie nationale qui, après avoir été huit jours sans rien décider, m'a encore envoyé au ministre de la guerre, auquel je n'ai pu parler; nos braves freres, au nombre de 1000, sont à Mayence, sans souliers, sans bas, sans chemises, sans argent. Je viens vous demander, en leur nom, de décréter qu'il sera envoyé à Mayence une somme en numéraire suffisante pour leurs besoins, et payer au despote autrichien le prix dont ces Républicains sont les ôtages. Alors nous obtiendrons le départ de nos colonnes, et la République recouvrera mille nouveaux défenseurs. »

On demandait le renvoi de cette pétition aux comités des finances et de salut public; mais Bourdon de l'Oise fait décréter que le ministre de la guerre sera appelé, séance tenante, pour rendre compte du retard apporté à l'execution du décret qui lui enjoignait de faire passer des fonds à Mayence pour la délivrance de nos freres.

Quelque tems après, Bouchotte est venu rendre à l'Assemblée le compte qu'elle lui demandait. Il a observé que son devoir consistait à donner ordre à la tresorerie de delivrer des fonds; que cet ordre a été donné le 31 août dernier; qu'il en a passé l'envoi, et que le reste était du devoir de la tresorerie nationale. Après quelques débats, l'affaire a été renvoyée au comité de salut public.

La Convention avait décrété, dans la séance de la veille, qu'elle procederait aujourd'hui au renouvellement du comité de salut public: plusieurs observations ont été faites sur les dangers de cette mesure dans un moment où le comité saisit les grands moyens de sauver la patrie, où nos armées sont en présence de l'ennemi, où le moindre intervalle dans ses opérations peut-être funeste à la République, ou enfin de grandes négociations ont été entamées.

La Convention a rapporté son décret d'hier, et a prorogé pour un mois les pouvoirs du comité de salut public.

Séance du quatriidi, 24 Frimaire.

Plusieurs dénouciations ont été faites contre une force armée, se disant révolutionnaire, commandée par Tierlot, aide-de-camp du général Henriot, se disant chargé des ordres de Maillard. Les communes de Thieux, de Jully, et nombre d'autres du district de Meaux, ont été victimes de leurs brigandages. Dans celui de Corbeil, les mêmes infâmies ont eu lieu, mais avec des particularités qui font horreur. Le 9

du même mois, un détachement de force armée, composé de 25 hommes, faisant une espèce d'avant-garde, portant la majeure partie l'habit de garde nationale, tous armés de sabres et de pistolets à la ceinture, se disant de l'armée révolutionnaire s'est introduit, sur les sept heures du soir, chez le citoyen Gilbon, père de six enfans, veillard de 71 ans, laboureur à Tigery, près Corbeil, faisant valoir trois charrues.

Entré dans la cuisine, le chef de la bande demande les noms des citoyens présens, et où est le maître. Sur la réponse qu'il était couché, il va au lit, l'oblige de s'habiller, demande que les armes lui soient livrées. La femme Gilbon remet un fusil de chasse, seule arme de la maison. Alors la troupe saisit au corps le veillard Gilbon, l'enleve dans la salle voisine, le frappe, le lie, le garotte les mains derrière le dos et attachées avec les pieds; lui couvre la tête d'un sac; sa femme, ses domestiques au nombre de dix, dont deux femmes, éprouvent le même sort. Alors ces scélérats demandent à Gilbon les clefs de ses armoires pour vérifier, disent-ils, s'ils ne trouveraient pas des fleurs-de-lys, ou quelques autres objets en contravention à la loi. Gilbon promet d'obéir pourvu qu'on le délie. Ils refusent, ces brigands le fouillent, lui arrachent ses clefs; les portes ne sont pas assez tôt ouvertes; ils les brisent, saisissent et emportent 26 couverts, une écuelle, trois cucilliers à potage et à ragoût, trois gobelets marqués Gilbon, deux tabatières, 40 jetons et deux montres, le tout d'argent; une troisième montre à boîte d'or et plusieurs autres effets, notamment une croix d'or et son clavier d'argent que portait la femme Gilbon, et qu'ils lui ont arrachée de cou, disant qu'ils en dresseraient procès-verbal, lorsqu'ils seraient tranquilles à Melun; qu'il fallait porter ces effets dans la voiture qui était à la porte avec l'escorte.

Cet enlèvement fait, ils disent à Gilbon : *Où est ton argent monnayé ? Si tu ne le declares, la guillotine est à la porte.* — *C'est moi qui serai ton bourreau,* dit l'un d'eux. Gilbon demande à être délié pour l'indiquer. Ils l'enlèvent de nouveau, et le portent dans sa cuisine, en lui disant : *Nous allons te faire chanter :* là, laissant les autres liés dans la salle, ils approchent Gilbon du feu, lui mettent la plante des pieds sur le brasier ardent; il jette un cri affreux.

La désolation et la terreur s'emparent de toute la maison. Les scélérats cassent et brisent les portes d'une autre armoire indiquée. Ils y trouvent 72 liv. en numéraire et 5 à 6000 liv. en assignats. Contens de leur capture, rassasiés de cruautés, enivrés de vin, ils se retirent à minuit, laissant toute cette famille dans les liens dont ils l'avaient accablée.

Ces faits dont l'authenticité est constatée par un procès-verbal du juge de paix et des officiers municipaux de Tigery, ont été retracés à la Convention par Lecointre de Versailles. « La stupeur est telle dans les campagnes, a-t-il ajouté, que

les malheureux qui éprouvent des vexations de ce genre n'osent se plaindre ; *trop heureux*, disent-ils , d'avoir échappé à la mort. Tout ce qui porte le nom de force armée leur inspire la plus grande terreur , et vos oreilles ne seraient pas même frappées de ce récit affreux si le fils Gilbow , qui est mon fermier , n'avait eu occasion de venir à moi pour un autre objet. Citoyens , vous devez un grand exemple ; quels que soient les coupables ils doivent être punis. » — La Convention renvoie la dénonciation et le procès-verbal des faits à ses comités de salut public et de sûreté générale réunis , pour en faire leur rapport dans trois jours.

Les administrateurs de l'hôpital de Saint-Avoid , district de Sarguemines , département de la Moselle , ayant reçu ordre de recevoir une certaine quantité de blessés , et n'ayant pu , faute de place , recevoir qu'un tiers du nombre annoncé , les citoyens de la ville de Saint-Avoid , après avoir illuminé la ville , se sont empressés de demander les uns deux , les autres quatre , et jusqu'à dix de ces blessés pour les soigner et les loger. — Cet acte de sensibilité et de civisme sera inséré au bulletin.

Cambon , au nom du comité des finances , a annoncé que des malveillans faisaient courir le bruit que les assignats à face royale de 100 liv. et au-dessous ne devaient plus avoir cours de monnaie au premier janvier 1794 , vieux style ; pour détruire cette manœuvre de l'aristocratie , il a rappelé le décret du 31 juillet , qui ne démonétise que les assignats royaux d'une valeur au-dessus de 100 liv. ; il a aussi rappelé le décret du 31 août qui ordonne que les assignats démonétisés , restés dans la circulation , ne seraient plus reçus en paiement de contributions ni de domaines nationaux au premier janvier 1794. Le rapporteur a ajouté les détails suivans. Il avait été créé à-peu-près pour 1400 millions de ces assignats d'une valeur au-dessus de 100 liv. ; le 31 juillet 882 millions avaient été brûlés , par conséquent la quantité des assignats démonétisés qui restaient en circulation , étaient de 558 millions. Depuis le mois de juillet il en est rentré 354 millions , il n'en reste donc plus en circulation que de 204 millions. Par cette opération , on a connu la quantité d'assignats faux qui avaient été mis en circulation ; on a trouvé qu'ils s'élevaient tout au plus à un million , et il faut remarquer que la plupart des faussaires ont payé leur crime de leur tête. La décade passée , il est encore rentré en paiement des biens nationaux pour 26 millions de ces assignats démonétisés ; ainsi l'on voit que la quantité qui restera en circulation , au mois de janvier , ne sera pas considérable ; que d'ailleurs il n'y aura que les aristocrates , qui en seront les possesseurs , parce qu'ils auraient encore quelque espoir d'un changement de choses.

A la suite de ce rapport , Cambon a proposé un projet de décret que la Convention a adopté ; ses dispositions concer-

ment les receveurs ou percepteurs de ces assignats. Il y est ordonné en outre à tous les citoyens qui , après le 12 nivôse , (1^{er}. janvier, vieux style) auraient des assignats à face royale démonétisés, de les porter sans délai aux municipalités qui les feront annuler et brûler de suite aux séances publiques. Ceux qui ne se seraient pas conformés à cette disposition et qui , après le 1^{er}. ventôse , seraient trouvés possédans de ces assignats , seront considérés comme suspects , à moins qu'ils ne rapportent des preuves constantes de leur civisme.

Seance de quintidi , 25 Frimaire.

On fait lecture de la lettre suivante.

Nantes , le 20 Frimaire. Citoyens mes collègues , voici la huitième victoire que les troupes de la République viennent de remporter sur la rive gauche de la Loire , contre la bande de brigands commandée par Charette. Cette horde , chassée de l'isle de Bouin , et forte encore de 5 à 6 mille hommes , est venue le 17 par la forêt de Tonvoi , pour joindre la route de Nantes et attaquer le poste de Léger , confié aux ordres de l'adjudant-général Guillaume. L'attaque a été très-vive et très-opiniâtre. L'ennemi a soutenu notre feu pendant deux heures et demie ; trois cents coups de canon affaiblissant ses forces , il a commencé à s'ébranler ; alors le pas de charge a été battu sur-le-champ , le 110^e. régiment a franchi ses retranchemens du côté de la route de Nantes , le bataillon de la Charente s'est précipité à travers les hayes et les buissons qui couvraient les brigands , et ceux-ci enfoncés de toutes parts se sont enfuis dans les bois. Les braves défenseurs de la République , que le défaut de souliers avait retenus dans les tentes , se sont enveloppés les pieds avec du linge , et ont combattu avec leurs camarades : quelle bravoure !

Parmi les courageux républicains qui se sont signalés dans cette journée , il en est un sur-tout qui s'est acquis un titre glorieux à la reconnaissance nationale , c'est le citoyen Mathurin Taudy , sous-lieutenant du génie. Atteint d'une balle qui lui a percé l'épaule , il n'en est pas moins resté parmi les soldats ; il n'a pas cessé un seul instant de les encourager et de leur distribuer des cartouches.

Mais pourquoi faut-il que cet événement ait été accompagné d'un autre qui n'est plus d'un genre nouveau : 58 individus , désignés sous le nom de prêtres réfractaires , sont arrivés d'Angers à Nantes ; aussi tôt ils ont été enfermés dans un bateau sur la Loire ; la nuit dernière ils ont tous été engloutis dans cette rivière. Quel torrent révolutionnaire que la Loire !

Signé, CARRIER.

Sur le rapport de son comité de salut public , la Convention a décrété que toutes les armes de guerre sont en réquisition pour le service de la République ; en conséquence , à compter de la publication du présent décret , et sous peine

de deux années de fers, tout commerce d'armes de guerre est provisoirement défendu entre particuliers, et nul ne pourra ni en acquérir de nouvelles, à quelque titre que ce soit, ni se dessaisir de celles qu'il peut avoir, soit en sa possession, soit en dépôt, sinon pour les remettre aux autorités constituées chargées de les recevoir. Tout citoyen qui aurait, soit en sa possession, soit en dépôt, une ou plusieurs armes à feu de calibre, est tenu d'en faire sa déclaration, avant le 10^e. jour de nivos prochain, à sa municipalité ou à sa section, sous peine de confiscation desdites armes et 300 liv. d'amende pour chacune d'elles, au profit des dénonciateurs. Les seules armes des militaires, composant les troupes soldées et en activité de service, sont exceptées. Néanmoins les citoyens qui auront des armes ne seront forcés de les remettre qu'en vertu d'un décret ou d'un ordre formel des représentants du peuple. Telles sont les principales dispositions de ce décret qui contient 12 articles.

Barrère, au nom du comité de salut public, a fait un rapport sur la situation actuelle de la nouvelle et de l'ancienne Vendée. Il en résulte qu'après avoir taillé en pièces les brigands dans les villes du Mans et de Saumur, leur avoir pris leurs canons et leurs trésors, nos troupes tiennent leurs restes fugitifs bloqués dans Noirmoutier. La Convention décrète que l'armée de l'Ouest a bien mérité de la patrie. Les nouvelles de l'armée du Rhin sont également satisfaisantes. Nous avons eu un avantage près Haguenau.

Séance de samedi, 26 Frimaire.

Il s'est élevé, au commencement de cette séance, des plaintes très-vives contre la conduite et les vexations de certains agents du conseil exécutif. Cambon a déclaré que pas un avis de ces taxes révolutionnaires, imposées sur les citoyens, et pas un sou, ne sont encore parvenus à la trésorerie nationale. Allons, a-t-il dit, tous les secours qui doivent être donnés aux pères de famille, dont les enfans sont aux frontières: c'est là qu'il ne faut point être avares. Mais il faut que toutes les taxes parviennent au trésor public. Je demande que les directoires de district nous envoient la note de toutes les taxes révolutionnaires, imposées dans leur arrondissement, afin que ceux qui auront été taxés au-dessus de leurs moyens, trouvent une ressource auprès du comité de salut public et des finances, pour obtenir des réductions, s'ils ne sont pas aristocrates. — La proposition de Cambon est décrétée. La Convention charge les comités de salut public et de sûreté générale de lui faire un rapport sur la conduite des agents du conseil exécutif.

Couthon, au nom du comité de salut public, observe que si les mesures prises par ce comité eussent été exécutées, ce ne serait pas en vain qu'on eût annoncé la fin de la guerre de la Vendée. Le comité de salut public avait arrêté le 22 fri-

naire que 10 mille hommes de l'armée du Nord, envoyé dans la Vendée, resteraient en station à Dreux, pour delà se porter par-tout où les rebelles dirigeraient leur marche. Ces 10 mille hommes devaient placer un corps d'observation pour examiner la route que prendraient les rebelles, les poursuivre, soit qu'ils se portassent sur Alençon, ou sur Chartres, et dans tous les cas les mettre entre deux feux. Cependant Thirion, qui peut être excellent patriote, mais qui se connaît peu en mesures militaires, a envoyé 5 mille hommes, non à Alençon où les brigands se portaient, mais à Chartres où ils n'allaient pas. Aussi-tôt le comité a expédié un courrier pour donner une meilleure destination aux 10 mille hommes stationnés à Dreux; mais il a cru devoir rappeler Thirion. Il ne faut pas, disent Fayau et Merlin de Thionville, juger trop précipitamment la conduite d'un de nos collègues. Les brigands menaçaient Chartres, ainsi qu'Alençon; il est possible que Thirion n'ait pas eu encore connaissance du décret du comité.

Un membre assure que Thirion est prêtre; Merlin, qui est de la même députation, atteste le contraire.

Ces débats conduisent Granet et Glausel à demander que la Convention rappelle tous les prêtres et ex-nobles qui sont en commission. — Bentabole ne veut pas qu'on prenne une mesure aussi précipitée. Bourdon appuie la motion de Granet. — Le rappel des nobles et des prêtres est décrété.

Mais, sur l'observation d'un membre que ce serait commettre une grande injustice envers d'excellens patriotes; que Jean-Bon-Saint-André, qui est noble, a créé une marine à Brest, et a beaucoup travaillé pour le salut public, le décret est rapporté sur la proposition même de Granet qui avait fait la motion.

Bourdon de l'Oise avait dénoncé, sans le nommer, un membre du comité de salut public. Interpellé par Meaulde de le nommer, il déclare que c'est le ci-devant avocat-général et ex-noble, Hérault-Séchelles, commissaire à l'armée du Rhin, connu par ses relations avec Proly, Dubuisson et Pereyra. Ce collègue est absent, dit Bentabole; la Convention doit l'entendre avant de le juger. Merlin observe que de motion en motion, on finirait par exclure de la Convention tous les prêtres et les ex-nobles. La Convention met un terme à cette discussion en ajournant la proposition de Bourdon.

PARIS. *Nonodi*, 29 *Frimaire*.

Rôbespierre continue de déployer à la tribune des Jacobins son courage et son éloquence contre les manœuvres des agens secrets de nos ennemis. Il a fait le tableau le plus pathétique des atrocités et des crimes dont ceux-ci se couvrent à la face

de l'Europe. « Je voudrais pouvoir, a-t-il dit, vous mettre sous les yeux les cadavres sanglans de vos freres immolés par l'ordre des rois. Je voudrais vous présenter les membres palpitans des malheureuses victimes de la liberté ; je voudrais vous faire voir de tendres enfans exposés sur des bûchers ardents par les féroces satellites de l'Autriche ; je voudrais vous faire voir les mammelles de vos femmes déchirées par ces tigres avides de carnage. » Ce tableau n'a pu être considéré sans un sentiment profond d'indignation et d'horreur.

La société travaille toujours avec activité à son scrutin épuratoire. Hébert, à qui l'on reprochait entr'autres d'avoir attaqué Laveaux parce que celui-ci avait parlé en faveur de l'Etre suprême, a déclaré qu'il ne cessait de prêcher dans son journal aux habitans des campagnes de lire l'évangile. « Ce livre de morale, a-t-il ajouté, me paraît excellent, et il faut en suivre toutes les maximes pour être parfait Jacobin. Le Christ me semble le fondateur des sociétés populaires. »

Compé de l'Oise, Casa-bianca, d'Aoust, Duhem et Anacharsis Cloots ont été exclus. Robespierre a suivi tous les détails de la vie politique du célèbre orateur du genre humain. Pouvons-nous regarder comme patriote un baron allemand ? pouvons-nous regarder comme Sans-culotte un homme qui a plus de 100 mille liv. de rente ? Il lui a reproché ses liaisons avec les banquiers Wandenier ; d'avoir été, tantôt aux pieds du tyran et de la cour, tantôt aux genoux du peuple, tantôt embrassant le parti de Brissot et de Dumourier, ses opinions extravagantes, son obstination à parler d'une République universelle, à inspirer la rage des conquêtes, et à vouloir que la France fit un département du Monomotapa, et à déclarer la guerre à toute la terre et à tous les élémens ; enfin, d'avoir accéléré le mouvement exagéré contre le culte, en engageant par des visites nocturnes l'évêque Gobet à se présenter à la barre de la Convention pour offrir ses lettres de prêtrise, et faire avec son clergé une mascarade philosophique. Robespierre n'a vu dans tous les faits qu'une suite des influences des puissances étrangères. Oui, a-t-il ajouté, les puissances étrangères ont, au milieu de nous, leurs espions, leurs ministres, des trésoriers et une police. Mais nous, nous avons le peuple qui veut être libre, et qui le sera..... A la suite de ce discours, la société a arrêté de rayer du tableau tous les nobles, prêtres, banquiers et étrangers.

Une députation de la société populaire de la section du *Museum*, étant venue déclarer au conseil général qu'Anagoras Chaumette, procureur de la commune, n'a pas cessé d'avoir sa confiance. Chaumette, sensible à l'amitié de cette société populaire, craignant qu'on ne fit tourner contre lui cette démarche, a déclaré qu'il n'y connaissait personne.

Sur le réquisitoire du procureur de la commune, le conseil,

après avoir fait lecture de la loi sur l'organisation provisoire, en a ordonné la transcription sur les registres.

Le secrétaire-greffier ayant donné lecture de la liste des membres qui composent le conseil général, il a fait remarquer que sur 144 il y en avait au moins 43 absens. Hebert, pour répondre à l'inculpation faite à la commune d'envoyer des ambassadeurs dans les départemens, a requis, et le conseil a arrêté que le secrétaire-greffier est autorisé à écrire aux divers membres absens pour quelque cause que ce soit, de se rendre dans le sein du conseil à un terme fixe, à défaut de quoi il sera pourvu à leur remplacement.

Chauvette, en rappelant au conseil qu'on lui reprochait dans le public l'arrêté sur les certificats de civisme, et celui sur les prêtres, a déclaré, 1^o. que c'était le rapporteur de la commission qui avait proposé cet arrêté, et que lui, procureur de la commune, en avait demandé communication, et le lendemain en avait fait sentir les vices, et requis le rapport; 2^o. qu'il était absent lorsque le conseil a pris l'arrêté sur les prêtres, et que le surlendemain il avait insisté également pour faire rapporter cet arrêté.

Un membre observe que c'est toujours de la réunion des lumières du conseil en masse que doivent naître les arrêtés, et que sous aucun rapport on ne peut inculper un membre sur une proposition; il demande l'ordre du jour qui est adopté.

Un abus se pratique par les citoyens des divers départemens qui sont obligés de prendre de nouveaux passe-ports dans les sections, et qui profitent de cette occasion pour faire mettre sur leurs nouveaux passe-ports des destinations à leur gré. Le conseil voulant détruire cet abus, arrête que les sections seront invitées, lorsqu'on leur présentera des passe-ports des divers départemens, qui auront plus de trois mois de date, à les renouveler sur les mêmes formes et les mêmes destinations que celles portées sur les anciens, sans y rien changer.

Le conseil a également arrêté que les étrangers qui arriveront à Paris, se feront enregistrer au comité révolutionnaire de leur section.

La commission des subsistances et approvisionnemens instruit le conseil général qu'une quantité de sucre, café, huile de baleine, de spermaceti, de morue et de tabac, rassemblée par des agens, doit arriver incessamment à Paris, et l'invite à indiquer des édifices vastes et commodes pour recevoir ces marchandises.

Cette même commission prévient le maire que l'embargo que la méhance ou la malveillance avaient mis sur les vins achetés pour Paris dans le département de Loir et Cher, a été levé.

Les rassemblemens qui avaient lieu aux portes des boulangers sont cessés depuis quelques jours, le pain se délivre avec facilité. Est-ce l'effet des arrestations de plusieurs boulangers ? Les agens d'intrigues aux gages de nos ennemis sont-ils effrayés de l'attitude ferme et vigoureuse que prend la Convention pour les reprimer ? Ce qu'il y a de certain c'est que la disette n'a jamais été que factice.

Il est également certain qu'il arrive tous les jours dans nos ports des bâtimens étrangers chargés de grains.

L'anecdote suivante, rapportée dans plusieurs papiers, mérite d'être connue.

Un des premiers banquiers de Londres a reçu ordre d'une maison d'Amsterdam de payer vingt mille florins à la personne qui présenterait la moitié d'une carte déchirée, dont l'autre moitié était jointe à l'ordre. L'homme à la carte se présenta, et ne répondit rien à toutes les demandes du banquier, sinon qu'il fallait le payer, et reçut en différentes fois quatre mille guinées. Le banquier, étonné de ce mystère, crut devoir en rendre compte à Pitt. Ce ministre demanda si en savait le nom de la personne à qui on avait donné des fonds ; on l'ignorait : Si vous la voyiez, ajouta-t-il, la remettriez-vous ? Très-bien. Alors, tirant d'un tiroir beaucoup de portraits, le banquier reconnut celui de son homme : Donnez-lui tout ce qu'il demande, dit alors Pitt ; il n'en fera pas un mauvais usage. On ne sait que penser d'un procédé si mystérieux.

On mande de Grenoble, en date du 13 frimaire, que le chef du bataillon d'artillerie, nommé *la Colonne*, président de la commission qui a acquitté Rossi, dénoncé au comité de salut public ; et accusé par beaucoup de citoyens, s'est brûlé la cervelle au moment où la municipalité venait examiner les papiers. On croit que sa correspondance donnera de grandes lumières.

Le tribunal criminel révolutionnaire a condamné à la peine de mort, Louis-Marie-Florent Duchâtelet, âgé de 66 ans, ci-devant colonel du régiment dit du Roi, puis colonel des ci-devant Gardes-Françaises, et membre du corps constituant ; atteint et convaincu d'avoir participé au massacre des patriotes au château des Tuileries, dans la nuit du 10 août 1793, d'avoir émigré, et d'être rentré en France, nanti d'un guidon portant trois fleurs-de-lys surmontées d'une couronne. Par le même jugement, il a été ordonné que ce guidon serait attaché à la charrette de l'exécuteur, traîné dans la boue jusqu'au lieu de l'exécution, et brûlé au pied de l'échafaud.

N O U V E L L E S.

ARMÉE DU RHIN. Quartier général de Vekdeulscim, le 20 Frimaire.

« Avant-hier, j'ai fait attaquer l'ennemi par la gauche et le centre de l'armée, tandis que la droite se mettait en évidence pour occuper les forces que l'ennemi avait devant elle, et l'empêcher de renforcer son centre ou sa droite. Les divisions de gauche et du centre, malgré leur ardeur, n'ont pu gagner que quelque peu de terrain. La division commandée par Jacob a enlevé deux drapeaux aux ennemis. J'ai fait bivouaquer la nuit les troupes sur le champ de bataille, afin de recommencer à la pointe du jour les attaques, et de profiter des bonnes dispositions qu'elles montraient. En conséquence, hier matin la carmagnole a recommencé; nos attaques ont eu tout le succès que j'en attendais.

« Après une longue canonnade, les troupes ne consultant plus que leur ardeur et leur impétuosité, chargerent à la bayonnette, et emportèrent les redoutes qui défendaient l'accès des hauteurs qu'occupait l'ennemi : le feu terrible qui en sortait ne faisait qu'augmenter leur ardeur, et elles y répondaient par des cris de *vive la République*.

« Nous nous sommes emparés de la même manière de plusieurs villages qu'ils occupaient : le désordre étant alors dans les troupes ennemies, elles fuyaient de toutes parts ; et si le jour eût eu deux heures de plus nous aurions pu nous emparer d'Haguenau sans éprouver une grande résistance. Les troupes ont bivouaqué cette nuit sur la position qu'occupait hier l'ennemi, et aujourd'hui nous continuons à le combattre.

« J'ai été informé cette nuit, qu'ils avaient évacué plusieurs postes à la droite ; et le général Delaix, qui m'en informe, les a fait occuper de suite par les troupes de cette division. Parmi les traits de bravoure qui se sont passés dans ces journées, il en est un sur-tout que je ne dois pas te laisser ignorer, parce qu'il réunit la générosité à la bravoure. Le premier bataillon de l'Indre ayant fait des prodiges de valeur dans la journée du 12, je lui adressai une somme de 1,200 liv. pour lui en témoigner ma satisfaction. Les braves Sans-culottes qui le composent me renvoyèrent cette somme, en y ajoutant celle de 640 liv. 10 sols, qu'ils destinent au soulagement des veuves et orphelins des défenseurs de la patrie.

« Dans la journée du 18, le bataillon a acquis de nouveaux droits à la reconnaissance nationale, en enlevant au pas de charge plusieurs redoutes. J'ai adressé ces sommes aux représentants du peuple près cette armée, en les priant de les envoyer à la Convention nationale, pour lui faire connaître et à la République entière ces traits de bravoure et de générosité. » Signé, PICHEGRU.

MANS, le 23 Frimaire. A force de courir après les brigands nous les avons atteints sous les murs du Mans. Là une vive action s'est engagée : la supériorité des brigands allait triompher ; mais la colonne de Cherbourg , aux ordres du général Tilly , était là ; nos braves républicains ont rendu inutile la rage des brigands,

» Nous les avons poussés la bayonne dans les reins jusqu'à sur la grand'place du Mans en les hachant. Là , le terrain a été disputé pied à pied. Une vigoureuse fusillade a eu lieu jusqu'à deux heures du matin. Les brigands ont lâché pied , et à la faveur des ténèbres une partie a évacué la ville ; mais au jour , tous ceux qui y étaient encore , sont tombés entre nos mains , avec canons , bagages , fusils , munitions de toutes espèces ; les maisons , les rues , les places publiques , sont jonchées de leurs morts , et depuis 15 heures le massacre n'est pas encore terminé.

» Les prêtres , les comtes , comtesses , dévotes , et toutes les reliques sont en notre pouvoir ; la cavalerie est sur le dos de ceux qui sont sortis de la ville. Déjà elle leur a enlevé le reste de leurs canons et leur trésor. Par-tout elle les hache. Cette journée est la plus belle que nous ayons eu depuis 10 mois. Tout le monde a bien fait son devoir , et s'est battu en héros. Nous n'avons eu 30 hommes tués et 100 blessés , parmi lesquels se trouve Westermann , qui a tué deux chevaux tués sous lui , et qui n'a jamais voulu quitter le combat.

» Il est dans ce moment acharné après les rebelles avec son intrépide cavalerie : nous vous donnerons les détails de cette belle journée. Nous allons après les rebelles. »

Signés, PRIEUR de la Marne , BOURBOTTE et TURREAU,

ALENÇON. Le 24 Frimaire. « La ville du Mans n'a pas été longtemps au pouvoir des brigands. Les Républicains , du nombre desquels était l'armée de Mayence , qui s'était si glorieusement battue dans les plaines de Dol , les ont chassés le 24 , après un combat opiniâtre et sanglant. Leur artillerie leur a été presque toute enlevée ; et la terreur poursuit tellement ces dévots sanguinaires , que dans 24 heures ils ont fait une fugue jusqu'à Laval. Nous avons fait avertir toutes les communes environnantes de courir sur les fuyards , et de tous les côtés elles les arrêtent en les fusillant ; celle de Conlie en a arrêté pour sa part 72 , et leur procès ne sera pas long. Rosignol poursuit les brigands avec une intrépidité qui ne leur laissera ni le temps ni de grossir , ni de se rallier. Ils conservent encore une sorte d'audace féroce au milieu de leur défaite ; mais si on ne les abandonne plus , et que sur-tout sans cesse harcelés par nos troupes , ils ne puissent gagner

le tems de se répandre dans les campagnes et de s'y approvisionner, la famine achèvera de détruire ce qui aura échappé au fer républicain. » *Signé, GARNIER.*

LAVAL, *le 25 Frimaire.* « Nous poursuivons toujours les rebelles, écrivent les représentans du peuple, Prieur, Bourbotte et Turreau. A chaque pas nous marchons sur leurs cadavres. Nous rencontrons leurs femmes, leurs caissons; ce qui donne à croire que leur centre a été attaqué. Par-tout les habitans des communes courent sus. Nous espérons les trouver à Laval, mais déjà ils étaient partis. Notre cavalerie est toujours à leur troussé, et à la première rencontre nous les battons; ils sont actuellement à Cran. Nos soldats, quoique mal chaussés, marchent avec le plus grand courage. Nous avons envoyé des courriers extraordinaires dans toutes les villes environnantes pour les instruire de la déroute des rebelles. Plusieurs chefs de ces scélérats sont tués. »

P. S. Nous apprenons que Westermann vient de chasser les rebelles de Cran, et qu'il les poursuit toujours, malgré ses blessures. Il paraît que leur dessein est de rejoindre Charette. Nous apprenons aussi que les femmes de Laval, lors du passage des rebelles, craignant d'être entraînées avec eux, en ont désarmé 500.

CANCALE, *le 21 Frimaire.* « Je suis parti de Brest le 28 brumaire, écrit le capitaine de la frégate de la République, la *Carmagnole*, et ne suis arrivé que le 20 frimaire à la baie de Cancale, ayant été constamment contrarié jusqu'à mon arrivée par les vents d'est et d'est-sud-est. J'ai pris chemin faisant cinq bâtimens, dont trois neutres, chargés de blé, allant en pays ennemis. Je les ai expédiés pour Morlaix et isle de Barre, avec ordre d'attendre que je les envoie chercher sous bonne escorte pour Saint-Malo, cette partie de la côte manquant plus particulièrement de vivres; j'en ai envoyé un autre chargé de goudron à Brest, et une corvette anglaise de 22 canons, armée en guerre et marchandises, doublée en cuivre, devant aller à la côte de Guinée, que j'ai menée avec moi à Cancale, ne pouvant l'expédier pour Saint-Malo. »

« Vous voyez, citoyens représentans, qu'ayant été très-malheureux par la contrariété des vents, j'en ai été en quelque sorte dédommagé par la prise de ces cinq navires, surtout par les trois premiers, qui nous sont bien nécessaires, en ce que nous ne serons plus d'ici à quelque-tems obligés d'avoir recours à Brest pour avoir des vivres. »

Il n'y a pas de moyens infâmes que les Autrichiens n'emploient auprès de l'armée française, pour la rendre infidèle à la cause qu'elle défend avec tant de courage. Ils ont envoyé à la seconde division de l'armée du Nord une adresse pour la solliciter d'abandonner ses drapeaux : dans cette adresse, les brigands de la Vendée sont peints comme de braves Français qui viennent arracher leurs frères à la honte et à l'esclavage. La réponse des cavaliers du 5^e régiment fera assez connaître ce pamphlet, et le peu de succès qu'il a eu sur l'esprit de nos braves soldats.

« Esclaves d'Autriche, nous venons de recevoir votre invitation : ce n'est pas sans indignation que nous y avons vu avec quelle lâche adresse vous voulez nous attirer dans votre parti. Nous sommes des Français, vous ne vous promettez pas ; nous sommes des Républicains, vous le savez ; et malgré ces glorieux titres qui nous flétrissent à vos yeux, vous nous offrez la honte, sans douter du refus ! Vous ignorez donc que la liberté nous inspire ; que la voix seule de la patrie nous guide, et que tout autre nous est étrangère ? Ne prétendez jamais nous abuser : la foule des déserteurs qui arrivent tous les jours ici, nous prouve le contraire de ce que vous avancez. »

Le bâtiment anglais la *Rose*, venant de Montevideo, a été pris par un corsaire français. Le navire le *Dreude*, venant des Indes occidentales, évalué 600 mille livres, a été enlevé près de Norfolkland, par un corsaire français.

La frégate française le *Pandore*, et le corsaire le *Sans-pareil* ont pris et conduit à Bergen dix bâtimens anglais et un hollandais.

Une lettre d'Huningue annonce que le corps des émigrés et un régiment autrichien ont, dans les dernières affaires, été cruellement travaillés par notre artillerie et cavalerie. Ce régiment est réduit à 400 hommes. Les émigrés en ont perdu près de 600 : aussi se sont-ils retirés derrière la première ligne, en renonçant à l'honneur de combattre les premiers. Parmi ceux blessés dangereusement, se trouvent *Bourbon*, *Enghien*, *Bergene* et *Vionnet*.

P. S. Dans la séance du 27 frimaire, deux membres de la Convention se plaignent d'avoir été arrêtés, quoique munis de passe-ports, l'un à St.-Germain par un agent du conseil exécutif qui s'est permis de le retenir jusqu'à ce qu'il eût visé et contresigné son passe-port ; l'autre à Longjumeau par

la municipalité qui a dit avoir des ordres du conseil exécutif.

A la suite d'une discussion étendue, la Convention a décrété que l'agent du conseil exécutif à St.-Germain sera mis en état d'arrestation, et traduit au comité de sûreté générale; que le conseil exécutif sera mandé, séance tenante, pour rendre compte des ordres qu'il peut avoir donnés à son agent à Saint-Germain et à la municipalité de Longjumeau, et que le conseil exécutif remettra dans 24 heures la liste de ses agens.

Dans cette même séance, le décret d'arrestation a été porté contre Vincent, secrétaire-général de la guerre; Ronsin, général de l'armée révolutionnaire, et Maillard, se disant agent de police militaire. — Le décret a été mis à exécution sur-le-champ.

Le lendemain, le conseil exécutif a paru à la barre et a fait lecture d'un arrêté du comité de salut public, qui chargeait les ministres de la guerre et de l'intérieur d'envoyer à la deuxième et troisième poste des agens pour arrêter les courriers qui y arriveraient ou en sortiraient, à l'effet de vérifier les paquets ou lettres dont ils seraient porteurs, et de se saisir de toutes celles qui ne seraient pas énoncées dans leurs passe-ports. Il a déclaré n'avoir pas donné d'autres ordres à ses agens et a demandé la punition de ceux qui les auraient outre-passés et qui auraient manqué à la représentation nationale.

La Convention a décrété que l'ex-ministre Joly, arrêté dans le département des Pyrénées, sera traduit à Paris.

MERCURE FRANÇAIS.

DU OCTODI, 9 NIVOS, l'an deuxième de la République.
(Samedi 28 décembre 1793, vieux style.)

P O É S I E.

Vers d'une mere à sa fille, le jour de son mariage.

A PRÈS les chagrins, les ennuis,
Mon enfant, un beau jour commence ;
Toi seule causais mes soucis ,
Je ne vivais qu'en espérance ;
A l'ivresse que j'en conçois ,
Je pourrais dire sans mystere ,
Que si les plaisirs sont pour toi ,
Tout le bonheur est pour ta mere. *Bis.*

Que celui qui fixe ton choix
Te doive des jours sans nuage ;
Que ses desirs fassent ta loi ,
C'est le secret d'un bon ménage ;
Recherche ses goûts, son humeur ,
Que sa famille te soit chere :
Ma fille, en faisant leur bonheur ,
Payera la dette de sa mere. *Bis.*

C H A R A D E.

P UISSANT dieu du raisin ,
Bacchus, viens à mon aide ,
A mon malheur, que l'automne prochain
Apporte un abondant remede !
Tu m'avais fait l'an passé mon dernier ,
D'un vin qui je le jure était bien mon premier ,
Je ne sais par quel sort étrange
Mon tout de sa place a glissé ;
Mais à mourir de soif jusques à la vendange ,
Hélas ! je me trouve forcé.

Tome VI.

K

É N I G M E.

DIEUX puissans, c'est à vous que je suis consacrée ;
 Vous êtes cinq au moins qui vous servez de moi ;
 Près de chacun de vous plus ou moins révéree,
 Résumons quel est mon emploi.

Le bouillant Mars, ce diable à quatre,
 Me tient avec lui, nuit et jour,
 Et cela pour me faire battre ;
 A ses jeux, ses repas, je le sers tour à tour,
 Et cependant l'ingrat si rudement me mord,
 Que je crève à la peine.

Plutus de me garder se montrant plus seigneur,
 Me renferme avec soin, me cache à tous les yeux,
 Dès qu'il me tient, me voilà prisonniere ;
 Ou bien prenant mon nom pour faire quelque affaire,
 Et m'entourant de gardes, de commis,
 Il me rend aussi-tôt une espece de foire,
 Où la langue qu'on parle est presque du grimoire.

Mercure alors préside à mes nombreux amis,
 Voire même à mes ennemis,
 Car c'est ce dieu qui le troisieme
 Me donne de l'emploi.
 Qu'il soit dieu du marchand, ou dieu du voleur même,
 Il fait toujours grand fond sur moi ;
 De m'avoir sous sa main son desir est extrême
 Qu'il m'attende de l'Inde, on me guette la nuit,
 Son espoir est dans mon produit.

Et toi, Comus, dieu charmant de la table,
 C'est toi qui me donnant une forme agréable,
 Dans l'art de me plier sçus instruire Bonneau,
 A des mets délicats depuer la benne mise,
 Et dans l'office, autant qu'à la cuisine,
 Me faire contenir plus d'un fiand morceau.

Flore enfin à son tour vient et de moi s'empare ,
 C'est le dernier trait du tableau ,
 Elle me tient aux fers, me met les pieds dans l'eau ,
 Et me livre pourtant ce qu'elle a de plus rare.

Voilà, cher lecteur, les cinq dieux
 Dont j'ai promis la litanie ,
 Si tu veux faire un choix, entre nous, je parie ,
 Que c'est avec Plutus que tu m'aimes le mieux.

LOGOGRIPE.

QUAND vous verrez des vertus et des graces ,
 De l'être heureux qui s'en trouve nanti
 Tâchez de bien suivre les traces ,
 Et d'être mon entier, c'est-là le bon parti.
 A ses défauts si votre esprit s'arrête ,
 Craignez de vous trop engager ,
 Et sachant vous en corriger ,
 N'ayez jamais autant de tête
 Que j'en ai quand je suis sans tête.

Explication des mots de la Charade et Enigme du n°. 125.

Le mot de la Charade est *La-pis* ; celui de l'Enigme est *Cothurne*.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Voyage philosophique, politique et littéraire, fait en Russie pendant les années 1788 et 1789. Ouvrage dans lequel on trouve, avec beaucoup d'anecdotes, tout ce qu'il y a de plus intéressant et de vrai, sur les mœurs des Russes, leur population, leurs opinions religieuses, leurs préjugés, leurs usages, leur constitution politique, leurs forces de terre et de mer, et les progrès qu'ils ont faits dans les sciences, etc. ; traduit du Hollandais avec une augmentation considérable. Par le citoyen Chantreau ; deux volumes in-8°. avec cartes et gravures en taille douce. A Paris, chez Briand, libraire, quai des Augustins, n°. 50.

IL est fort douteux, mais en même tems il est assez indifférent que ce prétendu voyage ait jamais eu lieu ; ce n'est pas même sous ce rapport que nous pouvons le juger ; car le traducteur annonce qu'il l'a *refondu* ; d'ailleurs, il ne nomme ni ne fait connaître en aucune manière l'auteur original. Ce qui est certain, c'est qu'il a *fondu* dans ces deux volumes tout ce qui lui a paru de bonne prise dans les auteurs modernes les plus connus, qui ont écrit sur la Russie. Il copie, tour à tour, à peu de chose près, Pallas, Manstein, Leclerc, l'Eveque, le recueil intitulé *Anecdotes Russes*, les *mémoires du comte de Hordt*, etc. etc. ; et c'est ainsi qu'on donne au public un voyage *philosophique, politique et littéraire*, sans être ni philosophe, ni politique, ni littérateur.

Il faut donc s'attendre à ne voir dans ce livre que ce qu'on a vu par-tout, et il y en a tant d'autres dans ce cas ! Il s'y rencontre pourtant quelques anecdotes que je ne me rappelle pas d'avoir lues ailleurs, entre autres celle-ci qui mérite d'être rapportée, parce qu'elle confirme ce qu'ont dit des hommes bien instruits sur le charlatanisme grossier que l'on a pû hasarder impunément dans un pays où le besoin continuel des étrangers pour toute espèce d'instruction ne permettait pas de se rendre difficile sur le choix ; et cet abus, quoique nécessairement diminué avec le tems, ne laisse pas de subsister encore ; car on sait qu'il n'y a point de pays où les aventuriers de toutes les nations trouvent un plus facile accès qu'en Russie. « Le célèbre géographe Busching, qui fut pendant » plusieurs années, à Saint-Petersbourg, à la tête d'une pen- » sion de jeunes nobles, racontait que l'impératrice ayant été » informée qu'il y avait dans ses Etats un grand nombre de » Français, gouverneurs d'enfans, qui non seulement ne savaient » pas le latin, mais encore ignoraient jusqu'au moindre élé-

„ ment de leur langue , ordonna que tous les maîtres de langue
 „ Française et les gouverneurs qui se trouvaient dans les
 „ maisons particulières , eussent à se présenter devant une
 „ commission qu'elle nomma , à l'effet de les examiner. Entre
 „ le millier d'ignorans qui comparurent à ce tribunal , il y
 „ en eut deux qui l'étonnerent par leur bêtise indicible. L'un
 „ d'eux ayant été interrogé sur les modes des verbes , répondit
 „ qu'ayant quitté Paris depuis quinze ans , il ne pouvait rien
 „ dire sur les *modos* actuelles de son pays , où elles changeaient
 „ d'un jour à l'autre. L'autre était un Livonien qui n'avait jamais
 „ été en France , et qui depuis deux ans enseignait , pour le
 „ français , le patois de son pays aux filles d'un seigneur qui
 „ demeurait dans une province méridionale de la Russie. „

Quoique l'auteur ou le traducteur ait entassé sans ordre
 et sans méthode différens morceaux historiques ou descriptifs,
 pris de tout côté , quelquefois pourtant il parle comme témoin
 oculaire , et notamment dans un endroit où il donne un dé-
 menti formel à un autre historien , Leclerc , qui a été long-
 tems en Russie. Il s'agit de la coutume que l'on prétend éta-
 blie chez les maris Russes , de fouetter et de battre leurs
 femmes , et du prix qu'attachent ces mêmes femmes à ces
 corrections conjugales , qui leur paraissent les marques les
 moins équivoques de tendresse et d'amour , au point qu'elles
 ne se croient pas aimées , si elles ne sont pas battues. Tout
 le monde a lu un morceau très-plaisant sur ce sujet , dans
 les *Lettres Persannes*. Leclerc prétend que le fait n'est pas
 vrai ; que cette plaisanterie n'est nullement fondée , et que
 ce qui a pû tromper Montesquieu , c'est l'usage qui existe
 en effet de mettre une poignée de verges parmi les présens
 de noces que l'on fait aux mariés ; mais que ce présent nup-
 tial n'est autre chose que le symbole de la puissance mari-
 tale , et que d'ailleurs les femmes Russes ne se soucient pas
 plus que d'autres d'être fouettées et battues.

Le nouveau voyageur atteste au contraire que le fait est
 très-vrai ; et d'abord il est sûr que jusqu'à Pierre I , il était
 de précepte de battre sa femme ; témoin cette formule dont
 se servait le Pape (prêtre Grec) lorsque les époux étaient au
 pied de l'autel : « Frere , te sens-tu capable de devenir le
 „ mari de cette jeune fille ? — Oui. — La battras-tu , lors-
 „ que la raison l'exigera ? — Oui. „ Le Czar supprima cette
 formule , quoiqu'assurément personne ne fut plus accoutumé
 que lui à faire usage du bâton , puisque c'était sa maniere
 habituelle de corriger , et que ses domestiques , ses officiers ,
 ses ministres , ses favoris , à commencer par Menzicoff , aient
 été plus d'une fois accueillis par sa sacrée majesté Impériale
 à grands coups de canne : là-dessus les témoignages sont
 unanimes. Mais enfin la formule qu'il abolit prouve que
 l'usage existait , et que par conséquent Leclerc a eu tort de

taxer d'erreur Montesquieu, qui faisait écrire ses Persans dans un tems où beaucoup de vieilles coutumes des Russes ne pouvaient pas encore être détruites. Maintenant il s'agit de savoir si celle-là est en effet du nombre des choses que le tems a fait tomber en désuétude. Notre auteur assure positivement que non, et voici comme il s'exprime : « L'usage ou » plutôt l'obligation de précepte de battre sa femme subsiste » encore en Russie, et nous pouvons l'attester pour en avoir » été témoins mille fois et par-tout. Nous ajouterons même » que cet usage est en vigueur non seulement parmi le peu- » ple, où rarement un mari manque à ce devoir, mais même » dans les premières classes de l'Empire. Avant d'en être assurés » par l'expérience, nous avions cru que c'était un conte de » voyageur, lorsqu'on nous disait qu'une femme Russe qui » n'est point battue de son époux s'en croit méprisée; mais » c'est l'exacte vérité, et nous avons entendu la jeune épouse » d'un conseiller en porter des plaintes à sa mère : celle-ci » tança verbeusement son gendre, qui, pour complaire à sa » chère moitié et à sa famille, la *rossa d'importance* trois ou » quatre fois dans un mois. »

Pour peu que l'on fut en humeur de rire ou de raisonner, il y aurait là de quoi faire une jolie petite dissertation morale, moitié gaie, moitié sérieuse; mais comme je n'en ai pas l'envie ni le loisir, je me contenterai de jeter la pomme de discorde, en disant que, quoique bien persuadé que battre une femme n'est pas la meilleure preuve d'amour, il n'est pourtant pas tout-à-fait déraisonnable qu'une femme ne hâisse pas d'être battue. Voilà une question *sentimentale* que je laisse à traiter aux gens délicats. Pour moi, j'aime mieux employer ce qui me reste de papier à rectifier quelques méprises et quelques injustices de l'auteur.

Parmi les favoris d'Elisabeth, il fait mention du comte de Schuwaloff « que Voltaire a fait connaître en France comme » un littérateur : nous allons voir pourquoi (dit-il) et *con-* » *elure de-là le prix* qu'on doit attacher à ces réputations » précaires que Voltaire se plaisait à créer. »

Nous ne *concluerons pas le prix*; car cela n'est pas français; mais nous *concluerons* que l'auteur a confondu les personnes, et a pris l'oncle pour le neveu et le neveu pour l'oncle. Le Schuwaloff qu'on a vu en France pendant plusieurs années, et qui a passé pour *littérateur*, ne pouvait pas être le favori d'Elisabeth, puisqu'il était, sous son règne, à peine sorti de l'enfance. Il s'est fait connaître ici par son goût pour les *autres* et par l'*Épître à Ninon*, qui prouvait un talent pour la poésie française, peut-être sans exemple dans un étranger. C'est cette pièce, dont il était bien certainement l'auteur, qui lui fit de la *réputation*, sans que Voltaire y fut

pour rien ; et tous les reproches que notre auteur fait à l'oncle ne font rien ni à son neveu , ni au suffrage de Voltaire , qui suivit la voix publique.

Ce fut l'oncle en effet qui engagea l'impératrice Elisabeth à s'adresser à Voltaire , en 1757 , pour écrire une histoire de Pierre-le-Grand , et à lui en fournir les matériaux. Nous avons toute la correspondance de Voltaire à ce sujet : elle est très-authentique et dément sur presque tous les points les assertions du *voyageur* , qui paraît aussi mal instruit que mal intentionné à l'égard de l'historien , qui , dans cette occasion , mérita autant d'éloges qu'on lui fait ici de reproches. Tout cet article du *voyage* est rempli d'erreurs ; mais il serait trop long de les réfuter ; ce détail trouvera placé ailleurs.

En général l'auteur qui transcrit presque toujours , se trompe dès qu'il ne transcrit plus , et paraît ne pas connaître mieux l'histoire que la langue. Il dit que la terrible bataille de *Pultava* dura deux jours : tout le monde sait qu'elle dura deux heures. Tous les historiens Russes et Suédois sont d'accord sur ce fait.

Pour ce qui est de la diction , elle est tour-à-tour triviale ou emphatique , et habituellement incorrecte. Les fautes de style seraient moins fréquentes , si l'auteur eût voulu copier mot à mot les auteurs qu'il met à contribution ; mais il veut ordinairement y mettre du sien , ce qui produit souvent la plus singulière bigarrure. Il a jugé à propos , par exemple , de s'approprier une douzaine de pages , tirées d'un *précis historique* sur Menzicoff , placé au-devant de la tragédie de ce nom. Je ne me plains point du tout qu'il m'ait fait cet honneur ; mais il aurait pu se dispenser de certains petits embellissemens dont je ne saurais le remercier. En voici un que je choisis parmi vingt autres. (Il s'agit du moment où Menzicoff apprend à son réveil que le jeune empereur , Pierre II , a fui pendant la nuit de Péterhoff vers la capitale.) « Menzicoff réveillé par le bruit
 « et apprenant cette funeste nouvelle , est frappé comme d'un
 « coup de foudre. Cependant il ne désespère pas encore de sa
 « fortune. Il court à Petersbourg , respirant peut-être la vengeance. Mais en arrivant tout ce qu'il voit lui confirme
 « son malheur. La garde était changée et la garnison sous
 « les armes. Il s'adresse à quelques officiers , qui répondent
 « qu'ils ont reçu l'ordre de l'empereur. Incertain du parti
 « qu'il doit prendre , il tourne vers son palais. Au lieu de
 « cette foule de courtisans , qui le remplissait d'ordinaire ,
 « il n'y voit que la solitude de la disgrâce : tout avait fui au
 « bruit de l'orage. A peine est-il entré chez lui , que son
 « palais est entouré de grenadiers , etc. » *Précis historique.*

Il faut voir maintenant ce même morceau avec les variations. « Il se leva , partit promptement pour Saint-Peters-

„ bourg : se croyant encore la puissance en main, il méditait
 „ la plus cruelle vengeance contre ceux qui avaient en-
 „ levé le monarque. Mais les précautions étaient trop bien
 „ prises ; sa perte était assurée. Lorsqu'il voulut se présenter
 „ au palais, il vit que la garde en était changée, et que la
 „ garnison était sous les armes. *Il continua sa marche ; mais*
 „ on le repoussa même avec menaces. Certain alors de son
 „ malheur, il tourna ses pas du côté de son palais, et ne
 „ trouva plus sur son chemin cette multitude de courtisans
 „ qui avaient coutume de l'environner. L'orage les avait déjà
 „ dispersés, comme il disperse de timides colombes, et à peine
 „ fut-il entré dans son hôtel, qu'il le vit environné de grena-
 „ diers, etc. „

Je passe sur le dérangement de l'ordre naturel et vraisem-
 blable des circonstances, si nécessaire à l'effet de la narra-
 tion ; mais pourquoi ces *colombes* ? Du moins si j'avais voulu
 me servir d'une similitude poétique, si déplacée dans cet en-
 droit, j'aurais comparé des courtisans à des oiseaux voraces
 qui se dispersent, quand il n'y a plus rien à dévorer, et non
 pas à des *colombes timides*. Il n'y a rien dont on ne détruise
 l'effet avec des disparates si étranges et si mal-adroites.

Souvent les expressions et les constructions de l'auteur ne
 sont pas françaises. « On va faire rendre aussi ses devoirs au
 „ grand-duc, etc..... Les matières premières pour la fabri-
 „ cation des monnaies sont apportées des mines de Sibérie, et
 „ le départ s'en fait dans un laboratoire voisin des atte-
 „ liers ; etc. „

Il est clair qu'il fallait dire le partage, la distribution, le
 versement : *le départ* n'a pas de sens. « Les seules personnes
 „ à qui, selon le véritable esprit du despotisme féodal, il
 „ appartient le droit de posséder des fermes, etc. „ *Il et le*
droit sont deux nominatifs au lieu d'un. Le même solécisme
 se retrouve dans cette autre phrase : « L'impératrice régnante,
 „ persuadée que pour civiliser une nation, le moyen le plus
 „ efficace était de soigner l'éducation ; en conséquence elle
 „ a fondé, etc. *Toutes les dicasteres sont remplies d'écri-*
 „ vains, etc. „ *Dicasteres*, qui vient d'un substantif grec neutre,
 comme *monastere*, *presbytere*, *cimetiere*, etc. ne saurait être
 féminin en français ; on sait que tous ces mots sont masculins,
 parce que nous n'avons pas de neutre. « Chaque dix familles
 „ fut obligée de fournir un homme, etc. „ Cette phrase est
 barbare : il n'était pas difficile de mettre : il fut prescrit de
 fournir un homme sur dix familles. « Pierre surprit, sous
 „ un berceau des jardins, dans un tendre tête-à-tête, Cathe-
 „ rine et son amant..... Et la chaste amie d'*Eudymon* éclairait
 „ les amans, etc. „ L'auteur a craint de s'abaisser, s'il nom-
 mait tout simplement la lune ; cela s'appelle du *coloris* : il n'y

a rien à dire. Cette *amie d'Eudymion*, et cette épithète de *chaste*, si heureusement placée, sont d'un aussi bon goût que la comparaison des *colombes*.

Un avocat de la nombreuse famille de l'Intimé commençait ainsi son plaidoyer : « Je parle pour un de ces
 » honnêtes conducteurs de ces animaux utiles et laborieux,
 » qui, après avoir été les compagnons des travaux de l'homme,
 » me, servent encore à sa nourriture, etc. »

Le juge l'interrompt : *Avocat, votre partie n'est-elle pas un marchand de bœufs ?* — Oui. — *Je l'ai deviné ; mais que ne le disiez-vous tout bonnement ?*

« Les gardes et le peuple firent retentir les airs de leurs
 » acclamations, et pour les corroborer, Menzicoff répandait
 » l'argent à pleines mains. »

Est-ce pour corroborer les acclamations, ou pour corroborer les gardes et le peuple ? Dans ces deux cas, corroborer est heureux, comme le charmant quoiqu'on die.

Et c'est ainsi que tant de livres sont écrits ! cela est amer, sur-tout quand on est obligé de les lire, et je le suis. Heureux ceux qui en sont dispensés !

ANNONCES.

Almanach National, géographique et portatif, dédié aux patriotes Français, avec l'instruction du nouveau Calendrier pour la 2^e. année Républicaine, rédigée conformément au décret de la Convention nationale; ouvrage le plus utile aux gens d'affaire, négocians, militaires, voyageurs, et pour tous les états; en 50 cartes enluminées. A Paris, chez le citoyen Desnos, ingénieur-géographe pour les globes et sphères, rue Saint-Jacques, n^o. 254 : vol. in-8^o. broché, se vend 12 liv., franc de port; petit format d'almanach, relié en maroquin, pris à Paris, 10 liv.

La Crise Américaine, par Thomas Payne, secrétaire du Congrès pour les affaires étrangères, etc.; ouvrage publié à Philadelphie dans le tems de la guerre d'Amérique; traduit de l'anglais: un vol. in-8^o. Prix, 1 liv. 10 sols pour Paris, et 2 liv., franc de port, pour les départemens. A Paris, chez Buisson, libraire, rue Hautefeuille, n^o. 20.

M E R C U R E

HISTORIQUE ET POLITIQUE.

A L L E M A G N E.

De Hambourg, le 12 décembre 1793.

Le parti que prendra l'empire ottoman dans les conjonctures difficiles et délicates où se trouve l'Europe, est encore une chose incertaine. Cependant on démêle à travers divers avis de ce pays que ce ne serait qu'à regret qu'il s'écarterait de la neutralité. Sans doute il y avait plus d'affinité, plus de rapport entre la France, monarchie absolue, forme de gouvernement qui ne diffère au fond du despotisme que par le nom, et la Porte Ottomane, dont le dominateur suprême a la double puissance militaire et sacerdotale, puisqu'il est le successeur des Califes, représentans eux-mêmes du fondateur d'une religion, d'après le livre sacré de laquelle se trouvent établies toutes les lois qui n'en sont que des corollaires. Ainsi, pour le dire en un mot, il y avait beaucoup de ressemblance entre une majesté très-chrétienne, un fils aîné de l'église, et une majesté très-musulmane, un lieutenant du père des croyans; aussi se donnait-on réciproquement le titre de *Padischah*, et se traitait-on de frère, parce qu'on avait de part et d'autre une grande idée, assez juste après tout, de sa puissance; ce qui devait faciliter infiniment plus qu'aujourd'hui les formes diplomatiques. Mais les rapports commerciaux entre ces deux Etats, dont l'un a si prodigieusement changé, sont toujours les mêmes. Le sol de la France est le même, son industrie sera, quand elle le voudra, la même, et les besoins que les Turcs avaient de ses productions naturelles ou factices resteront toujours à-peu-près les mêmes. Qu'importe après tout à l'empire ottoman que la France soit ou ne soit pas République, pourvu qu'elle continue à lui fournir et à recevoir en échange de lui les mêmes articles. Qu'importe même que la balance du commerce ne soit pas à l'avantage de la Porte, puisqu'elle ne le serait pas plus en traitant avec une autre puissance. Il ne doit y avoir dans tous ces changemens que le grand-seigneur qui soit un peu désorienté. Mais la forme du gouvernement républicain n'est pas une chose si nouvelle, si étrange pour lui, témoin ses propres rapports, ses traités et ceux de ses ayeux avec les républiques de Gênes et de Venise, et avec celles des côtes de Barbarie, qui, sans parler la même langue, professent au moins la même religion. La constitution républicaine de la

France n'est donc point un obstacle insurmontable à former, ou ce qui est encore bien plus simple et bien plus naturel, à continuer des liaisons déjà commandées par l'intérêt, la nature et l'habitude qui est une seconde nature.

Les considérations précédentes peuvent être écartées pour un moment par l'intrigue et le vertige ; mais elles finiront toujours par ramener la France et la Porte Ottomane à leurs anciennes liaisons. Au reste, voici ce qu'on mande de Constantinople, en date du 18 octobre :

« Les effets destinés à M. de Sémonville furent apportés ici le mois dernier sur un vaisseau français portant pavillon turc, ce qui fut regardé par les autres ministres étrangers comme une violation de la neutralité de la part de la Porte. En conséquence, ces derniers présentèrent un mémoire pour demander une explication sur cet article, et insistèrent sur ce que les effets contenus dans ce vaisseau fussent rendus aux puissances coalisées contre la France : ils observerent que les Français s'étaient emparés des joyaux de la couronne, et que ces joyaux devaient être confiés au régent de France, en attendant que Louis XVII pût monter sur le trône de ses ancêtres.

« Le divan, après quelques jours de silence et d'embarras à cet égard, leur fit la déclaration suivante : Que le grand-seigneur avait signé un firman par lequel il avait été permis au vaisseau français de partir de Smirne pour Constantinople, mais qu'il n'y avait point été fait mention du pavillon. Quant aux effets composant la cargaison du vaisseau, que la Porte n'avait eu aucune connaissance qu'ils fussent destinés à aucun ambassadeur français ; qu'il fallait les regarder comme des marchandises appartenant à des négocians français ; que le gouvernement turc, étant une puissance neutre, n'avait aucun droit de se mêler des intérêts particuliers d'une nation avec laquelle il n'était pas en guerre, et que les décisions ultérieures que la Porte pourrait prendre à cet égard dépendraient entièrement des lumières qu'on pourrait tirer des passe-ports et autres papiers du capitaine. »

Ces espérances ou pour mieux dire ces conjectures ne tarderaient pas à se réaliser si le divan pénétrait les vues ambitieuses de Catherine ; car voici ce que pensent et disent des observateurs judicieux. L'impératrice de Russie semble vouloir devenir partie agissante dans la coalition à laquelle elle promet de fournir des troupes. Mais ces promesses étant venues immédiatement après les instances des autres cours auprès du Turc pour lui faire cesser ses armemens, tout porte à croire qu'elle ne les a faites que pour mieux tromper son ancien ennemi ; car si son armée, tant de fois promise à la coalition, devait passer en Pologne sur le Rhin, les généraux de terre, Repnin et Shuwaroff, lui suffiraient ; mais en ordonnant que ses forces de mer soient commandées par les amiraux Cruck-zakow et Nassau, il est clair qu'il s'agit aussi d'une guerre

maritime; et dans ce genre d'expéditions la coalition n'a nul besoin d'aide. L'astucieuse Catherine peut bien engager ses alliés dans la guerre sans objet contre la France, pour profiter ensuite de l'occasion favorable d'exécuter son grand projet contre l'empire ottoman; et certes si cette marche ne faisait pas beaucoup d'honneur à sa bonne foi, du moins en ferait-elle beaucoup à son adresse. Le profit la consolera aisément après tout de la honte, dont elle est d'ailleurs habituée à se faire une gloire.

Cette femme, si jalouse d'occuper les cent bouches de la renommée, vient de terminer les affaires de Pologne à-peu-près entièrement à son gré. Il lui reste pourtant encore quelques avantages à tirer de ce pays : elle ne les négligera sûrement pas, pour peu qu'elle puisse en venir à bout. Il s'agit de marier le second de ses petits-fils avec la fille unique de l'électeur de Saxe, appelée au trône de Pologne, qui d'après la nouvelle constitution ne sera plus électif. En attendant, la diète de Grodno, dans sa session du 16 novembre, a réglé la fixation des frontières de Courlande et de Samogitie, et dans celle du 23, la dernière, on a achevé de lire le plan du nouveau gouvernement qu'il a plu à leurs gracieuses majestés, les puissances co-partageantes, de dicter à la chétive portion de la Pologne dont elles ont dédaigné de s'emparer. Le vice-roi Stanislas a nommé à tous les départemens. Le comte d'Ankiewitz est maréchal du conseil permanent, et M. Tégobor, secrétaire.

Frédéric-Guillaume n'est pas à beaucoup près aussi heureux que la Sémiramis du Nord. Il y a de la fermentation dans la partie de la Pologne qui lui est échue. Les palatinats de Cracovie et de Sendomir ont d'abord refusé leurs troupes qu'il s'agissait de joindre à l'armée prussienne. Cependant on est enfin venu à bout de façonner au joug ces nouveaux états qui ont bien senti l'impossibilité de résister long-tems, François II ayant garanti au roi de Prusse ses possessions en Pologne pour prix de sa complaisance à rester dans la coalition qu'il voulait abandonner pour reprendre le titre de protecteur des libertés du corps germanique, ce que l'empereur craint sur toutes choses dans son système d'oppression de ces petits états.

La Suede et le Danemarck, forts de leur union, font respecter leur neutralité : c'est dans la disposition de résister à l'impérieuse influence de la Russie que son ambassadeur, le comte de Romanzow, embarqué à Revel, est attendu d'un jour à l'autre à Stockholm, où l'on se tient déjà d'avance en garde contre lui; car les deux cours du Nord qui sauveront l'Europe de l'envahissement médité par les trois puissances co-partageantes ont déjà percé tous les projets ambitieux de Catherine, et se montreront quand les circonstances l'exigeront pour défendre la Porte Ottomane, qu'il importe de conserver telle qu'elle est dans la balance politique de l'Europe,

et pour la sûreté respective des états , et pour les intérêts de leur commerce. La France dégagée alors de ses ennemis , la France triomphante , ou du moins encore aussi forte qu'eux , prendra sans doute la part qu'il lui convient de prendre dans cette noble assistance donnée à l'ennemi naturel de la Russie , et sur-tout de la maison d'Autriche , contre la réunion desquelles la Turquie serait trop faible à elle seule , principalement depuis le dernier partage de la Pologne. C'est sur-tout sous ce dernier rapport qu'elle devra secourir efficacement la Porte , quand bien même elle ne recevrait aujourd'hui aucun secours de cette puissance restée neutre.

'De Francfort-sur-le-Mein , le 16 décembre.

La cour de Vienne commence à convenir qu'il lui manque de l'argent et des hommes pour continuer la guerre contre la France ; elle en fait l'aveu sinon formel , du moins indirect , et quand elle ne le ferait pas , il serait aisé de s'en apercevoir. Dans l'impossibilité de mettre de nouveaux impôts , et après avoir tenté sans succès des emprunts chez l'étranger , elle s'est déterminée à jeter en circulation pour 36,000,000 de florins en billets de banque. Si des papiers bien hypothéqués perdent , on peut juger de ce qu'il en est de celui-là qui vient à la suite et en accroissement de la dette de l'état déjà portée en 1786 à 200,000,000 de florins dont on n'a presque rien amorti. Quant aux hommes , ils sont si rares en Gallicie qu'on se propose d'y mettre une garnison Russe , ainsi que dans d'autres parties des états héréditaires , afin de n'être pas trop exposé dans le cas d'une rupture avec la Prusse et la Porte , et de pouvoir encore pourtant faire filer des troupes vers le Rhin et la Moselle , puisqu'on est déterminé à poursuivre cette guerre , même pendant l'hiver , soit pour contenir les Français , soit pour les forcer d'évacuer le Luxembourg.

Dans cette pénurie d'hommes , exiges impérieusement par l'agriculture aussi bien que par la guerre , le jeune empereur , qui ne sait pas encore où pourra le mener celle qu'il a entreprise si imprudemment , et qu'il s'opiniâtre à soutenir par mauvaise honte , loue ou pour mieux dire achète 15,000 hommes à l'électeur Bavaïo-Palatin , qui sera , dit-on , désormais chargé de fournir des vivres à l'armée du Rhin. C'est ce même électeur dont la maison d'Autriche convoite depuis si long-temps la succession , et à qui elle avait proposé pour la Bavière un échange que la Prusse , justement en garde contre l'aggrandissement de la maison d'Autriche , avait combattu par un mémoire , et menacé d'empêcher , s'il le fallait , même par la force des armes.

Les vivres sont encore un objet majeur qui inquiète la cour de Vienne ; on assure que Pitt a donné le conseil d'obliger tous les petits états de la Germanie qui sont hors d'état

de résister à une invitation militaire, à fournir un contingent en vivres aux armées alliées. Ce M. Pitt a une singulière idée de la justice des chefs de la coalition. Quoi qu'il en soit de ce projet, les murmures populaires se grossissent d'une manière effrayante dans toute l'Allemagne; on assure même que l'empereur a changé d'idée sur le voyage qu'il devait faire en Flandre; celui du roi d'Angleterre dont on avait aussi parlé est à coup sûr interrompu, et n'aura pas lieu.

On presse à Vienne les travaux dans les arsenaux le plus qu'il est possible; mais les bras manquent ainsi que les matières. C'est l'effet naturel de ce que l'on a trop exigé de cette capitale qui aujourd'hui ne paraît pas faire assez. Il en résulte beaucoup d'humeur de la part de ceux qui sont à la tête du gouvernement, humeur qu'ils font sentir, et même d'une manière d'autant plus dure, qu'elle est accompagnée de soupçons; en un mot, on se montre fort ombrageux. La police a fait fermer les deux loges de franc maçons; elle a aussi interdit tous les théâtres particuliers, sur lesquels depuis quelques années les jeunes gens s'amusaient à donner gratuitement la comédie pour s'exercer. Tout cela n'est que de la morosité, mais voici de la persécution réelle, et l'on sait que la persécution ne fait qu'attacher davantage aux choses contre lesquelles elle sévit. Les emprisonnements, les condamnations arbitraires s'exercent journellement contre tous ceux qu'on soupçonne seulement d'approuver la constitution française. Les aubergistes et les maîtres de cafés sont tenus, sous les peines les plus sévères, de dénoncer le moindre mot, et de s'assurer des personnes qui l'ont proféré.

L'ambassadeur Ottoman, Ali Agi Jussuf-Effendi qui se rend à la cour de Londres, est arrivé ici le 26 novembre; il a eu une entrevue avec le chancelier Kaunitz, et le lendemain il a été présenté à l'empereur; son séjour dans cette capitale a été fort court, puisqu'il en est reparti le 29 ayant à sa suite quatorze personnes.—Jusqu'à présent la cour de Vienne paraît vivre dans la meilleure intelligence avec celle de Constantinople, auprès de laquelle son internonce n'a pas été un des ministres les moins actifs à solliciter toute cessation de dispositions hostiles contre la Russie. L'Autriche a rendu aux Turcs Novi et Dubizza, prises en 1788. On ne garde que Zeta qui va devenir une place importante de commerce sur cette frontière. Ce sera là le cas pour les Turcs, s'ils savaient le latin, de dire: *tempe Danaos et dona ferentes*; car l'Autriche n'a pas moins l'intention que la Russie de s'aggrandir à leurs dépens.

Le ministre de la République de Gênes, M. Balbi, a sollicité les bons offices de la cour de Vienne près de celle de Madrid et de Londres qui veulent la forcer d'abandonner sa neutralité. Cette demande quoique très-juste n'a pas été accueillie favorablement, et on devait s'y attendre; en effet le cabinet autrichien est trop dévoué, on pourrait dire même trop asservi à celui de

Saint-James , pour vouloir traverser en rien ses mesures despotiques qui ne s'en tiendront pas là , puisque la coalition se propose de forcer également la République de Venise à prendre une part active à la guerre. Le commerce de l'Italie souffre considérablement de cet état de choses , personne n'osant plus assurer à quelque prix que ce soit les bâtimens génois , embarras qui existera aussi bientôt pour le pavillon vénitien.

Tout cela excite des mécontentemens qui se manifestent , surtout en Allemagne , d'une manière assez inquiétante , sans qu'elle soit décisive néanmoins pour opérer une révolution ; car les allemands ne sont pas encore mûrs pour cela de quelques années ; et d'ailleurs , on a grand soin de leur exagérer les malheurs de la révolution française , qui sont dûs pour la plupart à la perfidie et à l'or corrupteur des cours de Vienne et de Londres.

Ce sera sur-tout par les petits Etats , ou du moins les médiocres , que commenceront les mouvemens décisifs. Voici ce que des lettres de Munich assurent s'y être passé les derniers jours de novembre. « Il y a quelques jours que vers minuit une centaine de particuliers ont couru les rues de la ville en criant continuellement : *Vive la liberté ! gloire et aide à ceux qui veulent conquérir et maintenir la liberté !* Personne ne s'est opposé à eux. On s'attendait à voir le lendemain renouveler cette scène , le peuple l'espérait ; mais on avait pris des précautions pour empêcher toute réunion. Cet événement est d'autant plus alarmant pour le gouvernement , qu'il manifeste une opinion généralement prononcée. — On écrit aussi d'Osnabruck , en date du 4 décembre , que dans l'électorat d'Hanovre , le gouvernement , pour compléter les troupes qu'il va fournir aux armées coalisées , a voulu tenter une espèce de presse à la manière anglaise ; mais il a éprouvé une espèce de résistance à la manière anglaise , dans le tems que cette nation , aujourd'hui asservie , savoit résister à l'oppression , qui lui a fait abandonner bien vite une pareille mesure.

Des mouvemens militaires , et même très-marquans , ont toujours lieu aux armées du Rhin et de la Moselle ; mais les nouvelles d'Alsace et des environs de Landau sont si contradictoires qu'il n'est pas facile de savoir à quoi s'en tenir sur la situation actuelle des armées , ainsi que sur les combats qui s'y donnent journellement ; elles devraient pourtant être exactes et détaillées , car en général elles viennent un peu tard.

Il paraîtrait , suivant des avis de Lautern du 27 novembre , que l'armée française se trouvait à cette époque à Marunshohé ayant ses avant-postes étendus jusqu'à Landstuhl. Ce même jour , le colonel des Szekuli s'est porté sur le Vogelsberg , et les régimens de Kalkreuth et de Krobelsdorf se sont avancés d'Otteuberg sur la chaussée d'Hochspeir où étaient campés les Français.

On s'attendait d'un moment à l'autre à une vive action : La relation continue : les Français n'ont attaqué ni hier ni aujourd'hui ; jusqu'à ce moment ils sont postés à Ramstein. Le duc de Brunswick s'est porté ce matin à Lauteroken.

Le même jour à 11 heures du soir a commencé une canonnade des Français , dans laquelle ce général a eu beaucoup de peine à contenir leurs efforts. Il paraît que le premier corps avait été poussé par eux du Vogelsberg vers Lautern , que les Prussiens ont aussi quitté pour se porter par la vallée de Neustadt vers Gravenhausen , qui devait être le point de halie. — Le 29 , à la suite des escarmouches de la veille , en général avantageuses aux Français , il s'est engagé un combat très-vif. Ils avaient campé la nuit précédente à Siegelbach et Rodeubach , sur deux colonnes , dont l'une s'avança dans la matinée du 29 par Eulenbach jusqu'à Sulzbach , tandis que l'autre se portait vers Katzweiler au-delà du Homburg , et se déployait dans la plaine d'Ottenberg. De là ils voulurent pénétrer en avant près de Morhlautern , et sur le côté à main gauche ; ils tentèrent à deux reprises l'escalade des batteries prussiennes dans cet endroit , et nous tuèrent beaucoup de braves gens. Le colonel des Szekuli , qui avait perdu plus de 50 hommes dans la soirée du 28 , alla se poster à Tripstadt. — Le 30 au matin , les Français attaquèrent si vivement près d'Eulenbach , que trois bataillons Saxons envoyés contre eux furent presque entièrement exterminés. Ils tentèrent aussi l'escalade de la redoute de Galgenschantze. C'est-là que le général Kalkreuth a été blessé à l'épaule d'un éclat de mitraille : les crintes ont été assez vives pour faire reculer la boulangerie de Winweiler.

Voici quelques traits d'une autre lettre de Carlsrouhe , datée du 23 novembre : les armées Alliées et Françaises sont continuellement aux prises depuis le 18. Cette dernière , renforcée de 22 bataillons d'infanterie et 6 régimens de cavalerie , s'avance maintenant pour reprendre Fort-Louis et délivrer Landau. Ces combats journaliers ont fait répandre des torrents de sang. — Afin d'attirer l'ennemi et de lui porter des coups , le général Wurmser a rassemblé toutes ses forces près de Haguenau , et lui a livré le 21 un combat sanglant.

Ce général continue d'occuper sa position près de Haguenau , tandis que l'ennemi met à feu et à sang tous les lieux dont les Autrichiens s'étaient emparés : Brumat , Buchweiler , ont éprouvé ce triste sort ; et de tous côtés il nous arrive des milliers de paysans qui fuient. — Hier il se donna encore un combat entre les deux armées ; la canonnade commença de grand matin et ne finit que vers les 6 heures du soir. — Les Prussiens ont été forcés de se retirer de Deux-Ponts par 25000 hommes de l'armée de la Moselle , et le duc de Brunswick voulant garder les défilés par lesquels les Français pourraient

venir

venir au secours de Landau, s'est replié jusqu'à Kaiserslautern.

On mande aussi de Manheim que les deux fils du roi de Prusse y sont arrivés le 28 et ont continué leur route pour Berlin. Le prince Louis n'aura donc pas la gloire d'avoir pris Landau. Quoiqu'il soit certain qu'il y a eu des pourparlers entre les assiégés et les généraux prussiens, la nouvelle de la reddition de cette place était prématurée. — Une nouvelle plus sûre, c'est que les Français qui avaient pénétré dans l'électorat de Trèves, ont été repoussés par un corps de troupes impériales qui les a poursuivis jusques au-delà de la Sarre, et s'est emparé de plusieurs postes importants sur la gauche de cette rivière. — On a craint quelque tems à Haguenau que les autrichiens n'évacuassent la place ; ce qui aurait exposé les habitans aux justes vengeances des patriotes. Mais le général Wurmser a empêché l'émigration en déclarant qu'il défendrait la ville, à l'entour de laquelle les paysans des environs sont employés de gré ou de force à élever des redoutes. — Le corps de Condé doit prendre ses quartiers d'hiver à Rastadt, petite ville fameuse par la signature d'un traité de paix dans le dernier siècle. Le chef de cette petite armée a fait annoncer dernièrement à l'ordre que Monsieur partait pour Toulon.

Enfin, nous venons de recevoir ici la nouvelle positive que les Français ont été repoussés, le 29 novembre, jusqu'au-delà de Bliescastel, à la suite d'un combat si opiniâtre, qu'il a duré près de 24 heures. Nous savons, aujourd'hui, qu'ils ont été repoussés à cinq lieues du champ de bataille ; ils se battaient en enragés, et affrontaient le feu à mitraille avec une fureur inconcevable. Aussi, quoiqu'ils aient perdu beaucoup de monde nous en ont-ils tué considérablement, et nous serions bientôt forcés à la paix si nous avions le malheur de payer encore aussi cher quelques victoires.

On avait tellement craint avant ces journées une irruption des Français, que le duc de Brunswick a fait passer le commissariat et la caisse à Ladenbourg, au-delà de Manheim, et que les bourgeois de Worms ont fait partir plus de 400 chariots chargés de meubles.

S'il est permis de détourner un instant ses yeux du tableau vraiment effrayant de la guerre, nous présenterons à la curiosité publique les particularités suivantes. — Il résulte d'un nouveau dénombrement qui vient de se faire à Madrid, que le nombre des habitans de cette ville monte à 158,222, et qu'on y comprend 2112 religieux et 1917 religieuses. — On a répandu ici, en Allemagne, et dans toute l'Italie, un prospectus par lequel on annonce l'une des plus belles entreprises en gravures qui aient encore été faites en Europe. Elle a pour objet de faire jouir les amateurs de la riche collection de tableaux que possède le roi d'Espagne. C'est une com-

pagnie des personnages les plus distingués de ce royaume ; à la tête desquels est le prince héréditaire qui a formé ce beau projet. Cette précieuse collection est gravée par les principaux artistes de l'Europe, d'après les dessins du célèbre de Francisco Bayen , peintre de sa majesté catholique.

PROVINCES-UNIES ET BELGIQUE.

La campagne continuera , selon les apparences , pendant tout l'hiver , à moins que quelque grand événement ne vienne changer la tournure des choses. Il se fait des rassemblemens considérables dans les environs d'Ypres , et l'on croit même que le duc d'York aurait encore quelqu'envie d'essayer une tentative sur Dunkerque , tandis que les émigrés , sous les ordres du comte de Moyra , chercheront à faire une descente sur les côtes de la Bretagne.

Telle était l'opinion générale à Bruxelles, le 22 novembre. Des lettres du 5 décembre , rendant compte de ce qui s'est passé depuis , disent que le 30 novembre les Français ont attaqué au point du jour , avec avantage , à la faveur d'un brouillard , les postes de Werwick , Halluin , et généralement toute la ligne au-dessus de la Lys jusqu'aux environs de Tournay. Une autre colonne s'avancait pendant ce temps-là par la chaussée de Courtray à Tournay jusqu'au village de Peëq , après avoir culbuté tous les avant-postes autrichiens. Mais ce fut inutilement qu'elle tenta le passage de la Lys. Il y a eu le premier de ce mois des escarmouches , prélude d'une entreprise plus sérieuse qui menacerait Ypres et Menin dont les environs ont été insultés , sur-tout depuis la reprise de Poperingne.

Les garnisons d'Ostende et de Tournay sont presque entièrement composées d'Anglais , de la discipline desquels on est bien loin d'avoir à se louer : ces messieurs commettent toutes sortes d'excès ; on tremble de les avoir à Gand : c'est pourtant là que sera leur quartier général , et l'on a déjà préparé des barraques pour la cavalerie.

Enfin , mande-t-on , en date du 15 décembre , la grande armée autrichienne , aux ordres du prince de Cobourg , vient de transférer son quartier général à Mons. Toutes les mesures de défenses sont prises depuis la mer jusqu'à la Meuse. On fortifie à la hâte les villes qui en sont susceptibles. Des chaussées rompues , des cantonnemens faciles à réunir en quelques heures couvrent les provinces. Vers la Meuse , le général Beaulieu est là avec sa petite armée , d'autant plus forte qu'elle a de moins les Hollandais. De plus , le maréchal Cobourg doit partir incessamment pour Vienne , où il va se concerter avec les autres généraux. — Mais , d'un autre côté , il y a un aveu à faire , quelque pénible qu'il soit , c'est que le nombre des malades augmente tous les jours d'une

maître très-considérable, au point qu'il faudra transformer en hôpitaux plusieurs édifices publics.

Le nombre des mécontents augmente aussi. C'est en grande partie pour les calmer que l'archiduc Charles a adressé une espèce de proclamation aux états de Brabant, composée suivant l'usage, des très-révérends reverendus perçonneux, des nobles et des chers et bien-aimés. Il y promet au nom de l'empereur l'observation religieuse de la *joyeuse entrée*, et s'engage à faire redresser les infractions qui ont eu lieu par la suppression des couvens et communautés religieuses, et par l'établissement du conseil de Limbourg, avant qu'on effectue le premier des trois termes de paiement des 4 millions et demi consentis par le clergé et la noblesse.

Indépendamment de ce moyen assez adroit pour satisfaire les habitants, le prince de Cobourg en emploie aussi un pour lever le courage de son armée. Il lui fait, non pas des promesses, mais des contes; il a donné communication d'une profonde victoire signalée des rebelles contre les Vendeux et de la prise de Saint-Malo. Le malheur est qu'il faudra se retracter, et même avant peu. Au reste, c'est le sort des généraux désarmés coalisés. Le duc d'York ayant reçu une lettre officielle à l'archiduc Charles, pour l'indemnité de la prise de six vaisseaux de ligne, quatre frégates ou corvettes et de trente bâtimens de transport par la flotte du lord Howe sur les Français, le gouvernement s'empressa de communiquer avant-hier au soir cette nouvelle intéressante au public par la voie d'un supplément extraordinaire à la gazette des Pays-Bas; mais au moment où l'on allait le mettre en vente, un ordre du ministre est venu pour en arrêter la distribution. — Le duc d'York avait été mal instruit; et la nouvelle s'est trouvée fautive.

Après tout, c'est bien la faute de l'archiduc s'il ne réussit pas complètement contre la France; car le baron de Breteuil, le duc d'Uzès, le duc de Villequier et une foule d'autres émigrés ont la bonté de lui prodiguer leurs sages conseils. Le comte de Metternich a fait prier ces messieurs de ménager son temps et le leur. Mais pour ne pas demeurer en reste de bons conseils, il a ajouté qu'ils feraient bien de ménager un peu moins leur sang, et de prendre les armes comme les autres émigrés.

Suivant les lettres de la Haye, du 10 décembre, la plupart des troupes stathoudériennes viennent de recevoir l'ordre de se rendre vers les frontières du pays de Liège pour y prendre leurs cantonnemens. Craint-on une invasion de ce côté? Ces dispositions sembleraient le faire croire. Une autre partie de cette armée est retournée en bien mauvais état dans l'intérieur de la République. On envoie aussi quelques troupes fraîches pour former un cordon le long des frontières. La révolution se ferait bientôt dans ce pays, si 15 à 20 mille français, bien déterminés, comme ils le sont en général, faisaient

une invasion à Liège et dans la Gueldre hollandaise. Combien de mécontents viendraient se rallier à eux et grossir rapidement leur armée ! Celle de la prétendue République Batave voit de mauvais œil l'entrée que le stathouder donne dans son sein à plusieurs émigrés français, qui obtiennent même de l'avancement au préjudice de ceux qui ont vieilli dans les corps. Cette préférence, source de tant de jalousies, est une suite naturelle de l'attachement de l'épouse du stathouder pour tout ce qui tient à la royauté qu'elle convoite par-dessus toutes choses et qu'elle obtiendra, si l'on n'y prend garde ; car elle harcele, pour y parvenir, son frère Frédéric-Guillaume ; et quelques personnes qui se prétendent bien instruites, vont jusqu'à dire que la cour de Vienne, craignant de voir le roi de Prusse non-seulement abandonner la coalition, mais même tourner ses armes contre l'Autriche, s'est prêtée de très-bonne grace aux projets ambitieux de la stathoudérienne, et doit même céder une partie des Pays-Bas pour aggrandir le nouveau royaume de Hollande ; l'empereur, comptant bien se dédommager sur les pauvres petits souverains d'Allemagne, donnera tout le pays de Waas, la Gueldre autrichienne, une partie du Brabant, limitrophe du Brabant hollandais, et une partie du Limbourg avec le pays d'Outre-Meuse ; par ce moyen, la ville de Maestricht, isolée jusqu'à présent du reste de la Hollande, se trouverait enclavée, et Ruremonde, qu'on fortifierait de nouveau, située entre Maestricht et Venlo, sur la rive droite de la Meuse, servirait de point d'appui à ces deux forteresses. Le roi de Prusse, pour arrondir ce royaume futur, fera à sa chère sœur le cadeau du pays de Clèves et de ses possessions dans la Haute-Gueldre.

ANGLETERRE. De Londres, le 10 décembre.

Le Morning-Chronicle a publié un tableau estimatif assez curieux des nobles lords déserteurs du parti de l'opposition, avec le tarif de leur conscience payée par la cour. Nous ferons connaître quelque jour cette pièce utile pour l'intelligence des prochains débats du parlement. On y verra plusieurs de ces messieurs se donner à si bas prix, qu'on serait tenté de croire qu'ils ne valaient pas la peine qu'on les achetât. Cette liste vérifie le mot sanglant du comte de Chatham, père du ministre actuel, et dont le fils n'a sûrement pas dégénéré : J'ai le tarif, juste à un écu près, de la probité de tous les membres des communes. Mais le corrupteur Pitt n'aura jamais assez d'or pour acheter les véritables amis de la liberté, les Fox, les Sheridan, les Grey, les Wilberforce, les Horne-Tooke, dans lesquels il trouvera des juges intègres, mais sévères, qui vont lui demander un compte effrayant de sa conduite ; des juges à qui il n'aura pas même à répondre pour la justifier ou seulement pour la pallier ; mais Toulon, et par conséquent l'empire de la Méditerranée est entre nos mains ;

des juges que nous croyons d'ailleurs trop justes, trop grands, pour en être plus disposés à l'absoudre, quand bien même il jouirait encore du fruit d'une infâme trahison que l'adresse, la valeur et l'impétuosité française viennent de lui arracher.

Lord Yarmouth a été envoyé à Madrid pour y négocier un traité de commerce, ou du moins des additions à celui qui existe, que l'Espagne, qui craint avec raison le sort du Portugal, n'est pas très-jalouse de conclure. Il faut pour-tant bien que l'Angleterre trouve un moyen quelconque de couvrir le déficit de son commerce; car toutes les demandes faites à des négocians de Londres pour l'Italie sont contremandées, et la chute des manufactures est telle que le sac de laine a diminué à Excester de 4 shellings. Cette espèce d'agonie du principe vivifiant des finances de la Grande-Bretagne annonce que le crédit public, frappé d'un coup mortel, va bientôt expirer, si des miracles, et il ne s'en fait plus, ne le resuscitent.

Le 6 décembre, l'amirauté n'avoit encore reçu aucune nouvelle officielle de l'escadre du lord Howe; les vents s'étoient assez constamment tenus à l'Est, ce qui devoit retarder sa rentrée et celle des bâtimens qui auraient pu la rencontrer. — L'escadre destinée pour les isles de l'Amerique va partir, disent les lettres de Londres, et laisser nos ports à peu près dégarnis de vaisseaux. Il ne nous reste aux Dunes que deux frégates de 28 canons, et pourtant des corsaires Français couvrent le canal; ils portent la hardiesse au point que dernièrement l'un d'eux n'a pas craint de passer devant Ostende avec une prise anglaise. — Le découragement commence à se faire sentir dans cette capitale. M. Pitt avoit compté sur la prise de Saint-Malo par les rebelles, ses plus fideles alliés, ainsi que les Algériens, et qu'il avoue aussi hautement que les autres. On augure mal de l'expédition du comte de Moyra; les vaisseaux et les troupes qu'on lui a confiés sont toujours aux isles Scilly. Quant à ce général il est débarqué à Guernesey, où l'on avoit envoyé beaucoup de monde pour le secourir. Les espérances sur la Bretagne et la Normandie commencent à s'évanouir. L'armée catholique, sur laquelle nous avions fait tant de fonds nous autres protestans, sans être absolument détruite, se trouve trop faible pour aider; de sorte qu'à la rentrée M. Pitt ne pourra pas même faire entrevoir au parlement la possibilité d'un succès sur les côtes de France. — Les nouvelles de Toulon ne sont pas plus satisfaisantes. L'amiral Hood prépare le vaisseau le *Commerce-de-Marseille* pour des émigrés et des dames Anglaises, qui veulent quitter cette ville prête à être vigoureusement assiégée par les Français. — D'un autre côté, l'armée hollandaise en regagnant ses quartiers d'hiver a emporté ses canons, ses pontons et sa poudre.

Voici ce qui balance tu peu ces mauvaises nouvelles, c'est qu'on a reçu des dépêches du général Boyd, gouverneur de Gibraltar, qui rendent compte de l'heureuse arrivée d'un grand nombre de vaisseaux de transport avec des troupes venant d'Irlande, et de beaucoup de vaisseaux arrivant de Terre-Neuve.

On fait encore courir ici le bruit que le grand-maître de Malte ne reste qu'à demi-ventre ; qu'il interdit l'entrée de ses ports aux vaisseaux français, et promet de ne pas recevoir le nouvel envoyé de la République Française, à la place du chevalier de Seytres-Caumont ; on ajoute qu'en conséquence du nouveau traité de commerce avec l'Espagne, à qui il est assez désavantageux, et par conséquent peu agréable, mais que l'on a forcé d'en passer par-là, toutes les puissances du Midi vont faire leurs efforts pour conserver à la Grande-Bretagne l'empire de la Méditerranée en lui conservant Toulon. (*Il est à jamais perdu pour l'Angleterre.*) — L'Angleterre fait de son côté de nouveaux efforts pour seconder ces dispositions. Deux cents calfats sont arrivés dernièrement à Portsmouth pour réparer les vaisseaux. La presse des matelots se fait aussi avec beaucoup d'activité, et l'ordonnance rendue contre les violences dans les enrôlemens est éludée à cet égard ; elles sont portées au point que plusieurs personnes, ayant résisté, ont perdu la vie. Le peuple s'indigne de cet abus d'autorité, plus nuisible qu'utile, comme un exemple récent a bien dû en convaincre. On a enlevé à Plymouth un principal ouvrier de la corderie pour avoir parlé de la guerre actuelle en termes peu favorables à l'autorité ; les autres ouvriers, indignés de ce despotisme, ont quitté leurs ateliers le 2, et ont déclaré qu'ils n'y rentreraient pas que leur camarade ne leur fût rendu ; le service public souffre de leur opiniâtreté, au point qu'un vaisseau qui est dans ce port ne peut mettre à la voile faute de cables.

L'ancien évêque d'Autun et plusieurs des constitutionnaires émigrés se proposent de passer à Baltimore, dans les Etats-Unis de l'Amérique. D'autres émigrés reçoivent des terres dans le Canada, où ils vont former une colonie toute royale. La cour espère en tirer quelque parti ; c'est ce qui l'a décidée à faire des concessions considérables à un certain comte de Verne, leur chef. Le peuple anglais qui ne songe guères à faire des distinctions subtiles entre émigrés et émigrés, voit en général de mauvais œil ceux qui n'ont pas pris parti dans l'expédition du comte de Moyra ; il les juge en quelque manière des lâches.

Le parlement est encore ajourné au 21 janvier ; tant de délais commencent à donner de l'humeur et même de l'inquiétude au peuple, que les débats de la Convention d'Ecosse pourraient contribuer à tirer de sa léthargie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

CONVENTION NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE VOULAND.

Séance du septidi , 27 Frimaire.

On a fait lecture d'une nouvelle dénonciation de la commune de Fontainebleau contre le commissaire Mettier. Dubouchet a déposé à l'instant sur le bureau des pièces justificatives de la conduite de ce commissaire , en invitant la Convention à porter toute son attention sur le système de diffamation dirigé , non sans de perfides motifs , contre les représentans du peuple.

L'Assemblée a ensuite entendu un rapport du comité des finances , tendant à faire décharger le procureur-syndic d'un district du département de l'Allier , d'une taxe révolutionnaire qui lui avait été imposée. Le rapporteur a observé que le comité qui la lui avait imposée , est infecté de ci-devant privilégiés , qui méconnaissant les vrais caractères de la révolution , la dévancent pour montrer qu'ils ne sont pas en arrière , lorsqu'il ne faut qu'aller ensemble. — La proposition du rapporteur a été adoptée. Sur la dernière observation , plusieurs membres demandaient que les ci-devant privilégiés ne pussent être admis dans les comités révolutionnaires. Toutes les fois , disaient-ils , qu'il s'est élevé des plaintes contre un comité révolutionnaire , on a trouvé parmi ses membres des ci-devant nobles , ou des prêtres. — L'Assemblée a passé à l'ordre du jour , motivé sur la loi du 21 mars qui renferme cette disposition.

Lecointre a instruit la Convention qu'un commissaire du conseil exécutif avait arrêté à Saint-Germain un courrier venant de Givet , et s'était emparé de ses paquets. Cet agent , a-t-il ajouté , est depuis un mois à Saint-Germain , où il excite chaque jour de nouvelles réclamations. — Cette dénonciation en amène d'autres. Un membre déclare , que passant à Saint-Germain , il a été arrêté par cet agent , qui s'était opposé à son départ jusqu'à ce qu'il eût apposé sur son passe-port un laissez passer , et sa signature.

J'ai été , dernièrement arrêté à Longjumeau , dit un autre membre , par des hommes revêtus de l'écharpe nationale , qui m'ont dit qu'ils ne connaissent que les ordres du conseil exécutif , et que ces ordres leur enjoignent d'arrêter tous les citoyens , même les représentans du peuple.

« Il est tems , s'est écrié Charlier , de faire cesser la lutte qu'on croirait voir engagée de la part du conseil exécutif provisoire et de ses agens , contre la Convention nationale. »

L 4

Diverses propositions se font sur cet objet : La Convention décrète sur celles de Couthon , que l'agent du conseil exécutif à Saint-Germain sera mis en état d'arrestation et traduit au comité de sûreté générale ; que le conseil exécutif sera mandé , séance tenante , pour rendre compte des ordres qu'il peut avoir donnés à son agent à Saint-Germain et à la municipalité de Longjumeau ; que le conseil exécutif sera tenu de fournir la liste de ses agens , avec des notes constatant ce qu'ils ont fait pour mériter la confiance qu'exigent de telles fonctions.

Ici , Fabre-d'Églantine a demandé la parole : « Lorsque vous prenez , a-t-il dit , des mesures pour lever tous les obstacles qui s'opposent à la marche du gouvernement révolutionnaire , il est bien étonnant qu'on ait oublié d'appeler votre attention sur un homme qui , depuis qu'il est à la guerre , a fait plus de mal que Roland lui-même n'en a fait pendant tout le tems de son ministère ; qui par-tout parle en maître et par-tout se fait obéir , qui a à ses ordres des clubs de coupes-jarets , et notamment un auprès du théâtre de la rue Favart ; les clubs qui sont la terreur des quartiers environnans , d'où l'on voit s'échapper de tems en tems des hommes à moustaches , revêtus d'habits militaires , lorsqu'ils se soustraient à toutes sortes de réquisitions , promenant de grands sabres dans les rues de Paris , et effrayant par leurs propos , lorsqu'ils ne le font pas par leurs menaces , les citoyens paisibles qui passent à leurs côtés , ou les femmes et les enfans qui se trouvent sur leur passage. Je les ai vus , et beaucoup d'autres les ont vus comme moi , aux foyers des spectacles tirant tout à coup leurs sabres , et disant à ceux qui les environnaient et qui ne s'en occupaient pas : *Je suis un tel ; et si tu me regardes avec mépris , je te hache*. Eh bien ? un de ces hommes avait une mission secrète pour Bordeaux. A leur tête , vous verrez encore ce Maillard , que le bureau de la guerre a eu les moyens de faire sortir des prisons où le comité de sûreté générale l'avait fait mettre , et qui est maintenant investi de pouvoirs terribles. »

« Avez-vous lu , par exemple , une affiche de Toulon , dont Vincent a tapissé tous les murs de Paris ? C'est ce Vincent que je vous dénonce. Quiconque n'a pas lu cet horrible placard ne peut en imaginer les expressions. J'en ai frémi d'indignation , et tous ceux qui l'ont lu ont partagé mon sentiment ; c'est ce Vincent qui inonde les armées de papiers faits exprès pour lui et pour ceux qui le protègent ; c'est lui qui paye des agens pour entraver vos opérations ; c'est à lui qu'il faudrait demander compte des permissions secrètes qui autorisent des hommes en réquisition à rester à Paris malgré toutes les lois ; c'est lui qui a voulu exciter des divisions entre la société des Jacobins et celle des Cordeliers.

» Vous avez encore pu observer que quand vous receviez des nouvelles avantageuses , à peine le tems d'expédier et de recevoir un nouveau courrier s'était-il écoulé qu'il vous parve-

naît des nouvelles fallacieuses , pour peu qu'on eût fait depuis des reproches au bureau de la guerre. Chaque jour quand un officier ou un subalterne gêne le bureau, on le mande à tout hasard ; il arrive ; on ne sait que lui dire , on se contente de l'avoir déplacé.

« Je demande , sur l'opinion publique , sur les dénunciations particulières qui vous sont faites , que Vincent soit arrêté. »

Plusieurs membres font la même demande pour Ronsin et Maillard. Le décret suivant est rendu : « La Convention nationale considérant que c'est par des motifs contre révolutionnaires que des agens du conseil exécutif ont osé semer le bruit que le résultat des excès et malversations de ces mêmes agens est à imputer à la Convention nationale , décrète que le décret d'arrestation qu'elle vient de prononcer contre Vincent , secrétaire général de la guerre ; Ronsin , général de l'armée révolutionnaire , et Maillard , soi-disant agent de police militaire , sera inséré dans le bulletin. »

On fait lecture d'une lettre adressée à Cambon , par un administrateur du district de Saint-Girons , département de l'Hérault. Ce citoyen lui dénonce la conduite dictatorial du commissaire civil, Allart , dans ce district. Il s'est associé un certain Picot , ci-devant garde-du-corps , chef d'une armée soi-disant révolutionnaire , composée de 150 échappés à toutes les réquisitions. Accompagné de cette escorte , Allart vexa et pilla les habitans , se rit de l'exécution des décrets , fait braquer le canon sur la place publique de Saint-Girons , et assimila cette commune paisible et peuplée d'excellens Républicains , à une ville prise d'assaut ; chacun y tremble devant lui.

Clausel ajoute à cette dénonciation que les nommés Baby et Massine commandent encore , au mépris de la loi , une troupe révolutionnaire à Toulouse , et influencent tellement par la terreur les assemblées populaires , qu'ils leur font étouffer leurs plaintes , et viennent d'obtenir d'elles une adresse à la Convention , pour demander que leurs pouvoirs leur soient constitués.

La discussion s'engage sur ces nouvelles dénunciations , et se termine par un décret portant peine de mort contre les officiers d'armées révolutionnaires qui n'exécuteraient pas la loi ; dix ans de fers contre les soldats qui ne se sépareraient pas aussi-tôt , et l'arrestation de Picot , Allart , Baby et Massine.

Barrère annonce , au nom du comité de salut public , que les troubles qui commençaient à se manifester à Coulommiers et près Courtalin , ont été dissipés. Barrère a terminé son rapport par la lecture d'un projet d'adresse de la Convention aux habitans des départemens méridionaux et à l'armée de la République , sous les murs de Toulon.

Elle a été adoptée.

Séance d'aujourd'hui, le 28 Frimaire.

Dans la séance de la veille, la Convention, d'après la lecture d'une lettre adressée à Cambou, avait ordonné l'arrestation du citoyen Allart, commissaire civil, délégué par des représentans du peuple dans le département de l'arrige. Aujourd'hui, sur la proposition de Vadier, la Convention a suspendu ce décret et renvoyé au comité de salut public l'examen des dénonciations faites contre ledit Allart, pour lui en être incessamment présenté un rapport.

Le conseil exécutif se présente à la barre, en exécution du décret qui l'appellait. Voici le discours que lui adresse le président :

« La Convention nationale a appris hier, avec autant de surprise que d'indignation, que la représentation nationale avait été méconnue dans la personne d'un représentant du peuple, délégué dans les départemens, et c'est un agent du conseil exécutif provisoire qui s'est rendu coupable de cet attentat ; quels sont donc les hommes que vous investissez de votre confiance et de vos pouvoirs ? La responsabilité ministérielle n'est-elle donc à vos yeux qu'un vain nom ? Comment des agens subalternes, que vous avez commis, peuvent-ils cesser un instant de donner l'exemple de la soumission aux lois, dont l'exécution vous est confiée ? Quels sont les ordres que vous avez transmis aux communes, dans lesquelles vous avez établi des hommes pour surveiller sous les voyageurs qui passent ? Avez-vous ordonné à ces communes d'obéir aveuglément à vos agens, et d'arrêter audacieusement, sur leur simple réquisition, un représentant du peuple, qui se fait connaître, avec un passe-port authentique, revêtu du sceau de la Convention, et contre-signé de son président et de ses secrétaires ? Parlez, l'Assemblée nationale, juste dans les moindres détails comme dans les plus grands objets, vous a mandé pour vous entendre ; elle desire connaître bientôt, et par vous-même, quels sont les coupables sur lesquels doit peser la vengeance nationale, si justement encourue. »

Déforgues, président du conseil exécutif, répond :

« Le conseil exécutif se serait rendu hier aux ordres de la Convention nationale, s'il avait plutôt reçu son décret. Voici l'arrêté pris le 15 juillet dernier par le comité de salut public : »

« D'après des renseignemens communiqués au comité de salut public, il arrête, 1°. que les ministres de la guerre et de l'intérieur prendront les mesures les plus promptes pour faire arrêter, à la 2°. ou 3°. poste, tous les couriers qui en partent et tous ceux qui y arrivent, et de faire vérifier et inventorier le nombre et la qualité de paquets ou lettres dont ils sont porteurs, et arrêter toutes celles qui ne seraient

pas énoncées dans leurs passe-ports. 2°. Il sera écrit aux représentants du peuple près les armées, pour surveiller les trompettes ou autres envoyés de l'ennemi auprès des généraux.

« Le ministre de la guerre en conséquence de cet arrêté a donné l'ordre suivant : Bonclaire, ministre de la guerre, ordonne au citoyen Balladelle de se transporter à Villeneuve-Saint-Georges, district de Châteaufort, département de Seine et Oise, pour et en exécution de l'arrêté du comité de salut public, faire arrêter les couriers qui en partent et qui y arrivent, vérifier et inventorier le nombre et la quantité des paquets ou lettres dont ils sont porteurs, et arrêter toutes celles qui ne seraient pas énoncées dans leurs passe-ports, de se concerter, tant avec la municipalité dudit lieu, qu'avec le commissaire nommé par le ministre de l'intérieur, pour remplir la même mission ; en conséquence de requérir, en cas de besoin, de ladite municipalité et toutes autres environnantes, les secours et assistances nécessaires. »

« Telles sont les instructions données par le conseil à cet agent ; s'il s'est écarté des limites qui lui étaient tracées, le conseil sera le premier à le rappeler à ses devoirs ; et, si ses écarts sont condamnable, à le soumettre à toute la rigueur des lois. Le conseil exécutif provisoire n'a pas vu, sans un sentiment profond de douleur, qu'on l'eût accusé dans la Convention nationale, de prétendre rivaliser de pouvoirs avec elle : le conseil exécutif rivaliser de pouvoirs avec la Convention ! Il n'a jamais voulu rivaliser de zèle et de dévouement avec les plus purs et les plus chauds défenseurs de la liberté ; mais toutes ses délibérations, tous ses vœux n'ont jamais d'autre but que d'investir la Convention de tout le respect qu'elle mérite, et dont elle a besoin pour accomplir ses hautes destinées ; et d'ailleurs, quels sont donc les membres du conseil exécutif ? Ne sommes-nous pas tous du peuple ? N'avons-nous pas été appelés à nos fonctions par les représentants du peuple ? N'avons-nous pas juré de vivre libre ou mourir pour la liberté et pour le peuple ? N'est-il possible de violer cet engagement sacré ? A-t-on vu un seul de nous approcher jamais des tyrans que pour les combattre ? Comment pourrait-on donc nous transformer en agents du despotisme et de la tyrannie ? »

« Citoyens, un seul mot : la qualification de ministre est la cause de la défaveur méritière dans laquelle languit le conseil exécutif. Tout jusqu'à la langue, doit être régénéré dans le système républicain. Nous ne sommes plus les ministres des despotes : nous sommes les agents d'un gouvernement populaire. Faites donc disparaître jusqu'aux expressions qui retracent encore des débris monarchiques..... Arrachez-nous à une léthargie aussi pénible pour nous que funeste aux intérêts de la République.... Il sera facile de trouver six agents qui aient plus de lumières, plus de talens ; mais, nous osons le dire,

il sera difficile d'en trouver de plus dévoués et plus Républicains, »

Un membre de la Convention observe que le conseil n'a pas rendu compte s'il a donné les ordres à ses agens pour faire arrêter les représentans du peuple. — Desorgues répond que le conseil exécutif a partagé l'indignation de la Convention, quand il a vu la prévarication d'un de ses agens ; qu'il n'a pas donné d'autre ordre que celui qu'il vient de lire, et qu'il se propose de livrer, à la rigueur des lois, les agens coupables.

Gohier, ministre de la justice, annonce, au même instant, que les coupables sont arrêtés.

La Convention renvoie les pièces au comité de sûreté générale pour examiner quels sont les véritables auteurs du *délit*.

Au nom du comité d'instruction publique, un membre propose de supprimer la commission des monumens, qu'il accuse de dilapidation. — Son projet est adopté.

David fait un rapport sur la réorganisation de la commission du Muséum. Son projet est ajourné.

Barrère fait lecture des dépêches arrivées de la Vendée. (Voyez le dernier numéro.) Le rapporteur ajoute qu'un grand nombre de brigands ont passé dans le Morbihan pour tâcher de le soulever ; que dans le pillage qu'ils firent d'un caisson, ils prirent le porte-feuille de Bellegarde, représentant du peuple, où étaient ses passe-ports, et qu'il est à présumer que quelque chef de brigands pourrait s'en servir pour voyager dans la République. D'après ces considérations, l'Assemblée porte un décret qui annule les passe-ports que contenait le porte-feuille de Bellegarde, et qui énonce leur date. Désormais les passe-ports des représentans du peuple contiendront leur signalement et leur signature.

A la fin de ce rapport, un membre a demandé que le comité de salut public instruisit la Convention s'il avait reçu des nouvelles de Lille, où se tramait une grande conspiration. Barrère a répondu que le comité avait reçu une lettre datée du 25 frimaire ; qu'il avait cru qu'elle ne devait pas être publiée, parce qu'elle contenait certains faits qu'il importait de taire jusqu'à ce que tous les coupables fussent arrêtés.

Duham a rappelé qu'il y avait cinq mois qu'il avait remis des pièces au tribunal révolutionnaire contre le général Lavalette ; il a demandé qu'il fût transféré à Paris. — Décreté.

Séance de nonodi, 29 Frimaire.

Philippeaux a présenté la rédaction du décret contre Joly, ministre de la justice au 10 août ; elle est adoptée en ces termes : La Convention nationale décrète que Joly, ministre de la justice à l'époque du 10 août, et prévenu d'un système atroce de proscription contre les patriotes qui résistaient aux

manœuvres liberticides du tyran , sera , si fait n'a été , mis en état d'arrestation , et traduit au tribunal révolutionnaire. »

Sur la proposition de Romme, il est décrété que le comité d'instruction publique est chargé de nommer deux commissaires pour diriger, surveiller le transport à Paris des livres, mémoires, papiers, cartes, plans, etc. des bureaux des affaires étrangères de Versailles, en exécution du décret du 26 de ce mois.

Bouquier, organe du comité d'instruction publique, a rappelé l'attention de l'Assemblée sur les articles ajournés de son projet concernant les écoles du premier degré. Les dispositions qu'il a présentées ont été adoptées.

Ce décret sera envoyé de suite dans les départemens, afin que les écoles primaires puissent être bientôt mises en activité.

Barrere a fait, au nom du comité de salut public, un rapport sur le onzième bataillon de première réquisition de Paris, dit des Tuileries. Il en résulte que l'infâme refrain n'a point été chanté; que l'insubordination qu'on lui a reprochée à plus juste titre n'a été le crime que de quelques chefs et de quelques intrigans; que le bataillon, depuis cette époque, n'a cessé de donner des preuves de bonne conduite et de repentir. Que conduit à la citadelle d'Arras, où il est sans feu et couché sur la paille, il se forme sans murmure à la discipline, et supporte avec une constance républicaine les leçons du malheur. En conséquence, le rapporteur propose, et la Convention adopte le décret suivant :

« Tous les citoyens composant le onzième bataillon de 1^{re} réquisition, dit des Tuileries, demeureront dans la citadelle d'Arras, et ne pourront servir la République jusqu'à ce qu'ils aient déclaré quels sont les chefs, auteurs et instigateurs de cette insubordination.

« Les chefs, auteurs et instigateurs de ces actes d'insubordination, seront jugés par le tribunal militaire formé à Arras, et punis selon la rigueur des lois.

« Les citoyens Hoehet, Vially, Victor et Devaisse, détenus à Rennes, seront traduits sans délai à Arras. En conséquence, les diverses pièces qui sont entre les mains du représentant du peuple dans le Calvados, seront envoyées à l'accusateur public du tribunal militaire établi dans cette ville.

« Le bataillon de la première réquisition, dit de la Halle-aux-Blés, et le onzième bataillon, dit des Tuileries, seront incorporés sans délai dans les anciens bataillons de la République, conformément au décret rendu par la Convention. »

Séance de décadi, 30 Frimaire.

La barre s'ouvre à une foule de citoyennes; elles viennent réclamer la liberté de leurs parrains dont elles attestent l'innocence.

« Citoyennes, répond le président de la Convention, tandis que les perfides, espérances, des égoïstes, des indifférens et des modérés, tous ennemis imperturbables de la liberté, se ralliaient à la Vendée, soulevée par la coalition des brigands couronnés qui infectent nos frontières, il a fallu, pour faire face à tant d'adversaires, mettre leurs passions dans l'impuissance de nuire à la République et d'augmenter le nombre de ceux qui ne l'ont jamais sincèrement voulu : tel est notre devoir ; nous avons juré de le remplir ; nous en avons vu le moyen dans la mesure de sûreté générale contre laquelle vous réclamez mal-à-propos : vous la confondez, cette mesure salutaire, avec une loi pénale ; le salut du peuple est ce qui a déterminé les arrestations qui affectent votre sensibilité ; vous les trouvez trop fortes ! mais les législateurs des anciennes Républiques ont été bien plus sévères dans les momens de crise.

« A Athènes, une loi du plus sage des sénateurs du vertueux Solon, condamnait à la peine de mort tous les citoyens qui, dans les événemens révolutionnaires, n'auraient pris aucun parti, Cicéron qui défendait si bien la liberté de Rome par ses écrits, a vanté cette loi salutaire, mais pour avoir négligé de la suivre, il devint la victime d'un ambitieux qui finit par asservir sa patrie ; et l'indulgence de l'orateur Romain fut plus funeste à son pays que l'ambition de l'usurpateur qu'il avait trop ménagé. Malgré les leçons de l'expérience et les exemples fournis par l'histoire des Républiques anciennes, la Convention nationale, après quatre ans de lutte entre son indulgence et les grandes mesures de salut public ; après quatre ans d'une révolution sans cesse entravée par les gens suspects, s'est contentée de les mettre en état d'arrestation. C'est à la tranquillité publique au dedans et à la victoire sur les frontières à préparer la décision de votre demande. Quoique le moment n'en paroisse pas bien éloigné, après les succès que nous avons eus dans la Vendée, la Convention n'attendra pas son dernier triomphe pour faire, parmi les détenus, un juste discernement de tous ceux qui peuvent l'être par une erreur inévitable dans l'exécution d'une mesure de sûreté générale. Cette réponse sera insérée au bulletin.

Sur la proposition de Robespierre, la Convention nationale décrète, 1.^{re} Que les comités de salut public et de sûreté générale nommeront des commissaires pour rechercher les moyens de mettre en liberté les patriotes qui auraient pu être incarcérés. 2.^o Que les commissaires apporteront dans l'exercice de leurs fonctions, la sévérité nécessaire pour ne point énerver l'énergie des mesures révolutionnaires commandées par le salut de la patrie. 3.^o Que les noms de ces commissaires demeureront inconnus au public pour éviter les dangers des sollicitations. 4.^o Qu'ils ne pourront mettre personne en liberté de leur propre autorité ; ils proposeront seulement le résultat de leurs recherches aux deux comités, qui statueront défini-

tivement sur la mise en liberté des personnes qui leur paraîtront injustement arrêtées. »

Une députation s'annonçant comme chargée du vœu des citoyens de Ville-Affranchie obtient la parole. L'orateur après avoir présenté le tableau de la situation actuelle de cette commune, termine ainsi son discours : « Vous avez ordonné qu'on dressât une colonne où seront gravés ces mots : *Lyon n'est plus*. Eh bien ! que votre décret se réalise avec plus d'utilité et de grandeur encore. Que Lyon ne soit plus en effet ; que Ville-Affranchie, digne de son nouveau nom, enfante des soldats à la liberté ; que l'active industrie de ses habitans , au lieu de servir le luxe et l'opulence , s'applique toute entière désormais aux besoins des défenseurs de la patrie ; que dans ses murs s'élève un peuple nouveau, régénéré par un regard de la clémence nationale : qu'il aille en foule expier sur les ruines de Toulon ses égaremens passés. Imiter la nature ; ne détruisez point , mais recréez : changez les formes , mais conservez les élémens. Dites un mot , et de toutes parts sortiront de nos murs des hommes semblables à vous.

» Peres de la patrie , écoutez une section du peuple , humiliée et repentante , qui , courbée devant la majesté du peuple , lui demande grâce , non pas pour le crime , car ses auteurs et ses agens ne sont plus ; mais grâce pour le repentir sincère , pour la faiblesse égarée ; grâce même , nous l'osons dire , pour l'innocence méconnue , pour le patriotisme impatient de réparer ses erreurs. » — Renvoyé au Comité de salut public et de sûreté générale réunis.

La société des Cordeliers vient presser l'acte d'accusation contre les 73 députés détenus.

D'après un rapport de son comité de législation , la Convention a rendu un décret tendant à assimiler à la procédure observée dans le tribunal révolutionnaire établi à Paris , celle qui doit être suivie dans les tribunaux criminels des départemens , lorsqu'ils ont à prononcer sur les délits d'embauchage , de complicité d'émigration , de fabrication , distribution ou introduction de faux assignats , dont la connaissance leur est attribuée concurremment avec le tribunal de Paris.

Séance du primidi , 1^{er} Nivôse.

Thirion , représentant du peuple dans le département d'Eure et Loir , accusé d'avoir fait rétrograder une colonne de 10,000 hommes , qui aurait dû se porter sur Alençon , s'est présenté à la tribune pour justifier les motifs de ses opérations. Il résulte de son rapport qu'il n'a contrarié en rien les arrêtes du comité de salut public , et qu'il n'a été guidé dans ces mesures que par la sage intention de mettre à l'abri des alarmes , le département d'Eure et Loir que l'on sait être le grenier d'abondance de Paris. La

Convention a applaudi au zèle du citoyen Thirion , et a ordonné la prompte impression de son rapport.

Des députés de Commune-Affranchie déposent dans le sein de la Convention le buste et les cendres de (Charlier.) La Convention décrète que les cendres de ce martyr de la liberté seront déposées au Panthéon , et que son buste sera placé dans le lieu de ses séances.

Sur le rapport des comités de salut public et de la guerre , la Convention décrète que tout militaire qui se permettra des propos tendans à exciter du trouble et empêcher l'exécution de la loi relative à l'incorporation des citoyens de la première requisition dans les anciens cadres , sera jugé comme conspirateur , et comme tel puni de mort , si les propos ont été suivis de quelques troubles dans le corps où il était employé , ou s'ils ont mis obstacle à la prompte exécution de la loi.

Collot d'Herbois a présenté , sous leur vrai jour , les faits défigurés dans la pétition des citoyens de Commune-Affranchie , lue la veille à la barre de la Convention.

La Convention a ordonné l'impression de ce rapport ; elle a approuvé les mesures prises par les représentans du peuple à Commune-Affranchie ; elle a décrété que les sections de Paris feront le recensement des citoyens de cette commune qui peuvent se trouver dans leur arrondissement , et en remettront la liste au comité de sûreté générale. — Le même comité fera , dans le même délai , un rapport sur le commandant général de l'armée révolutionnaire.

Séance extraordinaire du soir.

Des citoyens et des citoyennes , admis à la barre , sollicitaient un décret qui défendît à tout individu d'en inquiéter un autre dans l'exercice de son culte. « La Convention nationale , leur a répondu le président , a consacré dans la déclaration des droits et dans l'acte constitutionnel la liberté des opinions religieuses. En applaudissant à la raison populaire qui s'accroît chaque jour , elle maintiendra ses décrets ; elle arrêtera les insenses ou les perfides qui semblent vouloir servir par la violence les progrès de la philosophie ; elle étouffera en même tems les flambeaux sanglans que le fanatisme voudrait encore jeter sur cette terre qu'il a tant de fois embrasée. En maintenant la liberté des consciences , elle empêchera une religion exclusive de s'élever encore sur les débris de religions rivales ; et toujours ferme à son poste , toujours inviolablement attachée aux principes immortels qui fondent et soutiennent les républiques , elle ne laissera point descendre de ses hauteurs majestueuses le génie du peuple Français qui lui a confié ses destinées. »

On a fait lecture d'un arrêté pris par la commission militaire de Bordeaux , relativement aux lettres diffamatoires et aux menaces

menaces publiées contre les représentans du peuple, Ysabeau et Tallien, et à l'assassinat de ce dernier, qui fut arrêté le 23 frimaire à 7 heures trois quarts du soir par cinq scélérats, et faillit à subir le sort du courageux Beauvais.

Cet arrêté porte : 1°. tous les bons citoyens sont invités au nom de la Patrie et de leur propre sûreté, de se rendre au secrétariat de la commission militaire pour y dénoncer les auteurs, fauteurs ou instigateurs des lettres anonymes, des propos contre les représentans du peuple, et de l'assassinat du député Tallien. 2°. Tous ceux qui auraient eu la faiblesse de retirer quelque personnage suspect, et qui par-là sont devenus les complices de tous ces crimes, sont requis de les dénoncer à l'instant, et s'ils obéissent à la présente requisiion, le tribunal, en faveur de leur démarche, quoique tardive, leur pardonne d'avance cette faiblesse criminelle. 3°. Tous ceux qui, ayant entendu quelques propos contre les représentans du peuple, contre les autorités constituées, ou contre la liberté, ne s'empresseront point d'en instruire la commission; ceux qui, sachant que telle personne suspecte est logée dans tel lieu, ne viendront pas la dénoncer, seront punis des peines les plus sévères.

Fabre d'Eglantine a observé que le comité de salut public avait déjà reçu plusieurs plaintes des représentans du peuple à Bordeaux; qu'il existait au comité une lettre d'Ysabeau dans laquelle il reproche au ministre de la guerre de vouloir établir une lutte perpétuelle entre la Convention nationale et le conseil exécutif; il a demandé que le comité fût tenu de communiquer cette lettre à la Convention. Il a ensuite dénoncé Mazuel, adjudant général de Mailland, déclaré d'arrestation, pour avoir proféré ces paroles : « Bourgeois, que fait la Convention? est l'effet d'une conspiration : si un député me déplaisait, je cracherais dessus. » Je frémis en répétant cette horreur, a ajouté Fabre; mais d'indignation, il a tiré de sa bouche ce cri de la vérité. Je demande l'arrestation de Mazuel et l'apposition des scellés sur ses papiers.

Cambon a repris que ce Mazuel condamné déjà par le tribunal correctionnel de Montpellier pour des délits particuliers, avait toujours affecté un patriotisme d'état, que sous cette apparence, il avait su se faire nommer adjudant par Bouchotte, qu'il jouissait d'ailleurs d'un grand crédit. Cambon a demandé que la conduite de Mazuel fût sévèrement punie.

L'Assemblée, après quelques discussions, a décrété l'arrestation de Mazuel et l'apposition des scellés sur ses papiers, le renvoi de l'arrêté de la commission militaire de Bordeaux au comité de salut public, charge ce comité de présenter incessamment un mode de punitions contre quiconque insulterait, de quelque manière que se soit, à la représentation nationale; ordonne que la lettre écrite par Ysabeau au ministre de la guerre, sera lue dans la séance du lendemain.

Le résultat de l'appel nominal a donné pour président Couthon.

PRÉSIDENCE DE COUTHON.

Séance du duodi, 2 Nivôse.

Organe du comité de salut public, Barrère se présente à la tribune. Voici, dit-il, les nouvelles des Pyrénées : A Bayonne, des succès ; à Perpignan, des revers. Du côté d'Andaye, l'ennemi semblait vouloir remuer ; on l'attaqua ; il fut chassé avec perte de ses postes. Étant revenu en force il a été battu de nouveau.

Quant à ce qui s'est passé du côté de Perpignan, une lettre du général Delatre au général en chef Doppet, datée du 18 frimaire, porte que l'affaire du 17 a été malheureuse. L'ennemi attaqua nos avant-postes, et les surprit ; ils se replièrent avec désordre, abandonnant une partie de leurs effets. Les Espagnols étaient déjà maîtres de Villelongue, lorsque nos généraux marchèrent pour soutenir les avant-postes.

Une lettre postérieure nous apprend que nos troupes ont été ralliées, qu'elles couvrent Collioure. Le général rassemble des forces pour porter un grand coup. Il attribue nos revers à la négligence des généraux Delatre et d'Aoust. Depuis long-tems le comité avait aperçu la mauvaise composition de l'état-major de cette armée ; il avait différé de l'épurer, parce qu'elle était en mouvement, mais aujourd'hui tout l'état-major est changé.

Le comité, continue Barrère, vous propose de nommer le général Dumas au commandement en chef de l'armée des Alpes, vacant par la destitution de Cartaux, qui, comme vous le savez, a été mis en état d'arrestation. — La Convention confirme cette nomination.

Aussi-tôt que la République de Gènes a été délivrée des brigands de Londres et de Madrid, elle a repris son énergie, et nous montre la même bienveillance qu'auparavant, en s'occupant à nous envoyer des subsistances. Sur la proposition de Barrère la Convention rend le décret suivant : « Les traités qui lient la France et la république de Gènes seront fidèlement exécutés. Le décret qui défend aux commissaires de la trésorerie nationale et à tous débiteurs Français de faire, pour quelque cause que ce soit, aucuns paiemens aux peuples avec lesquels la République est en guerre, ne sera pas applicable aux Gênois. Les relations commerciales qui ont existé entre la République et les Gênois sont maintenues et protégées. Les Gênois seront payés comme les habitans des pays et états avec lesquels la France n'est point en guerre. Pour mettre les Gênois à portée de satisfaire à ce qui a été prescrit aux créanciers de la République pour la conservation de leurs rentes et de leurs créances, et pour le faire inscrire sur le

grand livre , le délai qui doit expirer le 1^{er}. janvier (vieux style) , aux termes de la loi du... est prorogé jusqu'au 15 ventôse prochain. »

Barrere fait encore rendre le décret suivant : « Les habitans des communes où il a éclaté des mouvemens séditieux seront tenus de déposer dans trois jours , à compter de la publication du présent décret dans le bulletin , leurs armes dans leurs municipalités respectives. Les municipalités seront tenues de les faire transporter , dans le même délai , au chef-lieu de district. Ces armes seront distribuées , suivant les instructions qui seront envoyées par le comité de salut public. L'ordre de déposer les armes dans les communes où il a éclaté des mouvemens séditieux ne pourra être exécuté qu'en vertu d'un décret de la Convention , qui exprimera nominativement la commune. »

Une députation de la société des Jacobins est admise à la barre. Elle demande qu'il soit fait un prompt rapport sur les membres de la Convention qui sont depuis long-tems en état d'arrestation ; et sur la nouvelle conspiration qui a été dénoncée par le comité de sûreté générale , elle demande également un prompt rapport sur l'arrestation de Vincent et de Ronsin. La société pense que ces deux citoyens sont sans reproche , et qu'ils ont été accusés par des hommes qui n'avaient d'autre crime à leur reprocher que d'avoir traversé leurs manœuvres. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Séance de tridi 3 Nivôse.

Les représentans du peuple écrivent de Coulommiers que le calme est rétabli dans le département de Seine et Marne. L'armée révolutionnaire et les Sans-culottes de Meaux et de la Ferté ont comprimé la malveillance.

Une députation de la société des Cordeliers demande à présenter une pétition. Après quelques débats elle est admise. Plus la société des Cordeliers a d'ennemis à combattre , dit l'orateur , plus elle est forte ; elle a attaqué courageusement le pouvoir exécutif lorsqu'il était entouré de scélérats..... Elle a renversé le trône , Vincent et Ronsin , deux de ses membres , sont sous le poids d'une accusation ; elle vient déclarer qu'elle les a toujours reconnus patriotes : elle demande que leur accusation soit prouvée et qu'ils soient jugés promptement. S'ils sont coupables , qu'ils soient punis , s'ils sont innocens , elle demande justice des dénonciateurs. — Cette pétition est renvoyée au comité de sûreté générale.

La Convention nationale décrète qu'il sera fait mention honorable dans le procès-verbal du don patriotique de 50 milliers de charbon offerts par le citoyen Moutenoise , charbonnier.

Le comité de surveillance du département de Paris annonce qu'il vient de faire dans une des caves de Dutartre , notaire à

Paris, la découverte d'un dépôt de 66 mille livres en or, de 42 mille livres en argent, d'un panier de vaisselle, de jettons d'argent, et que de nouvelles recherches vont être faites dans les souterrains. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Les autorités constituées et la société populaire de Vienne, déposent sur l'autel de la patrie 1346 marcs d'argent et divers dons patriotiques, en chemises, bas, souliers, etc. — Mention honorable.

PARIS. Samedi, 6 Nivôse.

Les esprits ne sont remplis que du sentiment d'ivresse qu'inspire la nouvelle de la prise de Toulon. Cet événement qu'on doit compter au nombre des bonnes fortunes de la République, est d'une importance majeure, soit en lui-même, soit par les conséquences inappréciables qu'il doit avoir. Il nous rend un port que la trahison seule avait pu nous enlever, et que la valeur républicaine a reconquis. Il nous ouvre la Méditerranée, et par elle le commerce et les subsistances dans les départements méridionaux; il affermit dans leur neutralité les Etats de Gènes et de Venise, que la présence des escadres combinées n'avait pu intimider, et nous les donnera peut-être pour alliés; il annulera cette coalition forcée que l'arrogance anglaise avait commandée à quelques puissances de l'Italie, que leurs véritables intérêts engageaient à la neutralité. Il achèvera de jeter l'épouvante dans cette misérable cour de Turin qui payera infailliblement de sa ruine l'imprudence dans laquelle elle s'est laissée entraîner. Il va donner à nos armées d'Italie et des Pyrénées un supplément de forces qui nous assure de nouveaux triomphes. Les ennemis intérieurs en seront écrasés, et cette horrible Vendée, qui n'a subsisté que trop long-temps, va enfin disparaître sous les efforts de nos braves Républicains. Tous les patriotes vont se saillir et se serrer plus que jamais, et nos armées du Nord, de la Moselle et du Rhin vont redoubler d'efforts et d'énergie pour repousser les hordes féroces qui souillaient le territoire français.

La proclamation de cette heureuse nouvelle s'est faite hier dans les sections de Paris, au milieu des acclamations du peuple, qui sent tout le prix d'un pareil succès. Comme tous les autres objets doivent disparaître devant celui-ci, nous croyons ne devoir rien retrancher du rapport que le comité de salut public en a fait à la Convention, par l'organe d'un de ses membres.

*Rapport fait par Barreire , au nom du Comité de salut public ,
dans la séance du 4 Nivôse , sur la prise de Toulon.*

« Citoyens, les armes de la République ont encore triomphé. Pendant que nous décrétions des récompenses nationales pour les succès de l'armée contre Toulon, nous ne pensions pas qu'elles étaient déjà méritées. C'est ainsi que les âmes libres s'entendent d'une extrémité de la République à l'autre. Les intrigans coalisés du dehors sont chassés; les intrigans coalisés de l'intérieur sont vaincus; la coalition des brigands couronnés avait médité de paralyser la puissance nationale sur les mers. La vente honteuse de Toulon, la corruption semée dans Brest, et l'emparement de Dunkerque étaient leur point d'appui. Mais les représentans du peuple ont conservé le commune de Brest à elle-même, à la République. Les Anglais ont lâchement fui devant Dunkerque. La nation Française, indignée de tant de trahisons, a tenté un dernier effort contre les infâmes Toulonnais. Ainsi donc l'Anglais a échoué à Dunkerque, à Saint-Malo, à Granville, à Cherbourg, à Brest, à Bordeaux, à Marseille et à Toulon. Ainsi donc la Méditerranée est reconquise. Le canal de navigation du commerce français est enfin libre. Le canon victorieux, tire contre l'Espagnol fugitif et l'Anglais destructeur, a déjà retenti aux Dardanelles et dans toute l'Italie. La Corse sera délivrée de l'ambition vénale des Paolistes, et les subsistances assurées rendront enfin à tout le Midi l'énergie qu'il n'aurait jamais dû perdre. Les subsistances, voilà la grande conquête de Toulon. Ainsi disparaissent à-la-fois la famine et la calomnie, les intrigans et les diffamateurs. Encore hier les aristocrates dans leurs salons dorés, annonçaient de prétendus revers sur le fort de Lamalgne; des intrigans exhalaient leur hypocrite douleur. On décriait les représentans; des mouvemens désordonnés et contradictoires étaient imprimés à l'opinion publique; des terreurs étaient répandues. L'esprit public menaçait d'une dégradation sensible.

« Citoyens, le génie de la liberté a d'un seul coup effacé tous ces obscurs ennemis, tous ces vils intrigans qui trafiquent des fausses nouvelles et des fausses terreurs; tous ces corrupteurs du peuple qui l'égarent ou l'exaspèrent en sens divers, vont disparaître avec leurs motions insensées et leur nouvelles particulières. Heureusement cette tourbe d'intrigans n'a pu parvenir assez tôt jusqu'aux frontières de la Méditerranée. Nous n'avons eu des succès à la Vendée que lorsque les intrigans ont disparu. Nous n'avons eu des succès à Toulon que lorsqu'on s'est rallié autour d'un arrêté sorti du centre du gouvernement. Pour les terrasser, il me suffira de vous apprendre les détails que nous recevons. Lire ces lettres, c'est lancer

la foudre contre les aristocrates, les hypocrites et les contre-révolutionnaires. »

Les représentans du peuple auprès de l'armée dirigée contre Toulon, au comité de salut public. — Au quartier général d'Ollioule, le 28 frimaire.

« Nous vous avions annoncé, citoyens collègues, que le résultat de l'affaire du ro n'était que l'avant-coureur de plus grands succès. L'événement vient de justifier notre prédiction.

» En conformité de votre arrêté, toutes les mesures avaient été prises pour que les brigands qui s'étaient lâchement emparés de l'infâme Toulon, en fussent bientôt chassés avec ignominie.

» Nous n'avons pas perdu un seul instant, et avant même que toutes les forces attendues fussent réunies, nous avons commenté notre attaque; elle a été principalement dirigée sur la redoute anglaise dominant les forts de l'Aiguillette et de Balaguiet, défendus par plus de 3000 hommes, 20 pièces de canon et plusieurs mortiers.

» Les ennemis avaient épuisé les ressources de l'art pour la rendre imprenable; et nous vous assurons qu'il est peu de forts qui présentent une défense aussi imposante, aussi inexpugnable que cette redoute. Cependant elle n'a pu tenir à l'ardeur et au courage des braves défenseurs de la patrie. Les forces de cette division, sous les ordres du général Laborde, et où le général Dugommier s'est honorablement distingué, ont attaqué la redoute à 5 heures du matin, et à 6 heures le pavillon de la République y flottait. Si ce premier succès coûte à la patrie environ 200 hommes tués et plus de 500 blessés, l'ennemi y a perdu toute la garnison dont 500 hommes sont prisonniers, parmi lesquels on compte huit officiers et un principule Napolitain.

» La malveillance n'avait rien négligé pour faire manquer cette importante expédition; mais distribués dans les différentes colonnes, nous avons rallié ceux qu'on avait effrayés un instant. A notre voix, au nom de la liberté, au nom de la République, tous ont volé à la victoire, et la redoute anglaise et les forts de l'Aiguillette et de Balaguiet ont été emportés de vive force.

« La prise de cette redoute, dans laquelle les ennemis mettaient tout leur espoir, et qui était pour ainsi dire le boulevard de toutes les puissances coalisées, les a démontés; effrayés de ce succès, ils ont abandonné, pendant la nuit, les forts de Malbosquet et du Pomet; ils ont fait sauter le dernier de désespoir; ils ont évacué aussi les redoutes rouge et blanche, la redoute et le fort Pharaon; ils ont pris des mesures pour mettre leur flotte à l'abri de nos canons et de nos bombes, qui n'ont cessé de les accabler.

» La flotte est dans ce moment hors de la grande rade,

les ennemis ont embarqué beaucoup de Toulonnais et la plus grande partie de leurs forcent; ils ont pourtant laissé des troupes au fort Lamalgue, et dans la ville pour protéger leur retraite. Nous sommes maîtres de la Croix des signaux, du fort l'Artigue et du cap Brun. Nous espérons que dans la nuit nous serons maîtres du fort Lamalgue, et demain nous serons dans Toulon, occupés à venger la République.

» Plus de 400 bœufs, des moutons et des cochons, seules rations que le pape ait envoyées avec quelques moines, des fourrages, des provisions de toutes espèces, des tentes, tous les équipages que les ennemis avaient dans leurs forts et redoutes, et plus de 100 pièces de gros calibre sont en notre pouvoir; nous vous donnerons sous peu de jours l'état de ceux qui se sont le plus distingués, et à qui nous aurons accordé des récompenses. Vous verrez par cet état que nous avons tiré de la division de Nice toutes les forces qui se trouvaient disponibles, et que nous n'avons rien négligé pour prendre cette ville à jamais exécration. Notre 1^{re} lettre sera datée des ruines de Toulon. Nous ne vous avons pas écrit plus tôt, par la raison qu'étant à cheval depuis plusieurs jours et plusieurs nuits, tous nos momens ont été tellement employés, que nous n'avons pu disposer d'un seul pour vous écrire. »

Signés, RICORD, FRÉRON et ROBESPIERRE jeune.

P. S. Notre collègue Barras, qui se trouve à la division commandée par le général Lapoype, nous a annoncé la prise de vive force de toutes les hauteurs de la montagne de Pharon, et de l'évacuation de la redoute du fort de ce nom, et de 80 prisonniers, y compris un lieutenant anglais. Il vous fera part des succès que cette division a obtenus, et qui sont le résultat et l'exécution du plan arrêté par le comité de salut public; en un mot, l'attaque générale a été si bien combinée, que, dans 24 heures, tous les postes ont été attaqués et occupés par les deux divisions de l'armée de la République.

Salut et fraternité.

Les représentans du peuple envoyés par la Convention près l'armée dirigée contre Toulon. — Au quartier général d'Olliouste, le 29 frimaire.

« La ville infâme offre en ce moment le spectacle le plus affreux. Les féroces ennemis de la liberté ont mis le feu à l'escadre avant de s'enfuir; l'arsenal est embrasé, la ville est presque déserte; on n'y rencontre que des forçats qui ont brisé leurs fers dans le bouleversement du royaume de Louis XVII. Les troupes de la République occupent en ce moment tous les postes; deux explosions qui se sont manifestées nous ont fait craindre quelque embûche. Nous différerons de faire entrer l'armée jusqu'après la visite de tous les magasins à poudre. Nous nous occuperons dans le jour des me-

sures à prendre pour venger la liberté et les braves Républicains morts pour la patrie. L'escadre ennemie n'est pas encore sans inquiétude ; les vents la contrarient ; elle peut être forcée de rentrer sous la portée de nos batteries. La place a été bombardée depuis hier à midi jusqu'à dix heures ; ce qui a précipité la fuite des ennemis et des habitans criminels. On a trouvé 200 chevaux espagnols sellés et bridés qui n'ont pu être embarqués. L'embarquement s'est fait en désordre ; deux chaloupes remplies de fuyards ont été coulées à fond par nos batteries ; pour peu que le tems prolonge la traversée de l'escadre , il est impossible qu'elle n'éprouve les plus grands fléaux , tous les bâtimens étant remplis de femmes , et l'ennemi ayant à bord 5000 malades au moins. A demain d'autres détails. »

Signés , FRÉRON , ROBESPIERRE , RICORD , SALICETTI.

Lettre du citoyen Salicetti , datée d'Ollioules , le 29 frimaire , à cinq heures du matin.

« Mon cher ami , j'arrive de Toulon , où une division de nos troupes est entrée sur les 3 heures , après avoir bombardé cette ville infâme pendant douze heures. Les ennemis l'ont évacuée avec précipitation , au moment que les échelles étaient prêtes pour escalader ; mais en partant , ils ont mis le feu à ceux de nos vaisseaux qu'ils n'ont pu emmener , ainsi qu'à l'arsenal. La ville est maintenant embrasée , et offre le spectacle le plus affreux : presque tous les habitans se sont sauvés. Ceux qui sont restés serviront pour apaiser les mânes de nos braves frères d'armes qui ont combattu avec tant de vaillance. Salut et fraternité , SALICETTI ,

« Les brigands ont fait des désastres en fuyant : c'est ainsi que les bêtes féroces marquent toujours leurs pas par des destructions ; mais les bois des émigrés , l'activité des marins , la réquisition des ouvriers , les richesses des aristocrates , nous redonneront bientôt une marine formidable.

« Jamais armée ne s'est conduite avec autant d'héroïsme : les représentans du Peuple marchaient à la tête des colonnes républicaines Salicetti et Robespierre jeune , le sabre nu à la main , ont indiqué aux premières troupes de la République le chemin de la victoire , et ont monté à l'assaut. Ils ont donné l'exemple du courage : Ricord était aussi à la tête d'une colonne. La pluie , le tems le plus affreux , n'ont pu ralentir un instant l'ardeur des représentans du Peuple et des armées républicaines. Vous décréterez donc unanimement que l'armée dirigée contre Toulon a bien mérité de la patrie. (Toute l'Assemblée se lève en criant : Oui , oui. Le président met aux voix la proposition ; elle est décrétée par une acclamation unanime , au bruit des applaudissemens des spectateurs.)

« Depuis long-tems le Peuple vous demande des fêtes civiques. Quelle plus belle circonstance s'est présentée aux lé-

gislateurs pour décréter une fête nationale ! C'est là, c'est au milieu du Peuple , en présence de sa justice impartiale et souveraine , que des représentans près l'armée de Toulon doivent distribuer les couronnes civiques et les récompenses nationales aux soldats de la République qui ont fait des actions héroïques. Nous ne vous proposerons aucune récompense particulière pour les représentans du Peuple. Avoir rempli son devoir , est notre plus belle récompense. Mais ce n'est pas assez en révolution de décerner des récompenses , il faut aussi infliger des peines. Il faut que les noms des villes rebelles disparaissent avec les traîtres , comme une vile pousière. Le nom de Toulon sera donc supprimé.

» Il faut que la conquête des montagnards sur les Brissotins qui avaient vendu Toulon soit imprimée sur le lieu où fut Toulon. Il faut que la foudre nationale écrase toutes les maisons des marchands Toulonnais. Il ne doit plus y avoir qu'un port et des établissemens nationaux et nombreux pour le service des armées , des flottes , des escadres , et pour les subsistances et les approvisionnemens. Si nous avions fait de tels exemples sur plusieurs villes rebelles , Valenciennes ne serait pas au pouvoir de l'ennemi.

» Peuple , c'est ton bras qui a reconquis le port pour ton commerce , les établissemens publics pour tes subsistances ! C'est aux prix de ton sang , c'est au bruit de tes exploits , que tu as repris les greniers d'abondance de l'Italie. De l'union , du courage , et la liberté ne sera point affamée !

» Mais qu'ils ne soient pas méconnus les services que tes représentans ne cessent de rendre dans leur mission. J'ai vu le moment où l'opinion allait faiblir ; où des représentans courageux étaient presque dénoncés par une aristocratie prétendue patriotique.

» Eh bien ! apprenez que la destruction de Lyon et que les cadavres des traîtres ont porté l'épouvante dans l'armée des Espagnols et des Anglais , et fait naître les remords dans l'âme vénale des Toulonnais. Le canon de Lyon a retenti dans la redoute anglaise. Ils fuient , mais les vents les contrariaient. » (On applaudit.) Voici la lettre que Fouché nous écrit. »

Fouché , à Collot d'Herbois son collègue et son ami , membre du comité de salut public.

« Et nous aussi , mon ami , nous avons contribué à la prise de Toulon en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices.

» La guerre est terminée si nous savons mettre à profit cette mémorable victoire ; soyons terribles , pour ne pas craindre de devenir faibles ou cruels ; anéantissons dans notre colère et d'un seul coup tous les rebelles , tous les conspirateurs , tous

les traîtres , pour nous épargner la douleur , le long supplice de les punir en rois.

„ Exerçons la justice à l'exemple de la nature , vengeons-nous en Peuple , frappons comme la foudre , et que la cendre même de nos ennemis disparaisse du sol de la liberté.

„ Que de toutes parts les perfides et féroces Anglais soient assaillis ; que la République entière ne forme qu'un volcan qui lance sur eux la lave dévorante ; que l'isle infâme qui produisit ces monstres qui n'appartiennent plus à l'humanité , soit à jamais ensevelie sous les flots de la mer.

„ Adieu , mon ami , les larmes de la joie coulent de mes yeux , elles inondent mon ame. Le courrier part ; je t'écirai par le courrier ordinaire. „

Signé , FOUCHÉ.

P. J. Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre. Des courriers extraordinaires vont partir dans le moment pour donner la nouvelle aux armées.

„ Que l'honorable William Pitt assemble donc maintenant le parlement britannique ; que George demande des subsides aux communes indignées. Qu'ils leur présentent le tableau de leurs victoires ministérielles à Dunkerque , à Saint-Malo et à Toulon (on applaudit) ; qu'ils ouvrent donc ce parlement tant retardé , tant prorogé , qu'ils lui disent confidentiellement l'or qu'ont dépensé tant d'infamies , le sang qu'ont coûté tant de trahisons ; milords et messieurs applaudiront sans doute , et peut-être enfin le peuple Anglais se rappellera ce qu'il fut un jour , avant que l'illustre usurpateur lui redonnât le fléau de la royauté.

Voici le projet de décret que le comité vous présente.

La Convention nationale , après avoir entendu le rapport du comité de salut public , décrète :

„ Art. 1^{er}. L'armée de la République dirigée contre Toulon a bien mérité de la patrie.

„ II. Il sera célébré dans toute l'étendue de la République une fête nationale , le 1^{er}. décadi qui suivra dans chaque commune la publication du présent décret. La Convention nationale assistera toute entière à cette cérémonie civique.

„ III. Les représentans du peuple près l'armée victorieuse à Toulon sont chargés de recueillir les traits d'héroïsme qui ont illustré la reprise de cette ville rebelle.

„ IV. Ils decerneront , au nom de la République , des récompenses aux braves citoyens de l'armée qui se sont faits remarquer par de grandes actions.

„ V. Le nom de Toulon est supprimé. Cette commune portera désormais le nom de *Port de la Montagne*.

„ VI. Les maisons de l'intérieur de cette ville rebelle se-

sont rasées. Il n'y sera conserve que les établissemens nécessaires au service de la guerre et de la marine, des subsistances et approvisionnement.

„ VII. La nouvelle de la prise de Toulon sera portée aux armées et aux départemens par des courriers extraordinaires. „

Ce projet de décret est adopté.

Barrere lit, et la Convention adopte l'adresse suivante :

Adresse de la Convention à nos armées.

« Les armes de la République sont encore une fois triomphantes. Toulon, qui s'était lâchement vendu aux Anglais, vient d'être repris sur eux par une armée qui a reconquis cette ville rebelle à la pointe de la bayonnette, et suppléé, par sa bravoure, à l'insuffisance du nombre. Soldats de la République, voilà l'exemple que vous offrent vos freres d'armes ! Permettez-vous que les satellites des tyrans souillent plus long-tems le sol de l'égalité ? La victoire n'est-elle pas toujours le prix de votre courage ? Frappez donc ; exterminiez donc vils esclaves qui ont constamment pris la fuite quand les enfans de la liberté ont voulu se mesurer avec eux. Déjà le lâche Anglais, battu sous les murs de Dunkerque et chassé de Toulon est terrassé pour jamais. Les brigands de la Vendée, trois fois taillés en pieces en 15 jours, se trouvent cernés de toutes parts. Au Rhin, de nouveaux avantages ont en partie réparé les résultats d'anciennes trahisons qui ne laissent plus que Landau à secourir ; au Nord, Maubeuge est délivré. Soldats de la patrie, tant d'efforts et de succès sont votre ouvrage depuis trois mois ! Qu'attendez-vous pour terminer la campagne de la liberté par la ruine entière des tyrans ? Saisissez cette arme si terrible pour eux ; que la bayonnette dans les reins ils soient forcés de courir cacher leur honte dans leurs repaires ; et la France délivrée de ses ennemis, vous devra à la fois le bonheur que lui promet l'affermissement de la liberté, et la gloire d'avoir triomphé de l'Europe entière. „

Nouveaux détails sur Toulon, lus dans la séance du 5 Nivôse, et envoyés par le général en chef de l'armée d'Italie.

Au quartier-général d'Ollioules, ce 29 Frimaire.

« Citoyen ministre, Toulon est rendu à la République, et le succès de nos armes est complet ; le promontoire de l'Aiguillote devant décider du sort de la ville infâme, comme je te l'avais mandé. Les vaisseaux n'ont jamais attendu les bombes, et une position d'où ils peuvent les craindre devait nous assurer de leur retraite. Le 26 frimaire, tous les moyens furent réunis pour la conquête de cette position, le tems nous contraignit et nous poursuivit jusqu'à près d'une heure du

main ; mais rien ne peut éteindre l'ardeur d'un homme libre qui combat des tyrans ; ainsi , malgré tous les obstacles du ~~temps~~, nos frères s'élancent dans le chemin de la gloire aussitôt l'ordre donné. Les représentans du peuple Robespierre, Salicetti, Ricord et Fréron étaient avec nous ; ils donnaient à nos frères l'exemple du dévouement le plus signalé : cet ensemble fraternel et héroïque était bien fait pour mériter la victoire ; aussi ne tarda-t-elle pas à se déclarer pour nous , et nous livra bientôt , par un prodige à citer dans l'histoire , la redoute anglaise , défendue par une double enceinte , un camp retranché , des buissons composés de chevaux de frise , des abais , des puits , 13 pièces de canon du calibre de 36 , de 24 , etc. ; 5 mortiers , et 9000 hommes de troupes choisies ; elle était soutenue en outre par les feux croisés des trois autres redoutes , qui renfermaient 5000 hommes.

» L'impétuosité des républicains et l'enlèvement subit de cette terrible redoute , qui paraissait à ses hauteurs un volcan inaccessible , épouvantèrent tellement l'ennemi , qu'il nous abandonna bientôt le reste du promontoire , et répandit dans Toulon une terreur panique , qui acquit son dernier degré , lorsqu'on apprit que les escadres avaient résolu d'évacuer les rades. Je fis continuer , dans la même journée , les attaques de Malbosquet et autres postes ; alors Toulon perdit tout espoir , et les redoutes Rouges , celles des Ponants , des Pharo , et plusieurs autres , furent abandonnées dans la nuit suivante : enfin Toulon fut aussi évacué à son tour ; mais l'ennemi , en se retirant , eut l'adresse de couvrir sa fuite , et nous ne pûmes le poursuivre. Il était garanti par les remparts de la ville , dont les portes fermées avec le plus grand soin , rendait impossible le moindre avis. Le feu qui parut à la tête du port fut le seul avis de son départ : nous nous approchâmes aussitôt de Toulon , et ce ne fut qu'après minuit que nous fûmes assurés qu'il était abandonné par ses vils habitans et l'infâme coalition , qui prétendait faiblement nous soumettre à son révoltant régime.

» La précipitation avec laquelle l'évacuation générale a été faite , nous a presque sauvé toutes nos propriétés ; la plus grande partie des vaisseaux a été préservée des flammes ; l'arsenal , le magasin , la corderie , les provisions de toute espèce , le trésor de l'ennemi enfin , à la réserve de quelques vaisseaux enlevés et brûlés. Toulon nous rend par la force tout ce que sa trahison nous avait ravi. Je vous enverrai incessamment l'état que je fais dresser de tous les objets qui méritent attention.

» Tandis que la division de l'ouest de notre armée préparait ce grand événement , celle de l'est , commandée par le général Lapoype , s'était portée avec le citoyen Barras , représentant du peuple , sur la montagne Pharon , et avait enlevé sa première redoute ; toutes les autres , ainsi que le fort

Pharon furent évacuées par l'ennemi comme celle de l'ouest. Nous avons perdu 75 à 80 de nos frères, et le nombre des blessés est environ de 250. Il n'est gueres possible de connaître la perte de l'ennemi que par leurs blessés arrivés dans notre ambulance; mais on peut s'assurer qu'en y ajoutant les morts et les prisonniers, nous lui avons enlevé dans cette journée plus de 1,200 combattans.

» Ainsi se termine, citoyen-ministre, la contre-révolution du Midi; nous le devons aux braves Républicains formant cette armée, qui toute entière a bien mérité de la patrie, et dont quelques individus doivent être distingués par la reconnaissance nationale. Je vous en envoie la liste, et vous prie de bien accueillir mes demandes; elle vous fera connaître tous ceux qui ont été les plus vaillans dans l'action, et j'attends avec confiance l'avancement que je sollicite pour eux.

Salut et fraternité.

Signé, DUCOMMIER.

L'abondance des matières nous oblige de renvoyer au numéro prochain une foule de nouvelles particulières dont l'intérêt est subordonné aux grands succès de nos armées.

Nous annonçons cependant la détention de Lebrun, ex-ministre des affaires étrangères, arrêté à Paris qu'il n'avait pas quitté. Il était déguisé en ouvrier; on lui a trouvé un passeport pour Bruxelles.

NOUVELLES.

ARMÉE DE L'OUEST. *Château-Briant, 29 Frimaire.* « Depuis notre départ de Laval, nous n'avons cessé de poursuivre les brigands, qui ont dirigé leur marche sur Ancenis pour y tenter le passage de la Loire. Les mauvais chemins, la pluie, le défaut de souliers, rien n'a arrêté nos braves soldats; déjà nous étions arrivés hier à Saint-Julien, distant d'Ancenis d'une journée. Chaque se félicitait de trouver le lendemain l'occasion de jeter les brigands dans la Loire, quand nous avons appris qu'ils avaient quitté ce poste pour se rendre à Niort. La partie de l'armée qui était en avant, est retournée ce matin avec nous à Château-Briant, pour être à portée de tomber de plus près sur les ennemis. Nous aurions bien désiré pouvoir vous donner des renseignemens sur ce qui s'est passé à Ancenis; mais les rapports qui nous sont parvenus jusqu'à présent, sont trop incertains pour pouvoir vous donner une idée positive de la tentative qu'ont faite les ennemis pour franchir la Loire.

« Les brigands , qui attachaient un grand prix à ce passage , l'ont essayé en fabriquant avec des barriques et des planches des radeaux qui devaient les transporter à l'autre rive. Suivant les uns , ces radeaux ont été engloutis par le courant du fleuve , et les brigands qui les montaient ont été noyés. Suivant les autres , un grand nombre d'entre eux ont passé , mais ont été accueillis à l'autre rive par nos troupes , qui les ont fusillés et canonnés. Suivant d'autres encore , une chaloupe canonnière les a attaqués au passage ; ce qu'il y a de certain , c'est que les brigands , pressés par notre cavalerie et notre artillerie légère , ont abandonné cette entreprise , et se sont portés sur Niort , où il n'y avait que 100 hommes , qui n'ont osé soutenir l'attaque. Il paraît aujourd'hui qu'ils veulent se porter sur Randon pour se jeter dans le Morbihan. Nous apprenons de Rassignol qu'il a fait partir des troupes pour garder ce poste , et l'armée entière part demain matin pour les suivre : s'ils peuvent rencontrer sur leur route un obstacle qui les arrête un jour , c'en est fait d'eux ; la victoire du Mans est complète et les brigands ne sont plus. On a entendu aujourd'hui une canonnade du côté de Niort ; c'était notre avant-garde qui était aux prises avec eux. Nous apprenons ce soir que le Morbihan est disposé à les exterminer , et nous espérons que notre proclamation produira l'effet que nous devons en attendre. Nos soldats sont ou ne peut pas mieux disposés , et nous ne pouvons que compter sur de nouveaux succès. »

Signés, PRIEUR (de la Marne) , TURREAU.

Le représentant du peuple , Garnier , écrit d'Alençon le 29 frimaire.

« Le succès de la journée du Mans est tel , citoyens collègues , qu'avec les 10,000 hommes qui nous arrivent aujourd'hui du Nord , nous avons tout lieu d'espérer que dans 15 jours nous serons entièrement débarrassés de cette horde exécrationnelle de brigands.

« Notre victoire leur coûte au moins 18,000 hommes ; car dans 14 lieues de chemin , il ne se trouve pas une toise où il n'y eût un cadavre étendu.

« On nous amène ici les prisonniers par trentaine ; dans trois heures on les juge , la 4^e. on les fusille , dans la crainte que ces pestiférés , trop accumulés , n'y laissent le germe de leur maladie épidémique.

« Les officiers municipaux de Vernantes , en écrivant au général Courmaire , assurent que la Trémouille ou prince de Talmond , sa femme , et autres , font partie des morts. »

Vitré , le 30 Frimaire. « Encore une fois les armes de la République ont été victorieuses. Un repaire de brigands , placé dans une partie de la forêt du Pettre , dans ce district , impénétrable pour ainsi dire aux regards du soleil , a été

découvert, attaqué et presque détruit par 400 soldats de la liberté, le 19 frimaire, à 6 heures du matin. Ni le nombre des ennemis, ni leur résistance opiniâtre, rien n'a arrêté nos braves défenseurs; ils ont été en avant, et trente scélérats ont mordu la poussière. Trois de leurs chefs, le ci-devant général Puissaye, le nommé de Legge, capitaine au ci-devant régiment de Brie, et son frère, ancien ministre du cagotisme et de la superstition, ont été enveloppés dans notre vengeance. »

ARMÉE DE LA MOSELLE. *Du quartier-général de Niederbrunn, le 2 Nivôse.*

» Les défenseurs de la République, citoyens collègues, viennent de remporter une victoire signalée sur les Autrichiens; vous savez que les satellites des rois, comptant plus sur la force de leurs canons que sur leur propre courage, s'étaient retranchés sur les hauteurs du Reishoffen, Gondershoffen, Fregehevillers et Verth, en avant d'Haguenau, et avaient formé des redoutes à triple étage, non moins formidables que celles de Gemmappé; la tête de leur retranchement a été attaquée ce matin avec le plus grand succès, les soldats de la République ont pris 16 pièces de canon aux ennemis, 20 caissons, fait plus de 500 prisonniers, dans le nombre desquels se trouve le colonel du 1^{er} régiment de l'empereur, tout chamarré de croix et de rubans, et 8 autres officiers; le nombre de leurs morts a été très-considérable; on ne s'est déterminé à faire des prisonniers, que lorsqu'on a été fatigué de tuer. Nos pertes ont été peu conséquentes. Il serait trop long de vous détailler les prodiges de valeur de nos braves soldats; leurs succès en parlent mieux que tout ce que nous pourrions en dire; les généraux s'empresseront d'ailleurs de vous communiquer tous les détails militaires.

» Cette victoire est d'autant plus importante, que c'est l'ouvrage qui doit nous conduire à Landau. Nous avons été toute la journée sur le champ de bataille au milieu de nos frères d'armes; nous avons tiré nous-mêmes le canon sur l'ennemi, et il ne dépendra pas de nous que le cours de cette victoire ne soit suivi sans relâche et avec la plus grande ardeur. »

Salut et fraternité.

Signés, J. B. LACOSTE, M. A. BAUDOT.

Du quartier-général de Vert, le 2 Nivôse.

» J'ai fait attaquer à 11 heures, à midi les redoutes des ennemis ont été emportées; ils y ont laissé canons et caissons; je les poursuis à la bayonnette. C'est avec le 3^e régiment de hus-

sards que nous avons chassés les ennemis de leurs retranchemens ; demain je continuerai. »

Signé, HOCHÉ.

P. J. Nous avons recommencé de nouveau, pris des canons et des caissons. Ce jour serait le plus beau de ma vie, si je n'avais à regretter l'intrepide Dubois, général de brigade ; il a une balle dans la jambe. 15 à 16 canons, 18 caissons ont été pris.

Extrait d'une lettre de Givet, en date du 28 Frimaire.

« L'ennemi vient de faire une tentative sur Philippeville. Ses patrouilles s'étaient avancées jusques sous les murs, faisant mine de vouloir enlever des bestiaux qui paissaient aux pieds des remparts, mais bien pour faire tomber dans une embuscade les détachemens qui seraient sortis contre eux ; mais le brave sans-culotte Hardy, qui commande cette place, connut la trêse, et pour la déjouer leur lâcha une bordée de canons chargés à mitrailles, ce qui jeta le trouble et la terreur dans leurs rangs, et il fit sortir ensuite une force imposante, qui en vint aussitôt aux mains : l'ennemi battit en retraite, malgré la supériorité de son nombre, laissant vingt-cinq morts sur le champ de bataille. Nos intrepides défenseurs eurent la satisfaction de ne perdre personne ; un seul brigadier fut légèrement blessé à l'épaule.

ARMÉE DU RHIN. Saverne, 29 Frimaire. « Allons, Rougiffa vive la République Française ; 500 émigrés, de toutus, à Trurenheim par les Républicains, (village qui couvrait le fort Vauban). St. Just et Lebas y sont, tu peux rester tranquille : ces bongres à poil n'en reviendront pas avant d'avoir fait exterminer le reste. »

Signé, URPIN.

A V I S.

ON observe que les Rédacteurs n'ont rien de commun avec l'Abonnement, la distribution, etc. C'est au citoyen GUTH, Directeur du Mercure, hôtel de Thou, rue des Poitevins, et non à aucun d'eux, qu'il faut adresser tout ce qui concerne ces objets ; autrement des lettres souvent importantes pourraient rester au rebut.

Les personnes qui enverront au citoyen GUTH des effets sur Paris, pour acquit de leur Abonnement, voudront bien les faire timbrer ; faute de quoi ils ne seraient pas acquittés. Les lettres contenant des Assignats, doivent être chargées à la Poste, pour ne pas courir le risque de s'égarer.

LE prix de l'Abonnement est de trente-six livres franc de port pour les Départemens et pour Paris. Il faut affranchir le port de l'argent et de la lettre, et joindre à cette dernière le reçu du Directeur des Postes. On souscrit hôtel de Thou, rue des Poitevins. On s'adressera au Citoyen GUTH, Directeur du Bureau du Mercure. L'Abonnement ne peut avoir lieu que pour l'année entière et pour six mois.

Les Souscripteurs du mois de Janvier sont priés de renouveler de bonne heure leur Abonnement, afin qu'on ait le tems d'imprimer leurs adresses, et qu'ils n'éprouvent aucun retard dans l'expédition. Ils voudront bien donner aussi leurs noms et qualités d'une écriture lisible ; ou joindre à leur lettre une des adresses imprimées qui enveloppent le Mercure.



